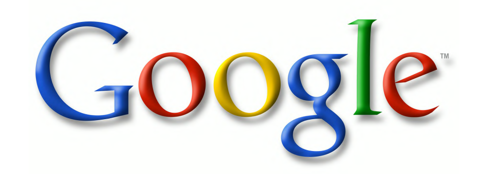
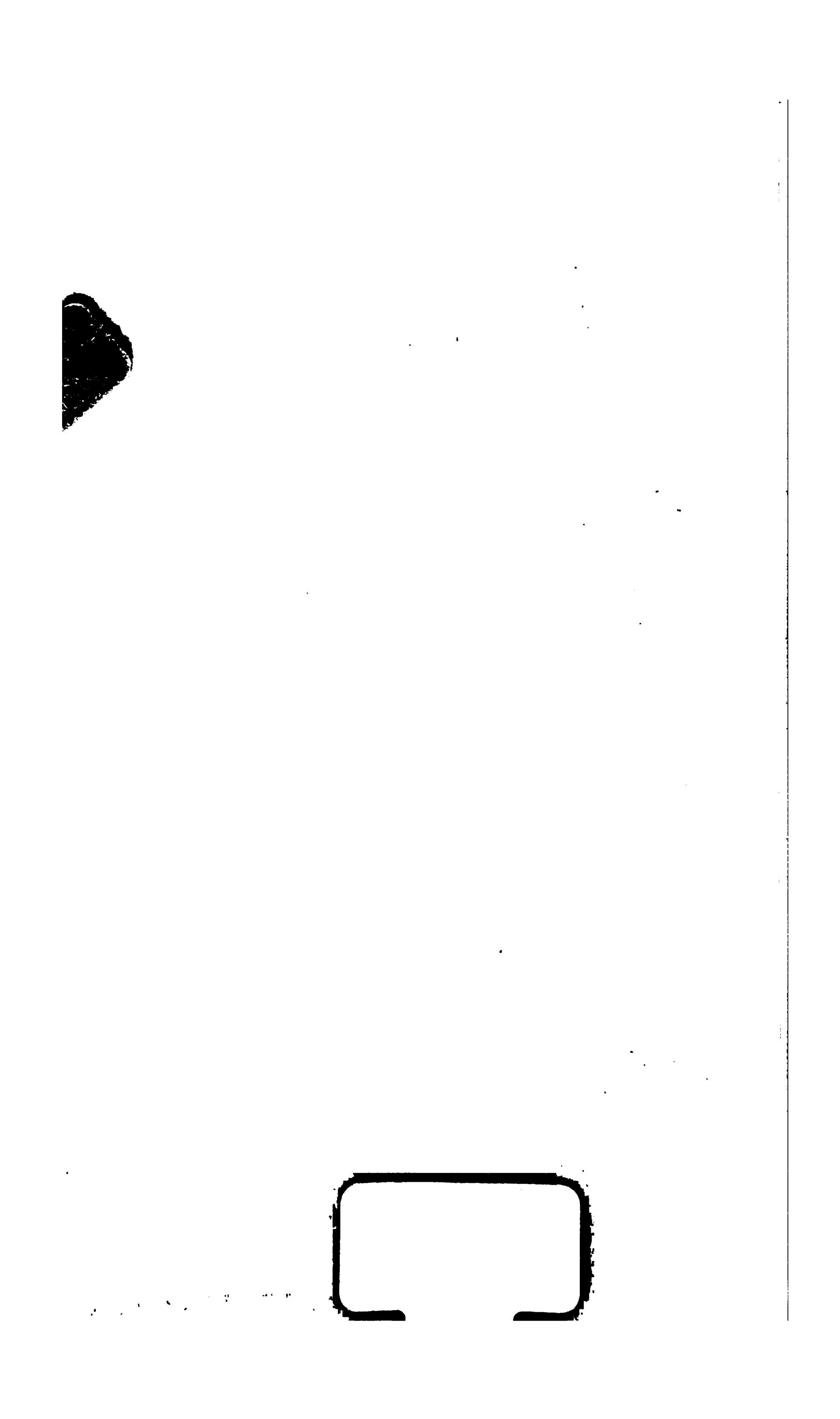
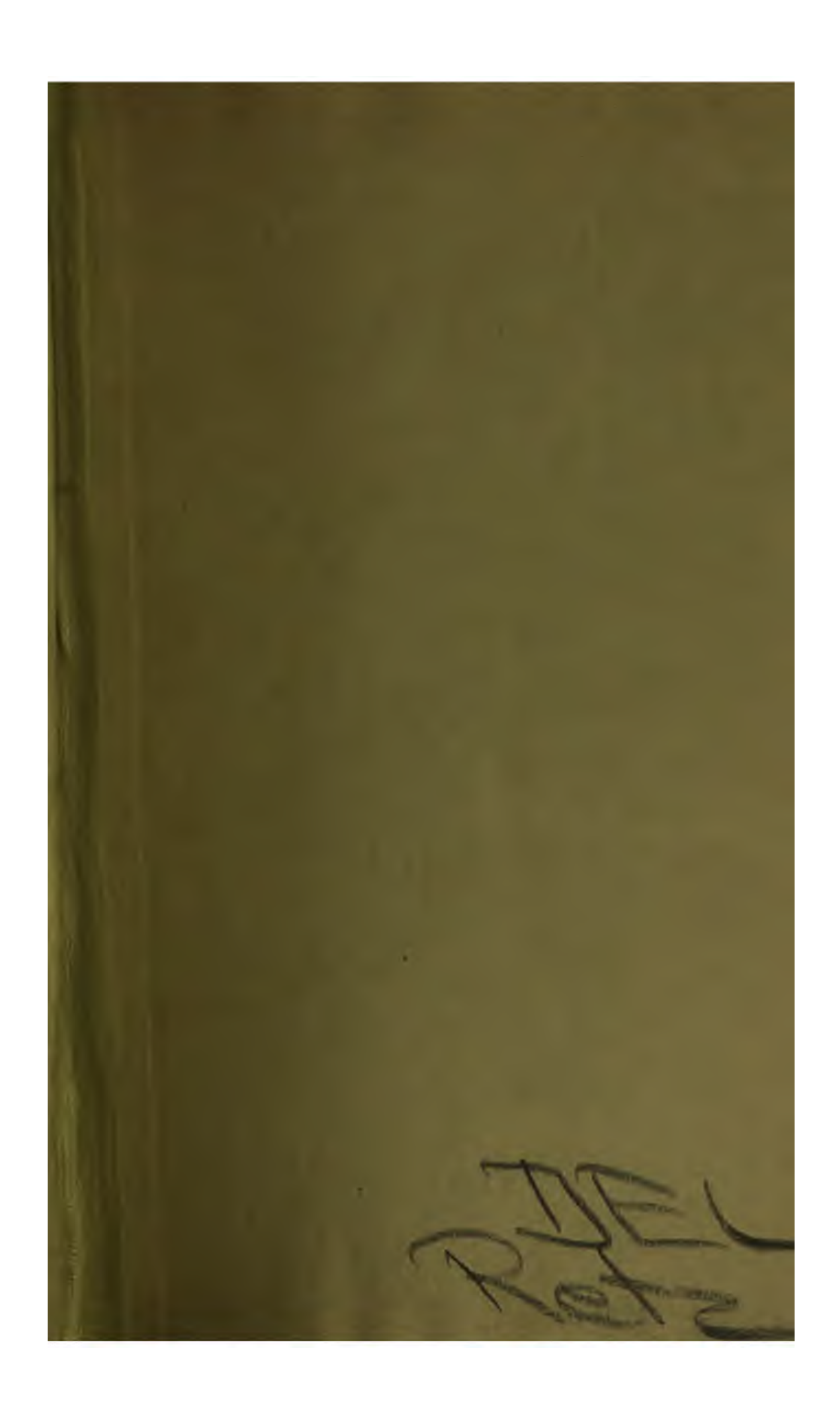



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137302 5





MÉMOIRES

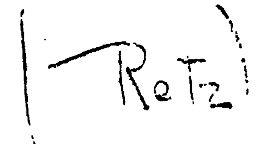
DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS.

TOME V.



DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE, ORNÉE DU PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ, ET DU FAC SIMILE D'UNE DE SES LETTRES.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1820.

NOTICE

SUR

GUY JOLI.

Joli (Guy), conseiller du roi au Châtelet, neveu de Claude Joli, chanoine de l'église de Paris, et auteur de plusieurs ouvrages fort curieux, sur des matières ecclésiastiques, fut nommé, en 1652, syndic des rentiers de l'hôtel de ville de Paris : il s'attacha, pendant les troubles de la fronde, à la fortune du cardinal de Retz, et finit par le quitter. C'était un intrigant, d'une humeur bizarre, soupçonneuse et inconstante. Il a consigné, à sa manière, l'histoire des événemens de son temps, depuis 1648 jusqu'en 1665, dans des Mémoires qui semblent avoir été écrits à dessein de contrôler ceux du cardinal de Retz. Quand ceux-ci parurent pour la première fois, en 1717, ils produisirent une vive sensation : il y eut des gens à qui le

caractère du coadjuteur plut au point qu'ils pensèrent sérieusement à l'imiter. Le régent n'imagina pas de meilleur moyen de détruire l'impression que ces Mémoires paraissaient faire sur certains esprits trop turbulens, que de rendre publics les Mémoires de Guy Joli qui existaient en manuscrits dans la bibliothèque de M. de Caumartin. Il pensait que ces Mémoires, dans lesquels le cardinal de Retz est fort maltraité, le perdraient dans l'opinion de ceux qui auraient pu prendre de lui une idée trop avantageuse. Ecrits d'une manière moins attachante que ceux du cardinal, ils firent taxer leur auteur d'ingratitude : on ne vit pas sans étonnement qu'un homme auquel le cardinal avait long-temps donné sa confiance; qu'il avait, pendant plusieurs années, admis à son amitié, lui rendît en calomnies ce qu'il en avait reçu en bienfaits; et l'ingratitude n'est pas toujours absoute par le talent. Voltaire a dit que les Mémoires de Guy Joli sont à ceux du cardinal de Retz ce que le domestique est au maître. Ce n'est, le plus souvent, qu'en racontant d'une manière défavorable au cardinal les événemens auxquels celui-ci avait eu part, que Guy Joli trouve l'art de fixer l'attention. S'il rapporte un fait honorable, il l'accompagne presque toujours

d'une réflexion qui en diminue le mérite, ou d'une réticence qui fait naître le doute. L'intention de l'auteur, de dénigrer le cardinal, se fait principalement voir à la fin de ses Mémoires, où il le présente comme un sale débauché, malade de libertinage, sans raconter aucune des aventures qui avaient causé ce triste résultat, et avec des demi-ententes qui laissent à la malignité du lecteur un champ aussi immense à parcourir que fertile en conjectures. Guy Joli prétend que c'est lui qui composa la lettre du cardinal de Retz, relativement à l'insulte faite à Rome à M. de Créqui, ambassadeur de France, lettre qui fut approuvée généralement, et traduite dans plusieurs langues ; mais cette assertion n'a pour elle que la déclaration de son auteur. Il avait composé, par ordre de la cour, quelques *Traités pour la défense des droits de la reine*, contre Pierre Stockmans, célèbre jurisconsulte, Paris, 1688, in-12 ; *Les intrigues de la paix, et les négociations faites à la cour par les amis de M. le Prince, depuis sa retraite en Guyenne*, in-4°, 1652; une *suite* de ces mêmes intrigues, 1652, in-4°. Il tenta vainement de reconquérir sur l'esprit du son ancien maître un crédit qu'il avait perdu probablement par sa faute.

Les Mémoires de Joli ne sont pas seulement la contre-épreuve de ceux de Retz : ils les continuent depuis 1655 jusqu'en 1665, c'est-à-dire, pendant une période de dix années.

MÉMOIRES

DE GUY JOLI.

Le ministère du cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçue généralement dans toute la France avec des témoignages et des sentimens d'une joie qu'on ne peut assez exprimer; et même, comme cette mort fut bientôt suivie de celle du roi Louis XIII, et que la régence fut donnée à la reine, cette joie fut extrêmement augmentée par l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux, et que la reine, qui avait elle-même beaucoup souffert des violences du cardinal de Richelieu, prendrait une conduite opposée à celle de ce ministre, d'autant plus que jusqu'alors sa majesté avait toujours paru fort sensible à la misère des peuples, et aux disgrâces des particuliers. Mais comme on remarqua bientôt après que la reine en changeant d'état avait aussi changé d'humeur et de sentiment; comme on vit qu'elle remettait le gou-

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS.

TOME V.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

MÉMOIRES
DU CARDINAL DE RETZ,
DE GUY JOLI,
ET
DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE, ORNÉE DU PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ, ET DU FAC SIMILE D'UNE DE SES LETTRES.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,
CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,
RUE GUÉNÉGAUD, Nº 9.

1820.

1648, contenant la création de douze maîtres des requêtes. Car, bien que cet édit ne semblât regarder que le corps des maîtres des requêtes, les conséquences en retombaient sur toute la robe, et il y avait peu de familles qui n'y fussent intéressées pour leurs parens ou amis. De plus, comme on vit que les maîtres des requêtes s'assemblèrent le même jour, et que le lendemain ils formèrent opposition à l'édit par des députés de leur corps, qui entrèrent à la grand'chambre ; cette action de vigueur d'une compagnie qui n'avait pas coutume d'en faire paraître contre les desseins de la cour, réveilla tout le monde, d'autant plus qu'on savait que cette assemblée s'était faite contre les défenses expresses du chancelier, et qu'on y avait arrêté de faire de leurs bourses particulières une somme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur corps qui pourraient être exilés, et qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre eux avant le rétablissement du droit annuel, ils se cotiseraient tous pour payer la valeur de la charge à la veuve et aux héritiers du défunt.

La seconde chose qui obligea les compagnies souveraines à se réunir contre la cour, fut la saisie des gages de messieurs de la chambre

des comptes, du grand-conseil, et de la cour des aides, sous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la paulette, quoique ce prêt n'eût jamais été payé que par les officiers subalternes.

La comédie en musique qui, dans ce même temps, fut représentée pour la première fois au Palais-Royal, pour laquelle on avait fait venir d'Italie quantité de musiciens et de chanteuses, et qui coûta plus de cinq cent mille écus, fit aussi faire beaucoup de refléxions à tout le monde, mais particulièrement à ceux des compagnies souveraines qu'on tourmentait, et qui voyaient bien, par cette dépense excessive et superflue, que les besoins de l'état n'étaient pas si pressans qu'on ne les eût bien épargnés si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignèrent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avaient de la dureté de la cour, et du peu de ménagement qu'elle avait pour eux, ils ne laissèrent pas de prendre des mesures secrètes entre eux pour leurs intérêts communs; et jugeant bien que ce qui les regardait en particulier ne ferait pas assez d'effet dans l'esprit du peuple, et ne serait pas appuyé, s'ils ne prenaient le prétexte du

bien public et de la réformation des finances ; ils résolurent de ne point parler d'autres choses : ensuite de quoi, messieurs du grand-conseil et de la cour des aides firent un arrêté d'aller demander à messieurs de la chambre des comptes la jonction de leur corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'état, sans parler ni du prêt qu'on leur demandait, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par messieurs de la chambre des comptes, qui nommèrent sur-le-champ des députés pour aller, avec ceux de la chambre des aides, proposer à messieurs du parlement l'union des quatre compagnies, laquelle, après toutes les remises, et nonobstant les artifices du cardinal Mazarin, fut résolue par arrêt du 13 mai 1648, et ordonné qu'à cet effet les députés des quatre compagnies s'assembleraient à la chambre de Saint-Louis, pour y délibérer sur le soulagement du peuple et le bien de l'état.

Cet arrêt d'union fit un très-grand bruit à Paris et dans toutes les provinces, et la cour, qui ne s'y attendait pas, fit tous ses efforts pour le renverser, jusqu'à se relâcher à l'égard des compagnies souveraines, de la demande du prêt.

Mais ces offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les compagnies redoublant leur vigueur par la faiblesse de la cour, et témoignant hautement qu'elles n'avaient jamais eu d'autre intention que le soulagement du public.

Ainsi la cour, qui voyait tous les jours diminuer son crédit et son autorité, résolut de tenter les voies de la force ; et la nuit du jeudi au vendredi, elle fit arrêter les sieurs Turgot et d'Argouges, conseillers au grand-conseil, qui furent conduits au Mont-Olimpe, et le président Lotin et deux conseillers de la même compagnie, qui furent menés à Pont-à-Mousson, et les sieurs de Chesel et Guerin, conseillers de la cour des aides, qui furent relégués à Nancy.

Le conseil donna aussi des arrêts de cassation contre celui du parlement du 13 mai ; et le sieur Guenegaud, secrétaire d'état, fut envoyé au Palais avec le sieur Carnavalet, lieutenant des gardes-du-corps, pour tirer la feuille du régistre où était cet arrêt. Mais un petit commis, qui était dans le greffe, ne lui ayant pas voulu obéir, sa résistance fit que le bruit de cette entreprise se répandit aussitôt dans la grande salle, dont les marchands fermèrent toutes les

portes; et ils se préparaient à faire pis, si les sieurs Guenegaud et Carnavalet ne se fussent sauvés par un escalier dérobé, sans exécuter leur entreprise.

Il y eut encore, à peu près dans le même temps, une bagatelle qui ne laissa pas d'aigrir extrêmement les esprits même les moins emportés du parlement : ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la cour d'envoyer un espion devant la maison du président de Mesmes, parce qu'on avait su qu'il avait, dans une occasion, opiné assez vigoureusement contre sa coutume. Cet espion écrivait sur des tablettes les noms de tous ceux qui entraient chez le président, lequel, en ayant été averti, envoya chercher un commissaire, et fit mettre l'espion au Châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un exempt des gardes de la reine, de sorte qu'il était en liberté quand le parlement envoya au Châtelet pour le transférer à la Conciergerie : ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'était qu'un jeu et une pièce faite à la main pour donner plus de crédit à ce que dirait dorénavant ce président, dont les avis étaient fort suspects.

Il arrivait ainsi tous les jours de petits inci-

dens qui augmentaient la chaleur du peuple, et diminuaient son respect pour la cour, de manière qu'on déclamait hautement contre les édits dans tous les lieux publics, et principalement dans la salle du Palais. Il y eut même des femmes qui s'assemblaient les samedis aux portes de Notre-Dame, lorsque la reine y allait entendre la messe, lesquelles ne pouvant aborder de sa majesté pour lui parler, en étant empêchées par les gardes, se mirent à crier plusieurs fois : *A Naples! à Naples!* pour marquer que si on ne leur faisait justice, on en ferait autant à Paris qu'on en avait fait à Naples peu de temps auparavant.

Toutes ces choses ne faisaient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la reine ni des ministres, quoique des exemples de cette nature soient toujours très-dangereux, parce qu'ils entraînent insensiblement les peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passait en Angleterre faisait aussi un très-mauvais effet; et, bien que tout le monde désapprouvât l'emportement des Anglais, on n'en blâmait que l'excès et non pas les raisons, et le peuple tombait imperceptiblement dans le sentiment dangereux, qu'il est naturel et permis de se dé-

fendre et de s'armer contre la violence des supérieurs.

La sortie de M. de Beaufort de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648, augmenta aussi beaucoup les espérances du peuple, qui, dès ce moment, regarda ce prince comme un chef capable de le défendre contre les entreprises de la cour : on ne parlait d'autre chose dans le monde, et la haine qu'on avait contre le cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce prince comme le commencement de celle du public.

Ce prince entretenait depuis long-temps une intelligence secrète avec un de ceux qui le gardaient, appelé Vaugrimaut, lequel ayant fait provision de cordes, et d'autres choses nécessaires pour son dessein, le jour de la Pentecôte, une heure après midi, il entra dans la galerie du donjon avec M. de Beaufort, qui s'y promenait tous les jours avec le sieur de la Ramée, gouverneur du château de Vincennes; et ayant fermé par dedans la porte de la galerie au verrou, il se jeta sur cet officier avec M. de Beaufort; et après l'avoir bien lié, et lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devans sans façon et se coula par une corde dans

le fossé, disant à ce prince qu'il était juste qu'il se mît le premier hors de danger, puisqu'il y allait de sa vie ; au lieu que si on venait à reprendre son altesse, il en serait quitte pour garder une prison plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cédé le pas à son libérateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent tirés tous deux aussitôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendaient, sous la conduite de Vaumorin, gentilhomme du duc ; et étant monté à cheval, il se rendit, lui quatrième, dans le pays du Maine et d'Anjou, et demeura quelque temps caché chez le curé de la Flèche.

La cour fut surprise de cet événement, dont on avait cependant averti le cardinal Mazarin quelques jours auparavant, et qui avait été prédit par l'abbé de Marivaux et Goïset, avocat, qui se mêlaient d'astrologie. La chose fut traitée de bagatelle. Cependant l'abbé de Marivaux était si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avait publiée avec toutes ses circonstances ; et quelqu'un de ses amis l'ayant rencontré au cours, le jour qu'elle eut son effet, et lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort était encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'était pas encore quatre

heures, et qu'il fallait qu'elles fussent passées avant qu'il fût en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, et les avis réitérés qui furent donnés au cardinal firent tant d'impression sur son esprit, qu'il dépêcha un exprès au sieur de la Ramée pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, sans s'expliquer davantage; mais la Ramée était loin de soupçonner Vaugrimaut, qui était son homme de confiance.

D'un autre côté des nouvelles qui arrivaient tous les jours de Munster, faisant désespérer de la paix, achevèrent de soulever les esprits du peuple, qui rejetait sur le cardinal le retardement et les obstacles de sa conclusion.

Dès l'année 1643, la cour avait envoyé à Munster M. le duc de Longueville et MM. d'Avaux et Servien en qualité de plénipotentiaires, où, après plusieurs difficultés suscitées par Servien qui avait le secret du cardinal, on ne laissa pas de convenir de plusieurs articles qui furent trouvés justes et avantageux à la France par MM. de Longueville et d'Avaux. Il est même certain que ces deux plénipotentiaires étaient disposés à les signer; mais Servien s'y étant opposé, ils n'eurent pas assez de courage pour le faire, quoique leurs commissions leur donnassent le pouvoir de signer lorsqu'ils

seraient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avaient été avec lui confirmèrent ce qui avait été écrit de Munster; de sorte qu'on ne douta plus que le cardinal Mazarin n'empêchât la conclusion de la paix pour ses intérêts particuliers, craignant de n'être plus si nécessaire, et de ne pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'il faisait sans cesse sur le peuple, sous prétexte de la guerre.

Cependant le parlement et les autres compagnies continuaient de s'assembler par leurs députés à la chambre de Saint-Louis, en exécution de l'arrêt d'union, malgré ceux de défense et de cassation que le conseil rendait tous les jours : ce qui tenait toute la France dans une émotion si générale et dans une espérance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avait personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, et d'y contribuer par toutes sortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce temps-là, le 20 août 1648, par M. le Prince, la cour s'imagina qu'elle pourrait encore entreprendre un coup d'autorité, et qu'arrêtant les plus vigoureux du parlement, elle viendrait aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étaient même inspirées par quelques-uns de ce corps, et particulièrement par le premier président Molé, qui s'opposait par toutes sortes d'artifices au dessein de la compagnie, quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'était que pour gagner du crédit dans le parlement, et pour faire peur à la cour, afin d'être mieux payé des cent mille livres qu'on lui donnait tous les ans, et pour obtenir tous les jours de nouvelles grâces pour ses enfans, qui le gouvernaient et qui le vendaient à la cour.

Cet homme avait aussi une jalousie secrète du sieur de Broussel, dont la réputation lui était insupportable : ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnèrent le pernicieux conseil d'enlever cet officier avec quelques autres de la même compagnie, qui n'étaient criminels que parce qu'ils avaient l'affection du peuple, dont ils avaient pris la défense contre les entreprises du ministre.

Quoi qu'il en soit, ce grand dessein fut exécuté le 26 août 1648, la reine ayant mené le roi à Notre-Dame, au *Te Deum* qui se chanta sur le midi pour la victoire de Lens; après quoi leurs majestés s'étant retirées, le régiment des gardes françaises et suisses, qui avaient

accoutumé de les suivre, demeurèrent dans leurs postes aux environs de Notre-Dame; et en même temps, le sieur de Comminges, lieutenant des gardes de la reine, suivi de quelques soldats, entrèrent environ une heure après midi chez le sieur Broussel, logé au port Saint-Landri, dans le moment qu'il sortait de table, étant alors en soutane et en pantoufles avec ses enfans.

Le sieur de Comminges présenta d'abord à ce bon homme une lettre de cachet, par laquelle il lui était ordonné de le suivre à l'instant. Ce conseiller ayant répondu qu'il était prêt à obéir en lui donnant le loisir de s'habiller, la demoiselle de Broussel ajouta que son père ayant pris médecine ce jour-là, comme il était vrai, pourrait avoir besoin de se retirer avant de partir : ce qui lui fut accordé par le sieur de Comminges; mais voyant que le sieur de Broussel tardait un peu trop, et que le peuple s'assemblait autour de la maison, et avait même fait éloigner le carrosse préparé pour l'emmener, le sieur de Comminges le pressa tellement qu'il le fit partir en l'état où il l'avait trouvé, en simple soutane et sans souliers. En passant par la rue des Marmousets, on jeta au milieu un banc de bois, de l'étude d'un no-

taire, pour arrêter le carrosse; mais il ne laissa pas de passer outre au travers des gardes, et de gagner le Marché-Neuf, et ensuite le quai des Orfévres, où le carrosse s'étant rompu, le sieur de Comminges fit arrêter celui d'une dame qui passait, et l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son prisonnier, qu'il mena par la porte de la Conférence, premièrement au château de Madrid, et de là à Saint-Germain, où il coucha. Après cet événement, les gardes défilèrent jusqu'au lieu où le carrosse s'était rompu, occupant tout le Pont-Neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'assembler, et toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment au Palais, sur le pont Notre-Dame, dans la rue Saint-Honoré, et ensuite partout ailleurs. Plusieurs bateliers qui étaient à la Grève ayant été avertis par les cris des gens et des voisins du sieur de Broussel, dont les fenêtres répondaient sur la rivière, passèrent dans de petits bateaux au port Saint-Landri avec des crocs, où, ayant joint ceux du quartier et plusieurs autres gens attroupés au son du tocsin de Saint-Landri, armés de hallebardes et de vieilles épées, ils coururent après le carrosse en criant : *Tue! tue!* Mais ils furent arrêtés par le maréchal de la

Meilleraye (1), qui, étant sur le Pont-Neuf à la tête des gardes, s'avança à cheval jusque dans la rue Saint-Louis pour faire cesser le désordre : cependant il fut obligé de se retirer avec assez de peine et de danger, un horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea aussi le lieutenant civil, le lieutenant criminel et les autres magistrats de police d'aller par les rues et de se rendre chez le premier président; mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le peuple les chargeant à coups de pierres, aussi-bien que le maréchal, lequel ayant été blessé légèrement, tua un crocheteur d'un coup de pistolet vers Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue Saint-Honoré que le maréchal de la Meilleraye blessa le crocheteur; et le coadjuteur en revenant du Palais, mécontent de la manière dont il avait été reçu, le confessa dans le ruisseau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le peuple et à se le concilier : je lui ai ouï dire qu'il l'avait fait exprès.

---

(1) Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, mort en 1664.

En arrivant dans la chambre de la reine, en rochet et en camail, qu'il n'avait pas quittés depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disait à la reine : *Madame, votre majesté est bien malade, le coadjuteur apporte l'extrême-onction*, et bien d'autres plaisanteries. La reine lui dit : *M. le coadjuteur, le roi mon fils saura bien punir quelque jour*..... Dans ce temps-là le cardinal Mazarin donna un coup sur l'épaule de la reine, qui lui fit adoucir le discours qu'elle commençait. Le coadjuteur, en confessant le crocheteur, reçut un coup de pierre qui lui fit une contusion aux côtes. La reine l'envoya prier de venir au Palais-Royal le lendemain, mais il s'était mis au lit exprès; la reine lui offrit de faire justice de Beautru, mais il dit qu'il ne se plaignait de rien. Il envoya le soir chercher un maître des comptes, nommé Miron, qui fut tué depuis au feu de l'hôtel de ville : il était fort ami du coadjuteur et capitaine de son quartier, qui était au Chevalier-du-Guet. Miron proposa les barricades. Il fallait que dans quelque autre quartier que celui du Chevalier-du-Guet on battît le tambour. On envoya chez Martineau, conseiller des requêtes, capitaine de la rue Saint-Jacques. Il était ivre. Sa femme, sœur du pré-

sident de Pommereuil, dont le coadjuteur était amoureux, se leva, fit battre le tambour, et commença les barricades dans ce quartier, comme Miron dans le sien.

Le coadjuteur de Paris voulant aussi tâcher d'y apporter du remède, partit à pied du petit archevêché, en rochet, camail et bonnet carré; donnant partout de grandes bénédictions au peuple, qui se mettait à genoux pour les recevoir, mais qui ne laissait pas de crier en même temps qu'il fallait leur rendre M. de Broussel. Ce prélat alla ainsi avec assez de peine jusqu'au Palais-Royal, où il parla à la reine assez fortement du péril qu'il y avait de pousser les choses plus loin; mais la reine lui ayant répondu assez aigrement, et les partisans du cardinal s'étant moqués de lui, on a cru que ce qui se passa en cette rencontre fut la principale cause de l'engagement où il a toujours été depuis contre la cour.

D'autres disaient pourtant qu'avant ce temps-là le coadjuteur était déjà mécontent du cardinal, qui lui avait refusé l'agrément du gouvernement de Paris, dont il avait traité avec le duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il recevait depuis quelque temps chez lui tous les mécontens, comme le comte de Mon-

tresor, le marquis de Noirmoutier, les sieurs de Saint-Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, et plusieurs personnes du parlement et de la ville. Il avait fait même un sermon aux Jésuites, le jour de Saint-Louis, en présence du roi et de la reine, qui fut trouvé fort emporté et séditieux par les courtisans. Aussi disait-on que les bénédictions qu'il affectait de donner par les rues, étaient bien plus propres à exciter le peuple qu'à l'apaiser, ce qui était vrai, et que les sieurs d'Argenteuil et de Marigni, qui le tenaient sous les bras, encourageaient le peuple à tenir bon.

Dans le même temps on arrêta le président de Blancménil; on alla aussi chez le président Charton dans le même dessein, mais il s'était déjà sauvé. MM. Lainé et Loisel en avaient fait de même; et ceux qui furent envoyés chez eux y laissèrent des lettres de cachet qui les reléguaient, l'un à Nantes, l'autre à Senlis; mais ils n'y déférèrent pas. Enfin, tout ce bruit ayant obligé MM. du parlement à se rendre au Palais; quand le parlement entra au Palais-Royal, la reine voulait faire pendre quelques conseillers aux fenêtres. Mon père était sur la liste; le cardinal l'en empêcha. J'ai ouï dire que la délibération fut fort belle pour savoir

si on délibérerait, n'étant pas *in loco majorum :* il passa à délibérer. Martineau dit qu'il fallait rendre M. de Broussel, et que le peuple le demandait de trop bonne grâce, ce qui excita un grand murmure : apparemment il n'avait pas bien cuvé son vin.

Il y eut dès ce moment une espèce d'assemblée des chambres, où il ne se résolut pourtant rien alors, la délibération ayant été remise au lendemain matin : le peuple parut même un peu s'apaiser sur les six heures du soir, et se retira peu à peu chacun chez soi, après que les gardes eurent abandonné le Pont-Neuf par ordre du maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna et fit crier *vive le roi!* par des gens apostés. Cependant les boutiques demeurèrent fermées, et la plupart des bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faire leur provision de poudre et de plomb. Après tout, il y avait assez d'apparence que la nuit aurait radouci l'altération des esprits, si le prevôt des marchands et les échevins n'eussent averti, par ordre de la cour, les officiers de la bourgeoisie de tenir leurs armes et leurs compagnies en bon état : ce qui fut fait, parce qu'on fit entendre à la reine que les bons bourgeois étaient bien intentionnés, et que les sédi-

tieux n'étaient qu'une poignée de canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux bourgeois, qui se voyaient par-là autorisés, en quelque façon, dans ce qu'ils voudraient entreprendre. Outre cela, les parens et amis du sieur de Broussel et des autres exilés, avec ceux qui étaient mécontens de la cour, eurent le soin d'envoyer toute la nuit chez les officiers et bourgeois de leur connaissance, pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le coadjuteur, qui était piqué de la manière dont on avait reçu ses offres de services au Palais-Royal, fit aussi solliciter ses amis par le chevalier de Serrigni, son parent, par le sieur d'Argenteuil et le sieur de Laigues, qui étaient revenus depuis peu de l'armée, fort irrités contre M. le Prince, à l'occasion d'une dispute de jeu, où il avait été maltraité par son altesse.

Tout cela n'aurait cependant peut-être servi de rien, si le hasard et la mauvaise conduite de la cour n'avaient, le lendemain matin, porté les choses à la dernière extrémité. Dans la confiance que la reine et le cardinal avaient sur les bons bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils

l'avaient commencée, et résolurent d'envoyer M. le chancelier au parlement, afin d'empêcher les délibérations de la compagnie, et leur faire défense à l'avenir de connaître des affaires publiques : ce qui se faisait de concert avec le premier président, et quelques partisans du cardinal Mazarin, qui tâchaient par toutes sortes de moyens de ralentir la première chaleur du parlement, et de traîner l'affaire en longueur. Mais il arriva que le chancelier, qui était parti de chez lui en carrosse, n'ayant pu passer sur le quai de la Mégisserie, ni sur celui des Orfévres, où les chaînes étaient tendues, fut obligé de se mettre dans sa chaise qu'il avait fait suivre, et de continuer son chemin le long du Pont-Neuf et sur le quai des Augustins, jusqu'à l'hôtel de Luynes près le pont Saint-Michel, où, ayant encore trouvé une chaîne tendue, il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avait fait perdre un procès au conseil, qui, étant mêlé dans un peloton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup : *Voilà le b..... de chancelier qui vient pour empêcher que le parlement ne s'assemble, et qu'on ne rende M. de Broussel : il faut l'assommer.* Sur quoi la populace courant vers le chancelier, il n'eut que le temps de se jeter

dans l'hôtel de Luynes, où, étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire, où il demeura fort long-temps.

En moins de rien ce peloton de peuple ayant été grossi d'une infinité de gens qui accouraient de tous côtés, ils entrèrent dans la maison et cherchèrent partout; mais ne trouvant pas le chancelier, ils y allaient mettre le feu, lorsque le maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois compagnies des gardes françaises et suisses, qui écartèrent la populace, et donnèrent lieu au chancelier d'entrer dans le carrosse du lieutenant civil d'Aubrai, son parent, qui était venu pour le secourir avec quelques officiers de justice.

La retraite du maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple se mettait en état de tous côtés de l'empêcher : ce qui fut cause que les gardes, par son ordre, commencèrent à faire des décharges en se retirant, et le maréchal, qui était à cheval, tua encore d'un coup de pistolet, à l'entrée du Pont-Neuf, une pauvre femme qui portait une hotte : ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en passant devant le cheval de bronze, on tira, des maisons qui sont vis-à-vis, plusieurs coups de fusil, dont le carrosse du

chancelier fut percé en cinq ou six endroits ; et Picard, lieutenant du grand prevôt de l'hôtel, qui servait auprès de lui, en fut tué, avec le fils aîné de Sanson le géographe, qui était à la portière.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-Neuf, le peuple qui était sur le quai de la Mégisserie étant accouru au bruit des mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles qui se vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pu empêcher que le chancelier ne se sauvât, on vit tout d'un coup cinq ou six cents d'entre eux, lesquels ayant arboré un morceau de linge au bout d'un grand bâton, et pris un tambour, se mirent à marcher en confusion le long du quai vers le Grand-Châtelet.

Sur quoi le capitaine du quartier, qui était en état avec sa compagnie, suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne qui est au bout de la rue, vis-à-vis Saint-Leufroi ; et ayant en même temps fait battre la caisse, tous les bourgeois du quartier sortirent en armes, et se postèrent sur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut aussitôt suivi par toute la ville, et tout le monde s'était mis à crier aux armes et barricades, avec tant de promptitude et tant d'ordre, qu'en moins d'une demi-heure toutes les chaînes furent tendues, avec double

rang de barriques pleines de terre, de pierres et de fumier, derrière lesquelles tous les bourgeois étaient en armes et en si grand nombre qu'il est presque impossible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin, le 27 août 1648, pendant que le parlement était assemblé pour délibérer sur l'emprisonnement de leurs confrères, au sujet de quoi plusieurs avis ayant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut résolu enfin, après avoir su ce qui se passait dans la ville, que la compagnie irait en corps demander leur liberté à la reine, et qu'en cas de refus elle reviendrait au Palais pour délibérer, et demeurerait assemblée jusqu'à leur élargissement. Suivant cette délibération, messieurs du parlement en robes et bonnets carrés, au nombre de plus de cent soixante, sortirent du Palais sur les dix heures et demie, le peuple ouvrant partout les barricades pour leur faire passage, criant : *Vive le roi! vive Broussel! vive le parlement!* et les priant de faire revenir M. de Broussel à quelque prix que ce fût.

Le parlement étant arrivé au Palais-Royal, on leur donna aussitôt audience dans une salle où se trouvèrent le roi, la reine, M. le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le chancelier, le maréchal de la Meilleraye et plusieurs autres.

Le premier président ayant représenté l'état de la ville, et la nécessité qu'il y avait de rappeler incessamment les exilés, la reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changerait pas de résolution ; que le parlement serait responsable au roi de tout ce désordre, qui n'était pas si grand qu'on ne le pût bien apaiser ; que le roi s'en vengerait un jour ; on prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas, en se levant pour se retirer dans une autre chambre : *Oui je les rendrai, mais je ne les rendrai que morts.* Après quoi, comme la compagnie commençait à sortir, il y eut quelques personnes qui firent des propositions d'accommodement ; mais cela n'ayant eu aucun effet, le parlement retourna comme il était venu, sinon qu'en passant aux premières barricades, les bourgeois commencèrent à murmurer, criant qu'ils voulaient revoir M. de Broussel.

Enfin le premier président, suivi de toute la compagnie, s'étant présenté à la barricade de la Croix du Trahoir, un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois de sa compagnie, une hallebarde à la main ; et s'adressant au premier président, il lui demanda s'il ramenait M. de Broussel. A quoi ce magistrat ayant

répondu que non, mais qu'ils avaient de bonnes paroles de la reine, et qu'ils retournaient au Palais; Raguenet répliqua que c'était au Palais-Royal qu'il fallait retourner, et ramener M. de Broussel, autrement qu'ils ne passeraient pas; et plusieurs voix s'étant élevées, on en entendit qui disaient qu'ils savaient bien qu'il y avait des traîtres parmi eux, entre autres lui premier président, qui était d'intelligence avec la cour, et qu'il voulait du mal à M. de Broussel; que s'ils ne le ramenaient, ils n'épargneraient pas un d'eux: paroles qui furent suivies d'outrages envers quelques-uns de la compagnie, surtout envers le premier président, qui fut bien tiraillé, et pris enfin à la barbe, qu'il portait fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du parlement qui étaient les plus fermes, et qui exhortaient en passant le peuple à prendre courage, et à faire retourner le premier président: ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de la sorte, et en péril de l'être plus durement s'il eût résisté. Mais il ne fut pas suivi de toute la compagnie; cinq présidens à mortier et plusieurs conseillers s'étant sauvés par des rues détournées, dans l'appréhension des menaces du peuple.

Enfin le parlement étant retourné au Palais-Royal, et la cour ayant été informée de ce qui se passait, elle jugea qu'il n'était pas à propos de résister aux désirs du parlement et du peuple; elle consentit donc que la compagnie délibérât dans une des salles du Palais-Royal, où il fut arrêté que la reine serait suppliée d'envoyer des lettres de cachet pour le retour du sieur de Broussel et des autres exilés: ce qui fut exécuté à l'instant. On fit partir deux carrosses, un du roi, et l'autre de la reine, pour aller querir les sieurs de Blancmenil et de Broussel, et on remit les lettres de cachet, qui furent expédiées sur-le-champ pour le retour des autres exilés, entre les mains de leurs parens, qui se chargèrent du soin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étaient.

Tout cela ne fut achevé que sur les six ou sept heures du soir; après quoi, messieurs du parlement se retirèrent chacun chez soi, sans aucun obstacle de la part du peuple, qui avait su ce qui s'était fait, et qui avait vu passer les carrosses du roi et de la reine pour aller prendre les sieurs de Blancmenil et de Broussel.

Ce même jour le coadjuteur, qui était averti de tout ce qui se faisait, jugeant bien que toute

cette affaire ne pouvait manquer d'avoir de grandes suites, fut porté par quelques-uns de ses amis à prendre des mesures avec M. le duc de Longueville, qui n'était pas content de la cour non plus que lui, et à envoyer chez lui le sieur d'Argenteuil, pour le prier de trouver bon qu'ils pussent se voir et conférer ensemble sur les affaires présentes. Le duc accepta la proposition sur-le-champ, et se résolut d'aller trouver le coadjuteur; mais comme il ne pouvait passer par la ville à cause des barricades, il se mit dans un petit bateau, à l'abreuvoir qui est au bout de la rue des Poulies, et alla descendre dans un lieu qui s'appelle *le Terrain*, par où il entra dans le petit archevêché, que le coadjuteur habitait alors.

Leur conférence fut assez longue, et il s'y trouva quelques amis du coadjuteur, qui, dès ce moment, auraient bien voulu pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouverait jamais une plus belle occasion; que le peuple était disposé à tout entreprendre; que bien des gens criaient dans les rues qu'il fallait aller droit au cardinal Mazarin; que ce n'était rien faire sans cela, et que s'il en revenait, il n'épargnerait pas ceux qui l'auraient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces sortes d'entreprises sont plus aisées à proposer qu'à exécuter, et qu'elles notent pour jamais auprès du prince ceux qui s'en déclarent les chefs, il arrive rarement que les grands seigneurs veuillent s'en charger; de sorte que la conférence se réduisit à convenir qu'il fallait suivre les mouvemens du parlement et du peuple, et tâcher d'engager dans les intérêts publics des personnes de qualité, particulièrement M. le Prince, à qui il semblait qu'on faisait une injure en prenant le moment de la réjouissance de sa victoire pour l'exécution d'une entreprise si odieuse. Les choses en demeurèrent donc là, ce qui s'était passé au Palais-Royal ayant beaucoup diminué l'animosité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, et ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eût vu le sieur de Broussel, malgré les efforts du prevôt des marchands et des échevins pour faire rompre les barricades, et quoique le président Blancmenil fût arrivé dès le matin du vendredi. Enfin le sieur de Broussel étant arrivé sur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant: *Vive le roi! vive Broussel!* Partout où il passait, on fit des salves et des décharges générales de mousqueterie, ce qui

fit croire en plusieurs endroits que les bourgeois en étaient venus aux mains avec les soldats; mais enfin ce conseiller étant descendu de carrosse à Notre-Dame, et ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'apaiser; il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ses fenêtres, qui regardaient sur l'eau du côté de la Grève, pour contenter les habitans du quartier, dont une partie passèrent la rivière dans de petits bateaux pour le reconnaître.

Après cela il fut au Palais, où messieurs du parlement l'avaient envoyé prier d'aller reprendre place : ce qu'il fit à son ordinaire et sans aucune démonstration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modestie au compliment que le premier président lui fit et au président Blancmenil, de la part de toute la compagnie qui l'en avait chargé.

On donna ensuite un arrêt pour rompre les barricades et mettre les armes bas, lequel fut exécuté dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, et les carrosses roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le soir, sur le bruit qui se répandit qu'il y avait des troupes dans le bois de Boulogne; mais ce bruit

fut dissipé dans un instant, et on dormit en repos toute la nuit. Quelques-uns ont dit que le duc de Beaufort ayant été averti à la Flèche de ce qui se passait à Paris, avait pris la poste, et qu'il y était arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence, il se serait vengé du cardinal Mazarin; du moins il est bien certain qu'il y avait quantité de gens dans la ville qui avaient le même dessein, et que s'ils avaient eu un chef comme M. le duc de Beaufort, les choses n'en seraient pas demeurées là.

C'est ce qui a fait dire à plusieurs personnes que le cardinal Mazarin avait eu grand tort d'exposer ainsi en même temps le roi, la reine et lui-même, et que, voulant entreprendre d'enlever le sieur de Broussel et les autres, il ne devait pas demeurer à Paris, mais au sortir du *Te Deum*, mener le roi à Saint-Germain ou à Fontainebleau, où il n'aurait pu être forcé de faire ce qu'il fit, et d'où il aurait été aisé de dissiper la rumeur du peuple et les remontrances du parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le chancelier au parlement, dans la première chaleur des esprits. Il aurait été plus prudent et plus de la majesté de la cour, d'attendre tran-

quillement ses remontrances, et on devait considérer que quand le chancelier aurait pu arriver au Palais sans obstacle, il y avait toujours lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour servir d'otage aux exilés.

Ce fut aussi une grande imprudence de faire prendre les armes aux bourgeois, qui apparemment ne les auraient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent guère d'eux-mêmes à ces dangereuses extrémités, dans la crainte de se faire remarquer, au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les magistrats; et il fallait n'avoir aucune connaissance de la disposition générale des esprits pour s'imaginer que les bourgeois, animés comme ils l'étaient, ayant les armes à la main, prissent le parti de la cour. Les barricades qui furent faites sous Henri III devaient tenir lieu de leçon; et si la majesté d'un roi de son âge n'avait pas contenu le peuple, il ne fallait pas croire que la présence d'un roi enfant, d'une reine espagnole et méprisée, et celle d'un ministre étranger, très-haï, dût retenir le peuple dans le respect.

Ce qui put excuser le cardinal Mazarin dans

cette rencontre, c'est que tous ceux qui l'approchaient, et qui attendaient des grâces par son moyen, croyaient ne pouvoir mieux faire leur cour qu'en déguisant l'état des choses, et en donnant des conseils violens, qui étaient fort conformes à l'humeur hautaine et emportée de la reine. La plupart des courtisans n'étaient pas même fâchés du désordre, dans l'espérance qu'ils deviendraient plus nécessaires, et qu'ils attireraient plus aisément des récompenses.

Ceux qui étaient dans les principales charges de l'état n'auraient peut-être pas aussi été fâchés de la perte du cardinal, dans la pensée qu'ils pourraient remplir sa place, et que la reine serait forcée de se jeter entre leurs bras : ce qui est si véritable que ceux d'entre eux qui paraissaient les plus échauffés, et qui donnaient les conseils les plus violens, ne laissaient pas d'envoyer sous main, par leurs créatures, des avis à quelques-uns du parlement et de la ville, pour les affermir dans leur dessein.

Le calme, qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avait contre le cardinal Mazarin; son seul nom étant devenu une injure si odieuse, que les juges donnèrent des permis-

sions d'informer contre ceux qui le donnaient à quelqu'un ; et cela était véritablement nécessaire, parce que ceux auxquels on reprochait publiquement d'être Mazarins, couraient souvent risque de la vie, ou du moins d'être maltraités par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur, que le menu peuple s'en servait comme d'une espèce d'imprécation contre les choses déplaisantes ; et il était assez ordinaire d'entendre les charretiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de *B...... de Mazarins.*

D'un autre côté, ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse, en ce qu'il servit à marquer un parti. Ceux qui tenaient pour la cour étaient appelés MAZARINS, et les autres FRONDEURS, tout le monde se divisant par ces deux noms, qui causaient même des brouilleries dans les familles entre les pères et les enfans, les maris et les femmes, les frères et les sœurs ; mais avec cette différence, que le premier passait pour une injure dont tout le monde se fâchait, ceux mêmes qui étaient dans le parti de la cour, au lieu qu'on se glorifiait de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce temps-là, et dès l'année précédente, les garçons

de boutique et autres jeunes gens s'assemblaient en différens lieux, où ils se battaient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les archers qui ne pouvaient les en empêcher : ce que le sieur Bachaumont, conseiller au parlement, et fils du président le Coigneux, appliqua un jour en riant aux assemblées du parlement, où M. le duc d'Orléans allait souvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportés ; ce qui réussissait ordinairement pendant que son altesse royale était présente ; mais, en son absence, la compagnie reprenait souvent les affaires des jours précédens, et délibérait en toute liberté d'une manière dont la cour n'était pas contente : sur quoi le sieur de Bachaumont dit un jour que la cour viendrait aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement, que les archers des leurs à l'égard des Frondeurs ; de sorte que ce nom se donnait premièrement à ceux qui opinaient vigoureusement, et depuis à ceux qui se déclaraient contre le cardinal, et il devint tellement à la mode, qu'il n'y avait rien de bien fait qu'on ne dît être à la Fronde : les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, et presque généralement toutes sortes de marchandises, jusqu'au pain, rien n'était ni beau ni bon, s'il n'était à

la Fronde ; et, pour exprimer un homme de bien, il n'y avait pas d'expression plus énergique que celle de bon Frondeur.

GUERRE DE PARIS.

Les barricades n'ayant interrompu que pour quelque temps les délibérations du parlement sur les affaires publiques, cette compagnie recommença ses assemblées au sujet des propositions faites dans la chambre de Saint-Louis, pour les rentes sur l'hôtel de ville et pour le tarif; et comme la fin des séances ordinaires approchait, le parlement se continua de lui-même pendant les vacations, ayant seulement pour la forme envoyé demander à la reine des lettres de continuation qui, après une extrême résistance de la cour, furent accordées pour quelque temps et même prorogées dans la suite.

Cependant la reine qui avait coutume de faire prendre au roi l'air de la campagne dans cette saison, l'ayant fait sortir de Paris dès les six heures du matin pour le mener à Ruel, tout

le monde s'imagina qu'il y avait du mystère dans cette sortie, qui fut prise pour lors pour un dessein formé d'assiéger la ville, d'autant plus que dans le même temps on eut avis que les troupes s'approchaient, et commettaient de grands désordres dans leur passage.

C'est pourquoi le parlement s'étant assemblé le 22 septembre 1648, on résolut de prier la reine de ramener incessamment le roi à Paris, et d'en écarter les troupes, plusieurs de la compagnie ayant parlé très-haut contre le cardinal Mazarin, comme contre l'auteur de tous les désordres; quelques-uns ayant même proposé de renouveler l'arrêt de 1617, par lequel les étrangers sont exclus du gouvernement et du ministère. Mais cet avis ne fut pas suivi, et on se contenta d'ajouter à la délibération, que M. le duc d'Orléans et M. le Prince seraient priés de venir prendre leurs places dans la compagnie, pour y délibérer sur les affaires d'état.

Mais comme ces deux princes écrivirent à MM. du parlement, pour les prier d'aller conférer avec eux à Ruel, on nomma des députés pour cet effet, qui proposèrent beaucoup de choses sur tout ce qui avait été agité dans la chambre et dans les assemblées du parlement,

propositions qui pourraient être faites. Ceux qui se trouvaient le plus souvent à ces conférences étaient le sieur de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatresous, de Montenclos, l'abbé Amelot, de Caumartin, le Fèvre, la Barre, et quelques autres, entre lesquels il y en avait qui se voyaient encore chez le sieur Coulon, où étaient ordinairement le sieur de Bachaumont, fils du président le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue était ménagé chez le coadjuteur par quelques personnes de qualité, qui s'étaient unies avec lui, entre autres le marquis de Noirmoutier, qui était revenu de l'armée fort mécontent de M. le Prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que son altesse avait dites de lui après la bataille de Lens, sous prétexte que la première ligne de l'armée que ce marquis commandait, fut poussée, quoiqu'il y eût très-bien fait son devoir. Mais M. le Prince ne laissa pas de faire des railleries de ce marquis, qui se retira de l'armée, et chercha ensuite toutes les occasions de se venger de M. le Prince et de la cour qui lui avait refusé la satisfaction qu'il demandait pour cette offense.

C'est pourquoi le marquis de Noirmoutier

fut des premiers à se joindre au coadjuteur, aussi-bien que son ami le marquis de Laigues, qui avait aussi des raisons de se plaindre de M. le Prince ; et comme Noirmoutier avait des liaisons avec M. le prince de Conti, qu'il savait être très-mécontent de M. le Prince son frère, aussi-bien que madame de Longueville, dont M. le Prince avait dit mille choses fort outrageantes au sujet du prince de Marsillac, il crut qu'il ne serait pas difficile de les engager l'un et l'autre dans un parti contraire à M. le Prince, et même à la cour, dont le prince de Conti se plaignait aussi, à cause de la prétention qu'il avait d'entrer au conseil : ce qui lui avait été refusé.

M. de Longueville, qui prétendait avoir le premier rang après les princes du sang, n'était pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'appuyait pas ses prétentions comme il l'aurait désiré, et il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction opposée à la sienne, animé comme il était par la princesse son épouse, que le prince de Marsillac ménageait avec une grande attention, jugeant bien dès lors qu'elle aurait une considération toute particulière dans le parti, par l'ascendant qu'elle avait sur les princes de Conti et de Longueville,

et qu'étant comme il était dans ses bonnes grâces, il lui serait aisé de tirer de grands avantages pour lui quand il serait question de traiter et de s'accommoder avec la cour. Les mesures étant donc prises de tous les côtés, on résolut de se trouver à Noisi, où M. le prince de Conti et madame de Longueville promirent de se jeter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprît le siége par ordre de la cour, comme le bruit en courait déjà partout. Cette promesse fut très-agréable au coadjuteur, non-seulement par rapport aux affaires générales, mais aussi parce que depuis quelque temps il avait des sentimens fort vifs et fort tendres pour madame de Longueville, et qu'il espéra que le séjour de Paris pourrait lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, et peut-être de prendre des avantages sur le prince de Marsillac, qu'il regardait comme son rival.

Cependant le coadjuteur ne laissait pas d'agir en même temps du côté de M. le Prince, pour l'engager dans le parti; et il a toujours soutenu que son altesse lui avait donné parole positive d'y entrer, et qu'ils s'étaient vus deux fois chez le sieur de Broussel, pour s'entre-donner de nouvelles assurances. Mais M. le

Prince a toujours nié le fait, et il y a bien de l'apparence qu'il n'avait donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer, et dont il est aisé de se dégager quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce temps-là l'esprit de M. le Prince fut extrêmement combattu, et qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon, qui voulait le lier avec les frondeurs, et celles du maréchal de Grammont, qui le sollicitait fortement de demeurer uni avec la cour. Dans la vérité l'affaire était assez douteuse et méritait bien qu'on y pensât. Enfin il se détermina en faveur de la cour, dans l'espérance qu'il allait devenir le maître du cabinet et de la fortune du cardinal, qu'il pourrait même détruire quand il voudrait regagner l'affection publique (qu'il voyait bien qu'il allait perdre pour un temps), en le sacrifiant au parlement et au peuple. Ce fut dans cette pensée que son altesse fit offrir ses services à la reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de sa majesté.

La reine se voyant assurée de ce côté-là, fit représenter à M. le duc d'Orléans, par l'abbé de la Rivière (1), qu'il lui était très-dangereux

(1) Cet abbé de la Rivière, depuis évêque de Langres,

de souffrir que M. le Prince demeurât seul auprès du roi et de la reine ; que ce lui serait un moyen infaillible de se rendre dans peu maître de toutes les affaires, et d'en exclure son altesse royale, qui perdrait ainsi toute sorte de considération, avec plusieurs autres raisons de la même nature, qui piquaient sensiblement l'esprit du duc d'Orléans, naturellement jaloux de l'espérance et de la réputation de M. le Prince.

Ce n'est pas que si son altesse royale eût voulu écouter ses véritables amis, et bien examiner les dispositions des esprits et des affaires, il n'eût bien vu que le parti du parlement était le plus avantageux, et qu'en se déclarant en sa faveur, il aurait été lui-même le maître des

---

légua en mourant cent écus à celui qui ferait son épitaphe; en voici deux :

Monsieur de L.... est mort testateur olographe,
Et vous me promettez, si j'en fais l'épitaphe,
Les cent écus par lui légués à cet effet,
Parbleu ! l'argent est bon dans le siècle où nous sommes;
Comptez toujours : Ci-gît le plus méchant des hommes.
Payez : le voilà fait.

Ci-gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage.
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

affaires sans avoir rien à craindre de la cour, ni de la trop grande élévation de M. le Prince. Mais tous les esprits ont leurs bornes et leurs faiblesses, et il est difficile de porter à des résolutions vigoureuses ceux qui sont prévenus de la crainte. Le duc s'étant donc laissé persuader par les émissaires de la reine, le siége de Paris fut résolu, et les troupes commencèrent à s'en approcher de tous côtés : ce qui ne put se faire si secrètement, que le parlement et la ville n'en fussent avertis de toutes parts.

C'est pourquoi le parlement étant rentré à la Saint-Martin, on commença à délibérer sur l'approche des troupes, et sur l'inexécution de la déclaration du 24 octobre : ce qui obligea M. le duc d'Orléans et M. le Prince à se rendre à leur assemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur et de hauteur, interrompant le président Viole, et faisant un signe de la main comme pour le menacer, ce qui ayant soulevé toute la compagnie, il y tint le lendemain un discours beaucoup plus modéré. Les choses traînèrent ainsi en confusion et en murmures, le cardinal ne pouvant se résoudre à cause du souvenir tout récent des barricades. Il voyait bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne

réussissait pas, retomberaient nécessairement sur lui ; il savait bien aussi que quand elle réussirait, il ne pouvait manquer de tomber dans la dépendance de M. le Prince, ce qu'il craignait sur toutes choses : de sorte qu'il y a bien de l'apparence que s'il en avait été le maître on n'aurait pas assiégé Paris. Mais comme il était entraîné par l'emportement de la reine, et que la plupart des courtisans le poussaient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, et de s'abandonner aux événemens, d'autant plus que le sieur le Tellier disait que le siége de Paris n'était pas une affaire de plus de quinze jours, et que le peuple viendrait demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquait seulement deux ou trois jours de marché.

On commença donc, à la cour, à prendre tout de bon les mesures nécessaires pour le siége, et on fit différentes propositions sur ce sujet, qui partagèrent pour quelque temps les esprits. M. le Prince et M. le maréchal de la Meilleraye voulaient que le roi allât loger à l'Arsenal, et qu'on se rendît maître des portes Saint-Antoine et Saint-Bernard, et de l'île Notre-Dame ; ce qui aurait sans doute causé

un grand désordre dans Paris, et c'était le meilleur moyen de réduire cette ville par la force. Mais le cardinal craignant de ne pas avoir une sortie assez libre et assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi : on aima mieux prendre la campagne. Le roi et la reine, M. le duc d'Anjou et le cardinal, sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit, par la porte de la Conférence, où s'étaient rendus M. le duc d'Orléans et M. le Prince, M. le prince de Conti, le maréchal de Villeroi, le chancelier, les secrétaires d'état, et autres gens de la cour, qui s'en allèrent tous à Saint-Germain, sans qu'on ne s'en aperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette sortie étant venue à la connaissance du peuple, causa sur-le-champ une très-grande émotion parmi les bourgeois, qui se saisirent aussitôt et sans ordres des portes Saint-Honoré, de la Conférence et de plusieurs autres. Messieurs du parlement en ayant été informés s'assemblèrent à l'instant, quoiqu'il fût fête, et ayant su que la cour avait laissé une lettre adressée au prevôt des marchands et aux échevins, on envoya aussitôt pour savoir le contenu de cette lettre qui leur fut apportée. Elle portait en substance que le roi ayant été obligé de

sortir de sa bonne ville de Paris pour ne pas demeurer exposé aux desseins pernicieux de quelques officiers du parlement, qui, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres, et abusé long-temps de sa bonté, se seraient portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa propre personne, et à former des intelligences avec les ennemis de l'état, sa majesté avait bien voulu faire part au prevôt des marchands et aux échevins de sa résolution, leur ordonnant très-expressément de s'employer en tout ce qui dépendrait d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la ville qui pût en troubler le repos, ni faire préjudicier au service du roi; sa majesté se réservant de les informer plus amplement, dans la suite, de ses résolutions.

Cette lettre aurait peut-être eu plus d'effet, si on y eût désigné quelqu'un en particulier sur qui on eût voulu faire tomber ces soupçons; mais comme elle ne nommait personne, et que le commerce prétendu avec les ennemis de l'état était sans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impression sur les esprits, non plus que celles de la reine, de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince, par lesquelles ils leur faisaient savoir que c'étaient eux qui avaient con-

seillé au roi sa sortie, et même la manière de l'exécuter. Ainsi le parlement résolut, sans s'arrêter à ces lettres, que toutes les portes de la ville seraient gardées par les bourgeois ; qu'on poserait des corps-de-garde aux lieux nécessaires pour la sûreté publique, et que les chaînes seraient tendues si le besoin y était; enjoignant au lieutenant civil, et officiers de police, de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec sûreté dans Paris, et de faire retirer les gens de guerre qui étaient dans les villes et villages à vingt lieues à la ronde, avec défense aux places voisines de recevoir aucunes garnisons.

Il y eut aussi une lettre particulière pour M. le coadjuteur, par laquelle il lui était ordonné de se rendre à Saint-Germain, à quoi il fit démonstration de vouloir obéir; mais son carrosse fut arrêté dès le Marché-Neuf, où quelques-uns de ses partisans se jetèrent, de concert avec lui, sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, et de continuer à soutenir les intérêts du peuple : à quoi il déféra sans se faire beaucoup prier, sachant bien qu'il serait plus en sûreté à Paris qu'à Saint-Germain.

Le lendemain, 7 janvier, un lieutenant des gardes du roi apporta au parquet des gens du

roi une lettre de cachet adressée à eux, et une autre pour le parlement, que les gens du roi portèrent aussitôt à l'assemblée des chambres, et dirent que, par celle qu'ils avaient reçue, ils voyaient que la volonté du roi était que le parlement se transférât à Saint-Germain et attendît là ses ordres. Sur quoi la compagnie résolut de rendre cette lettre sans l'ouvrir, et délibéra ensuite sur les autres articles des lettres du jour précédent, adressées au prevôt des marchands et aux échevins : elle ordonna que les gens du roi iraient trouver la reine à Saint-Germain, et la supplieraient de donner les noms de ceux qui avaient calomnié la compagnie, pour être procédé contre eux selon la rigueur des lois de l'état.

Les gens du roi allèrent à Saint-Germain; mais ils furent obligés de s'en revenir sans voir la reine, qui leur refusa audience, leur faisant dire qu'il n'était plus temps, et qu'ils eussent à se retirer sans coucher à Saint-Germain. Mais comme il était neuf heures du soir lorsqu'ils reçurent cet ordre, et qu'ils n'auraient pu retourner à Paris sans un péril manifeste, ils demeurèrent où ils étaient, mais sans se coucher, pour exécuter l'ordre de la reine à la lettre.

Si la reine les eût écoutés et congédiés avec de bonnes paroles, et si, au lieu de prendre tout le parlement à partie, elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le corps ne se serait pas déclaré, une bonne partie d'entre eux étant découragés, et appréhendant les suites de la guerre.

Mais, sur cette réponse fière, le parlement ayant jugé qu'il n'y avait plus de ménagement à garder, donna le 8 un arrêt sanglant contre le cardinal Mazarin, comme l'unique auteur des désordres de l'état, enjoint à lui de se retirer de la cour dans les vingt-quatre heures, et du royaume dans huit jours, sinon ordonne à tous sujets du roi de lui courir sus, et défense à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un arrêt, le samedi matin, à l'occasion d'une seconde lettre au prevôt des marchands et aux échevins, qui leur enjoignait de faire obéir le parlement, comme si la chose eût été en leur pouvoir; et il fut ordonné qu'on ferait un fonds de deniers pour lever des troupes : ce qui fut reçu avec un applaudissement si général, qu'il se trouva en peu de temps un fonds de quatre ou cinq millions, le parlement et toutes les autres compagnies s'étant cotisés.

Jusque-là tous les nouveaux conseillers de la dernière création faite sous le ministère du cardinal de Richelieu étaient si mal reçus dans la compagnie, que les présidens ne leur distribuaient jamais de procès, et prenaient à peine leurs avis aux audiences : de sorte que ces charges étaient dans un étrange rebut, et ceux qui en étaient pourvus ne trouvaient pas aisément des acheteurs qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le sieur Boylesire, chanoine de Notre-Dame, qui avait une de ces charges, jugeant l'occasion favorable de les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun 15,000 livres pour les affaires publiques, outre ce que la compagnie devait fournir, à condition qu'il n'y aurait plus de différence entre les charges anciennes et les leurs, et qu'on leur distribuerait des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, les vingt nouveaux conseillers ayant financé, furent depuis considérés comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les appeler *les Quinze-Vingts*, parce qu'ils étaient vingt qui avaient donné chacun 15,000 livres.

Dès qu'on sut qu'il y avait de l'argent dans la caisse publique, les officiers et gens de qualité vinrent offrir leurs services au parlement

et à la ville. Le marquis de la Boulaye fut le premier qui se présenta, peut-être un peu par rapport à un grand procès qu'il avait au parlement. Le duc d'Elbeuf le suivit de près avec MM. ses enfans, et il fut déclaré général des armées du roi sous l'autorité du parlement : ce qui lui donna un si grand crédit dans la ville, pendant les premiers jours, qu'il en était comme le maître absolu. Il s'en aperçut si bien, qu'il écrivit aussitôt à la reine pour lui offrir ses services, priant S. M. de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyait bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet, M. le prince de Conti, M. le duc de Longueville, le prince de Marsillac, et le marquis de Noirmoutier, ayant quitté Saint-Germain pour se jeter dans Paris, le crédit du duc d'Elbeuf cessa tout d'un coup, et le prince de Conti fut déclaré généralissime, malgré l'opposition du duc d'Elbeuf, qui était pourtant en état de faire bien du bruit, s'il avait bien connu ses forces, et la défiance que tout le monde avait de son altesse ; car il est certain que le duc fut, pendant un jour entier, le maître de faire chasser ce prince hors la ville, s'il avait voulu. Mais le coadjuteur qui commençait à établir son autorité parmi le peuple,

ayant fait connaître que son altesse et M. de Longueville avaient donné leur parole il y avait long-temps, et qu'ils n'avaient eu aucune part à l'enlèvement du roi, ce qui fut confirmé par le président de Novion, à qui le coadjuteur avait confié ce secret, tout le monde tourna de ce côté-là, et le reconnut pour généralissime, et MM. d'Elbeuf, de Bouillon et de la Mothe-Houdancourt pour lieutenans-généraux, avec un pouvoir égal, qu'ils exerceraient alternativement; avec cette seule distinction, que M. d'Elbeuf devait commencer, et avoir la première séance au conseil de guerre, qui se tiendrait toujours chez M. le prince de Conti; après quoi ce prince alla loger à l'hôtel de ville, pour effacer la défiance qui pouvait rester dans l'esprit du peuple contre lui. Madame la duchesse de Longueville, sa sœur, y prit aussi un appartement par la même raison: de sorte que la maison de ville fut le lieu où tout le monde allait faire sa cour, les officiers de robe et d'épée s'y rendant régulièrement tous les soirs, et le coadjuteur pour des raisons générales et particulières. Dans ce temps-là madame de Longueville accoucha d'un fils, que le corps de ville tint sur les fonts, et le nomma Charles-Paris. Cependant M. de Longueville

alla dans son gouvernement de Normandie, pour y servir le parti, n'ayant pas voulu prendre de qualité entre les autres généraux qu'il croyait au-dessous de lui. Il y eut aussi beaucoup d'autres seigneurs qui s'engagèrent avec le parlement et la ville, comme les ducs de Chevreuse, de Luynes, de Brissac, le marquis de Vitri, de Fosseuse, de Silleri, etc.

M. de Beaufort ne manqua pas de se rendre aussi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui, dans la suite, n'eut de véritable confiance qu'en lui et au coadjuteur, avec lequel le duc s'unit très-étroitement. Jusque-là le coadjuteur n'avait pas eu de voix délibérative dans le parlement; mais on la lui donna le 21 janvier 1649, en l'absence de monseigneur l'archevêque de Paris, son oncle; il y prit sa place après avoir fait le serment accoutumé.

Pendant tout ce temps-là il y eut peu d'exploits de part et d'autre. Les bourgeois de Paris s'emparèrent seulement de la Bastille, dont le sieur de Broussel fut fait gouverneur, et le sieur de Louviers, son fils, qui était lieutenant aux gardes, son lieutenant. D'un autre côté, M. le Prince, qui commandait l'armée du roi, se rendit maître des postes importans de Saint-

Cloud, de Saint-Denis et de Charenton; mais il ne garda pas long-temps le dernier. Le parlement s'occupait aussi à faire venir des vivres à Paris, et à trouver des fonds pour les gens de guerre. Il donna pour cet effet des arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveraient, et pour se saisir de tous les effets et meubles appartenant au cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse du tiers aux dénonciateurs; mais cette recherche fut assez inutile et ne produisit pas grand'chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux officiers; et le coadjuteur leva un régiment de cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au chevalier de Serrigni, son parent, qui fut appelé le régiment des Corinthiens, parce que ce prélat était archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de boucliers, sous le nom d'un prêtre, ne fut pas approuvée de tout le monde, et ne réussit pas avantageusement pour son auteur; car le chevalier de Serrigni étant sorti à la tête de son régiment, et ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, et on n'en fit que rire : cet échec ayant été appelé par raillerie *la première aux Corinthiens*. Les officiers ne furent pas long-temps à former leurs

régimens, tout le monde s'empressant à prendre parti, et l'armée du parlement se trouva dans peu de jours composée de plus de douze mille hommes effectifs, mais mauvais soldats, particulièrement la cavalerie, qui n'était remplie que de cavaliers faits à la hâte par chacune des portes cochères, suivant l'ordre du parlement; et comme le marquis de la Boulaye en avait le principal commandement, on l'appela par dérision le *général des portes cochères*.

L'armée du roi n'était pas si nombreuse, et ne passait pas neuf ou dix mille hommes; mais c'étaient de vieilles troupes et bien meilleures. Le duc de Bouillon avait proposé un expédient qui ne fut pas suivi, mais qui aurait été bien plus avantageux pour Paris, et de moindre dépense. C'était d'envoyer une somme de cinq cent mille livres à M. de Turenne, son frère, pour distribuer dans l'armée d'Allemagne qu'il commandait, et l'amener au service du parlement. M. de Turenne et la plupart des officiers-généraux étaient disposés à prendre ce parti; mais la cour ne leur laissa pas le temps d'exécuter leur dessein, et le sieur d'Hervart ayant été envoyé par le cardinal dans cette armée, avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au service du roi plusieurs officiers étrangers, particuliè-

rement le colonel Rosen, ennemi déclaré de M. de Turenne, qui, par ce moyen, fut obligé de quitter l'armée avec ses amis : ce qui ne serait pas arrivé si on lui avait envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avait dans la ville et dans le parlement tant de gens engagés, qu'il ne faut pas s'étonner si ceux qui étaient bien intentionnés ne purent rien faire de considérable pendant la guerre. On ne laissait pourtant pas de se réjouir à Paris : il ne se passait pas de jour qu'il ne se fît quelque chanson nouvelle contre le cardinal Mazarin, la plupart fort spirituelles, et de la façon de M. de Marigni. Le sieur Scarron fit aussi sa *Mazarinade ;* et il paraissait tant d'autres écrits injurieux, même contre la reine, que le parlement fut obligé de faire défense d'en débiter de cette nature. Mais ces défenses n'empêchèrent pas le cours de ces libelles, et la reine était tombée dans un mépris si général, que le menu peuple ne la nommait plus que *madame Anne.* Cette licence de parler était une des choses qui contribuaient le plus à entretenir l'animosité du peuple, et à diminuer le chagrin qu'on avait de voir qu'il ne se faisait rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir

le passage de Corbeil, et il se mit en marche à grand bruit avec un gros détachement de bourgeois de la ville, qui devaient faire des merveilles; mais ils n'eurent pas le courage de passer Juvisi, ayant appris qu'il était sorti des troupes de Saint-Germain pour les couper. Il fut plus heureux dans une autre rencontre, étant sorti avec trois cents chevaux au-devant d'un grand convoi que le marquis de Noirmoutier amenait du côté d'Etampes, et qui arriva heureusement, quoiqu'il eût été attaqué par les troupes du roi, qui le poussèrent jusqu'au village de Vitri, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, et se mêla de bonne sorte avec les ennemis. On fit même courir le bruit qu'il avait tué Nerlieu qui commandait le régiment du cardinal Mazarin, quoique d'autres assurassent qu'il avait été blessé à plus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut très-glorieuse à ce prince, non-seulement par cette action, mais parce que le bruit s'étant répandu qu'il était aux mains avec les ennemis, les bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, et sortirent au nombre de plus de 30,000 en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui suivirent avec des épées, des hallebardes et des broches, et autres instru-

mens de cette sorte ; et quand M. de Beaufort rentra le soir dans la ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des rues où il passa, le monde criant : *Vive Beaufort!*

Le marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la vallée de Grosbois, avec assez de peine, parce que les troupes qu'il avait postées pour favoriser son passage, étaient sorties du lieu où il les avait mises, pour charger quelques escadrons du parti contraire. Le marquis de Silleri fut pris dans cette occasion, et le prince de Marsillac y fut blessé dangereusement avec le comte de Royan.

On fit encore une autre sortie presque générale du côté des portes de Saint-Denis et de Saint-Martin, pour faire entrer un convoi de blé et autres provisions, si nombreux, que les charrettes ne cessèrent de défiler, nuit et jour, pendant deux fois vingt-quatre heures ; le marquis de Noirmoutier, qui avait la tête de tout, s'étant avancé jusqu'à Dammartin, et le marquis de la Mothe (1) jusqu'à Gonesse. Mais tout cela fut fort mal distribué.

Le marquis de la Boulaye fit aussi entrer quel-

(1) Philippe de la Mothe - Houdancourt, maréchal de France, mort en 1657.

ques petits convois ; et, quoiqu'il ne fût pas estimé des gens de guerre, il ne laissait pas d'être fort agréable au peuple.

Enfin les généraux s'avisèrent de faire un camp à Villejuif, où l'on mit la plupart des troupes, le reste étant dans les villages voisins, et particulièrement au Port-à-l'Anglais, pour la défense d'un pont de bateaux qu'on avait construit sur la rivière de Seine.

Voilà les principales actions de guerre qui se firent durant le siége de Paris, par les troupes de la ville. Celles du roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendu maître de Lagny et de Brie-Comte-Robert, M. le Prince attaqua Charenton, où l'on avait jeté un corps de troupes assez considérable pour conserver ce poste, qui était très-important pour la subsistance de la ville. Le marquis de Clanleu, qui y commandait, y fut tué, n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs officiers distingués. Il n'y eut presque que le marquis de Coignac, petit-fils du maréchal de la Force, qui se sauva heureusement par la rivière, sur un glaçon qui l'apporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son régiment. M. le Prince y perdit aussi beaucoup de monde, entre autres le duc de Châtillon, qui reçut un coup de mousquet

dans les reins, et qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque ; mais M. le Prince s'était posté si avantageusement avec les sept à huit mille hommes qu'il avait, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eu que le coadjuteur qui fût d'avis de donner bataille, et qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de prêtre n'était pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoique abandonné deux jours après par M. le Prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, et contribua beaucoup à disposer le parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la cour prirent de là occasion de se réveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien évêque de Dol, nommé Cohon, où il rendait compte de toutes choses au cardinal Mazarin, disant que l'évêque de Glandève, religieux cordelier, connu auparavant sous le nom de père Faure, confesseur de la reine, et le sieur Delaune, conseiller au Châtelet, le servaient fort bien ; que le parlement

ferait bientôt la paix à telles conditions qu'on voudrait, et que les officiers-généraux ne s'y opposeraient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des gardes : on en devait aussi donner à l'évêque de Glandève, mais on ne le fit pas, parce qu'il était logé aux Cordeliers. On envoya chez Delaune pour l'arrêter ; mais ayant été averti de bonne heure, il se retira à Saint-Germain. On surprit plusieurs autres lettres sans signature, qui disaient encore davantage, et qui venaient de quelques officiers du parlement. On en fit beaucoup de bruit; mais l'affaire fut étouffée. On ne poursuivit pas aussi, comme on aurait pu, l'affaire du chevalier de la Valette, bâtard de la maison d'Epernon, qui fut arrêté jetant, la nuit, des billets par la ville pour émouvoir le peuple.

Fondée sur ces intelligences secrètes, la cour avait envoyé, quelques jours auparavant, un héraut d'armes chargé de lettres pour le parlement, pour M. le prince de Conti, et pour le prevôt des marchands et les échevins. Ce héraut s'étant présenté à la porte Saint-Honoré, y fit sa chamade; et le capitaine qui y était de garde l'ayant arrêté à la barrière, en fit aussitôt donner avis au parlement, qui, après de longues délibérations, arrêta de ne

point entendre le héraut, ni recevoir ses lettres, et d'envoyer les gens du roi à Saint-Germain, pour dire à la reine que le refus de la compagnie ne venait que du respect qu'ils avaient pour elle, les hérauts n'étant envoyés qu'à des souverains ou des ennemis, et qu'ils suppliaient S. M. de leur faire savoir sa volonté de sa propre bouche, l'assurant de la continuation de leur fidélité pour le service du roi.

C'était là proprement ce que la cour souhaitait pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avait encore pu réussir, et il y a lieu de croire que cette momerie de héraut avait été concertée avec ceux du parlement qui étaient dans les intérêts de la cour, à dessein d'engager la compagnie à faire cette démarche. Aussi la reine ne perdit pas cette occasion : elle fit dire aux gens du roi que S. M. était satisfaite des assurances qu'ils lui donnaient; mais qu'elle en désirait des effets véritables; après quoi, on se pouvait promettre des témoignages de sa bienveillance envers toute sorte de personnes sans exception.

Cette réponse gracieuse donna lieu aux délibérations qui se firent depuis au contentement de la cour. A quoi la venue d'un autre héraut, envoyé dans le même temps par l'archiduc,

gouverneur des Pays-Bas, et chargé de lettres pour le parlement, ne contribua pas peu, les émissaires de la cour s'étant adroitement servis de cette conjoncture pour faire voir qu'il y avait des gens qui entretenaient des correspondances avec les Espagnols : ce qui était odieux, et de dangereuse conséquence. Dans la vérité il y avait plus de quinze jours que cet envoyé était à Paris, quelques-uns de la compagnie ayant travaillé, pendant ce temps, à lui dresser une créance dont on accusait particulièrement le président de Bellièvre et le sieur de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant présenté au parlement, on résolut après plusieurs contestations, de l'entendre, et de lui donner séance dans la compagnie, quand il eut fait voir ses créances. Il s'appelait don Joseph Illescas Arnolphini, homme de peu de considération, mais qui ne manquait pas d'esprit. Il avait été choisi par madame de Chevreuse, qui était à Bruxelles, et il avait ordre de négocier principalement avec le coadjuteur, et avec ceux qui étaient le plus dans la confidence de cette dame. Dans le discours qu'il fit au parlement, il dit qu'il ne pouvait douter que sa présence ne fût agréable à la compagnie, puisqu'il apportait les offres d'une paix générale tant

désirée dans le monde chrétien ; que le cardinal Mazarin n'avait pas voulu la conclure à Munster, quoiqu'il le pût à des conditions avantageuses à la France ; mais que, depuis la sortie du roi hors de Paris, il en avait proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les rebelles, et de réduire Paris à la raison ; que sa majesté chrétienne n'avait pas estimé qu'il fût sûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'état par arrêt du parlement, où les traités de paix doivent être vérifiés pour être authentiques ; qu'ainsi le roi son maître l'avait envoyé à la compagnie, pour lui déclarer qu'il se soumettait volontiers à son jugement, laissant à son choix de députer quelques-uns de leur corps en tel lieu qu'ils voudraient, même à Paris, où il enverrait ses plénipotentiaires pour y conclure une paix entre les deux couronnes, et qu'il offrait cependant à la compagnie toutes les troupes du roi son maître pour en disposer, et les faire commander même par des officiers français ; déclarant au surplus, qu'en cas que le parlement n'eût pas besoin de ces troupes, elles demeureraient sur la frontière, sans rien entreprendre pendant qu'on traiterait de la paix.

Ce discours, et le rapport fait par les gens du roi, de ce qui s'était passé à Saint-Germain, fut suivi d'une délibération, où il fut arrêté qu'on députerait vers la reine, pour la remercier de la manière dont elle avait reçu les gens du roi ; pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris, et pour lui porter copie de la lettre de l'archiduc, et l'informer de ce qui avait été dit par son envoyé, sur quoi le parlement n'avait pas voulu délibérer sans savoir la volonté de sa majesté, à laquelle ils étaient prêts à obéir, et à lui témoigner qu'ils étaient fidèles serviteurs du roi.

Ainsi le premier président avec le président de Mesmes et des députés de toutes les chambres, étant partis pour Saint-Germain, on y convint que de part et d'autre on enverrait des commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclure un accommodement, et que, dès que le parlement aurait donné les mains à cette conférence, les passages seraient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le parlement, où les partisans de la cour faisaient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégoûter le peuple. De leur côté les frondeurs faisaient courir le bruit de la venue

de monsieur de Longueville avec dix ou douze mille hommes; mais comme ces bruits n'étaient suivis d'aucun effet, les partisans de la cour s'en prévalaient pour décrier la faiblesse du parti, et décourager les sectateurs.

Cependant le peuple ne laissait pas de continuer dans sa fermeté, et de crier à toute occasion qu'il ne voulait pas de paix; mais la conférence de Ruel ayant été arrêtée, les députés s'y rendirent de part et d'autre, et l'on y convint enfin de quelques articles qui furent rapportés à Paris, pour les faire ratifier : à quoi on trouva de grandes oppositions, fondées sur ce qu'il n'y avait rien de précis pour les intérêts des officiers-généraux; que l'article du parlement de Rouen n'était pas comme on le souhaitait, et que les députés avaient permis que le cardinal Mazarin signât le traité; sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, et quand on s'assembla au parlement pour délibérer, que le peuple pensa se jeter sur eux, demandant la signature du cardinal Mazarin, pour la faire brûler par la main du bourreau, et menaçant de tuer les députés quand ils sortiraient : ce qui obligea M. de Beaufort de sortir pour leur parler et pour les apaiser.

Il fallut donc en venir à une nouvelle déli-

bération, malgré le premier président, et le président de Mesmes, dans laquelle il fut résolu que les mêmes députés retourneraient à Ruel pour traiter des prétentions des officiers-généraux, qui, pour cet effet, envoyèrent leurs agens; et on leur recommanda de faire en sorte que le cardinal ne signât pas le traité.

Cette délibération dura depuis le matin jusqu'au soir; et, à la sortie, il fallut que le coadjuteur et le duc de Beaufort accompagnassent le premier président pour le garantir de la fureur du peuple. Une lettre de cachet qui fut envoyée dans le même temps au sujet des généraux, ne servit qu'à faire crier davantage, et donna lieu à un second arrêt pour faire réformer encore d'autres articles pour le prêt et pour plusieurs autres choses.

Cependant les officiers-généraux ayant choisi le duc de Brissac et le comte de Maure pour assister à la conférence, et ayant réduit en apparence tous leurs intérêts à l'éloignement du cardinal Mazarin, les députés du parlement eurent ordre d'insister aussi fortement sur cet article; et ils l'auraient obtenu, si les généraux eussent été aussi parfaitement unis qu'ils le paraissaient; d'autant plus que l'archiduc, à qui on avait envoyé les marquis de Noirmoutier et

de Laigues, était enfin rentré en France avec l'armée du roi d'Espagne, et avait écrit à M. le prince de Conti que, nonobstant sa marche, il serait toujours prêt à entendre aux propositions de la paix générale, et à s'arrêter en cas qu'on voulût nommer des députés. Cette lettre ayant été communiquée au parlement, il ordonna qu'on en donnerait avis à la reine, et l'affaire en demeura là. Si les Espagnols eussent fait cette démarche dès le commencement, ils en auraient sans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en avisèrent trop tard, et leur entrée dans le royaume ne servit qu'à terminer plus tôt l'accommodement, tout le monde étant déjà las et rebuté de la guerre.

Enfin la cour ayant eu l'adresse de diviser le parlement, elle eut aussi celle de diviser les généraux, par les promesses qui furent faites sous main à M. le prince de Conti de lui donner entrée au conseil du roi, et un gouvernement de place; à M. le duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de-l'Arche; au duc d'Elbeuf, une somme d'argent et un domaine considérable en Normandie; au duc de Bouillon, satisfaction entière sur ses prétentions; et au prince de Marsillac, des lettres de duc et pair; ce qui facilita la réconciliation de madame de

Longueville avec M. le Prince ; après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, et le premier président, à son retour avec les autres députés, rapporta une déclaration du roi, qui fut vérifiée le premier avril 1648, portant amnistie générale pour tous ceux qui avaient été dans le parti, spécialement pour les marquis de Noirmoutier, de Laigues, le comte de Fiesque, Saint-Ibal, la Sauvetat et la Boulaye, sans faire aucune mention du cardinal Mazarin, qui demeura, comme il était, le maître de toutes les affaires, et en état de se venger à sa discrétion du coadjuteur et du duc de Beaufort, qui avaient paru les plus affectionnés au parti, et sans aucun intérêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'était promis, ce ne fut proprement qu'une suspension d'armes, et nullement d'intrigues et de cabales. Les frondeurs ne pouvaient souffrir le cardinal Mazarin en place ; ils appréhendaient ses ressentimens, et pour s'en défendre, ils tâchaient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le cardinal, de son côté, tâchait de rétablir son crédit, espérant que le temps lui fournirait les occasions de se venger ; mais ce qui l'inquiétait davantage était l'autorité que M. le Prince avait prise dans les

conseils pendant la guerre, dont il appréhendait les suites. M. le Prince, nullement disposé à en souffrir la diminution, prétendait conserver l'avantage qu'il avait, comme dû à sa naissance et à ses services; et, quoiqu'il n'eût pas dessein de perdre le cardinal, il voulait le retenir dans le respect et dans la dépendance. De plus, dans la pensée que les frondeurs pouvaient traverser une partie de ses desseins, il cherchait sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, et à leur ôter la faveur du peuple, qui était entière et sans partage pour les chefs du parti.

Avec tant de vues différentes il était difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble : aussi leur arrivait-il souvent de se barrer et de s'entre-choquer, quelquefois même sans dessein. Une des premières actions d'éclat qui réveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du duc de Candale à Paris, où l'on crut que la cour l'avait fait venir à dessein pour insulter le duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela serait reçu du peuple. Quelques-uns disaient pourtant qu'il y était venu de son mouvement et sans aucun concert avec la cour. Quoi qu'il en soit, s'étant remontré un soir aux Tuileries avec quelques-uns de ses amis, il

se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disait être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choses de la guerre, qui dénotaient assez intelligiblement le duc de Beaufort, sans néanmoins nommer personne.

Ces discours ayant été faits publiquement, furent bientôt rapportés au duc de Beaufort et à ses amis, lesquels ayant su que le duc de Candale devait souper, peu de jours après, dans le jardin de Renard au bout des Tuileries, ils résolurent d'y aller, sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avait été projeté. Le duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le duc de Candale était à table, lui dit en riant qu'il venait se réjouir avec lui familièrement, et avec la liberté qui régnait alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas; on y répondit avec aigreur, et le duc de Beaufort qui n'attendait que cela, prit un bout de la nappe, et renversa tout ce qui était sur la table. Le duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'était pas bien faite pour eux : on se sépara donc de part et d'autre, et le duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin, dans le des-

sein de faire appeler le duc de Beaufort ; mais la cour empêcha que la chose n'allât plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, et fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers et contre tous.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un bateau chargé de bombes et de grenades à l'Arsenal, et qui, descendant la rivière comme pour aller à Saint-Germain, fut arrêté vers le Pont-Rouge, et pillé par le peuple, qui disait tout haut qu'on avait dessein d'assiéger Paris une seconde fois.

Le duc de Beaufort étant tombé malade dans le même temps, on ne manqua pas de dire qu'il était empoisonné. Le peuple allait tout le long du jour en procession à l'hôtel de Vendôme, pour savoir de ses nouvelles ; et, quoique sa maladie ne fût rien, les frondeurs la faisaient passer pour périlleuse. Cependant ses gens avaient ordre de faire entrer une partie de ceux qui se présentaient, dont plusieurs le voyant au lit, se jetaient à genoux, pleurant à chaudes larmes, et priant Dieu pour lui comme pour leur père et leur libérateur.

Tous ces incidens, joints à l'animosité qui paraissait encore dans les discours du peuple

contre le cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisait pas encore bon à Paris pour lui: aussi ne put-il se résoudre d'y retourner, quoique la reine l'en pressât beaucoup, et que M. le Prince se chargeât de l'y conduire en toute sûreté. On dit même que pour justifier sa crainte, et faire voir qu'elle n'était pas sans fondement, il envoya un chariot couvert de ses armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la ville, par des gens apostés; de sorte que la cour, pour laisser refroidir cette chaleur, alla de Saint-Germain à Compiègne, à la réserve de M. le Prince, qui fut seul à Paris, où il fut complimenté par le parlement, qui lui députa exprès plusieurs de ses membres : ce qui ne fut pas approuvé du peuple, qui ne regardait ce prince qu'avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs, jusque-là que s'il avait séjourné plus long-temps à Paris, il n'y aurait peut-être pas trouvé toute la sûreté qu'il s'imaginait : mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laissant ainsi le cardinal seul auprès de leurs majestés, bien aise de se voir délivré de sa présence qui l'incommodait fort.

Le peuple de Paris eut aussi beaucoup de joie du départ de son altesse, comme il le fit connaître dans une affaire qui arriva peu de

temps après, et qui fit assez de bruit. Beauton, avocat au conseil, ayant été arrêté au sujet d'une pièce offensante pour son altesse, dont on l'accusait d'être l'auteur, intitulée *Discours sur la députation du parlement à M. le Prince*, la cour témoigna y prendre beaucoup de part, et s'intéresser fortement à la satisfaction de M. le Prince, ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La substance de cet écrit était que le parlement n'avait pas dû députer à M. le Prince, parce que cette compagnie n'avait jamais fait cette démarche que pour le roi et M. le duc d'Orléans, et que M. le Prince ayant été l'auteur du siége de Paris, le protecteur du cardinal, et la cause de tout ce qu'ils avaient souffert, il n'était pas juste de se réjouir de son retour; et à la fin l'auteur (1), apostrophant M. le Prince, lui pronostiquait qu'il serait la victime du ministre, qui le jetterait dans une prison, d'où il ne sortirait que par la générosité de ceux qu'il avait persécutés sans sujet : ce qui arriva effectivement depuis.

Si M. le Prince eût fait alors une réflexion sérieuse sur cette prédiction, il ne se serait

(1) C'était un nommé Portail, avocat au parlement.

peut-être pas si fort emporté dans cette rencontre, et il aurait dû juger que les sollicitations publiques de la cour n'étaient que pour l'engager davantage dans cette affaire, et pour rejeter sur lui toute la mauvaise humeur qui restait dans l'esprit du peuple. En effet, tous les mouvemens qu'il se donna auprès des juges ne produisirent que de nouveaux écrits plus forts, qui furent publiés sous prétexte de la défense de Beauton, lequel fut enfin déchargé de l'accusation par le parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le Châtelet : ce qui serait certainement arrivé si le sieur Joli (1), conseiller au Châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion, n'avait engagé quelques-uns des juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étaient dévoués à la cour. Ce conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit la défense de l'accusé avec tant de chaleur, qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier de ce qu'il avait à faire et à dire ; mais ce malheureux était si troublé, qu'au lieu de profiter des conseils qui lui avaient été donnés, il pensa se perdre lui-même par ses réponses. Le sieur

(1) Auteur de ces Mémoires.

Joli avait été jusqu'alors infiniment uni avec le sieur d'Aubray, lieutenant civil, dont il rapportait tous les procès; mais ils rompirent dans cette occasion, et en vinrent même à des paroles assez fortes.

Il arriva dans ce temps une affaire de la même nature à l'occasion d'un nommé Marlot, qui avait été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un libelle très-sale et offensant contre l'honneur de la reine, intitulé *la Custode*. Mais comme il sortait de la Conciergerie pour être mené en Grève, plusieurs garçons libraires et imprimeurs se trouvèrent à la porte du Palais, qui chargèrent brusquement les archers à coups de pierres, et criant sur eux *aux mazarins!* Ils furent secondés par les gens de boutiques du quartier : de sorte que Marlot fut sauvé, y ayant eu plusieurs archers de blessés; et même le sieur Grani, lieutenant-criminel, qui les commandait, eut assez de peine à se sauver après avoir reçu plusieurs coups de bâton.

Tous ces événemens étonnaient la cour. Le cardinal voulait s'en servir pour différer le retour du roi à Paris; mais on lui fit connaître qu'une plus longue absence pourrait faire naître des affaires plus dangereuses, et dont les suites

pourraient empêcher la cour de revenir quand il en serait absolument nécessaire. On lui disait aussi qu'il fallait accoutumer le peuple à la présence du roi ; que c'était le seul remède pour refroidir la chaleur des esprits, et qu'enfin il était bon d'appuyer de plus près ceux qui étaient bien intentionnés, et qui étaient las de la continuation de ces désordres.

Aussi le cardinal Mazarin se résolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles contre la mauvaise volonté du peuple. La première précaution qu'il prit fut de faire parler à madame la duchesse de Montbazon, qui gouvernait absolument le duc de Beaufort, de laquelle on obtint, à force de promesses, que ce duc ne traverserait point le dessein du retour. On aurait bien voulu l'engager d'aller à la cour ; mais il fallut se contenter de la parole que madame de Montbazon donna pour lui. Le coadjuteur ne fut pas si difficile ; il alla sans beaucoup de façon à Compiègne sur les instances qui lui en furent faites, quoique plusieurs de ses amis l'en détournassent, dans la pensée que ce voyage ne lui était proposé que pour le décrier dans l'esprit du peuple ; mais il n'écouta pas ces raisons, et il se figura qu'il suffisait de publier à son retour, qu'il n'y avait

été que pour rendre ses devoirs au roi et à la reine, sans voir le cardinal. La vérité est pourtant qu'il le vit, et qu'il eut une conférence avec lui de trois ou quatre heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin de s'assurer des corps de métiers, par le moyen du lieutenant civil, du prevôt des marchands, et de plusieurs autres, jusqu'à se servir de la Ratière, partisan, pour ménager les bateliers en les faisant boire et en leur distribuant de l'argent. On employa aussi M. de Longueil, conseiller de la grand'chambre, en lui promettant la surintendance des finances pour le président de Maisons, son frère.

Le cardinal crut aussi qu'il serait bon de faire une entreprise d'éclat qui rétablît sa réputation. C'est pourquoi il fit assiéger Cambrai par le comte d'Harcourt, et y alla lui-même pour faire des présens d'épées, de baudriers et de gants de senteur à la plupart des officiers. Mais toute cette dépense mesquine ne servait qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le siége fut levé; de sorte qu'il fallut en revenir aux premières mesures pour préparer les bourgeois de Paris au retour de la cour, que tout le monde leur conseillait plus que jamais, ce à quoi le cardinal n'aurait jamais

donné les mains, si M. le Prince n'eût répondu du succès de l'affaire.

La cour revint donc enfin à Paris au mois d'août 1649, le cardinal étant à la portière du carrosse du roi avec M. le Prince, qui lui servait comme de brave; et, pour signaler ce retour, on fit une cavalcade du Palais-Royal aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, le jour de Saint-Louis, cette éminence étant encore dans le carrosse du roi, et M. le Prince à cheval, avec toute la cour, dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures, le peuple étant toujours si animé, qu'il eût fallu peu de chose pour faire repentir le cardinal de n'avoir pas suivi les conseils de sa prudente timidité.

M. le Prince lui donna, peu de jours après, d'autres sujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux frondeurs pour le perdre, sur le refus qu'il faisait de donner, suivant sa promesse, le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville. Cette raison n'était, à le bien prendre, qu'un prétexte, car M. le Prince avait d'autres raisons personnelles et plus essentielles de se plaindre de ce ministre, qu'il ne pouvait pas dire. Il n'était pas content de l'alliance que M. le cardinal voulait faire avec la maison de

Vendôme, en donnant une de ses nièces à M. de Mercœur : il était indigné avec justice de ce qu'après lui avoir fait espérer que le roi traiterait de la principauté de Montbéliard pour la lui donner, et ayant dépêché Hervart en apparence pour négocier cette affaire, il lui avait néanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclure. Enfin il éprouvait tous les jours que ce ministre le traversait sous main, en toutes rencontres, quoiqu'il lui fît des démonstrations d'une considération toute particulière.

Le cardinal, de son côté, ne pouvait souffrir la manière outrageante dont M. le Prince parlait de ses nièces, ayant dit, au sujet du mariage qui se négociait avec M. de Mercœur, que les nièces du cardinal n'étaient pas trop bonnes pour les gentilshommes, et que, s'il le fâchait, il obligerait Champfleuri, capitaine des gardes de son éminence, de lui amener son maître par la barbe à l'hôtel de Condé. Il crut aussi que la folle déclaration d'amour que Jersay eut l'audace de faire à la reine, venait de M. le Prince, qui, dans la vérité, donna sa protection à Jersay, quoique banni de la cour pour ce sujet. Les soupçons du cardinal allèrent même plus loin : il s'imagina, comme bien d'autres qui voyaient les choses de plus près, que

M. le Prince n'avait fait parler Jersay que pour se mettre, par ce moyen, tout-à-fait à la place du cardinal. Il y avait plusieurs autres raisons de part et d'autre, qui ne venaient que de la concurrence d'autorité que le cardinal voulait se conserver, et que M. le Prince aurait été bien aise de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paraissait pas, et dans le monde il n'était question que du Pont-de-l'Arche, sur quoi le cardinal ne se pressait pas de satisfaire M. de Longueville, ses appréhensions étant presque entièrement dissipées, et les affaires commençant à se rétablir, pour vérifier le proverbe de son pays, *passato il pericolo, se vien gabbato il santo.*

Enfin cette mésintelligence fit beaucoup de bruit, et son altesse poussa les choses si loin, qu'il alla deux ou trois fois de suite chez le coadjuteur, comme pour prendre des mesures avec lui et avec les frondeurs, pour perdre le cardinal. Le duc d'Orléans paraissait même être de concert avec M. le Prince; jusque-là que ces deux princes se pelotèrent un jour à coups d'oranges, dans un souper comme par débauche; et on remarqua qu'en buvant à la santé du cardinal, M. le Prince dit tout haut à la reine, *à la Rivière*, et cela d'un ton qui don-

nait à douter s'il la portait à l'abbé de la Rivière qui était présent, ou s'il voulait dire qu'il fallait noyer le cardinal ; et l'on prétend que le lendemain ils lui envoyèrent une lettre avec cette inscription : *A l'illustrissimo signor Facquino.*

Les choses étant en cet état, le coadjuteur, le duc de Beaufort, et les chefs des frondeurs commencèrent à s'assurer de leurs amis, les avertissant de se tenir prêts pour les occasions qui pouvaient se présenter à tous momens. Mais il arriva que M. le Prince s'accommoda tout d'un coup avec M. le cardinal, qui lui donna satisfaction sur le Pont-de-l'Arche, et lui promit de lui procurer et à ses amis, tous les avantages qui dépendraient de lui. De son côté, son altesse s'engagea à soutenir de toutes ses forces les intérêts du cardinal, et à abandonner entièrement les frondeurs, qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il sentait bien qu'il les avait offensés.

Les frondeurs, extrêmement irrités, se plaignirent hautement de M. le Prince, disant qu'il ne les avait recherchés que pour les sacrifier à ses intérêts ; et rappelant le souvenir de ses premières infidélités, ils n'oublièrent rien pour le rendre odieux au peuple, et pour lui faire

regarder son accommodement avec le cardinal, comme une perfidie horrible, et qui était sans exemple. Effectivement on avait vu M. le Prince en public avec le coadjuteur, pendant que le démêlé dura, et jusqu'à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlèvemens et des barricades fort hasardeuses, il n'avait pu se résoudre à ces extrémités, qui auraient été suivies d'un désordre général.

Il semblait que cette résolution devait entraîner la perte des frondeurs, et que la cour allait entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire, dont elle était si jalouse; mais ceux qui connaissaient le fond des choses jugèrent bien que cet accommodement forcé ne durerait pas long-temps, et que le cardinal italien chercherait à se venger des affronts qui lui avaient été faits, et à se tirer de la nécessité où il s'était mis d'accorder à M. le Prince tout ce qu'il voudrait demander.

Cependant le cardinal Mazarin ne paraissait occupé que du soin de détruire les frondeurs, amusant ainsi son altesse, qui le souhaitait plus que lui, et qui s'imaginait que leur perte rendrait celle du cardinal plus facile. De leur côté,

les frondeurs cherchèrent les moyens de se soutenir, et de profiter des occasions qui pourraient entretenir la mauvaise humeur du peuple.

La cour leur en fournit elle-même un beau sujet en prenant sous sa protection les fermiers des gabelles, qui avaient été condamnés par plusieurs arrêts du parlement à fournir les fonds pour payer les rentes de l'hôtel de ville : de sorte que les rentiers, voyant que le prevôt des marchands et les échevins, gagnés par la cour, négligeaient les intérêts du public, commencèrent à s'assembler dans l'hôtel de ville, où, sur la proposition du sieur Joli, conseiller au Châtelet, ils arrêtèrent qu'ils choisiraient parmi eux des syndics pour veiller à la conservation de leurs rentes : ce qui fut arrêté, nonobstant un arrêt de la chambre des vacations, qui leur défendait de s'assembler, et qui n'empêcha pas qu'ils ne le fissent toutes les semaines, quelquefois jusqu'au nombre de cinq cents personnes. On passa même outre à l'élection des syndics, et on nomma les sieurs Charton, président aux requêtes; Joli, conseiller au Châtelet; Matarel, Labory et des Coutures, secrétaires du roi; du Portail, avocat en parlement; Maréchal, avocat au conseil; Delote,

et quelques autres, au nombre de douze. Après quoi on afficha des billets imprimés pour avertir les rentiers de se trouver à l'hôtel de ville, où les principaux n'osèrent pourtant pas aller, de peur d'être remarqués, se contentant d'appuyer sous main la conduite des autres.

Toute la conséquence de cette affaire ne fut pas assez comprise dans le commencement, ni par la cour, ni par les frondeurs. On ne la sentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avait peu de personnes dans Paris et dans les provinces qui n'y eussent quelque intérêt direct ou indirect. La cour s'avisa trop tard d'en prévoir les suites; et les frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvaient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans l'esprit du peuple la chaleur qu'ils désiraient. Ils commencèrent donc à rechercher ceux des syndics qu'ils croyaient avoir le plus d'autorité dans les assemblées, particulièrement Joli, qui était connu pour avoir des sentimens si fermes pour la justice et pour l'intérêt public, qu'ils ne doutaient point, en le gagnant, de faire du peuple ce qu'ils voudraient. Après avoir pris ensemble leurs mesures, ils convinrent que les rentiers iraient en corps demander protec-

tion au coadjuteur et au duc de Beaufort : ce qui fut exécuté fort solennellement. Il y eut même un d'entre eux qui harangua ces deux messieurs, qui répondirent fort honnêtement, et avec toutes sortes d'assurances de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire, et d'assurer les personnes qui s'étaient chargées du syndicat, Joli proposa aux frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une requête au parlement, pour demander la confirmation du syndicat, et de la faire signer de quelques conseillers intéressés dans les rentes, afin que si la grand'chambre, dont le premier président était le maître, voulait entreprendre quelque chose contre les rentiers, elle ne le pût sans une assemblée générale de toutes les chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendait à faire assembler le parlement : ce que les frondeurs souhaitaient sur toutes choses, sachant bien qu'après cela il leur serait aisé de faire naître des incidens favorables, comme fut l'affaire du parlement de Bordeaux, qui avait envoyé des députés à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du roi l'éloignement du duc d'Epernon, gouverneur de la province. Ainsi la requête fut

signée de près de cinq cents rentiers, entre autres du sieur de Loisel, conseiller au parlement, qui n'avait aucune relation avec les frondeurs; des sieurs de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatresous, Caumartin, la Barre, Vialar, tous conseillers du parlement, qui signèrent, à la prière du coadjuteur et du duc de Beaufort : de sorte que cette affaire fit grand bruit, aussitôt après la Saint-Martin de 1649, la requête ayant été présentée à la grand'-chambre, qui prétendit en connaître seule, quoique messieurs des enquêtes eussent demandé l'assemblée des chambres à ce sujet, et eussent arrêté entre eux de confirmer le syndicat.

La cour était engagée trop avant et trop intéressée dans cette affaire pour reculer : c'est pourquoi, au lieu de penser à satisfaire les rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejeter la requête, jugeant bien que l'établissement du syndicat allait déposséder les officiers ordinaires de la conduite de la ville, qui demeurerait, par ce moyen, entre les mains des frondeurs. Elle résolut donc d'employer toute son autorité pour traverser son établissement, et elle donna ordre au premier président d'empêcher l'assemblée des chambres, à quelque prix

samedi suivant. A la sortie, les rentiers crièrent encore plusieurs fois en apostrophant ceux qu'ils savaient ne leur être pas favorables, et les traitèrent de traîtres et de mazarins; et j'en vis même quelques-uns tiraillés sans aucun respect, et la plupart furent obligés de se sauver par des escaliers dérobés. Pendant tout ce vacarme, le sieur de Champlatreux, fils aîné du premier président, s'étant approché de Joli, lui dit plusieurs paroles injurieuses, le traitant de séditieux, et le menaçant de lui faire son procès. Joli répondit aussi avec chaleur, se sentant appuyé de plusieurs rentiers qui s'étaient approchés : après quoi chacun se retira, sans que les autres qu'on avait fait venir osassent approcher. Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux partis.

Le cardinal crut qu'il fallait faire un coup d'autorité contre ceux des rentiers qui avaient paru les plus échauffés à la conférence, et il résolut d'en faire arrêter cinq ou six à la première assemblée, qui devait se tenir le samedi suivant en ce même lieu, où il y aurait des gens armés tout prêts à se saisir de ceux à qui on en voulait, et le régiment des gardes s'y rendrait en même temps, pour appuyer l'exécution qui devait en être faite sur-le-champ par ordre de

certains commissaires apostés, qui les feraient pendre aux grilles du Palais.

On aura peut-être peine à croire que ce ministre eût voulu en venir à cet excès de violence ; mais il n'y a pourtant rien de plus véritable que c'était son dessein; et quoique les frondeurs n'en fussent pas avertis alors comme ils le furent depuis d'une manière à n'en pouvoir douter, ils surent cependant que la cour avait un dessein contre eux; que la garde se redoublait tous les jours pour en favoriser l'exécution ; qu'on devait commencer par les rentiers, et attaquer ensuite le coadjuteur, le duc de Beaufort et les autres chefs, partout où on les rencontrerait.

Cet avis général fut donné par une personne qui le savait d'un de ceux qui avaient assisté à la délibération. C'en était assez pour engager les intéressés à se tenir sur leurs gardes : aussi n'y manquèrent-ils pas. Pour cet effet, le comte de Montresor, le marquis de Noirmoutier, de Fosseuse et de Laigues, s'assemblèrent chez le coadjuteur, où ils firent venir aussi le sieur Joli, le tout à l'insçu du duc de Beaufort, du marquis de la Boulaye et de plusieurs autres, parce qu'on n'était pas assuré du secret, surtout à l'égard de madame de Montbazon, à

qui le duc de Beaufort ne celait rien. Ceux qui étaient de cette conférence se trouvèrent assez embarrassés, jugeant bien que la cour pourrait rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise qui serait irréparable ; de sorte qu'ils résolurent, après bien des contestations, de prévenir la cour, à quelque prix que ce fût, et surtout de tâcher de faire assembler les chambres avant la conférence qui devait se tenir chez le premier président, ne doutant pas que la cour ne prît ce jour pour exécuter son dessein.

La difficulté fut de trouver des prétextes suffisans et des raisons assez pressantes pour assembler le parlement. Le coadjuteur proposa plusieurs projets fondés sur le crédit qu'il avait parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugés assez solides. Le marquis de Noirmoutier renouvela une proposition qui avait été faite quelque temps auparavant, savoir, de faire une entreprise feinte sur le duc de Beaufort ou sur le sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masqués, ce qu'on supposait devoir faire un soulèvement général. Mais on trouva des difficultés dans le projet, attendu qu'il fallait être d'intelligence avec celui qu'on attaquerait : ce qui ne se pourrait faire avec ledit sieur Broussel, ou avec le

duc de Beaufort. On craignait le défaut de secret. Le coadjuteur se proposa aussi; mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitait tout de bon.

Enfin Joli, qui avait déjà conféré sur ce sujet avec le comte de Montresor et le sieur d'Argenteuil, résolut de se proposer lui-même; disant qu'à la vérité il pouvait n'être pas assez connu, ni assez estimé dans le monde pour exciter les esprits du peuple, mais que sa qualité de syndic des rentiers, et la bonne opinion qu'ils avaient de lui, feraient sans doute leur effet, et produiraient du moins l'assemblée des chambres, par le bruit que les rentiers, qui étaient tous les jours au Palais, ne manqueraient pas d'y faire impétueusement, au premier bruit de cet attentat.

La proposition fut approuvée de toute la compagnie, où il n'y avait assurément personne qui eût voulu risquer d'en faire autant. Pour l'exécution, le marquis de Noirmoutier se chargea de donner un gentilhomme qui était à lui, très-brave et très-adroit, nommé d'Estainville, pour tirer un coup de pistolet au sieur Joli, lorsqu'il passerait dans son carrosse, suivant les mesures qui seraient prises entre eux; et le marquis de Fosseuse promit de fournir

à d'Estainville un bon cheval pour se sauver.

Pour concerter les moyens de l'exécution, Argenteuil et Joli furent, le vendredi au soir, chez le marquis de Noirmoutier, qui demeurait dans la rue Saint-Merri, dans la maison où l'amiral de Châtillon était logé quand il fut tué à la journée de Saint-Barthélemi. Ils y trouvèrent d'Estainville, qui les attendait dans une chambre fort écartée, où on ajusta le pourpoint et le manteau de Joli sur un morceau de bois dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin, sur laquelle d'Estainville tira un coup de pistolet, avec tant de justesse, qu'il la perça précisément où elle devait être percée ; après quoi il fut arrêté entre eux que le véritable coup serait tiré le lendemain sur les sept heures et demie du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeait Argenteuil, qui n'était pas bien éloignée de celle du président Charton, où Joli allait presque tous les jours.

La chose fut faite comme on l'avait projetée. D'Estainville s'approcha du carrosse ; Joli se baissa, et le coup passa par-dessus sa tête, et fut si bien ajusté qu'il se rapportait parfaitement à la situation où Joli devait être dans le carrosse, derrière lequel il n'y avait pas de la-

quais, qui avaient été envoyés exprès en différens endroits, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup, d'Estainville se sauva le plus vite qu'il put ; mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant malheureusement abattu sur le pavé. Il vint à bout cependant de trouver l'hôtel de Noirmoutier par des chemins détournés, et la nuit il renvoya le cheval du marquis de Fosseuse, qui le fit mener à la campagne et empoisonner pour en ôter tout-à-fait la connaissance.

Il arriva encore une autre chose qui était capable de tout gâter. D'Estainville avait mis dans son pistolet, pour servir de bourre, un dessus de lettre qui lui avait été adressée ; mais par bonheur son nom se trouva brûlé : le reste du papier fut ramassé avec les balles encore toutes chaudes, par le sieur Brignon, avocat-général, qui demeurait dans le cloître des Bernardins : ce qui contribua beaucoup à persuader le public.

Aussitôt après l'action, Joli fut conduit chez un chirurgien, au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où, ayant été déshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devaient avoir passé, une espèce de plaie qu'il

s'était faite lui-même, la nuit, avec des pierres à fusil : de sorte que le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, et y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce temps d'Argenteuil fit et dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entreprise ne pouvait venir que de la part de la cour, qui voulait se défaire de celui des syndics qui paraissait le plus affectionné. Il alla ensuite chez le président Charton, qui s'imagina que c'était à lui qu'on en voulait; et comme il était colonel du quartier, il fit battre le tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientôt au Palais, les rentiers, suivis de plusieurs autres frondeurs, coururent en foule à la Tournelle, où l'on tenait l'audience, et demandèrent justice de l'assassinat de Joli, qu'ils disaient être mort : ce qui fit cesser l'audience, et obligea messieurs des enquêtes d'aller aussitôt, bien échauffés, prendre leurs places à la grand'chambre, où le président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'était à lui qu'on en voulait; que l'entreprise s'était faite à sa porte, et cela avec un emportement si grand et si naturel,

qu'il répéta plus de cinquante fois *je dis ça*, au lieu qu'il ne le disait que sept ou huit fois aux requêtes du Palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme, plein d'affection et de fidélité pour ses amis. Ce bon président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la compagnie ; mais personne n'étant persuadé comme lui, on éluda sa demande, et il eut le déplaisir d'entendre dire au sieur Viole Douzenceau, conseiller-clerc de la grand'chambre, qu'il était d'avis qu'on donnât des gardes au président Charton, mais qu'il fallait un charpentier qui les fît. On ne fit pas grand'chose ce jour-là au parlement, ayant été seulement arrêté qu'il serait informé de l'assassinat commis en la personne du sieur Joli, par les sieurs Champion et Doujat, qui furent aussi chargés de s'informer de l'état où il était. Cependant le marquis de la Boulaye ayant vu l'émotion du parlement, crut que l'on pouvait pousser la chose plus loin, et se jeta dans les rues avec environ deux cents hommes qui criaient aux armes, disant que la cour avait fait assassiner un conseiller, syndic des rentiers, et qu'on en voulait faire autant à M. de Beaufort. Ce marquis alla ainsi de côté et d'autre, particulièrement chez

le coadjuteur et chez le sieur de Broussel, mais il ne fut pas trop écouté : il y eut seulement quelques boutiques fermées en différens endroits de la ville; et le principal effet de cette levée de boucliers fut qu'en un instant le pain fut enlevé dans tous les marchés au double du prix ordinaire.

Il est à remarquer que le marquis de la Boulaye ne savait rien de l'affaire de Joli, et qu'il n'avait pris aucunes mesures avec ceux du parti, à la réserve du duc de Beaufort, lequel ayant su la blessure de Joli, jugea que la chose pourrait avoir des suites, et se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ses amis, pour appuyer le marquis, si le peuple s'était remué : mais les bourgeois étant demeurés tranquilles, chacun demeura chez soi.

Les conseillers-commissaires, qui étaient venus dès le matin chez Joli, y retournèrent l'après-dînée, et trouvèrent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre; mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les médecins et chirurgiens du parlement, dont l'un, savoir le sieur Guenaud (1), eut ordre de la

(1) Guenaud était médecin de la reine. Il marchait tou-

reine d'aller le soir au Palais-Royal, pour rendre compte à sa majesté de ce qu'il avait vu : ce qu'il fit en assurant qu'on ne pouvait pas douter de la vérité de la chose ; qu'il avait trouvé beaucoup de fièvre à M. Joli, et que le plus grand comédien du monde ne pourrait pas porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jour le marquis de la Boulaye, qui voyait bien que son entreprise du matin l'exposait à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre plus téméraire, en attaquant M. le Prince sur le Pont-Neuf, à son retour du Louvre à l'hôtel de Condé. Pour cet effet, il assembla deux ou trois cents personnes dans l'île du Palais et aux environs : mais le cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le Prince. Ainsi on résolut de faire mettre dans le carrosse de son altesse et dans celui de M. de Duras, qui le suivait ordinairement, quelques laquais, dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet; et si M. le Prince y eût été, il est certain qu'il aurait couru très-grand risque.

---

jours à cheval : c'est pour cela qu'on disait, en parlant de lui, *Guenaud et son cheval.* Il mourut en 1667.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le cardinal était l'auteur de cette entreprise, et que la Boulaye n'avait rien fait que par son ordre; mais il n'y a guère d'apparence, quoique, depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ses amis, pendant sa retraite à l'hôtel de Vendôme, qu'il avait imaginé cet attentat sur M. le Prince, pour réparer la faute qu'il avait faite le matin, sachant bien que la perte de son altesse n'aurait pas déplu au cardinal, qui lui avait fait proposer par madame de Montbazon, dès le mois d'octobre, de le faire arrêter en plein jour sur le Pont-Neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres chefs des frondeurs n'y avaient aucune part; que l'affaire de Joli ne venait pas du même conseil, et n'avait aucun rapport l'une à l'autre. Cependant M. le Prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, et le cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet; que c'était une belle occasion de perdre tous les chefs de cette cabale, que le peuple avait abandonnés dans cette rencontre, et que le parlement ne pouvait se dispenser de condamner, sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement, pendant les premiers jours,

l'affaire parut tourner d'une manière assez favorable pour la cour, et le roi ayant envoyé, le lundi 13 décembre, une lettre de cachet au parlement, pour ordonner à cette compagnie d'informer de ce qui s'était passé le samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'état, on fit, pendant toute la semaine, différentes informations qui furent tenues fort secrètes, et dont les principaux témoins étaient les espions à brevet, dont il a été fait mention. Mais comme on n'avait pas encore découvert cette belle intrigue, et que les conseillers bien intentionnés pour le parti n'avaient osé rien dire contre la lettre de cachet, tout le monde était si consterné, que si la cour eût poussé la chose avec vigueur, elle aurait fait tout ce qu'elle aurait voulu, et dissipé tous les chefs. Il est même constant que le coadjuteur, le duc de Beaufort et les plus considérables de la faction étaient presque résolus de sortir de Paris, de se retirer à Péronne, où ils espéraient d'être reçus par le maréchal d'Hocquincourt, ami intime des duchesse de Chevreuse et de Montbazon; mais le comte de Montresor leur fit connaître que ce serait tout perdre; qu'il fallait aller tête levée au parlement, où il y avait encore quantité de gens bien intentionnés pour

eux, et qu'en faisant bonne mine, le peuple ne les abandonnerait pas dans le besoin.

Ayant donc appris que les informations ne contenaient que des bagatelles, et n'intéressaient proprement que la Boulaye, qui s'était retiré à l'hôtel de Vendôme, ils résolurent d'aller tous ensemble au parlement, à la suite du coadjuteur et des ducs de Beaufort, de Retz et de Brissac, afin de contrecarrer M. le duc d'Orléans, M. le Prince et plusieurs autres seigneurs qui se présentèrent du côté de la cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une requête présentée par Joli, au sujet de son assassinat prétendu, sur laquelle le premier président ayant voulu empêcher qu'on ne délibérât, il s'éleva un grand bruit qui fit connaître qu'il y avait encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensait.

Elle éclata tout d'un coup le mercredi suivant, lorsque le premier président, après la lecture des informations et des conclusions des gens du roi, qui portaient que le coadjuteur, le duc de Beaufort et le sieur de Broussel seraient assignés pour être ouïs, voulut faire retirer ces trois messieurs comme étant accusés. Le coadjuteur et le duc de Beaufort s'étant levés

pour se retirer, le sieur Coulon, conseiller, s'y opposa, et le sieur de Broussel dit tout haut qu'il ne sortirait pas que le premier président ne sortît aussi, attendu qu'il était partie au procès, puisqu'il prétendait qu'on avait voulu l'assassiner; ajoutant qu'il était son ennemi particulier; qu'il l'avait voulu perdre en plusieurs occasions, et qu'il en donnerait de bonnes preuves à la compagnie.

La déclaration résolue de ce bon vieillard changea en un moment la face des affaires, et il s'éleva un bruit si grand et si continuel contre le premier président, qu'il ne fut pas possible de délibérer pendant tout le jour, quoique l'assemblée eût commencé à sept heures du matin, et ne finît qu'à quatre heures du soir; et comme on sut peu après dans toutes les salles du Palais, où il y avait plus de dix mille hommes, ce qui se passait dans l'assemblée, on donna partout de grands signes de joie; et lorsque le duc de Beaufort sortit, ceux qui étaient au passage s'étant mis à crier, *Chapeaux bas, c'est M. le duc de Beaufort!* tout le monde mit aussitôt le chapeau à la main, et se mit à crier : *Vive Beaufort! vive Broussel!* et ces acclamations continuèrent toujours quand on s'assemblait, au lieu que la plupart murmu-

raient dès qu'ils voyaient paraître M. le duc d'Orléans ou M. le Prince.

Depuis ce jour-là les frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublièrent rien de ce qui pouvait augmenter la chaleur du peuple et les dispositions favorables du parlement. Pour cet effet, ils s'assemblèrent tous les soirs chez le sieur de Longueil pour concerter les délibérations du lendemain, et ils résolurent qu'on donnerait des requêtes de récusations contre le premier président, au nom du coadjuteur et du duc de Beaufort, et des sieurs de Broussel et Joli, fondées sur l'intérêt personnel que ce magistrat avait dans l'affaire, plusieurs témoins déposant qu'on avait voulu l'assassiner. Ces requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en était promis. Cependant comme le premier président avait plusieurs partisans dans la compagnie, outre ceux de la cour, on délibéra pendant quelques jours pour savoir si les requêtes seraient reçues ou non. Il y eut aussi des récusations présentées contre M. le Prince, qui offrit de se retirer; mais la compagnie ne le voulut pas souffrir, et on n'insista pas à son égard comme à celui du premier président.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, et les frondeurs ayant fait imprimer des

moyens de récusations, qui soulevèrent partout les esprits du peuple, quelques amis communs proposèrent de passer outre au jugement du fond du procès, sans délibérer sur les récusations, promettant au coadjuteur, au duc de Beaufort et au sieur de Broussel, de les tirer d'affaire sur-le-champ, n'y ayant aucune preuve considérable contre eux : ce qui engagea ces messieurs à retirer leurs requêtes, se laissant endormir par de fausses apparences. Mais comme ce désistement ne pouvait se consommer sans le consentement de Joli, qui avait aussi récusé le premier président; le coadjuteur, qui avait grande envie de sortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande salle du Palais, pour l'obliger à retirer aussi sa requête. Mais il lui répondit qu'il n'en ferait rien, ajoutant que cette proposition d'accommodement était un piége pour les perdre tous. Ainsi Joli n'ayant pas voulu y donner les mains, et ayant au contraire prié le sieur Lainé, qu'il avait chargé de sa requête, de la rapporter sur-le-champ, elle fut lue, et on la trouva si forte et si précise contre le premier président, qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général; ensuite de quoi le coadjuteur et le duc de Beaufort ayant remis aussitôt leurs requêtes

entre les mains des conseillers qui devaient les rapporter, il fut ordonné que le premier président passerait le barreau, et qu'il répondrait au contenu des requêtes : ce qu'il fit assez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop sensibles, ayant la larme à l'œil.

Celui des conseillers qui se distingua le plus en cette occasion, et qui marqua le plus de fermeté pour soutenir la récusation, fut le sieur Daurat, conseiller en la troisième des enquêtes, qui parlait toujours avec tant de justesse, d'éloquence et de bon sens, que, dès qu'il ouvrait la bouche, il se faisait un silence général, qui ne finissait pas qu'il n'eût cessé de parler.

Enfin après plusieurs contestations, les voix étant presque partagées, il passa de fort peu en faveur du premier président, qu'il demeurerait juge : ce qui arriva par le caprice et la légèreté de quelques-uns de ceux qui passaient pour être des plus zélés, entre autres les sieurs Labbé, Amelot et Bachaumont.

Mais les frondeurs eurent bientôt lieu de se consoler de ce petit désavantage, par les mesures qu'ils prirent avec le cardinal pour la prison de M. le Prince, dont ils n'étaient pas plus contens que de lui. Jusque-là le cardinal n'a-

vait rien osé entreprendre contre son altesse, dans la crainte que, se réunissant avec les frondeurs, ils ne le perdissent entièrement. Il avait cru aussi qu'après avoir subjugué le parti avec M. le Prince, il serait aisé de le réduire lui-même avec l'autorité du roi ; et c'est ce qui lui avait fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel, qu'ils étaient encore trop puissans, et qu'il était dangereux de les pousser à bout, ayant su qu'ils avaient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la ville, qui tenaient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la première occasion.

C'est ce que madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au cardinal, de concert avec eux, et de lui offrir en même temps leur amitié contre M. le Prince, qu'il accepta enfin après bien des difficultés, pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras présent où ils l'avaient réduit, et des inquiétudes continuelles que lui donnait la trop grande autorité de son altesse.

Le mariage du duc de Richelieu, que M. le Prince venait de faire avec la fille du marquis de Vigean, sans la participation de la cour, contribua beaucoup à déterminer le cardinal;

ce prince ayant mené lui-même les nouveaux mariés à Trie, chez madame de Longueville, et fait partir, dès la même nuit, le duc de Richelieu pour se jeter dans le Havre : ce qui fit appréhender de plus grands desseins.

Le cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec madame de Chevreuse, qui en fit aussitôt confidence au marquis de Laigues, son bon ami, et celui-ci au marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux messieurs, qui avaient été offensés par M. le Prince, eurent la joie de se voir en quelque façon les arbitres de sa fortune, ayant été les premiers auteurs de sa prison.

Dans la suite le coadjuteur y eut la plus grande part, et ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire, après plusieurs conférences secrètes qu'il eut avec le cardinal au Palais-Royal, où il se rendait la nuit en habit de cavalier, pour concerter ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution de ce dessein. Madame de Chevreuse, qui voyait plus librement le cardinal, fut chargée du soin de négocier avec lui les conditions particulières des chefs du parti, qui répondaient des autres. On promit au coadjuteur un chapeau de cardinal, l'amirauté à M. de Beaufort, quoiqu'il

ne sût rien de cette intrigue qui fut tenue fort secrète, le gouvernement de Charleville et du Mont-Olimpe à Noirmoutier, et la charge de capitaine des gardes au marquis de Laigues.

Après cela il ne restait plus que le consentement de M. le duc d'Orléans, sans lequel on ne pouvait entreprendre cette affaire ; mais il ne fut pas difficile à obtenir, et il se rendit aisément aux raisons de la reine et de madame de Chevreuse, qui lui firent sentir, sans beaucoup de peine, qu'il était de son intérêt de diminuer le trop grand crédit de M. le Prince, dont il était naturellement assez jaloux. La seule inquiétude qui resta sur son chapitre fut la crainte que son altesse royale ne découvrît le secret à l'abbé de la Rivière, son favori, qu'on savait être dans les intérêts de M. le Prince ; mais on tira des paroles si positives de M. le duc d'Orléans, qu'il ne lui en dit rien, ce prince étant déjà un peu dégoûté de cet abbé.

Cependant les frondeurs ne laissaient pas, dans le même temps, d'entretenir une négociation secrète avec M. le Prince, par le moyen du duc de Retz et du marquis de Noirmoutier, qui traitaient avec le sieur de Chavigni et le prince de Marsillac. Mais son altesse n'y voulut jamais entendre, quoique plusieurs de ses

amis le lui conseillassent; et ce fut même une des choses qui lui firent négliger les avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des frondeurs avec le cardinal, ne pouvant croire qu'ils l'eussent fait presser comme ils faisaient, s'ils avaient été assurés de la cour; ni que la reine et ce ministre pussent jamais se résoudre à rien entreprendre contre lui, non-seulement à cause de ses services passés, mais aussi par rapport au besoin présent dans la situation où étaient les affaires du dedans et du dehors. D'ailleurs ils avaient grand soin de l'endormir l'un et l'autre par de bonnes paroles pour lui et pour les siens. Enfin il jugea fort bien que la cour ne pouvait rien entreprendre contre lui, sans parler à M. le duc d'Orléans; mais il ne supposa pas que son altesse royale pût s'empêcher d'en parler à l'abbé de la Rivière, et ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainsi, quoique M. le Prince eût reçu plusieurs avis des conférences nocturnes du cardinal avec le coadjuteur en habit de cavalier, il n'en voulut rien croire, et il se contenta d'en rire avec le cardinal, qui lui répondit sur le même ton, sans s'embarrasser, que sans doute ce serait une chose fort plaisante de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet

de plumes, un manteau rouge et l'épée au côté, et qu'il promettait à son altesse de la réjouir de cette vue, s'il prenait envie à ce prélat de le visiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air si libre et si dégagé, que M. le Prince y fut trompé; mais il pensa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant surpris brusquement le cardinal dans son cabinet, qui faisait écrire par le sieur de Lionne les ordres pour l'arrêter avec le prince de Conti et le duc de Longueville. La résolution en étant donc prise, il ne restait plus que l'exécution; mais comme le cardinal était naturellement incertain et timide, et qu'il différait toujours, peut-être dans l'espérance que le temps ferait naître des incidens qui le dispenseraient d'en venir à cette fâcheuse extrémité, les frondeurs furent obligés d'en venir aux menaces pour le déterminer : ils prirent même des mesures secrètes contre lui du côté du parlement, bien résolus de s'en servir, si l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent aussi le soin de lui représenter les sujets qu'ils avaient de craindre que M. le duc d'Orléans, naturellement peu discret, ne se lassât de garder le secret; que, depuis quelques jours, il n'allait plus aux assemblées du parlement, sous prétexte d'une indisposition feinte;

qu'il disait hautement que le procès criminel n'était qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à M. le Prince qu'il ne devait pas le poursuivre; qu'il pourrait en dire davantage par la suite, et donner lieu à son altesse de juger que la cour aurait changé de sentiment. Enfin ils en dirent tant, que le cardinal se résolut. Pour cet effet il fit entendre à M. le Prince, qu'il avait reçu avis que des Coutures, un des principaux sujets du procès criminel, était caché dans une maison de la rue Montmartre, d'où il devait le faire enlever l'après-dînée; et que, pour le faire plus sûrement, il fallait donner ordre aux gendarmes et chevau-légers de monter à cheval, et de se tenir prêts, à tout événement, derrière le Palais-Royal: ce que son altesse approuva. Le ministre lui dit aussi qu'il avait reçu des dépêches d'Allemagne, sur lesquelles il fallait assembler le conseil, et qu'il serait bon que son altesse fît avertir M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville de s'y trouver: ce qu'il fit aussitôt. Ainsi ces trois princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du conseil au Palais-Royal, furent arrêtés par le sieur Guitaut, capitaine des gardes de la reine, et par le sieur de Comminges (1), son neveu,

(1) Reçu en survivance de cette charge.

le 18 janvier 1650. Et bientôt après être descendus par l'escalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverser pour monter ensuite dans le même carrosse, où le sieur de Comminges monta seul avec eux. Ils furent menés au château de Vincennes avec une escorte de cinquante chevaux, tant gendarmes que gardes de la reine, commandés par les sieurs de Miossens, depuis maréchal d'Albret, et de Comminges. Ils arrivèrent fort tard à Vincennes, le carrosse s'étant rompu en chemin : ce qui donna occasion à M. le Prince de proposer à Miossens de le sauver. Mais il répondit à son altesse que la fidélité qu'il devait au roi ne le lui permettait pas ; et le sieur de Comminges ayant entendu la proposition, et remarqué que son altesse jetait les yeux de toutes parts pour voir s'il ne lui venait pas de secours, lui dit qu'il était son très-humble serviteur, mais que quand il était question du service du roi, il n'écoutait que son devoir, et que s'il venait du monde pour les sauver, il les poignarderait plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains, et de ne pas rendre bon compte de leurs personnes à sa majesté, qui lui en avait confié la garde. Ce discours, quoique dur, n'empêcha pas que M. le Prince n'eût une entière confiance au

sieur de Comminges pendant les premiers jours de sa prison. Elle fut même si grande, que son altesse ne voulut pas permettre que les officiers du sieur Guitaut, qui les servaient, fissent l'essai des viandes devant eux. Mais cela ne dura pas, le sieur de Bar ayant été nommé pour les garder; on leur donna en même temps des officiers du roi pour les servir.

Quand on annonça cette nouvelle à M. le duc d'Orléans, son altesse royale dit: *Voilà un beau coup de filet; on vient de prendre un lion, un singe et un renard.* On arrêta aussi dans le même temps le président Perraut, intendant de M. le Prince, et on alla chez d'autres personnes qui ne se trouvèrent pas. Il n'y eut que madame la Princesse douairière qui fut épargnée; mais bientôt après elle fut reléguée dans une de ses maisons de campagne.

Pendant tout ce temps-là, le coadjuteur était à l'hôtel de Chevreuse avec le duc de Beaufort, qui y avait dîné, la porte de la maison étant fermée, avec défense de laisser entrer qui que ce fût; parce qu'alors ils écrivaient des billets à tous les curés de Paris, pour les avertir de la détention des princes : ce qu'ils faisaient avec si peu de précaution, qu'il aurait été aisé à plusieurs de ceux qui étaient présens, s'ils avaient

été plus curieux, de jeter les yeux sur ces billets, et d'en avertir son altesse encore à temps. Mais la destinée des princes ne le permit pas, et la nouvelle de leur prison fut apportée chez le coadjuteur par Brillet, écuyer du duc de Beaufort, qu'on avait envoyé exprès au Palais-Royal, pour venir donner avis de ce qui se passerait, dès qu'il en aurait l'ordre du marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencèrent à paraître ce jour-là chez la reine, un peu avant que les princes fussent arrêtés.

Ces messieurs auraient peut-être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étaient capables de faire soupçonner et découvrir le dessein ; mais la reine avait souhaité que cela fût. Ils avaient eu même tant d'envie de se venger de M. le Prince, et de paraître les auteurs de sa prison, qu'ils ne purent s'empêcher de se donner ce plaisir, outre que ceux du parti doutaient toujours de la fermeté du cardinal, et jugèrent qu'il ne fallait pas l'abandonner à son incertitude dans le temps de l'exécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avait arrêté quelqu'un au Palais-Royal, sans dire qui, le peuple s'imagina que c'était M. de Beaufort : ce qui obligea plusieurs bourgeois

commoder l'affaire, offrant pour cela deux mille écus à Joli : ce qui donna lieu à rire à ceux qui étaient du secret, et leur fit cependant juger qu'il y avait eu quelque dessein formé. Joli répondit que volontiers il prendrait de l'argent, mais qu'il voulait qu'il y en eût un acte devant notaire : ce qui n'était pas le compte de Champlatreux, auquel, par ce moyen, il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui et tous ses parens sortiraient, lorsqu'on parlerait de l'affaire de Joli, et qu'aucun d'eux ne serait de ses juges ; et Joli promit, de son côté, qu'il ne poursuivrait pas son information. Il n'aurait pu le faire quand il l'aurait voulu, parce que la cour envoya peu de temps après une amnistie en faveur du marquis de la Boulaye, et pour abolir ce qui s'était passé le 11 décembre 1649.

Cette amnistie confirma le soupçon de ceux qui croyaient que le marquis de la Boulaye n'avait rien fait que de concert avec le cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce ministre, parce que la Boulaye a laissé entendre que cela était vrai, quoique auparavant il ne parlât pas si ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence qu'il a plutôt dit cela pour se disculper, et pour diminuer le blâme

d'une action si étrange, que pour confesser la vérité.

Le commencement de la prison des princes fut fort rude, le cardinal les ayant mis à la garde de M. de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur ferait, avancerait sa fortune, et lui serait d'un grand mérite à la cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers fut le commerce qu'ils eurent, dès le trois ou le quatrième jour de leur prison, avec leurs amis.

Le sieur de Montreuil, secrétaire de M. le prince de Conti, était celui qui conduisait le commerce si adroitement et par des inventions si subtiles, que le sieur de Bar était souvent lui-même l'instrument dont il se servait pour faire tenir les lettres aux princes. Pour cela on avait fait faire des écus creux, qui se fermaient à vis, qu'on mêlait avec ceux qu'on envoyait de temps en temps aux prisonniers pour jouer, et que l'on confiait au sieur de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servait aussi quelquefois du ministère des officiers de la chambre, et même d'un valet du sieur de Bar; sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites ruses ne pouvaient pas

leur donner de grandes consolations, puisqu'on ne leur apprenait que d'assez mauvaises nouvelles; car, quoique leurs amis se donnassent de grands mouvemens au dedans et au dehors du royaume, le cardinal fut si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, souvent par le moyen des frondeurs. C'est pourquoi dans les commencemens il les ménageait avec de grandes attentions, disant partout qu'il était fort aise d'être devenu frondeur. Mais ses prospérités lui ayant enflé le cœur, il les négligea dans la suite, et les força de prendre les mesures qui furent suivies de la liberté des princes, et d'une ligue presque générale contre lui.

La première démarche que le ministre fit contre les princes, fut d'envoyer au parlement une déclaration assez mal digérée, concernant les raisons de leur emprisonnement, qui n'aurait pas produit un effet conforme à ses désirs, si les réponses qui furent faites par les partisans des princes, n'avaient été encore plus mauvaises.

Ensuite il mena le roi et la reine à Rouen pour en chasser madame de Longueville, qui fut obligée de se retirer à Dieppe, et de là en Flandre, d'où elle alla trouver le vicomte de Turenne à Stenay. Le duc de Richelieu aban-

donna aussi le Havre, et le roi demeura maître de toute la province, et des places que le duc de Longueville y avait. La même chose arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenait pour les princes fut bientôt soumis après la réduction de Bellegarde.

Cependant madame la princesse douairière ayant présenté une requête au parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de solliciter l'élargissement de messieurs ses enfans, on n'y eut aucun égard, quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle, le premier président, qui était des amis de M. le Prince, ayant fait sous main, et sans trop se déclarer, tout son possible pour en favoriser le succès. Mais M. le duc d'Orléans, avec le coadjuteur et le duc de Beaufort, étant allés au parlement, firent rejeter la requête; et toutes les sollicitations de cette princesse demeurèrent inutiles, aussi-bien que les soumissions indignes d'elle et de ses enfans, qu'elle fit au coadjuteur à l'entrée du Palais, en s'abaissant jusqu'à embrasser ses genoux; bassesse qu'il est bien difficile de pardonner à une mère de ce rang quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque temps après, le cardinal étant revenu à Paris, résolut tout d'un coup d'aller à

Bordeaux, où madame la Princesse et M. le duc d'Enghien avaient été reçus avec le duc de Bouillon et de la Rochefoucault, et avaient engagé le parlement à donner un arrêt portant qu'il serait fait remontrance au roi pour la liberté des princes. La plupart des amis du cardinal ne lui conseillaient pas ce voyage, parce qu'il y fallait mener beaucoup de troupes et laisser les frontières de Flandre ouvertes aux ennemis. Ils disaient encore que, pendant l'absence de la cour, les amis des princes pourraient faire des pratiques dangereuses dans le parlement et dans la ville de Paris; qu'on pouvait remédier aux désordres de Bordeaux en y envoyant un habile général avec des troupes; qu'enfin Paris était la tête de toutes les affaires et le cœur de l'état, où il fallait nécessairement s'arrêter. Mais ce ministre passa par-dessus toutes ces considérations; et comme les Espagnols venaient de lever le siége de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seraient pas sitôt en état de rien entreprendre, et qu'il aurait le temps de s'assurer de Bordeaux, où il ne s'attendait pas de trouver plus de résistance qu'en Bourgogne et en Normandie. Il partit donc avec le roi et la reine, laissant à Paris M. le duc d'Orléans en qualité de lieutenant-général de

la couronne, avec le sieur le Tellier, secrétaire d'état, qui avait le secret et la confidence du cardinal.

Les frondeurs lui promirent aussi de demeurer fidèlement dans l'union qu'ils avaient faite avec lui, et de s'opposer aux cabales que les partisans des princes pourraient faire dans le parlement et dans la ville, et même auprès de M. le duc d'Orléans, dont le coadjuteur était devenu le confident, depuis la disgrâce de l'abbé de la Rivière, qui fut chassé un peu après la prison des princes.

Le cardinal se reposa sur madame de Chevreuse du soin de ménager les frondeurs, et sur le garde des sceaux de Châteauneuf, par le moyen de madame de Rhodes, son amie, qui allait tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse, où ces messieurs ne manquaient pas de se rencontrer. Mais comme le garde des sceaux était vieux, et que madame de Rhodes n'avait plus pour lui qu'une complaisance intéressée, elle était bien plus disposée à servir les frondeurs, et elle découvrait beaucoup plus de choses en leur faveur, par le moyen du garde des sceaux, qu'il n'en découvrait par elle en faveur du cardinal, auquel il n'était pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêchèrent donc pas les

inconvéniens qui avaient été prédits au cardinal. Le siége de Bordeaux, qui dura plus qu'il n'avait cru, donna lieu aux Espagnols d'entrer en campagne, où ils se rendirent maîtres de la Capelle, de Rhetel et de Château-Porcien; et les amis des princes trouvèrent le moyen de faire délibérer plusieurs fois le parlement sur ce qui se passait à Bordeaux, d'où il était venu deux députés avec des lettres.

Ces deux incidens commencèrent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols, qui pouvaient aisément venir de Rhetel à Vincennes, obligea la cour à penser à en tirer les princes pour les transférer ailleurs: mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le cardinal fit proposer le Havre; mais les agens des princes s'y opposèrent de toutes leurs forces, et les frondeurs ne trouvaient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît si absolument du cardinal. Ils auraient mieux aimé la Bastille, dont ils étaient à peu près les maîtres, et ce fut le sentiment du coadjuteur et du duc de Beaufort. Mais le sieur le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les partisans de la cour auprès de son altesse royale, pour l'en détourner, et l'engager à consentir au Havre. Le marquis de Laigues, consulté par le duc d'Or-

léans, ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille ; mais il n'approuva pas aussi la citadelle du Havre, où son altesse royale n'avait aucun pouvoir. Aussi M. le duc d'Orléans, après plusieurs délibérations, se résolut de lui-même de les faire transférer à Marcoussi, dont personne n'avait parlé.

Cette translation déplut à la cour, et le cardinal, en ayant été informé, commença de se plaindre du coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre maître des princes, sous le nom de son altesse royale. Il trouva aussi fort mauvais que M. le duc d'Orléans eût envoyé le marquis de Verderonne et le comte d'Avaux à l'archiduc, sur de nouvelles propositions de paix faites par ce prince, disant que cela ne venait que du coadjuteur, qui avait voulu faire la paix sans lui. Il est vrai que cette négociation fut poussée un peu trop avant, l'archiduc ayant envoyé don Gabriel de Tolède à Paris. Mais on découvrit bientôt que la conduite des Espagnols n'était qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'archiduc fit d'envoyer des passe-ports au nonce du pape et à l'ambassadeur de Venise, qui avaient été nommés pour médiateurs, et qui s'étaient avancés en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le cardinal Mazarin se tint aussitôt offensé d'une députation du parlement à la cour, ménagée par son altesse royale, sous prétexte d'informer le roi des propositions des députés de Bordeaux ; mais, en effet, pour tâcher de terminer la chose par un accommodement, s'imaginant que le coadjuteur lui avait suscité cette affaire pour lui ôter l'honneur de réduire Bordeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le cardinal faisait publiquement, refroidirent les esprits, et le coadjuteur irrité commença dès lors d'écouter le sieur Arnauld, général des carabins, ami des princes et le sien, qui venait le voir la nuit dans un grand secret. Il cacha cependant son ressentiment, quoiqu'il vît bien que ce ministre cherchait à lui faire une querelle d'Allemand, et qu'il serait bientôt obligé de se détacher de ses intérêts, les amis des princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettait les frondeurs hors d'état de leur résister, sans perdre leur crédit dans le parlement et parmi le peuple.

En effet, les délibérations du parlement allaient si avant sur les affaires de Bordeaux, qu'on ne parlait pas seulement de faire des remontrances pour la liberté des princes, mais

aussi de l'éloignement du cardinal : sur quoi le coadjuteur et les frondeurs, en parlant d'une manière ambiguë, se faisaient un grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin était toujours odieux.

Les amis des princes eurent aussi le soin de distribuer de l'argent à plusieurs aventuriers, qui, se mêlant dans la salle du Palais, et déclamant hautement contre le cardinal, engageaient une infinité de gens de crier à tous momens : *Vive le roi! vivent les princes! point de Mazarin!* ce qui causait un tel bruit, et une si grande confusion, que son altesse royale délibéra plus d'une fois de rentrer dans la grande salle, ses gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoique assisté du duc de Beaufort qui se mit à leur tête, et qui fut repoussé aussibien qu'eux. Le coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un gentilhomme armé d'un poignard, qu'il se vantait de lui avoir arraché des mains : cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoiqu'il assurât l'avoir fort bien reconnu. Mais il n'y a guère d'apparence qu'une action de cette nature se fût passée dans la grande salle du Palais, sans que personne le vît. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familièrement savent

bien qu'il était incapable de garder un secret de cette espèce, aussi-bien que de ses bonnes fortunes avec les dames.

Malgré tout cela les frondeurs demeurèrent fermes, et empêchèrent qu'il ne fût rien ordonné contre le cardinal, ou pour la liberté des princes, et toutes les délibérations du parlement sur les affaires de Bordeaux se terminèrent à un second envoi de députés, par l'entremise desquels le traité fut enfin signé, portant la révocation du duc d'Epernon, gouverneur de la province, une amnistie générale pour la ville, et pour tous ceux qui avaient pris les armes, particulièrement pour les ducs de Bouillon et de la Rochefoucault, et permission à madame la Princesse de se retirer avec M. son fils à Montrond, ou en quelqu'une de ses maisons d'Anjou.

La paix de Bordeaux étant faite, les délibérations du parlement cessèrent aussi; mais les partisans des princes ne discontinuaient pas pour cela leurs intrigues pour se rendre le peuple favorable. Ils s'avisèrent, entre autres choses, d'exposer un matin le portrait du cardinal à mi-corps, en habit rouge, attaché à à un poteau, la corde qui passait à l'endroit du cou, comme s'il eût été pendu, avec un écri-

teau portant les crimes pour lesquels il était déclaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix-du-Trahoir et au bout du Pont-Neuf, vis-à-vis la rue Dauphine; cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple, et d'y causer de l'émotion, jusque-là qu'un exempt qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des gentilshommes de M. de Beaufort, nommé Saint-Eglan, lequel, allant querir ce prince à l'hôtel de Montbazon, fut tué dans son carrosse, dans la rue Saint-Honoré, sur les onze heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnemens : quelques-uns voulurent le faire passer pour un simple vol, plusieurs l'imputèrent aux amis de M. le Prince; mais l'opinion la plus générale, appuyée par les émissaires des princes, fut que le cardinal avait fait faire le coup, mais que ses gens s'étaient mépris, ayant cru que c'était le duc de Beaufort. Quoi qu'il en soit, on n'en a jamais bien pu découvrir la vérité; ceux des assassins qui furent exécutés ayant dit simplement qu'ils étaient conduits par un homme qui s'était sauvé, et qui avait servi dans un des régimens de M. le Prince.

Le corps d'un de ces misérables ayant été

abandonné aux chirurgiens, on lui trouva toutes les parties transposées, le cœur et la rate au côté droit, et le foie au côté gauche. Cela fut remarqué comme une chose fort extraordinaire, quoiqu'elle ne soit pas sans exemple, puisque, dans le même temps, ou à peu près, on trouva la même conformation dans le corps d'un chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choses se passaient, les confidens des princes sollicitaient puissamment le coadjuteur, sans lequel ils voyaient bien qu'ils ne pouvaient rien faire auprès du duc d'Orléans. Ils savaient d'ailleurs qu'il était piqué des plaintes du cardinal, et il s'en était ouvert à madame de Chevreuse, en lui faisant connaître en même temps les offres qui lui étaient faites de la part du Prince. Cette dame lui représenta qu'il ne devait pas se séparer si légèrement de la cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les intérêts de M. le Prince, dont la fidélité devait lui être suspecte, après les expériences du passé; qu'il ne devait pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvaient être répandus par les émissaires des princes; et qui, quand ils seraient vrais, n'étaient pas assez importans pour le porter aux extrémités; et qu'enfin, avant de se déterminer, il fallait voir si

la cour lui refusait la nomination au cardinalat, qu'elle lui avait fait espérer, et que c'était uniquement par cette pierre de touche qu'il devait juger de ses bonnes ou mauvaises volontés à son égard.

Le coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne voulait rien demander au cardinal; mais madame de Chevreuse, qui savait combien il désirait la chose, ne laissa pas d'en parler au sieur le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au cardinal, et de lui faire bien sentir qu'il lui était de la dernière conséquence de retenir le coadjuteur dans ses intérêts, à quelque prix que ce fût. Le sieur le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition, qu'il savait bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au cardinal, qui lui répondit en termes généraux, qui ne signifiaient rien dans son langage; mais il ne laissait pas de lui donner quelque lueur d'espérance.

Cette réponse retint le coadjuteur quelque temps, jusqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étaient échappées au cardinal contre lui et contre ses amis, dont madame de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en quelque défiance; d'autant plus que le sieur de Laigues, son ami, était

mêlé dans ce discours, le cardinal ayant dit que ce marquis avait encore trop de teinture du coadjuteur pour se pouvoir fier en lui. C'est pourquoi, dès que la cour fut arrivée à Fontainebleau, cette dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce ministre sur l'affaire du chapeau : ce que n'ayant pu obtenir, elle lui dit, en prenant congé de lui, qu'elle ne pourrait pas s'empêcher de témoigner au coadjuteur quelque chose de sa froideur à son égard. Sur quoi le cardinal ayant fait réflexion, envoya chez elle le lendemain matin, et ayant su qu'elle était déjà partie, il fit chercher avec empressement le marquis de Laigues, auquel il donna des paroles presque positives, dans la crainte qu'il avait que le coadjuteur ne le traversât dans le dessein qu'il avait de retourner à Paris, et de transférer les princes au Havre-de-Grâce.

Ce fut la première chose dont la reine entretint M. le duc d'Orléans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien se charger de la prison des princes, ou de souffrir qu'on les menât au Havre : à quoi son altesse royale s'opposa pendant quelque temps avec assez de fermeté; mais enfin il se rendit aux instances de la reine ; et le cardinal, craignant qu'il ne rétractât son

consentement, fit expédier les ordres sur-le-champ par le sieur le Tellier, auquel il dit en même temps de s'absenter ou de se cacher si bien qu'on ne le pût trouver, au cas que son altesse royale l'envoyât chercher pour lui défendre de passer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver ; mais il n'était plus temps.

Cette translation fut fort sensible aux amis des princes, qui étaient sur le point d'exécuter un dessein concerté depuis long-temps pour les sauver. Dans cette vue ils avaient gagné quatre gardes des sept qui étaient dans l'appartement des princes, qui devaient se rendre maîtres des autres trois, ou les poignarder en cas de résistance. Ils s'étaient aussi assurés de quelques-uns des officiers et soldats qui veillaient à la garde des dehors sur la terrasse du château de Marcoussi, au pied de laquelle un homme s'était chargé de faire trouver un bateau, dans lequel les princes devaient passer le fossé, pour aller joindre à vingt pas de là le duc de Nemours, qui les aurait conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté.

Ainsi le comte d'Harcourt, qui voulait bien se charger de la conduite des princes, s'acquitta de cette commission sans beaucoup de peine ;

mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens, qui trouvèrent cette action indigne de lui et de la belle réputation qu'il s'était faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson, que M. le Prince fit dans son carrosse pendant qu'on le transférait :

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

Peu de temps après, la cour étant revenue à Paris, madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le cardinal sur le chapeau promis au coadjuteur. Mais ce ministre, se voyant maître des princes, et dans Paris, où il croyait n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, et refusa nettement de tenir les paroles qu'il avait données au marquis de Laigues à Fontainebleau. Le coadjuteur avait toujours bien prévu qu'il en userait de la sorte, et madame de Chevreuse commençait à s'en douter ; mais comme elle avait beaucoup de peine à quitter le parti de la cour, on ne serait pas parvenu à l'en détacher, si l'on ne s'était avisé de lui proposer le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti.

Cette affaire avait déjà été ménagée par madame de Rhodes avec la princesse Palatine, qui avait toute la confiance des princes. Le coadjuteur et mademoiselle de Chevreuse la désiraient sur toutes choses. Il n'en était pas de même de madame de Chevreuse, qui en reçut d'abord la proposition avec assez d'indifférence : parce que le marquis de Laigues s'y opposait directement, ne pouvant se résoudre, non plus que le marquis de Noirmoutier, à trahir le cardinal dont ils avaient sujet d'être contens, et qui leur avait tenu parole sur tout ce qu'il leur avait promis. D'ailleurs ces deux messieurs avaient des raisons personnelles pour ne pas se raccommoder avec M. le Prince, dont ils appréhendaient la vengeance et la légèreté. Ils disaient que tout était à craindre du côté de son altesse, et presque rien du côté du cardinal, qui ne s'empresserait peut-être pas de leur accorder toutes les grâces qu'ils pourraient désirer de lui, mais qui serait toujours obligé de garder de certaines mesures avec eux ; et qu'enfin le mariage de mademoiselle de Chevreuse n'était pas une assurance suffisante pour eux, quand M. le Prince leur tiendrait parole sur ce chef : ce qu'il pourrait bien ne pas faire, s'il se voyait une fois en liberté.

A la vérité ces raisons étaient plausibles et bien capables de faire impression sur l'esprit des frondeurs. Mais la négociation du mariage fut si secrète, qu'il n'y eut que le sieur Caumartin qui en sut quelque chose en qualité d'ami de madame de Rhodes, et de confident du coadjuteur et de madame de Chevreuse, dont il était fort considéré, parce que, tout jeune qu'il était, il avait un esprit prévenant, souple et délicat, avec une grande connaissance des affaires du parlement : ce qui faisait que lorsque le coadjuteur avait à parler dans la compagnie, c'était Caumartin ou Joli qui dressait le projet de son discours, et souvent l'un et l'autre ensemble.

Enfin, malgré les contradictions, mademoiselle de Chevreuse, madame de Rhodes, le coadjuteur et Caumartin firent si bien auprès de madame de Chevreuse et du marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur consentement pour le mariage et pour le traité avec les princes, dont le coadjuteur fut chargé, pendant que madame de Chevreuse tâcherait de persuader M. le duc d'Orléans : cela ne fut pas aisé. Ce n'est pas que son altesse royale ne convînt aisément qu'il était bon de diminuer un peu la grande autorité du cardinal; qu'il ne serait plus

temps d'y penser si l'on attendait tranquillement la majorité du roi, qui approchait fort; et qu'enfin l'unique moyen de le réduire était de se réunir avec les princes. Le comte de Béthune, en qui le duc d'Orléans avait une grande confiance, aida bien à lui faire sentir cette nécessité; mais il appréhendait toujours les suites de cette réunion, et que M. le Prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains, sur la proposition qui fut faite de mademoiselle d'Orléans avec M. le duc d'Enghien.

Il ne restait donc plus qu'à écrire; mais comme il y avait eu des avis différens parmi les frondeurs, il y en eut aussi parmi les amis des princes, dont quelques-uns étant entrés en négociation avec le cardinal, qui leur faisait espérer dans peu la liberté des princes, soutenaient qu'il fallait tout attendre de ce côté-là. Les autres disaient que toutes les paroles qu'il donnait n'étaient que pour amuser leurs amis, et qu'il ne fallait rien se promettre de lui que par force, et en se rendant supérieurs : ce qui ne se pouvait que par l'union avec les frondeurs. Mais ce qui les divisait davantage était un article que ces messieurs voulaient insérer dans le traité, pour engager les princes à travailler

de concert avec eux à l'éloignement du cardinal : à quoi plusieurs d'entre eux ne pouvaient consentir, parce qu'ils étaient anciens mazarins et ennemis jurés des frondeurs.

Cependant, commeM. le Prince remit cette négociation entre les mains de madame la princesse Palatine, du président Viole et de Croissi, qui n'avaient aucune raison de ménager le cardinal, ils ne s'arrêtèrent point à ces considérations, et ils entrèrent en conférence avec le coadjuteur, qui allait toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvait pas être si secret qu'il n'en revînt quelque chose à la connaissance du cardinal; mais comme les avis qu'on lui donnait n'étaient pas bien circonstanciés, et qu'il négociait lui-même avec les principaux amis des princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au-dessus de toutes choses, parce qu'il était venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne et de Bordeaux.

Comme il ne lui restait rien à soumettre que la frontière de Champagne, où les ennemis s'étaient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là, et il y fut si heureux, que non-seulement il reprit Rhetel, mais il eut la fortune que l'armée du roi, commandée par le

maréchal du Plessis, défit celle du vicomte de Turenne, près Saumepui : après quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne le pensait : car le traité des princes ayant été signé peu de jours après, madame la Princesse présenta une requête au parlement avec une lettre des princes, qui engagèrent la compagnie dans des délibérations que le cardinal ne put éviter avec tous ses artifices ; et il fut arrêté que très-humbles remontrances seraient faites au roi et à la reine, et que M. le duc d'Orléans serait prié d'employer son autorité pour la liberté des princes.

Son altesse royale n'était pas entrée dans ces délibérations, quoique dès lors il témoignât publiquement désirer la liberté des prisonniers, et qu'il eût déclaré hautement que leur translation au Havre s'était faite sans son agrément; mais comme son traité avec eux n'était pas encore conclu, il n'avait pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretés.

Enfin le coadjuteur acheva le tout par deux traités qu'il fit avec madame la princesse Palatine, qui avait reçu pour cela un pouvoir de M. le Prince, sur un morceau d'ardoise, et

une promesse de madame de Longueville d'agréer pour les princes tout ce dont on serait convenu avec leurs agens. Dans le premier traité, qui regardait son altesse royale en particulier, on stipulait le mariage d'une de mesdemoiselles ses filles avec M. le Prince, et plusieurs autres conditions d'un attachement et d'une union très-étroite de part et d'autre. Par le second, qui regardait le coadjuteur, le duc de Beaufort, et le reste du parti, dont la plupart ne savaient pourtant rien, on convenait du mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, en s'engageant à une intelligence réciproque contre le cardinal Mazarin, dans les termes les plus forts et les plus pressans. Il y avait aussi un article pour assurer l'amirauté au duc de Beaufort, M. le Prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourrait avoir sur cette charge. Ce dernier traité fut signé par le coadjuteur et le duc de Beaufort, qui n'était point entré dans le détail de la négociation, et auquel on prit soin de cacher l'article du mariage de mademoiselle de Chevreuse, dans l'appréhension que madame de Montbazon ne rompît l'affaire, à cause de la jalousie qu'elle portait à madame et à mademoiselle de Chevreuse : le coadjuteur,

qui se chargea de la lecture de ce traité, ayant passé adroitement cette clause, sans que le duc s'en aperçût. On a prétendu aussi que, pour faciliter la signature, on avait promis au nom des princes une somme considérable à madame de Montbazon. Tout le monde étant d'accord, il ne fut plus question que de la manière dont on s'y prendrait pour faire élargir les princes. Quelques-uns proposèrent de se rendre maîtres de la personne du cardinal, et de le faire mettre à la Bastille, le coadjuteur ayant offert le ministère du marquis de Chandenier, premier capitaine des gardes-du-corps, dont il répondait; et la chose fut poussée si loin, que ce prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, et que l'affaire serait exécutée à un souper que le sieur Tubeuf, surintendant de la reine, devait donner au cardinal.

Mais son altesse royale n'ayant pu se résoudre, on prit le parti de presser la réponse de la cour aux remontrances du parlement, qui avait toujours été différée sous différens prétextes, et par les manéges du premier président, qui ne pouvait souffrir, quoique ami des princes, que les frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus possible ni à la cour, ni à lui, de résister

aux empressemens et aux instances de la compagnie ; il fallut céder et répondre, d'autant plus que plusieurs conseillers du parlement commençaient à mêler le cardinal dans les avis, et à prendre des conclusions contre lui. La reine déclara donc enfin, pour réponse aux remontrances, que sa majesté consentait à la liberté des princes, mais qu'il était juste auparavant que madame de Longueville et le vicomte de Turenne, qui étaient en possession de la ville de Stenay, remissent cette place entre les mains du roi, et rentrassent dans l'obéissance : après quoi, sa majesté donnerait les ordres nécessaires pour l'élargissement des princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du cardinal, qui voulait gagner du temps, et éluder les fins de la requête par une proposition captieuse, dont l'exécution aurait fait certainement languir l'affaire des princes, et l'eût peut-être entièrement ruinée.

Aussi la lecture fut suivie aussitôt d'un cri des enquêtes, disant qu'il fallait délibérer : à quoi le premier président ne put s'opposer, après que le coadjuteur eut déclaré que son altesse royale jugeait la liberté des princes nécessaire au bien du royaume.

La délibération fut longue et les avis fort

partagés, les frondeurs concluant toujours à l'éloignement du cardinal, et les amis des princes ne pouvant y consentir. Sur quoi, quelques-uns ayant proposé d'inviter M. le duc d'Orléans à venir prendre sa place au parlement, tout le monde se rangea de cet avis, et on envoya prier son altesse royale de donner cette satisfaction à la compagnie. Ce prince s'en excusa pendant quelques jours; mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le cardinal avait tenus sur ce sujet dans le conseil, où il avait osé dire que le parlement voulait faire comme celui d'Angleterre, et comparer le coadjuteur et le duc de Beaufort à Fairfax et à Cromwel. Ce que ce ministre dit pour rendre le parti odieux, produisit un effet tout contraire, jusque-là que son altesse royale déclara hautement à la reine qu'il n'entrerait plus dans le conseil tant que le cardinal y serait.

Dans ces sentimens il résolut d'aller au parlement, quoique la reine fît tous ses efforts pour l'en détourner, et pour l'obliger de retourner au conseil, offrant même de mener le roi au Luxembourg avec un seul écuyer et sans gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avait en lui, et pour lui ôter les ombrages qu'il

avait pris de l'ordre qui avait été donné aux gendarmes et aux chevau-légers de monter à cheval. Mais tout cela ne produisit rien. C'est pourquoi le cardinal, voyant qu'il n'y avait rien à espérer du côté de son altesse royale, dépêcha en diligence le maréchal de Grammont, ami de M. le Prince, au Havre, pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs nécessaires pour conclure. Cependant M. le duc d'Orléans étant allé au parlement, et la cour voulant empêcher la délibération, envoya le marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies, avec une lettre de cachet, portant ordre à toute la compagnie de se trouver à neuf heures au Palais-Royal, pour y apprendre la volonté de sa majesté : à quoi le premier président répondit qu'il fallait obéir. Mais plusieurs conseillers des enquêtes s'y opposèrent, disant qu'on avait déjà arrêté de n'avoir aucun égard à ces lettres de cachet qu'on envoyait à tous momens, et que, puisque son altesse royale était présente, il fallait délibérer. Cela allait passer malgré le premier président, si M. le duc d'Orléans n'avait proposé sur l'heure de députer au Palais-Royal pour savoir la volonté de la reine, et que cependant la compagnie demeurerait assemblée

pour délibérer incessamment après le retour des députés. Ce qui fut exécuté sur-le-champ par le premier président, qui fut nommé avec quelques autres, et qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant lesquelles son altesse royale demeura dans la grand'chambre. Au retour, le premier président, avec une affectation assez grossière, pour mieux faire sentir la majesté de la cour, dit que le grand nombre des carrosses et la foule des courtisans leur avaient rendu l'accès du Palais fort difficile; mais qu'enfin ayant été introduits en la présence du roi et de la reine, du duc d'Anjou, du cardinal, et de plusieurs officiers de la couronne, le garde des sceaux leur avait fait ce discours:

« Messieurs, la reine vous a mandés pour
» vous dire que depuis deux jours M. le coad-
» juteur, pour émouvoir les esprits, va pu-
» bliant partout que le cardinal Mazarin a tenu
» des discours désavantageux de votre corps.
» Elle a voulu vous assurer que cela est faux,
» et vous informer en même temps de ce qui
» se passa mercredi dans le conseil, où, sur le
» sujet des affaires, M. le cardinal dit qu'il
» voyait bien qu'on n'en voulait pas seulement
» à lui, mais à l'autorité royale, et qu'après

» s'être défait de lui, on en viendrait à la
» personne de Monsieur, et ensuite à celle de
» la reine, et que M. le coadjuteur était auteur
» de tous ces désordres; à quoi son altesse
» royale avait répondu qu'on n'en voulait qu'au
» ministre et à sa mauvaise conduite ; qu'après
» le conseil, il se plaignit à la reine du dis-
» cours du cardinal, et que le lendemain il lui
» manda par le maréchal de Villeroi et le sieur
» le Tellier, qu'il n'assisterait plus au conseil
» tant que le cardinal s'y trouverait : ce qui est
» d'autant plus fâcheux à la reine, qu'elle a
» toujours traité avec son altesse royale en
» pleine confiance, sans lui rien celer des dé-
» libérations les plus secrètes, et qu'elle ne
» peut attribuer son éloignement qu'aux mau-
» vais conseils de M. le coadjuteur ; que, quant
» à la liberté des princes, elle la désire plus
» que lui, qui doit l'appréhender ; et qu'enfin
» elle conjure son altesse royale de vouloir
» bien rentrer dans le conseil, l'assurant que
» toutes choses se raccommoderont par sa pré-
» sence. »

Après cela, le premier président dit que la reine avait pris la parole, et les avait chargés de dire à son altesse royale qu'elle ne pouvait assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentait de

son éloignement, et qu'elle le conjurait de retourner au Palais-Royal pour y ordonner de toutes choses comme sa majesté même ; qu'elle les avait ensuite assurés que le roi ne sortirait pas de Paris ; que, s'il en était dehors, il reviendrait ; et qu'enfin, pour la liberté des princes, elle la promettait pure et simple sans aucune condition, et qu'au retour du maréchal de Grammont on verrait qui l'avait plus désirée d'elle ou du coadjuteur, aux conseils duquel elle priait son altesse royale de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le comte de Brienne, secrétaire d'état, laissa au parlement un écrit conforme au récit du premier président, et dit à M. le duc d'Orléans, de la part de la reine, qu'elle le priait d'aller au Palais-Royal, où elle souhaitait de conférer avec lui sur l'état présent des affaires. Son altesse royale répondit que le rapport de M. le premier président étant de la dernière conséquence, il fallait auparavant voir ce qu'il y aurait à faire. Le premier président reprit aussitôt la parole pour dire à M. le duc d'Orléans qu'il ne devait pas refuser cette satisfaction à la reine ; que son refus mettrait la confusion et le désordre dans l'état ; qu'on pourrait tout raccommoder dans une conférence : sinon que le parlement

ferait tout ce que son altesse royale pourrait désirer ; qu'il l'en conjurait pour le bien et pour le repos de la France. En cet endroit le premier président, qui avait prononcé son discours avec force et véhémence, parut comme un homme saisi de douleur, les larmes aux yeux, et comme ayant peine à trouver ce qu'il voulait dire, et finit par ces mots : *Monsieur, ne perdez pas le royaume, vous avez toujours aimé le roi.*

Ce discours émut tellement toute la compagnie, qu'il y eut un silence général, qui n'y avait jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. M. le duc d'Orléans répondit seulement en peu de mots, qu'il ne refusait pas de rendre visite à la reine si la compagnie le lui conseillait, malgré les sujets de crainte qu'il avait. Mais il dit cela d'un air et d'un ton si peu assurés, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'assemblée. Ainsi le premier président reprenant la parole pour presser son altesse royale d'aller chez la reine, peut-être en serait-il venu à bout, si le duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où était la sûreté de Monsieur. Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier président ayant répondu : *Ah! monsieur, elle est*

toute entière; le parlement s'y obligera. Enfin le coadjuteur, qui jusque-là n'avait rien dit, prit la parole d'un air décisif, et dit : Monsieur, son altesse royale vous a déjà déclaré qu'elle s'en rapportait à l'avis de la compagnie : l'avis de la compagnie n'est pas celui de deux ou trois, c'est pourquoi il faut délibérer.

A ces mots tout le monde reprit courage, et il s'éleva un si grand bruit et si continuel de voix qui disaient qu'il fallait délibérer, qu'à la fin le premier président fut obligé de céder. M. le duc d'Orléans reprit aussi ses esprits, et, après avoir chargé le comte de Brienne de faire ses excuses à la reine, il fit le discours suivant :

« Messieurs, par ce que vous venez d'enten-
» dre, il semble que la reine me veuille char-
» ger d'un changement notable en ma conduite,
» qui me pourrait être reproché, si je négligeais
» de la justifier à la compagnie. Pour le faire,
» je suis obligé de reprendre la chose de plus
» haut et de remonter au conseil qui se tint
» il y a dix-huit mois à Compiègne sur les
» troubles de Guyenne, où je dis que, pour les
» apaiser, je ne voyais pas de meilleure voie
» que de rappeler le duc d'Epernon. Le cardi-
» nal Mazarin me témoigna n'être pas content
» que j'eusse ouvert cet avis ; il m'en fit parler

» par la reine ; et, dans un autre conseil qui se
» tint à Paris pour la même affaire, ayant vu
» que je persistais dans mon sentiment, il le
» combattit et le fit passer pour fort extraordi-
» naire. Je me tus par respect pour sa majesté.
» Depuis il fut question de la prison des princes,
» qu'on me représenta comme absolument né-
» cessaire, et sur laquelle on ne me donna pas
» le peu de temps que j'avais demandé pour
» me résoudre. Au retour des voyages de Nor-
» mandie et de Bourgogne, on proposa celui
» de Bordeaux. Je m'y opposai autant que je
» pus, remontrant le péril où l'on s'exposait
» en abandonnant les frontières aux entreprises
» des ennemis. Mes raisons ne firent qu'aigrir
» le cardinal : sans s'y arrêter, il fit résoudre
» le voyage, qu'on pouvait éviter en retirant le
» duc d'Epernon de cette province, et en y
» envoyant un nouveau gouverneur. Quelque
» temps après, j'appris la résistance de Bor-
» deaux, l'irruption des Espagnols en Cham-
» pagne, et la prise du Catelet. Pour remédier
» à tant de désordres, je jugeai qu'il était à
» propos de députer quelques-uns de votre
» corps pour aller aider à pacifier les troubles
» de Guyenne. Vous savez, messieurs, la ma-
» nière dont ils furent reçus. La guerre conti-

» nua ; il fut résolu d'envoyer de nouveaux
» députés. Le cardinal m'en sut mauvais gré ;
» il se plaignit que j'avais empêché le succès
» des armes, et m'en fit écrire en ces termes
» par la reine.

» Quand madame la princesse sortit de Bor-
» deaux, il eut avec elle une longue conférence
» sans m'en donner avis ; ensuite les ennemis
» pénétrant plus avant dans le royaume, il
» vous vint des nouvelles de plusieurs endroits,
» que dans vingt-quatre heures ils se pouvaient
» rendre au bois de Vincennes. Pour la sûreté
» de MM. les princes, je les fis transférer à
» Marcoussi : on s'en plaignit à la cour. Les
» Espagnols s'étant retirés, j'écrivis trois fois à
» la reine pour savoir si elle souhaitait qu'on
» les ramenât au bois de Vincennes ; elle ne
» me fit point de réponse. Le roi étant de re-
» tour à Fontainebleau, je m'y rendis aussitôt.
» On me proposa de souffrir qu'ils fussent
» conduits au Havre ; la reine m'en fit les der-
» nières instances ; et, pour ne pas l'irriter, je
» fus obligé d'y consentir. Peu après, je man-
» dai M. le garde des sceaux et le sieur le Tel-
» lier, pour leur déclarer que je n'approuvais
» point cette translation, et que, dans une
» affaire de cette importance, il fallait me

» vaincre par des raisons, et non par des
» prières. M. le cardinal m'en fit faire des re-
» proches par la reine, et m'en témoigna
» même quelque chose. Depuis il a conservé
» tant d'aigreur contre moi, que la plus grande
» partie des conseils s'est passée en dispute. Il
» m'a dérobé la connaissance de plusieurs af-
» faires; il a proposé ses desseins violens contre
» cette compagnie. Il m'a pressé d'abandonner
» mon neveu de Beaufort et M. le coadjuteur.
» Il a inspiré au roi des sentimens de défiance
» à l'égard de ses sujets, et des maximes de
» dangereuse conséquence. Enfin, mercredi
» dernier, en parlant de vos assemblées, il osa
» dire qu'il voyait bien qu'on en voulait au roi;
» qu'on prétendait commencer par lui, comme
» on avait fait en Angleterre par le vice-roi
» d'Irlande, et qu'après on n'épargnerait ni
» moi, ni la reine, ni le roi lui-même; mais
» que si je voulais le laisser faire, il viendrait
» bien à bout des factieux. Je lui répondis que
» le parlement de Paris n'était pas comme ce-
» lui de Londres; que vous étiez tous gens de
» bien, bons sujets du roi, et que vous n'en
» vouliez qu'à la personne du ministre, que
» vous regardiez comme l'unique cause des
» désordres. Enfin, voyant qu'il continuait les

» mêmes discours, je dis à la reine que je ne
» les pouvais plus souffrir, ni me trouver avec
» un homme qui donnait de si mauvaises im-
» pressions au roi. Le lendemain je mandai
» M. le garde des sceaux, le maréchal de Ville-
» roi, et le sieur le Tellier, pour leur déclarer
» que je n'irais plus au conseil ni au Palais-
» Royal, tant que le cardinal y serait. Voilà,
» messieurs, un compte exact de ma conduite,
» dans laquelle je ne crois pas qu'on puisse re-
» marquer aucun intérêt particulier. Tout le
» monde sait comme j'en ai usé jusqu'ici, quel
» respect j'ai toujours eu pour la reine : je ne
» m'en éloignerai jamais, encore moins du ser-
» vice du roi, qui toujours m'a été plus cher
» que toute chose (1). »

Ce discours, quoique sans préparation, fut prononcé par son altesse royale avec tant de facilité, de majesté, et d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement

---

(1) La fermeté de ce prince ne répondait pas à son éloquence, qui manquait à M. de Beaufort. Sur quoi l'on fit ce quatrain :

> Beaufort brille par les combats,
> Gaston par la harangue.
> Ah ! que Beaufort n'a-t-il sa langue !
> Ah ! que Gaston n'a-t-il son bras !

général, et d'une répétition continuelle qu'il fallait délibérer. Cependant le premier président et le président le Coigneux ne laissèrent pas d'insister encore sur une conférence de son altesse royale avec la reine ; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les conclusions de l'avocat-général, qui commença à dire fort gravement que les éclipses des corps célestes n'arrivaient que par l'interposition des corps étrangers : ce qui fit juger qu'il allait conclure rigoureusement contre le cardinal ; mais il tomba tout d'un coup, en priant son altesse royale de conférer avec la reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer comme le premier président ; mais ce jeu fut traité, comme il le méritait, de badin et de ridicule. Le premier président n'en demeura pas là ; il revint encore à la charge avec ses mêmes artifices, et dit à M. le duc d'Orléans : « Ah ! Monsieur, toute la compagnie voit manifestement, que votre cœur est ému. Au nom de Dieu, Monsieur, au nom du roi et de l'état, ne préférez point les voies extrêmes ; vous ferez plus par vos raisons sur la reine, que toutes ces assemblées. » Mais ayant malheureusement avancé qu'il osait répondre de la liberté des princes ; qu'ils étaient

peut-être déjà libres; que le maréchal de Grammont était parti exprès pour cela, et que la reine lui avait commandé d'en assurer la compagnie, son altesse royale lui répondit : « M. le » premier président, vous en savez donc plus » que moi; car tout ce que je sais là-dessus, » c'est que le maréchal de Grammont est allé » seulement pour négocier sans aucun pou- » voir, pour la liberté des princes. » Ainsi le premier président ayant perdu toute espérance, commença à prendre les avis, qui furent, suivant l'usage des grandes assemblées, entremêlés de bonnes choses, et de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendait que le coadjuteur allait faire une apologie dans les formes pour justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensait. Il se contenta de dire : « Mes- » sieurs, pour me défendre des calomnies » qu'on m'impose (1) : *In difficillimis reip.* » *temporibus urbem non deserui, in prosperis* » *nihil de publico deliberavi, in desperatis nihil* » *timui.* Ce n'est pas que je ne ressente un dé- » plaisir extrême des mauvaises impressions » qu'on a données au roi et à la reine contre

(1) Le coadjuteur composa sur-le-champ ce latin, que la plupart des assistans prirent pour un passage de Cicéron ou de quelque fameux auteur de l'antiquité.

» moi ; mais ce qui me console, est d'être ca-
» lomnié par un homme dont les gens de bien
» méprisent jusqu'aux louanges. Après les té-
» moignages dont M. le duc d'Orléans a bien
» voulu m'honorer, je ne dois point chercher
» de justification : c'est pourquoi mon senti-
» ment est que la reine doit être suppliée d'en-
» voyer une déclaration d'innocence pour MM.
» les princes; d'éloigner M. le cardinal Mazarin
» d'auprès la personne du roi et de ses con-
» seils, et que non-seulement on doit se
» plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites
» contre le parlement, mais en demander une
» réparation publique. »

Enfin M. le duc d'Orléans opina, en rejetant quelques avis qui avaient été proposés, d'informer, de décréter et de faire le procès au cardinal : ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent ; et il conclut que le roi et la reine seraient très-humblement suppliés d'envoyer incessamment les ordres nécessaires pour mettre les princes en liberté, et ensuite une déclaration de leur innocence ; comme aussi d'éloigner le cardinal de la cour et du conseil, et de s'assembler le lundi suivant sur la réponse. Cet avis fut suivi ; l'assemblée ayant duré jusqu'à quatre heures du soir en présence d'un peuple

extraordinaire qui témoigna beaucoup de joie par les cris redoublés qu'il fit, en voyant passer son altesse royale, de *vive le roi! point de Mazarin!*

Cet arrêt surprit la cour qui ne s'y attendait pas ; mais elle ne désespéra pas d'y remédier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles dont elle avait chargé le premier président, pour la liberté des princes, n'avaient pas produit l'effet qu'on s'en était promis, elle résolut de les désavouer, dans l'espérance que les amis des princes, qui avaient opiné pour l'éloignement du cardinal, pourraient revenir à changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendraient rien pour les princes tant qu'ils toucheraient cette corde. C'est pourquoi la reine envoya le garde des sceaux, le maréchal de Villeroi, le sieur le Tellier, au Luxembourg, pour déclarer qu'elle désavouait ce que le premier président avait avancé touchant la liberté des princes : sur quoi le conseil n'avait rien arrêté depuis la résolution qui avait été prise en présence de son altesse royale, le pressant toujours de retourner au Palais-Royal. A quoi M. le duc d'Orléans répondit seulement qu'il fallait auparavant finir ce qui regardait la liberté des princes.

Le lundi matin, son altesse royale fit rapport à la compagnie du sujet de ce message : ce qui excita un étrange murmure contre le premier président, et même des termes injurieux; de sorte qu'il demeura dans une confusion extrême, qui augmenta encore par les questions qui lui furent faites sur les remontrances que la compagnie avait ordonnées par le dernier arrêt; et comme on vit qu'il avait reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, et tout le monde entra dans de grandes défiances du procédé de la cour, d'autant plus que son altesse royale se plaignit en même temps des défenses que la reine avait envoyé faire au prevôt des marchands et à tous les officiers, de lui obéir, quoiqu'il fût lieutenant-général de la couronne. Ainsi le parlement ordonna derechef que très-humbles remontrances seraient faites à la reine, et que M. le duc d'Orléans serait remercié de la protection qu'il donnait à la compagnie.

Les choses étant dans cet état, le cardinal jugea bien qu'il fallait se résoudre à faire de lui-même ce que, dans la suite, il aurait été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui auraient pu lui arriver dans ce tumulte. Ayant

donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidens, il y en eut qui lui conseillaient d'emmener le roi et la reine, et de se moquer ensuite de toutes les délibérations du parlement en se mettant à la tête d'une armée qui réduirait les partisans des princes à la nécessité de venir à lui pour solliciter leur liberté, dont il demeurerait toujours le maître. On lui avait donné le même conseil après la bataille de Rhetel; et, s'il l'eût suivi dans ce temps-là, il aurait certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étaient désunis et mécontens les uns des autres. Mais ce ministre étant enivré de la victoire et des avantages qu'il avait remportés en Normandie, en Bourgogne et en Guyenne, il crut qu'il lui serait aisé de réduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisterait: ce qui n'arriva pas comme il se l'était imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui était plus sûr ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, et ayant fait venir de tous côtés des gens de guerre qui montaient à cheval toutes les nuits, et faisaient des rondes continuelles autour du Palais-Royal.

M. le duc d'Orléans autorisait toutes ces pré-

cautions, et se tenait lui-même prêt à monter à cheval et à se mettre en campagne au premier avis, aussi-bien que les ducs de Beaufort, de Nemours, etc., avec un fort grand nombre de noblesse, qui avait obtenu la permission de son altesse de s'assembler. Le cardinal, bien informé de toutes ces choses, résolut donc de se retirer seul, dans l'espérance que son éloignement apaiserait les esprits et donnerait lieu aux négociations. Ainsi ce ministre sortit de Paris, à pied, le 6 février 1651, sur les onze heures de nuit, en habit gris, accompagné seulement de son écuyer et de trois autres personnes qui le menèrent, par la porte de Richelieu, jusqu'au rendez-vous, où ils trouvèrent des chevaux tout prêts, lesquels ayant monté, allèrent joindre un gros de cinq cents chevaux qui le conduisirent à Saint-Germain. Cette retraite fut bientôt sue dans la ville ; et la reine en ayant fait informer M. le duc d'Orléans par le comte de Brienne, ce prince en apporta aussitôt la nouvelle au parlement, où il déclara que cette démarche ne suffisait pas pour qu'il entrât en conférence avec la reine : ce qu'il ne ferait point pendant que le cardinal demeurerait aux environs de Paris, et jusqu'à ce que la cour eût mis les princes en liberté. Cette ré-

solution de son altesse royale fut approuvée de tout le monde ; et, pour la confirmer, le parlement ordonna que la reine serait très-humblement suppliée, dès le même jour, de faire expédier incessamment des ordres nécessaires pour la liberté des princes ; que leurs majestés seraient remerciées de l'éloignement du cardinal, et priées de lui commander de sortir du royaume, et d'envoyer au parlement une déclaration pour exclure à l'avenir des conseils du roi, tous étrangers, même les naturalisés, et en général tous ceux qui auraient prêté serment à d'autres princes que le roi. Suivant cet arrêt, le premier président, suivi des autres députés, étant allé au Palais-Royal, la reine leur dit seulement qu'elle ne pouvait leur donner de réponse sans l'avis de son conseil, dont M. le duc d'Orléans était chef, et que, s'il n'y voulait pas aller, elle serait obligée d'assembler les grands du royaume pour les consulter sur l'état présent des affaires. Conformément à cette réponse, la reine envoya les ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Épernon, les maréchaux d'Estrées, Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey, et George d'Aubusson, archevêque d'Embrun, au Luxembourg, qui dirent à son altesse royale que la

reine leur ayant témoigné qu'elle désirait qu'ils s'assemblassent au Palais-Royal, ils venaient prier son altesse royale de s'y trouver, l'assurant que cette conférence accommoderait toutes choses, et qu'ils étaient prêts de se mettre tous entre les mains de ses gardes pour la sûreté de sa personne. A cela, M. le duc d'Elbeuf ajouta assez indiscrètement qu'il serait sa caution : sur quoi M. le duc d'Orléans qui, depuis long-temps, était piqué contre ce duc à cause de son attachement au cardinal, contre les obligations qu'il avait à son altesse royale, et ce qu'il devait à l'honneur de son alliance, lui répondit avec aigreur : C'est bien à vous, mazarin fieffé, à vous faire ici de fête ; vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sait assez que ce qui vous a fait changer de sentiment sont les domaines et l'argent que l'on vous a donnés. Sans la considération de ces messieurs, avec qui vous êtes, je vous apprendrais le respect que vous me devez. Je vous défends ma maison et de vous présenter devant moi. Ensuite son altesse royale répondit à ces messieurs qu'elle les remerciait de leur honnêteté, qu'elle ne pouvait aller au Palais-Royal jusqu'à ce que les princes fussent en liberté, et que ses

amis ne lui pourraient conseiller autre chose pendant que le cardinal Mazarin demeurerait aux portes de Paris, d'où il gouvernait toujours comme s'il était au Louvre. Cette fermeté de M. le duc d'Orléans étonna fort la reine, qui avait espéré, comme bien d'autres, que la retraite du cardinal lui ôterait les préjugés et les prétextes dont il s'était servi pour se dispenser d'assister au conseil. Il est de même certain que ce fut le premier sentiment de son altesse royale, qui fit assurer par deux fois à la reine qu'il irait au Palais-Royal ; mais les amis des princes lui firent bientôt changer d'avis, sous prétexte de sa sûreté particulière et pour ne pas se commettre, disaient-ils, dans une occasion où il ne pourrait pas conserver toute la fermeté qu'il devait à ceux avec lesquels il avait traité, sans refuser la reine en face : ce qui serait bien plus désobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La reine n'insista donc plus sur l'assemblée des grands ; et se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers arrêts, elle fit déclarer au parlement par les gens du roi, que si son altesse royale persistait à refuser d'aller au Palais-Royal, elle voulait bien, pour marquer la sincérité de ses intentions, envoyer chez lui

le maréchal de Villeroi, le garde des sceaux et le sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la manière dont on s'y prendrait pour l'élargissement des princes, ajoutant que l'éloignement du cardinal Mazarin était sans retour. Ce rapport ayant été fait au parlement, n'apaisa pas la chaleur des esprits ; et quoique M. le duc d'Orléans témoignât être satisfait de ce tempérament, on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le cardinal, et de donner un arrêt par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la déclaration de leurs majestés, le cardinal Mazarin, ses parens et ses domestiques étrangers, sortiraient dans quinze jours du royaume, sinon qu'il serait procédé contre eux extraordinairement, permis à tous les sujets du roi de leur courir sus, sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque, faisant défense à tous gouverneurs, maires et échevins, de les souffrir dans aucune des villes du royaume, avec ordre de publier les arrêts à son de trompe.

Cependant la conférence ne laissa pas de se tenir chez M. le duc d'Orléans, où les ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, le coadjuteur, le président Viole et le sieur Arnauld, se trouvèrent avec les commissaires de la reine.

Après quelques contestations, ils convinrent que le duc de la Rochefoucault, le sieur de la Vrillière, le président Viole et le sieur Arnauld, se transporteraient incessamment au Havre avec une lettre de cachet, signée de la reine et de son altesse royale, portant ordre exprès au sieur de Bar de mettre les princes en liberté. Il semblait ainsi que tout le monde devait être content, lorsqu'il s'éleva un bruit que la reine voulait emmener le roi hors de Paris : ce qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien su d'où venait ce bruit, ni quel en était le fondement; mais M. le duc d'Orléans en parut fort persuadé, disant tout haut qu'il en avait des avis très-certains : ce qui fit juger que la reine ne s'était relâchée à consentir à la conférence que pour ôter tout sujet de défiance, et prendre plus aisément ses mesures pour exécuter son dessein. Quoi qu'il en soit, son altesse royale donna de si bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui aurait été impossible d'en venir à bout quand elle l'aurait entrepris, d'autant plus que cinq à six compagnies de bourgeois du quartier Saint-Honoré se mirent sous les armes deux heures après minuit par les intrigues du coadjuteur. Ils se saisirent des portes de la ville les plus proches du Palais-Royal. Ce-

pendant ce procédé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du parlement, le premier président, et plusieurs autres après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire. Mais tout le monde se tut, lorsque M. le duc d'Orléans eut déclaré que le tout s'était fait par son ordre et sur les avis qu'il avait eus de nouveau de l'enlèvement du roi ; et il fut résolu de supplier la reine d'ôter au public toutes sortes d'ombrages là-dessus, ce que sa majesté fut obligée de faire en consentant que les bourgeois gardassent les portes de la ville : ce qui se fit si exactement, qu'ils visitaient tous les carrosses qui sortaient par la porte Dauphine pour aller à la foire Saint-Germain, pour voir si le roi n'y était point caché. Les choses étant en cet état, les députés qui étaient chargés de la lettre pour le Havre partirent aussitôt. Mais le cardinal Mazarin, qui était toujours aux environs de Paris, ayant été informé de cette résolution, prit le devant en poste, voulant se faire honneur de la liberté des princes : ainsi il arriva au Havre le lundi matin 13 février, après avoir marché toute la nuit, et il alla aussitôt à la citadelle saluer MM. les princes, et les assurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le

Prince, les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection; mais il ne put tirer de son altesse que des paroles assez froides et générales, pendant une heure de conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les princes sortirent du Havre pour venir à Paris, où ils arrivèrent le jeudi 16 du mois, ayant été rencontrés sur le chemin par une infinité de personnes de qualité. M. le duc d'Orléans fut même au-devant d'eux sur le chemin de Saint-Denis, et les princes ayant mis pied à terre, son altesse royale descendit aussi de son carrosse; et, après les avoir embrassés, il leur présenta le duc de Beaufort et le coadjuteur, auxquels ils firent beaucoup de caresses. Ensuite ils montèrent tous dans le carrosse de son altesse royale, qui les mena chez la reine, où ils furent très-bien reçus de leurs majestés. Ils trouvèrent sur toute leur route un fort grand nombre de carrosses, et une foule extraordinaire de peuple, qui criait : *Vive le roi! Vivent les princes!* Il y eut même la nuit des feux de joie en plusieurs endroits de la ville.

Les jours suivans, les princes allèrent au parlement pour remercier la compagnie de ses bons offices : ce qui se passa de part et d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours

après, la déclaration de leur innocence fut envoyée au parlement, et fut enregistrée le 28 février. Ensuite, pour mettre fin à toutes les délibérations du parlement, le roi donna une nouvelle déclaration, par laquelle sa majesté excluait de ses conseils tous étrangers, quoique naturalisés, et tous cardinaux, même ceux de la nation (1). Cette dernière clause avait longtemps occupé le parlement et donna lieu à des discours assez étudiés. Ce fut proprement l'ouvrage des mazarins, lesquels, enragés de l'éloignement de leur patron, la firent passer pour se venger du coadjuteur, qui soupirait avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la dernière chaleur au dedans et au dehors du royaume. Après tout, il faut convenir que ce furent les frondeurs qui

(1) Ce fut alors que M. Talon dit au roi : « Quoique les cardinaux aient toute l'obligation de leur promotion à votre majesté, et non au pape qui les nomme, néanmoins aussitôt qu'ils sont revêtus de ce titre, non-seulement ils croient être conseillers, sénateurs, assesseurs, coadjuteurs de la puissance pontificale ; mais, qui plus est, ils s'imaginent être une portion de sa substance, et posséder une partie de son autorité, etc. »

eurent le plus de part à sa liberté, quoique bien des gens crussent qu'ils ne le devaient pas faire. Mais outre les considérations qui les y engagèrent, il est certain qu'à la réserve des marquis de Noirmoutier et de Laigues, tous les autres chefs du parti n'avaient contribué à la prison des princes que par force, contre leur inclination, et pour éviter leur dernière ruine, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager M. le Prince à se raccommoder avec eux. La reine n'ayant consenti que par force à l'éloignement du cardinal et à la liberté des princes, ce qui se passa dans la suite ne fut qu'une continuation des premières intrigues. Ce n'est pas que l'élargissement et la liberté des princes fissent tant de peine à sa majesté; elle n'était blessée que de l'absence du cardinal; et comme l'union des princes avec les frondeurs en était la cause, et un obstacle invincible à son retour, elle mit toute son application à la rompre, suivant les mémoires qu'elle recevait tous les jours du cardinal. Les voyages fréquens des courriers qui allaient et revenaient de ce côté-là, étant venus à la connaissance du public, excitèrent de grands murmures parmi le peuple, et donnèrent beaucoup d'ombrage aux princes et au parlement.

M. le Prince paraissait toujours dans le même sentiment, et fort animé contre le cardinal. La vérité est pourtant qu'il avait déjà quelque pensée de se raccommoder avec lui, et que toutes ses démarches ne tendaient qu'à lui faire peur et à le réduire à la nécessité de se soumettre entièrement à lui, pour se rendre, par ce moyen, suivant ses anciens projets, le maître absolu du cabinet et des affaires. Mais comme ses sentimens n'étaient connus que de peu de personnes, et qu'il ne faisait rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travaillait de bonne foi à fermer au cardinal toutes les avenues pour le retour. C'est pourquoi le parlement reprit avec chaleur les délibérations précédentes qui furent suivies de nouveaux arrêts contre lui, et on envoya des députés sur la frontière pour informer du trop long séjour qu'il avait fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du royaume, et d'empêcher les gouverneurs des places frontières à lui donner retraite.

Cependant madame de Longueville et le duc de Beaufort, qui avaient eu peu de part à l'élargissement des princes, et qui craignaient d'en avoir moins dans les affaires, s'ils souffraient la consommation du mariage de M. le prince

de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, faisaient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; et comme ils pénétraient mieux que personne dans les sentimens de M. le Prince, ils crurent que ce n'était pas beaucoup hasarder que de laisser entrevoir à la reine que son altesse n'était pas tellement unie avec les frondeurs qu'elle n'en pût être séparée, en lui accordant certaines grâces pour elle et pour ses amis. Cette ouverture fut reçue fort agréablement de la reine, et M. le cardinal en ayant été informé, lui écrivit aussitôt d'offrir cette carte blanche à M. le Prince. Néanmoins, comme son dessein n'était que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à son avantage le bénéfice du temps, sa majesté, sous prétexte de vouloir éprouver si elle pouvait prendre confiance en ce qu'on lui disait, fit proposer à son altesse de faire cesser l'assemblée de la noblesse, qui s'était augmentée si considérablement depuis sa liberté, qu'il se trouvait aux Cordeliers, deux ou trois fois la semaine, sept à huit cents gentilshommes des meilleures maisons de France, dont quelques-uns étaient porteurs de procurations : de sorte que cette assemblée représentait en quelque façon toute la noblesse du royaume.

Cette nouvelle confédération donnait avec justice de grandes inquiétudes au cardinal, parce que ces messieurs ne s'étant assemblés que pour demander son éloignement et la liberté des princes, il était naturel qu'ils prissent des résolutions contraires aux mesures qu'il préparait pour son retour. D'ailleurs, tout ce qu'ils avaient fait depuis le premier jour avait été conduit avec tant d'ordre et de jugement, que l'autorité qu'ils avaient par eux-mêmes s'était fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces messieurs choisissaient tous les quinze jours deux nouveaux présidens, pour prendre les avis sur toutes les affaires : ce qui se passait avec beaucoup moins de bruit et de tumulte qu'au parlement. Personne n'interrompait jamais celui qui parlait. Ils avaient aussi élu deux secrétaires, qui ne changeaient pas comme les présidens. L'un était le marquis d'Auvery, de la maison d'Ailly, ami du coadjuteur, et l'autre le marquis de Chanlost, serviteur de M. le Prince, qui rédigeaient par écrit toutes les délibérations de la compagnie. Au reste, ces messieurs avaient poussé les choses si avant, sous prétexte de la conservation de leurs priviléges et du bien public, qu'ils demandèrent à la fin

la convocation des états-généraux : ce qui fut si agréable à tout le monde, que les prélats, qui étaient alors à Paris, députèrent M. de Comminges pour les assurer de la concurrence du clergé. De sorte qu'il ne manquait plus que le consentement du tiers-état, qu'ils étaient sur le point d'aller demander à l'hôtel de ville, et d'écrire pour le même sujet dans les provinces ; après quoi il ne faut pas douter que les états ne se fussent assemblés, ce qui aurait rompu pour jamais les mesures du cardinal Mazarin. Aussi était-ce la chose du monde qu'il appréhendait le plus, et contre laquelle tous ses partisans se déchaînaient dans le parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnés, qui se persuadèrent trop légèrement que les états-généraux ruineraient entièrement leur pouvoir et leur autorité.

Cependant comme l'affaire était déjà fort avancée, et que tout le monde appuyait les démarches de la noblesse, il fallait avoir recours à M. le duc d'Orléans et à M. le Prince, qui se laissèrent aisément persuader par différentes raisons, particulièrement le dernier, auquel madame de Longueville et le duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une assemblée d'états aurait

nécessairement plus de déférence pour M. le duc d'Orléans que pour lui; qu'elle mettrait les affaires dans une confusion générale, où les princes du sang pourraient bien ne pas trouver leur compte, et que, sans courir aucun risque, il pourrait dans un quart d'heure se procurer à lui et à ses amis plus d'avantages réels et de grandeur par le cardinal, qu'il n'en pouvait espérer ni des frondeurs ni des états-généraux.

Ces deux princes, gagnés, allèrent donc eux-mêmes à l'assemblée de la noblesse, après s'être assurés de leurs amis, pour les exhorter à se séparer, et à se contenter de la promesse que la reine leur faisait, et dont ils se rendaient cautions et garans, d'assembler les états-généraux, aussitôt après la majorité du roi, et d'envoyer cependant, par provision, des lettres de cachet dans les provinces, pour élire des députés. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires; et bien des gens de grande qualité représentèrent fortement à leurs altesses, que rien ne leur pouvait être plus désavantageux que ce qu'ils demandaient, les priant bien de considérer le péril qu'il y avait dans le retardement, et le peu de cas qu'on ferait, après la majorité du roi, des pro-

messes dont on les flattait : ce qui fut exprimé en termes si forts et si dignes du rang de ceux qui parlaient, qu'on peut dire qu'il ne s'était point fait de discours qui approchassent de ceux-là, dans toutes les assemblées du parlement.

Il fallut cependant céder à la pluralité des voix. L'assemblée fut rompue, et pour la forme, on envoya quelques lettres dans le bailliage du ressort de Paris; en conséquence de quoi, il se fit une assemblée dans l'archevêché, pour nommer des députés aux prétendus états-généraux. Mais il arriva bientôt des affaires qui rompirent ces mesures apparentes, qu'on aurait bien trouvé le moyen d'éluder sans cela de quelque manière que c'eût été. Cette première démarche faite, la cour n'en demeura pas là; et le cardinal ayant pénétré l'éloignement extrême de madame de Longueville pour le mariage de mademoiselle de Chevreuse, il entreprit de le faire rompre et d'engager M. le Prince à faire cette seconde faute, qui, dans la suite, lui fut bien plus préjudiciable que la première, en lui faisant entendre que, pour établir entre eux une parfaite confiance, il fallait commencer par la rupture de ce mariage. Mademoiselle de Chevreuse était une jeune

princesse belle, bien faite, d'une humeur engageante, et capable de gagner le cœur de M. le prince de Conti, et de mériter l'estime de M. le Prince. Madame de Longueville avait bien une partie de ces qualités; mais elle ne s'y fiait plus tant, n'étant pas si jeune. C'est pourquoi elle appuyait de toutes ses forces les instances du cardinal, en décriant de tous côtés mademoiselle de Chevreuse sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter de maîtresse et de demoiselle du coadjuteur, en quoi elle était merveilleusement secondée, et par madame de Montbazon, et par le duc de Beaufort, qui étaient piqués du mystère qu'on leur en avait fait, et de la supercherie du coadjuteur, lors de la signature du traité. Le duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces personnes, représentait incessamment à M. le Prince, qu'il n'obtiendrait jamais rien de la cour sans quelque complaisance pour la reine; que la continuation de son engagement avec le coadjuteur, et la consommation de ce mariage l'éloigneraient peut-être sans retour de toutes sortes de grâces, à moins de perdre absolument la reine, ce qui était une entreprise très-difficile, et à laquelle M. le duc d'Orléans ne consentirait jamais; que quand on en viendrait à bout, toute

l'autorité retomberait entre les mains de son altesse royale ; qu'il était vrai que la reine avait un grand attachement pour le cardinal ; mais, qu'après tout, il n'était pas indissoluble ; qu'il arrivait tous les jours du dégoût entre les personnes les mieux engagées, et qu'au pis aller, en flattant et s'accommodant à la passion de la reine, son altesse pourrait introduire ses amis et ses créatures dans les conseils, après quoi il fallait tout espérer des conjonctures et du temps.

Plusieurs amis de M. le Prince soutenaient au contraire qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté-là ; que la reine ne changerait jamais sur le chapitre du cardinal ; que ce ministre n'avait rien plus à cœur que d'éloigner ce prince des affaires ; que les espérances vagues qu'il donnait ne tendaient qu'à les séparer d'avec les frondeurs ; après quoi le cardinal ne manquerait pas de se raccommoder avec eux pour le perdre; ainsi, que le plus sûr était de le pousser sans quartier, et même la reine, s'il était besoin ; que la chose n'était pas si difficile qu'on se l'imaginait, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir M. le duc d'Orléans ; qu'il ne fallait pas craindre pour cela que son altesse royale devînt si fort le maître des affaires, puis-

que le mariage en question attacherait bien plus étroitement les frondeurs à M. le Prince qu'à tout autre; qu'enfin il serait peu honnête de manquer si fort aux engagemens d'un traité qui venait de lui rendre la liberté; que cette mauvaise foi dégoûterait ses amis, et empêcherait les honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considérations différentes embarrassèrent quelque temps M. le Prince, et le firent balancer; mais enfin il ne lui fut pas possible de résister aux sollicitations de madame de Longueville, et aux cabales domestiques qui, presque toujours, l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs la reine ayant été avertie de ce qui se passait, intervint fort à propos dans le temps de ses irrésolutions, par la proposition qu'elle lui fit faire de rappeler dans le conseil le sieur de Chavigni qui était un de ses amis, d'en éloigner le garde des sceaux de Château-Neuf, qui était dans les intérêts des frondeurs, et de donner les sceaux au premier président, toujours prêt à servir son altesse quand elle serait bien avec la cour. De plus, sa majesté promettait de lui donner le gouvernement de la Guyenne, au lieu de celui de Bourgogne, et la lieutenance-générale au duc de la Rochefoucault, avec le gouvernement de Blaye; celui de Provence à M. le

prince de Conti, et plusieurs grâces et dignités à un nombre considérable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquèrent pas de produire leur effet, d'autant plus que la reine commença par exécuter les plus considérables et les plus essentielles ; M. le Prince ayant bien voulu consentir à donner du temps pour les autres, parce qu'il en fallait pour retirer, par exemple, le gouvernement de Provence d'entre les mains de M. d'Angoulême, et que d'ailleurs il ne voulait point que son traité vînt sitôt à la connaissance du public, ni qu'on pût juger qu'il avait donné les mains au retour du cardinal ; ce qui n'aurait pas manqué d'arriver si l'on avait vu tout d'un coup le conseil rempli de ses créatures, et les grâces de la cour pleuvoir sur lui et sur ses amis.

Cependant M. le duc d'Orléans fut surpris du changement du conseil, dont on ne lui avait rien dit, et il jugea bien que cela n'avait pu se faire qu'en conséquence d'une liaison étroite avec M. le Prince, qui n'en demeurait pas pourtant d'accord, mais qui cependant la fit connaître avec trop d'affectation, étant allé, le même jour, en triomphe au Luxembourg, suivi du duc de la Rochefoucault et de la plupart de ses partisans, qui firent une espèce

d'insulte au coadjuteur et aux autres frondeurs qui s'y trouvèrent. M. le duc d'Orléans fut fort embarrassé de cette affaire ; mais il dissimula son ressentiment, n'ayant pu se déterminer sur aucun des partis qui lui furent proposés par ses amis, qui lui conseillèrent de ne pas souffrir un mépris si marqué, et de ne pas accoutumer la reine à faire des changemens de cette conséquence sans sa participation. Le coadjuteur et le marquis de Noirmoutier étaient même d'avis d'aller enlever par force les sceaux d'entre les mains du premier président, et de les apporter au Luxembourg, soutenant que son altesse royale était en droit d'en user en qualité de lieutenant-général de la couronne ; mais M. le duc d'Orléans n'ayant pu se résoudre à cet éclat, ils jugèrent bien dès lors qu'il n'y avait pas grand'chose à espérer de lui, et qu'il ne fallait plus s'attendre au mariage de mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étaient promis de la part de M. le Prince.

En effet son altesse commença dès lors à ne plus garder de mesures ni de bienséances sur l'effet du mariage ; et quoiqu'il eût chargé au commencement le président Viole d'aller retirer sa parole et celle de M. le prince de Conti, avec quelques complimens pour madame et

mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point, et il aima mieux rompre cette affaire avec éclat : ce qu'il fit un soir chez M. le prince de Conti, auquel il dit, en présence de tout le monde, cent choses injurieuses contre l'honneur de mademoiselle de Chevreuse ; après quoi ce prince, qui en était amoureux, déclara qu'il ne penserait plus à elle.

Cette conduite de M. le Prince fut généralement désapprouvée de tous les honnêtes gens ; mais ce qui offensa davantage le public, ce fut son raccommodement avec la cour, dont il ne se cachait presque plus, et dont ses partisans tâchaient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le coadjuteur qui, dans la suite, dit une chose qui pouvait disculper son altesse ; savoir, qu'un jour il avait, en sa présence, dit à M. le duc d'Orléans qu'il serait à propos d'ôter la régence à la reine ; que son altesse royale ne l'avait pas écouté, et que lui, coadjuteur, n'avait pu y consentir à cause des obligations qu'il avait à sa majesté. Cela étant vrai, M. le Prince n'aurait pas eu grand tort, parce qu'à la vérité c'était le seul moyen de perdre le cardinal Mazarin. Mais, outre que son altesse ni ses amis n'ont point parlé de cela, le coadjuteur n'en a rien dit lui-même, que très-long-

temps après ; et ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connaissaient, et qu'il ne cherchait qu'à se faire une espèce de mérite auprès de la reine, à laquelle il était vraiment redevable de sa coadjutorerie, et cela aux dépens de M. le Prince. Quoi qu'il en soit on ne parla plus du mariage de mademoiselle de Chevreuse ; il avait même déjà couru un bruit, quand les sceaux furent ôtés à M. de Châteauneuf, que la mère et la fille devaient être exilées, et qu'elles l'avaient cru si bien qu'elles passèrent une nuit sans se déshabiller, ayant leurs bijoux dans une cassette que mademoiselle de Chevreuse tenait sous son bras. Le coadjuteur et quelques-uns des frondeurs demeurèrent ainsi toute la nuit à l'hôtel de Chevreuse, prenant des mesures pour se venger dans les occasions ; mais la lettre de cachet n'étant point venue, chacun se retira chez soi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'était pas content de la mollesse de son altesse royale, on crut qu'il serait bon de lui en faire sentir quelque chose, et que cela pourrait le faire revenir : c'est pourquoi, quelques jours après, le coadjuteur étant allé au Luxembourg, lui dit qu'ayant cru jusqu'alors n'être pas entièrement inutile dans les

affaires générales, il s'y était employé de son mieux; mais voyant qu'il n'était plus nécessaire, et que les affaires prenaient un autre train, il voulait se mettre en repos, et ne plus s'exposer, comme il l'avait fait, pour le bien public et pour des intérêts particuliers, dont on ne lui tenait pas grand compte. Ce discours fit son effet sur M. le duc d'Orléans, qui en parut surpris, comme on l'avait bien prévu : ce qu'il marqua par sa réponse, en disant qu'on lui faisait grand tort, si l'on craignait qu'il pût se livrer à l'autre parti, et qu'il souhaitait d'entretenir toujours une intelligence sincère avec lui et avec ses amis. Mais enfin, pour le réchauffer davantage, le coadjuteur feignit de persister dans sa résolution, malgré les prières et les instances assez vives de son altesse royale.

Cette retraite simulée fut soutenue par tant de démonstrations extraordinaires du côté du coadjuteur, que plusieurs de ses amis la crurent sérieuse et sincère. Il s'avisa même, pour mieux couvrir son jeu, d'aller administrer la confirmation avec grand appareil dans plusieurs paroisses de la ville : ce qui n'empêchait pas qu'il ne vaquât toujours aux affaires, et qu'il n'allât toujours les soirs secrètement à l'hôtel de Chevreuse, où les principaux de

la cabale ne manquaient pas de se rendre.

Ainsi les choses demeurèrent quelque temps dans une espèce de calme, M. le Prince s'imaginant être le maître de tout. On ne faisait même plus rien au parlement que criailler contre le cardinal et contre ceux qui prenaient soin de lui porter les nouvelles à Bouillon, où il s'était retiré ; et comme M. le Prince n'appuyait plus ces murmures, ils cessèrent peu à peu avec les assemblées du parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée. Le ménagement que la cour avait eu pour madame de Chevreuse ayant fait juger aux frondeurs que leurs affaires n'étaient point désespérées, ils firent agir sous main auprès de la reine et du cardinal Mazarin, qui ne se trouvèrent pas difficiles à persuader, parce qu'ils avaient obtenu de M. le Prince tout ce qu'ils désiraient par la rupture du mariage de mademoiselle de Chevreuse.

Après avoir fait outrager si sensiblement les frondeurs par M. le Prince, la cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à M. le Prince par les frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de manière qu'ils ne pussent plus se raccommoder. Sans cela le cardinal voyait une espèce d'impossibilité à son retour : ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas

assez fort pour l'assurer, il jugea qu'il fallait les brouiller ensemble pour les détruire l'un par l'autre; après quoi il lui serait aisé de rentrer dans les affaires et de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimait mieux avoir affaire aux frondeurs, parce que leur cabale était toujours la plus puissante et la plus à craindre pour lui, outre que M. le Prince l'embarrassait fort par des demandes continuelles qui lui faisaient craindre qu'à la fin il ne se rendît le maître de toutes choses, au lieu qu'il n'avait rien à redouter du côté des frondeurs, qui ne cherchaient qu'à se venger de son altesse, sans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vue que le cardinal consentit, en apparence, aux propositions que madame de Chevreuse lui fit faire d'arrêter M. le Prince une seconde fois. Il communiqua ce dessein à la princesse Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le Prince, qui donnait toute sa confiance à madame de Longueville et au duc de la Rochefoucault, et qui avait mal répondu aux soins qu'elle avait pris de ses affaires pendant sa prison. Le cardinal, qui le savait bien, et qui connaissait son esprit, se servit d'elle pendant son exil pour faire la plupart des siennes, l'employant dans les

intrigues les plus secrètes et les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au coadjuteur, par madame de Rhodes, la première nouvelle du consentement du cardinal à un second emprisonnement de son altesse. Mais comme elle voulait encore garder quelques mesures avec M. le Prince, elle ne voulut point être nommée, jugeant peut-être bien aussi que le cardinal n'aurait pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le sieur de Lionne, secrétaire des commandemens de la reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le coadjuteur. Il se rendit, pour cet effet, secrètement chez le comte de Montresor, où le coadjuteur alla dans le carrosse de Joli qui l'y accompagna. Ces messieurs, après une conférence de trois heures, ajustèrent facilement toutes choses, et convinrent d'une union parfaite et de bonne foi, moyennant la prison de M. le Prince. Après quoi le coadjuteur promit, au nom du parti, de travailler au retour du cardinal, se réservant de prendre dans les assemblées du parlement tels avis qu'il lui plairait, même contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions; et le

sieur de Lionne s'engagea au nom du cardinal, de procurer toutes sortes de grâces au coadjuteur et à ses amis.

En sortant de la conférence, le coadjuteur dit à Joli, qui l'avait attendu dans une salle, qu'assurément l'affaire qu'il savait allait être mise en exécution, et qu'il n'y avait plus que quelques mesures à prendre pour ne pas manquer M. le Prince, qui étaient d'autant plus nécessaires, qu'on avait résolu de n'en pas parler à M. le duc d'Orléans. Mais les choses n'allèrent pas si vite qu'on l'avait cru : M. de Lionne, qu'on pressait assez, rejetant le retardement d'avoir des nouvelles du cardinal, sur la difficulté qu'il y avait, afin de recevoir les derniers ordres qu'il fallait donner : ce qui paraissait si vraisemblable, que ces longueurs ne donnèrent aucun soupçon au coadjuteur ni à madame de Chevreuse, ni à ceux qui étaient du secret.

Cependant il est certain, comme on l'a su depuis, que le sieur de Lionne, qui affectait toujours le secret en parlant aux autres, l'avait révélé lui-même au maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au sieur de Chavigni, celui-ci en fit part aussitôt à M. le Prince, et comme son altesse reçut un billet en

même temps pour l'avertir que trois compagnies du régiment des gardes avaient ordre de marcher vers le faubourg Saint-Germain, il monta promptement à cheval, sur les deux heures du matin du 6 juillet 1651, avec quelques-uns de ses amis, pour se retirer à Saint-Maur, où il fut suivi peu de temps après par M. le prince de Conti, madame de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucault, et par plusieurs autres personnes de qualité. Cette retraite surprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvait savoir la raison : ses partisans faisaient ce qu'ils pouvaient pour persuader le peuple qu'on avait voulu l'arrêter, parce qu'il s'opposait au retour du cardinal; mais le coadjuteur et ses amis publiaient partout que cette nouvelle escapade n'était fondée que sur le refus qui lui avait été fait de plusieurs grâces qu'il demandait encore pour lui et pour ses créatures; que ce qu'on alléguait du cardinal n'était qu'un prétexte pour animer le peuple; qu'il n'était pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, et que l'ombrage qu'il avait pris était sans fondement, et ne pouvait manquer de mauvaises intentions.

Ces jugemens, dans la bouche de personnes non suspectes, firent juger qu'il y avait de la

terreur panique, avec un nouveau dessein de brouiller. Bien des gens le crurent, d'autant plus que, dès le lendemain, on vit paraître M. le prince de Conti au parlement, où il dit seulement, pour justifier la retraite de M. son frère, qu'il avait eu des avis très-certains qu'on le voulait arrêter, sans ajouter aucune particularité, si ce n'est qu'on dépêchait tous les jours des courriers au cardinal; qu'il était plus puissant que jamais dans le conseil, par le moyen des sieurs Servien, le Tellier et de Lionne, ses créatures; qu'ils ne faisaient rien que par ses ordres; que son altesse ne pouvait prendre aucune confiance, ni être en sûreté à la cour, si ces trois messieurs n'en étaient éloignés; ce qu'il demandait instamment à la compagnie; après quoi il reviendrait aussitôt à Paris, et irait rendre ses respects au roi.

Ce discours ne fit pas une grande impression, non plus qu'une lettre de M. le Prince, qui fut présentée au parlement par un de ses gentilshommes, et qui ne disait que les mêmes choses, hormis que M. le duc de Mercœur y était nommé entre ceux qui avaient été trouver le cardinal à Cologne, et cela dans le dessein d'épouser une de ses nièces (1). Ainsi le

(1) Le duc de Mercœur ayant épousé mademoiselle de

premier président, qui préférait les intérêts de la cour à ceux de M. le Prince, se contenta de répondre à M. le prince de Conti, que son altesse aurait mieux fait de venir lui-même faire ses plaintes à la compagnie, au lieu de se retirer pour jeter la frayeur dans les esprits de tout le monde, et qu'après tout, M. le Prince n'avait pas plus à craindre, et ne devait pas faire plus de difficulté de venir au parlement que lui. M. le duc d'Orléans prit aussi la parole, et dit qu'il se croyait obligé de justifier la reine dans cette rencontre, qui n'en voulait pas à la personne du Prince : et il le disait comme il le pensait, parce qu'on avait pris un grand soin de lui cacher ce secret ; et comme il parla en homme bien persuadé, son discours fit beaucoup d'effet dans l'assemblée, qui se contenta d'ordonner que la lettre du Prince serait portée à la reine, pour savoir sa volonté, et que M. le duc d'Orléans serait prié de s'entremettre et de rassurer M. le Prince.

C'est pourquoi la reine envoya, conjointe-

Mancini, nièce du cardinal, fut cité au parlement comme ayant fait ce mariage hors du royaume, et sans la permission du roi. Madame de Mercœur mourut en 1657, fort regrettée de toute la cour, à cause de son rare mérite.

ment avec son altesse royale, le maréchal de Grammont à Saint-Maur, pour dire à M. le Prince qu'on n'avait eu aucun mauvais dessein contre lui, et qu'il pouvait revenir en toute sûreté sur sa parole : à quoi il répondit qu'il n'entrerait jamais pendant que la reine aurait auprès d'elle les valets du cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, et on n'approuva pas qu'il eût écrit dès le même jour à tous les parlemens du royaume : ce qui semblait marquer un dessein prémédité de porter les peuples à un soulèvement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande salle du Palais un grand nombre d'officiers et de gens de guerre, comme pour donner plus de chaleur aux délibérations de la compagnie. Il y eut aussi des gens apostés qui crièrent en sortant : *Point de Mazarin!* Mais ces cris n'approchaient point de ceux du temps passé ; il n'était pas nécessaire alors d'avoir des crieurs à gages ; tout le monde, d'un même esprit, se servait de sa voix pour exprimer les sentimens de son cœur ; ce n'était plus la même chose, les affections étant partagées entre les différentes cabales, sans aucune considération pour les intérêts publics.

L'aversion qui régnait toujours contre le car-

dinal donnait pourtant encore les suffrages à M. le Prince par bien des gens qui croyaient qu'il agissait tout de bon contre lui ; mais les personnes éclairées allaient bride en main, sachant qu'il venait de manquer à un traité, dont le principal article était la perte de ce ministre. Le duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclarèrent pour son altesse, s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du peuple ; mais les choses étaient bien changées. Tout le monde était las des désordres de la guerre, et n'y voulait plus retomber : le cardinal était hors du royaume; d'ailleurs on avait de la peine à se persuader que le duc de Beaufort entrât sincèrement dans le parti de M. le Prince, qui venait d'accuser en plein parlement le duc de Mercœur, son frère, d'avoir fait un voyage auprès du cardinal, à dessein d'épouser sa nièce. Enfin on voyait bien qu'il ne s'était précipité dans ce nouvel engagement que par des vues particulières qui n'intéressaient personne, et qu'il n'y tenait la place que d'un médiocre suivant, sans considération, sans mérite : au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il aurait toujours paru le chef d'un parti très-considérable.

Cependant la lettre de M. le Prince ayant été

portée à la reine, sa majesté y fit une réponse par écrit, que les gens du roi apportèrent au parlement, portant en substance que M. le Prince ne devait pas conserver les soupçons qu'il avait pris pour prétexte de sa retraite, après les assurances que sa majesté et son altesse royale lui avaient fait donner du contraire par le maréchal de Grammont; que sa majesté avait donné pouvoir à M. le duc d'Orléans d'accommoder cette affaire, conformément au désir du parlement; qu'à l'égard du cardinal Mazarin, sa majesté déclarait qu'elle n'avait eu aucune pensée de le faire revenir, et qu'elle voulait observer religieusement la parole qu'elle avait donnée au parlement; qu'elle ne savait rien du voyage du duc de Mercœur; qu'il s'était fait sans sa participation; que les sieurs Servien et le Tellier avaient toujours bien servi le roi défunt; que le sieur de Lionne était un de ses domestiques qu'il lui était permis de choisir à sa discrétion; qu'elle l'assurait qu'aucun d'eux n'était entré en négociation pour le retour du cardinal; que si, après ces assurances, M. le Prince demeurait éloigné de la cour, on aurait lieu de croire que d'autres desseins l'empêchaient de se rendre à son devoir; et qu'enfin si cela continuait, sa majesté en aurait un ex-

trême déplaisir, puisqu'elle ne désirait rien tant que de voir une parfaite union dans la maison royale, si nécessaire pour le bien et le repos de l'état.

Cette réponse, quoique peu sincère, ne laissa pas d'être assez bien reçue du parlement, qui cependant trouva à redire qu'elle ne fût pas signée d'un secrétaire d'état; mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De sorte qu'on pria encore M. le duc d'Orléans de s'entremettre pour ramener l'esprit de M. le Prince: ce que son altesse royale accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuses entre M. le prince de Conti et le premier président, lequel exagérant l'importance de l'affaire, dit que M. le Prince ne devait pas se retirer sur de simples soupçons, et que sa sortie précipitée pourrait causer une guerre civile. A ce mot M. le prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devait pas parler de la sorte d'un prince du sang. Mais le premier président, reprenant la parole, dit qu'il ne devait pas être interrompu dans son discours, et qu'en la place où il était, il n'y avait que le roi qui lui pût imposer silence; et, se mettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avait des exemples assez récens des ancêtres de

M. le Prince, qui avaient brouillé l'état. Cette répétition affectée mettant à bout la patience de M. le prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, et répliqua tout en colère au premier président, que partout ailleurs il lui ferait connaître ce que c'était qu'un prince du sang. M. le duc d'Orléans ne dit rien durant cette contestation; mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être fâché qu'on se fût servi du terme odieux de guerre civile; qu'il espérait qu'il n'y en aurait point, et qu'on y mettrait bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choses. En effet, dans une conférence qu'il eut à Rambouillet avec M. le Prince, il fit ce qu'il put pour dissiper ses soupçons, et pour l'obliger à se désister de ses demandes touchant l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier et de Lionne. Mais son altesse demeura ferme, et ne voulut consentir à rien sans cette condition, ni la reine s'y soumettre, sa majesté persistant avec autant de fermeté dans ses sentimens, que son altesse dans les siens. Son altesse royale ayant fait rapport au parlement de ce qui s'était passé, sans découvrir ses sentimens, on fut obligé d'en venir à une délibération qui fut assez confuse, les esprits étant partagés par la chaleur des partis, et par l'attachement aux dif-

férentes cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention, fut le coadjuteur, dont on ne savait point les véritables sentimens, et qui paraissait dans un pas assez délicat entre la cour et M. le Prince. Mais comme il avait pris des mesures avec le sieur de Lionne, il ne lui fut pas malaisé de former son avis de manière que personne n'eût lieu de s'en offenser, l'ayant composé auparavant avec les sieurs de Caumartin et Joli, qui connaissaient parfaitement les dispositions du parlement, et les biais qu'il fallait prendre pour plaire à la plus grande partie de la compagnie. Voici les termes dont il se servit :

« Messieurs, j'ai toujours été persuadé qu'il
» eût été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les
» esprits aucune inquiétude sur le retour du
» cardinal Mazarin, et que même on ne l'eût
» pas cru possible. Son éloignement ayant été
» jugé nécessaire par le vœu commun de toute
» la France, il semble qu'on ne peut croire son
» retour, sans douter en même temps du salut
» de l'état, dans lequel il jetterait assurément
» la confusion et le désordre. Si les scrupules
» qui paraissent sur ce sujet sont solides, il
» est à craindre qu'ils ne produisent des effets
» fâcheux ; et s'ils n'ont point de fondement,

» ils ne laissent pas de donner de justes sujets
» de crainte par les prétextes qu'ils fournissent
» à toutes les nouveautés. Pour les étouffer tout
» d'un coup, et pour ôter aux uns l'espérance,
» et aux autres le prétexte, j'estime qu'on ne
» saurait prendre d'avis trop décisif; et comme
» on parle de commerces fréquens, qui donnent
» de l'inquiétude, il paraît à propos de décla-
» rer criminels et perturbateurs du repos pu-
» blic ceux qui négocieront avec M. le cardinal
» Mazarin, ou pour son retour de quelque ma-
» nière que ce puisse être. Si les sentimens de
» son altesse royale eussent été suivis il y a
» quelques mois, les affaires auraient mainte-
» nant une autre face ; on ne serait pas tombé
» dans ces défiances; le repos de l'état serait
» assuré, et nous ne serions pas obligés de sup-
» plier M. le duc d'Orléans, comme c'est mon
» avis, de s'employer auprès de la reine, pour
» éloigner de la cour les créatures de M. le car-
» dinal, qui ont été nommées. Il est vrai que
» la forme avec laquelle on demande cet éloi-
» gnement est extraordinaire, et que si l'aver-
» sion d'un de MM. les princes du sang était
» la règle de la fortune des particuliers, cette
» dépendance diminuerait beaucoup l'autorité
» du roi. La liberté de ses sujets et la condition

» des courtisans deviendraient fort désagréa-
» bles, en les assujettissant au caprice de tant
» de maîtres. Il y a une exception à faire dans
» cette rencontre ; il s'agit de l'éloignement de
» quelques sujets, qui ne peut être que très-
» utile, en levant les ombrages qu'on pourrait
» prendre pour le retour de M. le cardinal,
» qui même a été proposé à cette compagnie
» par son altesse royale, dont les intentions
» toutes pures pour le bien de l'état et pour
» le service du roi, sont connues de toute l'Eu-
» rope. Il faut espérer de la prudence de leurs
» majestés et de la sage conduite de M. le duc
» d'Orléans, que les soupçons seront dissipés,
» et que nous verrons bientôt l'union rétablie
» dans la maison royale, suivant les vœux de
» tous les gens de bien, qui n'ont travaillé à la
» liberté des princes que dans cette vue : trop
» heureux d'y avoir pu contribuer en quelque
» façon par leurs suffrages. Pour former donc
» mon opinion, je suis d'avis de déclarer cri-
» minels et perturbateurs du repos public ceux
» qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin
» et pour son retour, de quelque manière que
» ce puisse être ; de supplier son altesse royale
» de s'employer auprès de la reine pour éloi-
» gner d'auprès de la cour les créatures de son

» éminence, qui ont été nommées, et de re-
» mercier son altesse royale des soins qu'il
» continue de prendre pour la réunion de la
» maison royale, si nécessaire pour le bien de
» l'état et la tranquillité de l'Europe. »

Ce discours du coadjuteur fut approuvé de tout le monde, les amis de M. le Prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendait à lui donner la satisfaction qu'il désirait; et la cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il « avait redressé la conduite de son altesse. » M. le duc d'Orléans eut aussi lieu d'être content de la manière avec laquelle il avait parlé de lui. Aussi ce discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, et il détruisit dans un moment toutes les mesures que M. le Prince avait prises dans le parlement, dont plusieurs conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de son altesse, entre autres le sieur Lainé, conseiller de la grand'chambre, qui se déclarait en toutes occasions contre la cour, et qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes de M. le Prince, il fallait le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on ferait droit, et l'obliger à ne plus rien demander après cela, parce qu'autrement il pourrait faire d'autres

demandes pour remplir le conseil et les premières charges du royaume de gens à sa dévotion, et se rendre ainsi le maître. M. le duc d'Orléans parla d'une manière peu décisive, en homme qui ne voulait point se déclarer, ni prendre de parti entre la cour et M. le Prince, quoique le coadjuteur n'eût rien négligé pour réveiller sa jalousie naturelle et ses inquiétudes sur la trop grande élévation de M. le Prince. De sorte que par son incertitude, qui avait paru pendant toute la délibération, l'arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plupart des avis; ayant été seulement ordonné que la reine serait remerciée de la parole qu'elle avait donnée de ne point rappeler le cardinal, et très-humblement suppliée d'en envoyer une déclaration au parlement, pour y être insérée dans les registres, comme aussi de donner à M. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour, et qu'il serait informé contre ceux qui avaient eu commerce avec le cardinal depuis la défense.

La reine aurait donc pu, si elle avait voulu, se dispenser de faire retirer les sieurs Servien, le Tellier et de Lionne, puisque l'arrêt n'en disait rien précisément. Mais comme on avait résolu d'ôter à son altesse jusqu'aux moindres

prétextes, S. M. leur ordonna de s'éloigner; et lorsque les gens du roi allèrent au Palais-Royal, en conséquence de l'arrêt, elle leur déclara qu'elle ferait dresser une déclaration conforme aux souhaits de la compagnie sur le chapitre du cardinal, et qu'elle ferait retirer les trois personnes suspectes à M. le Prince. En effet, ils ne se trouvèrent plus au conseil; ils cessèrent même de paraître dans le monde avec leurs livrées : en quoi leur conduite fut prudente et peut-être nécessaire, à cause des placards que les partisans de M. le Prince avaient fait afficher contre eux, et pour éviter l'animosité du peuple contre ceux qui étaient accusés de correspondance avec le cardinal Mazarin. On voyait bien que cette démarche n'était qu'un pur artifice; mais comme elle ôtait toute sorte de prétextes à M. le Prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, et retournant le soir à Saint-Maur; et quand il allait par la ville, il se faisait suivre par un nombre extraordinaire de pages et de valets de pied, avec des livrées fort riches, quoiqu'il fût en deuil de madame sa mère. Il se faisait aussi accompagner de plusieurs personnes de qualité et d'officiers qui le suivaient en carrosse; et par-dessus tout cela, il avait soin de faire dis-

tribuer de l'argent à la canaille qui le précédait avec des acclamations continuelles de *Vive le roi ! Vivent les princes ! Point de Mazarin !* Ce fut dans cet équipage, et avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au parlement, où, après avoir entendu le récit que fit le premier président des promesses de la reine pour l'éloignement des personnes qui lui étaient suspectes, il ajouta qu'il fallait qu'elles fussent éloignées sans espérance de retour : ce qui déplut beaucoup à toute l'assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémédité de former toujours des difficultés. On trouva aussi fort mauvais que M. le Prince fût reçu au parlement sans avoir vu le roi. Le premier président l'exhorta fort de le faire, et sur cela ils eurent quelques paroles, son altesse soutenant qu'il n'y avait point de sûreté pour lui, et qu'avant sa prison on lui avait donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avaient pas empêché qu'on ne l'arrêtât ; de sorte qu'il retourna coucher à Saint-Maur, sans avoir vu leurs majestés. Quoique dans la suite la reine rendît le parlement dépositaire de la parole qu'elle donnait pour la sûreté de sa personne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ses respects au roi, bien qu'il rencontrât un jour

sa majesté au cours, où quelques-uns dirent qu'il était allé exprès. Il est vrai que M. le Prince s'en est toujours fort défendu : cela ne laissa pas d'être bien relevé par M. le premier président, et la chose alla si avant un jour, sur la rencontre au cours, que ce magistrat lui dit qu'il semblait qu'il voulait élever autel contre autel. M. le Prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvait laisser passer cette parole ; qu'il savait le respect qu'il devait au roi ; qu'il n'y manquerait jamais, quand il pourrait s'y rendre sans risque, et que ce n'était point élever autel contre autel, que de demander des sûretés dans l'état où étaient les choses, les créatures du cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, et les nommés Berthet, Brachet, Silhon (1) et Ondedei (2), faisant des voyages continuels à Cologne, où le cardinal s'était retiré : outre qu'il était bien averti qu'on avait fait depuis peu des assemblées où on avait résolu de l'arrêter une seconde fois, dont il ferait sa plainte en temps

(1) Silhon (Jean), dévoué au cardinal Mazarin, qu'il a défendu par quelques écrits; mort en 1666.

(2) Ondedei fut d'abord espion du cardinal Mazarin, et ensuite évêque, à la honte de l'Eglise.

à la compagnie, et nommerait les per-
, qu'il désigna si bien, que tout le monde
que cela tombait sur le coadjuteur.
contestations furent suivies d'une déli-
m où il fut arrêté que les paroles de
e seraient enregistrées; que M. le Prince
rié d'aller voir leurs majestés; que com-
n serait délivrée au procureur-général
nformer contre ceux qui avaient tenu
nférences secrètes pour arrêter M. le
; que le duc de Mercœur serait mandé
endre compte de son voyage vers le car-
Iazarin, et de son mariage avec sa nièce;
nommé Ondedei et les nommés Berthet,
t et Silhon, seraient assignés pour ré-
e aux faits que le procureur-général pour-
oposer contre eux, et que le premier
atre serait pris au corps.
de jours après, M. le Prince alla enfin
ses respects à leurs majestés, où il fut
t par M. le duc d'Orléans, et assez bien
u roi et de la reine : cependant il était
isé de voir que les esprits n'étaient pas
emis, et qu'il restait encore beaucoup
iance; et cette visite n'empêcha pas que
Prince ne continuât de marcher avec une
suite pendant le jour, et la nuit avec

une escorte de quatre-vingts chevaux. M. le prince de Conti en usait de même, et le coadjuteur, à leur exemple, n'allait jamais à l'hôtel de Chevreuse sans se faire bien accompagner.

Cependant M. le Prince pressait vivement l'interrogatoire sur le mariage de M. le duc de Mercœur, en conséquence de l'arrêt qui lui ordonnait de venir répondre sur ce sujet, ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il était marié; que le voyage qu'il avait fait n'était que pour avoir sa femme; qu'après tout, ce mariage s'était fait du consentement de sa majesté, de son altesse royale et même de M. le Prince. A cela, M. le duc d'Orléans répondit qu'il était vrai que, trois ans auparavant, il y avait consenti aussi-bien que la reine, à la sollicitation de l'abbé de la Rivière et du maréchal d'Estrées; mais que depuis, ayant reconnu la pernicieuse conduite du cardinal, il avait fait son possible pour dissuader sa majesté de ce mariage, et pour en détourner le duc de Mercœur, auquel il avait déclaré qu'il n'y consentirait jamais.

Quoique la déclaration de son altesse royale fût assez contre le duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il aurait été bien difficile de rompre un mariage fait et

consommé dans toutes les formes : d'ailleurs on était occupé d'un dessein plus important. La reine et son conseil mettaient tout en œuvre pour éloigner M. le Prince, et faisaient presser sans relâche le coadjuteur de continuer ses intrigues secrètes et son manége dans le parlement, pour s'opposer à tous les desseins de son altesse. Le coadjuteur et ses amis souhaitaient son éloignement avec autant et plus de passion que la reine : car, quoiqu'ils connussent bien ce qu'ils hasardaient en se fiant aux promesses du cardinal, ils étaient si outrés des manquemens de M. le Prince à tant de promesses si solennelles, qu'il ne leur était pas possible de résister au désir de vengeance qui les aveuglait. Ils espéraient d'ailleurs que le cardinal aurait long-temps besoin de leur assistance ; que l'éloignement de M. le Prince ne finirait pas sitôt les affaires, et qu'il naîtrait dans la suite des occasions de se rendre nécessaires : ce qui obligerait le cardinal à leur accorder certaines grâces, et peut-être la nomination au cardinalat du coadjuteur.

M. le Prince au contraire tâchait de se maintenir dans Paris, dont il ne voulait pas sortir; mais comme il voyait approcher la majorité du roi, et que son crédit diminuait beaucoup

dans la ville, par sa mésintelligence avec les frondeurs, il commençait à prendre des mesures au dedans et au dehors du royaume, pour former un parti qui pût retenir le cardinal dans le respect, et obliger à lui accorder les grâces qui lui avaient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secrètes que la cour n'en fût avertie : ainsi la reine, qui se voyait pressée de répondre à l'arrêt du parlement, qui lui demandait une déclaration plus formelle contre le cardinal Mazarin, jugea qu'il était temps d'éclater : et comme M. le Prince n'était pas retourné au Louvre depuis que son altesse royale l'y avait mené, sa majesté résolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse et peu respectueuse, afin de l'obliger à se retirer, et d'éluder en même temps les instances du parlement contre la personne du cardinal.

Pour cet effet, la reine ayant fait mander toutes les cours souveraines et le corps de ville, le 17 août 1651, le parlement envoya des députés au Louvre, où, en présence de M. le duc d'Orléans et d'un grand nombre de seigneurs et d'officiers de la couronne, lecture leur fut faite d'un écrit sur la conduite de M. le Prince, qui fut ensuite remis entre les mains du pre-

mier président pour en faire part à toute la compagnie. Cet écrit contenait une nouvelle déclaration de leurs majestés pour l'exclusion perpétuelle du cardinal, et un examen général de la conduite de son altesse, auquel on reprochait d'abord toutes les grâces qu'il avait obtenues de la cour, les complaisances que leurs majestés avaient eues pour lui, et la manière dont il avait répondu à toutes leurs bontés. Ensuite le roi et la reine déclaraient les avis qu'ils avaient reçus de bonne part, des intelligences que ce prince entretenait avec les ennemis de l'état, avec l'archiduc et le comte de Fuensaldagne ; que pour cette raison il n'avait pas voulu faire sortir de Stenay les Espagnols qu'on y avait introduits pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le roi eût exigée de lui ; qu'il avait écrit à tous les parlemens et aux principales villes du royaume, pour leur inspirer des pensées de révolte ; qu'il faisait fortifier toutes les places dont il était le maître, particulièrement Montrond, où madame la Princesse et madame de Longueville s'étaient déjà retirées ; qu'il avait toujours refusé de joindre ses troupes à celles du roi, et qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisaient que désoler la Picardie et la Cham-

pagne ; qu'enfin leurs majestés avaient trouvé à propos d'informer le parlément de toutes ces choses, s'assurant qu'ils emploîraient leurs soins pour appuyer les bonnes intentions du roi, et pour faire rentrer son altesse dans son devoir.

La lecture de cet écrit surprit extrêmement toute la compagnie ; et ce fut sans doute la source de tous les désordres qui suivirent peu de temps après. M. le Prince tâcha d'y répondre en rejetant les accusations dont il était chargé sur la malice de ses ennemis, particulièrement du coadjuteur, qu'il traita de calomniateur, comme auteur de l'écrit, et qu'il accusait d'avoir tenu plusieurs conseils contre lui chez le comte de Montresor, pour le faire arrêter une seconde fois. M. le Prince n'avait pas encore parlé si positivement de ces conférences, pour ménager le sieur de Lionne, qui lui en avait donné les premiers avis : ce que son altesse tâchait encore de faire dans sa réponse, où il ne nommait que le coadjuteur et le comte de Montresor. Mais ces ménagemens n'eurent pas l'effet qu'il s'en était promis. Au contraire, le coadjuteur et ses amis en eurent des soupçons plus violens contre le sieur de Lionne ; mais plusieurs doutaient qu'il eût osé révéler ce

secret de son chef, et sans ordre du cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en soit, le coadjuteur se défendit en niant tout : et qu'il fût auteur de l'écrit, quoiqu'il l'eût conseillé et approuvé, et désavouant les conférences chez le comte de Montresor, dont il parla d'un si grand sang-froid, qu'on ne savait ce qu'on en devait croire. Après cela M. le Prince présenta deux écrits au parlement pour sa justification, dont l'un était de lui, contenant des réponses particulières aux faits articulés dans celui du roi, et l'autre était une déclaration de M. le duc d'Orléans sur le même sujet. M. le Prince aurait bien souhaité que son altesse royale eût été en personne au parlement, pour appuyer sa déclaration par sa présence; mais il ne put obtenir cela de lui, son altesse royale s'étant dès auparavant retirée des assemblées à cause du tumulte qui se faisait toujours dans la salle du Palais, et parce qu'il ne voulait pas s'engager dans un parti contre la cour, ni désobliger le coadjuteur qui avait toujours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il fallait pour ne pas donner cette déclaration à M. le Prince; mais il fut si pressé qu'il ne put s'en défendre.

Cette déclaration portait que son altesse royale n'avait su que bien tard la résolution prise par sa majesté de mander les compagnies souveraines; que l'écrit en question ne lui avait été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des députés du parlement; qu'il y avait trouvé plusieurs choses à redire, et qu'il avait conseillé de les supprimer ; qu'en sa présence M. le Prince avait proposé à la reine, et depuis au conseil, deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenay : l'un par négociation, moyennant une suspension d'armes entre cette ville et les places de Luxembourg, et l'autre par la force, en lui donnant deux mille hommes pour en faire le siége, ne le pouvant sans cela, parce qu'il n'y avait que deux cents hommes pour lui dans la citadelle, et que les Espagnols en avaient cinq cents dans la ville; que son altesse n'avait pas envoyé ses troupes à l'armée du roi, parce qu'elle était commandée par le maréchal de la Ferté, créature du cardinal, qui l'avait escorté dans tous ses voyages, et l'avait reçu dans ses places, malgré les arrêts du parlement; que M. le Prince ayant prié son altesse royale d'envoyer un homme pour commander ses troupes, elle avait nommé le sieur de Vallon, que la reine avait empêché

de partir ; que les défiances de M. le Prince n'étaient pas sans fondement ; qu'il n'avait pas été fort bien reçu au Palais-Royal ; que son altesse royale ne lui avait pas conseillé d'y retourner, et qu'il était bien informé des conférences qu'on avait tenues à son préjudice ; qu'enfin il ne croyait pas que M. le Prince fût capable de former de mauvais desseins contre le service de l'état. L'écrit de M. le Prince était assez conforme à cette déclaration. Sur le chapitre du cardinal, il protestait qu'il n'avait eu aucune part à tout ce qui s'était fait contre lui, avant et pendant sa prison ; que depuis, à la vérité, il s'était uni à tous les parlemens du royaume et aux vœux des peuples, pour conserver la tranquillité publique qui aurait pu être altérée par le retour du cardinal ; que si le conseil de sa majesté avait pris le soin qu'il devait de lever les ombrages du public, à l'occasion des voyages fréquens qui se faisaient à Cologne, le parlement n'aurait pas été obligé de demander une déclaration confirmative de ses arrêts, dont il semblait qu'on voulait éluder l'effet par l'écrit qu'on venait de produire. Qu'à l'égard des grâces qu'on lui reprochait, il prétendait les avoir bien méritées par ses services ; qu'après tout, ni lui ni ses amis

n'avaient pas tant de places à leur discrétion que le cardinal et ses créatures, qui commandaient dans Pignerol, Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardick, Bergues, Dourlans, la Bassée, Bapaume, Ypres, Courtrai, etc.; qu'il fallait autre chose que des paroles pour éloigner sans retour un homme qui avait les clefs de tant de portes pour rentrer dans le royaume quand il voudrait. Que si l'on voulait considérer la manière dont il vivait avec le premier président, on ne lui imputerait pas le dernier changement arrivé dans le conseil, où il assurait n'avoir eu aucune part, si ce n'était peut-être en s'opposant, comme il avait fait avec son altesse royale, aux avis violens du coadjuteur et du comte de Montresor, d'ôter les sceaux au premier président, de force, de faire prendre les armes aux bourgeois, et d'aller droit au Palais-Royal; que l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier et Lionne était nécessaire pour sa sûreté, et avait été approuvé du parlement et du public, et que s'il s'était exécuté, il se serait soumis aussitôt à toutes les volontés de la reine; mais qu'ayant vu que dans le même temps on continuait un commerce réglé avec le cardinal, il avait cru devoir penser à sa sûreté. Que cette seule raison l'avait

empêché de retourner à la cour et au conseil, où rien ne se décidait que par les ordres du cardinal, et où il savait qu'on voulait faire entrer de nouveaux sujets qui lui étaient entièrement dévoués.

Les personnes dont M. le Prince entendait parler, étaient M. de Châteauneuf (1), ami intime de madame de Chevreuse et de madame de Rhodes, auquel il avait fait ôter les sceaux, et qui fut rappelé et fait chef du conseil, et le marquis de la Vieuville, auquel on donna la surintendance des finances.

Ensuite son altesse avouait qu'il avait écrit au parlement et aux bonnes villes du royaumé, mais simplement pour se justifier et dissiper les bruits qu'ón faisait courir que son dessein était d'exciter une guerre civile; que si madame la Princesse et madame de Longueville s'étaient retirées à Montrond, elles ne l'avaient fait que par une juste précaution, afin de mettre leurs personnes à couvert des entreprises de ses ennemis; qu'il n'était pas vrai qu'il fît fortifier ses places, quoiqu'il eût permission et pou-

(1) M. le Prince ne le pouvait souffrir, parce qu'il avait présidé au jugement et prononcé l'arrêt de M. de Montmorenci.

voir de sa majesté pour cela ; qu'enfin il était faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Espagnols ; que c'était une pure calomnie dont il demandait réparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un prince du sang ; qu'il suppliait la compagnie de la lui faire obtenir, et de prier leurs majestés d'en nommer les auteurs, se soumettant volontiers aux jugemens de la compagnie, s'il se trouvait qu'il eût rien fait contre le devoir de sa naissance.

Après la lecture de cette réponse de M. le Prince, aussi-bien que de la déclaration de M. le duc d'Orléans, et l'écrit de sa majesté, on en vint à une délibération, dans laquelle il y eut deux avis principaux, dont le premier était de supplier son altesse royale de s'entremettre de cet accommodement, et l'autre de supprimer tous les écrits de part et d'autre, afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la délibération n'ayant pu finir ce jour-là, elle fut remise au 21 août 1651. A la sortie, plusieurs personnes se mirent à crier dans la salle : *Point de Mazarin ! point de coadjuteur !* sans doute par ordre de M. le Prince, qui était venu au Palais si bien accompagné d'officiers et de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le coadjuteur en fût quitte à

si bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi étant obligé de se justifier le lundi suivant, il crut ne devoir plus tant se commettre, et fit si bien que dans ce peu de temps il s'assura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les frondeurs s'étant ralliés dans cette occasion, à la réserve du duc de Beaufort, qui s'était déclaré en faveur de M. le Prince.

La reine, qui regardait le coadjuteur comme le seul qui pût soutenir l'autorité du roi dans le parlement, donna ordre aux officiers des gardes-du-corps, des gendarmes et des chevau-légers, et à quelques capitaines du régiment des gardes, d'envoyer secrètement le lundi matin, dans la salle du Palais, un certain nombre de leurs gens, qui recevraient les ordres de ce qu'ils auraient à faire, du marquis de Laigues, auquel on donna, pour les reconnaître, le mot de *Notre-Dame*. De son côté, M. le Prince rassembla le plus de monde qu'il put, avec beaucoup plus de bruit que les jours précédens, auxquels il donna le mot de *Saint-Louis*.

Le coadjuteur arriva le premier au Palais, bien accompagné de personnes de qualité qui se rangèrent vers le parquet, les gens du roi

occupant jusqu'à la porte de la grand'chambre, où se tiennent les huissiers; pendant que les gens de la maison du roi, sans faire paraître leur dessein, étaient dispersés par pelotons, et de manière qu'ils auraient pu attaquer par devant et par derrière les gens de M. le Prince. En un mot, on s'attendait si bien d'en venir aux mains, que plusieurs conseillers, et autres gens de robe des deux partis, avaient des épées, des poignards, et autres armes cachées sous leurs habits.

Le comte de Montresor, que M. le Prince avait accusé de paroles, et par écrit, se crut obligé d'aller aussi au parlement pour se justifier. Mais comme il n'y avait pas d'entrée, il demeura dans le parquet des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, et quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considérable de partisans de M. le Prince, qui s'en rendirent les maîtres : ce qui, dans la suite, pensa être la perte du coadjuteur.

Son altesse royale ne se trouva pas à cette assemblée, non plus qu'aux autres précédentes : de sorte que les deux partis n'étant retenus par aucune considération, ni par aucun respect, M. le Prince commença à dire qu'on avait de mauvais desseins sur sa personne; qu'en entrant

dans la salle, il avait vu plusieurs amis du coadjuteur; qu'il savait qu'on avait détaché dix hommes de chaque compagnie des gardes, auxquels on avait donné le mot de *Notre-Dame*. Le coadjuteur avoua cela, disant qu'il était vrai qu'il avait prié ses amis de l'accompagner, pour n'être pas exposé au risque de la dernière assemblée; mais que si son altesse voulait ordonner à ses gens de se retirer, il prierait les siens d'en faire de même : sur quoi le parlement ayant ordonné que tous ceux qui étaient dans la salle en sortiraient, le sieur de Champlatreux fut commis avec quelques autres conseillers pour cela; et M. le Prince ayant envoyé M. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ses gens, le coadjuteur alla lui-même pour congédier les siens, sans penser qu'il allait se commettre.

A peine eut-il passé la porte des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, que cinq ou six valets de pied de M. le Prince mirent l'épée à la main, et coururent à lui, criant *au mazarin!* ce qui fut cause que les deux partis tirèrent aussi l'épée, se jetant en foule pour le couvrir, en criant *vive le roi!* et les autres, *vivent le roi et les princes!* de sorte qu'il parut dans un moment trois ou quatre mille épées nues

dans le Palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y aurait eu beaucoup de sang répandu, si quelqu'un eût commencé, et que le parti de son altesse n'aurait pas été le plus fort, puisqu'ils furent d'abord obligés de reculer jusqu'à la porte qui mène aux enquêtes, et que les gens de la maison du roi, leurs officiers à leur tête, commençaient à s'avancer pour envelopper ceux de M. le Prince. Mais il arriva heureusement que le marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Conti, s'étant trouvé en présence du marquis de Fosseuse, aîné de la maison de Montmorenci, l'un des principaux amis du coadjuteur, lui dit qu'il était bien fâcheux que les plus braves gens et les plus grands seigneurs du royaume s'égorgeassent pour un coquin comme le cardinal Mazarin. A cela le marquis de Fosseuse ayant répondu qu'il n'était point question du cardinal, mais qu'il fallait crier *vive le roi!* tout seul, le marquis de Crenan répliqua : *Nous sommes tous bons serviteurs du roi,* remettant en même temps son épée dans le fourreau : ce que tout le monde fit à son exemple, criant unanimement *vive le roi!* sans rien ajouter. Il arriva cependant que le coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grand'chambre par le parquet des huissiers, d'où il ne faisait que de sortir,

il trouva en tête le duc de la Rochefoucault, qui était demeuré au dedans du parquet, et avait fait mettre la barre de fer, de manière qu'elle leur tenait la porte entr'ouverte, sans pourtant laisser assez d'espace pour passer un homme. Ce duc, voyant le coadjuteur, dit au sieur de Chavagnac, ami de M. le Prince, qu'il fallait tuer ce b.....-là, et qu'il le poignardât. Ce gentilhomme dit qu'il n'en ferait rien, et qu'il était là pour le service de son altesse, mais non pour assassiner personne, et qu'il le poignardât lui-même s'il le voulait.

Le coadjuteur échappa encore à un autre danger plus pressant, pendant qu'il était arrêté au passage, par le secours du sieur d'Argenteuil, qui lui sauva certainement la vie; car un homme de la lie du peuple, nommé Pech, le plus grand clabaudeur de M. le Prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme, le poignard à la main, disant et criant : *Où est ce b..... de coadjuteur, que je le tue?* le sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un prêtre qui se trouva là, dont il couvrit le coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son rochet et à son camail; et se mettant entre deux, il demanda froidement à ce malheureux s'il aurait bien le cœur de tuer son archevêque. Cela le retint dans le respect;

et dans ce temps-là MM. de la grand'chambre ayant été informés de l'embarras où se trouvait le coadjuteur, le sieur de Champlatreux qui ne l'aimait pas, et qui était serviteur de M. le Prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du parquet pour la faire ouvrir : ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du sieur Noblet d'Auvilliers, qui, sans connaître le coadjuteur que de vue, ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage, et en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui lui voulait enfoncer un poignard dans le corps. En reconnaissance de cela, le prélat reçut le sieur Noblet dans sa maison, où il est resté jusqu'à sa mort.

Ainsi le coadjuteur rentra dans la grand'-chambre, au moment que chacun remettait l'épée dans le fourreau, et le sieur de Champlatreux ayant paru dans la grand'salle et parlé aux chefs des deux partis, tout le monde défila par différentes portes dans la cour du Palais, ainsi qu'il fut réglé sur-le-champ par les commissaires, pour éviter les désordres et les contestations, les partisans de M. le Prince prétendant que ceux du coadjuteur devaient sortir les premiers.

Tout ce tumulte empêcha qu'il ne se fît rien au parlement ce jour-là, les esprits étant trop échauffés. Au sortir de l'assemblée, son altesse et le coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la cour du Palais, et conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles assez vives entre le coadjuteur et le duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrés dans la grand'-chambre; mais cette contestation se termina cavalièrement par le coadjuteur, qui, si on le veut croire, apostropha le duc, en lui disant en pleine assemblée : *Ami la Franchise* (c'était le nom ordinaire du duc), *je suis prêtre et tu n'es qu'un poltron; c'est pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire.* Cependant le duc de Brissac, parent du coadjuteur, et qui allait toujours au parlement avec lui, à son retour de l'assemblée, envoya le marquis de Saint-Auban, gentilhomme du Dauphiné, faire un appel au duc de la Rochefoucault; mais la chose ayant été découverte on y mit ordre, et le tout n'alla pas plus loin.

L'après-dînée, M. le duc d'Orléans fit prier le coadjuteur de n'aller pas au parlement le lendemain; ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce prélat eût déjà su que la reine était parfaitement contente de lui, et

qu'elle n'attendait rien davantage de sa part. Mais comme il lui semblait que c'était en quelque façon quitter la partie, il n'y aurait pas consenti aisément, si dans le moment le sieur Joli ne lui eût proposé un prétexte honnête pour s'en dispenser, en assistant à la procession solennelle de la grande confrérie qui devait se faire ce jour-là, et où l'archevêque a coutume de se trouver avec tous les curés de la ville. Cette procession part de la Madeleine pour aller aux Cordeliers, où se dit la messe; et comme l'archevêque n'était pas en état d'assister à cette cérémonie, la bienséance voulait que le coadjuteur remplît sa place; et il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture, qui mettait à couvert son honneur et sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courût autant de danger que le jour précédent, quoiqu'à la fin le tout se tournât d'une manière avantageuse pour lui. Le hasard voulut donc que son altesse sortît ce jour-là du Palais, pour retourner à l'hôtel de Condé, dans le même temps que la procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Madeleine, et que les uns et les autres s'étant rencontrés dans la rue du Paon, la canaille, qui marchait devant le carrosse de son altesse, cria sur le coadjuteur, *au*

mazarin ! sans respect pour la cérémonie. Mais M. le Prince les fit taire ; lorsque son carrosse fut vis-à-vis le coadjuteur, il le fit arrêter et baisser la portière ; et ceux qui étaient avec lui en sortirent tous pour se mettre à genoux, sans exception du sieur Gaucourt, qui fit comme les autres, quoiqu'il fût de la R. P. R. Son altesse s'agenouilla dans la portière, et reçut en passant la bénédiction du coadjuteur, qui fit ensuite une profonde révérence à M. le Prince, à laquelle il répondit aussi gracieusement que s'ils eussent été les meilleurs amis du monde. Ensuite chacun poursuivit son chemin.

Après cela le coadjuteur ne retourna plus au parlement, n'en étant plus sollicité par la reine, qui paraissait toujours fort contente. On demanda une déclaration d'innocence : c'est pourquoi il fut ordonné que tous les écrits seraient portés à leurs majestés, et que très-humbles remontrances seraient faites à la reine, pour la porter à vouloir bien étouffer cette affaire, et à son altesse royale de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partisans de M. le Prince avaient tâché de porter les choses au plus loin, et de faire ajouter que la reine serait suppliée de nommer les auteurs de l'écrit contre son altesse, et de

fournir les preuves des faits ; mais les amis du coadjuteur s'étant joints au parti de la cour, ils empêchèrent ce dessein de réussir.

Enfin la reine ayant mandé le parlement, elle lui fit dire par le chancelier, que les avis qui lui avaient été donnés de l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'ayant pas été confirmés, sa majesté voulait bien croire qu'ils n'étaient pas vrais ; que cependant elle entendait que son altesse fît sortir la garnison de Stenay ; que ces troupes allassent incessamment joindre celles du roi ; qu'il fît cesser les fortifications de Montrond, et sortir de ces places les soldats qui excéderaient le nombre des états expédiés ; pour cet effet, qu'il vînt rendre ses respects au roi, et prendre sa place au conseil.

Cette réponse avait été dictée par M. de Châteauneuf, qui était rentré en grâce et avait été fait chef du conseil, sans lui rendre pourtant les sceaux, qui demeurèrent entre les mains du premier président.

Il est bon de dire ici les prétextes dont on se servit pour ôter les sceaux à M. de Châteauneuf : ce qui a été omis dans son lieu.

Le parlement demandait avec empressement la déclaration pour exclure les étrangers et tous

cardinaux du conseil. Le garde des sceaux le refusa, et soutenait que la reine, tutrice de son fils, ne pouvait faire de pareilles lois. Le motif était beau ; mais la raison secrète était l'espérance qu'il avait d'être cardinal, si le mariage de M. le prince de Conti, qui avait la nomination, se concluait.

Le coadjuteur fut averti que la reine, qui avait toujours ordonné au garde des sceaux de résister, avait résolu d'accorder la déclaration après que le garde des sceaux aurait refusé, pour jeter sur lui la haine de la compagnie.

L'on envoya mon père au garde des sceaux, pour l'exhorter à se rendre ; mais il fut inébranlable, et dit pour toute raison : Si la reine est ferme dans son refus, je n'ai rien à craindre ; si elle me veut perdre, je ne ferai que me déshonorer en consentant à une chose si raisonnablement refusée, et sous un autre prétexte on m'éloignera huit jours après.

Le garde des sceaux vint ; il s'approcha de la reine pour recevoir ses ordres. Elle persista à refuser ; le premier président harangua. Le garde des sceaux répondit avec force ; la reine se leva de son fauteuil, disant : M. le garde des sceaux, scellez ce que le parlement demande, et elle s'alla enfermer dans son cabinet. Le

garde des sceaux revint chez lui, et y trouva M. de Guénégaud, qui reprit les sceaux, et les porta au premier président.

Un conseiller dit à Monsieur qu'il venait de voir les sceaux sur la table du premier président. Mon père proposa à Monsieur de mener avec lui M. le Prince pour les reprendre. Monsieur approuva la proposition, et la fit à M. le Prince, qui, connaissant la faiblesse de Monsieur, dit qu'il était prêt à le suivre, qu'il entendait la guerre de campagne, mais qu'il ignorait celle des tisons et des papiers. Ce fut assez pour faire changer d'avis à Monsieur.

Le garde des sceaux, en allant à Montrouge, passa au Luxembourg, fit descendre mon père, et envoya dire à Monsieur qu'il ne reprendrait pas les sceaux, mais qu'il viendrait tous les jours le conseiller quand il tiendrait le sceau.

Les sceaux ayant donc été donnés au premier président, ils restèrent entre ses mains, et il demeura toujours cependant à la tête du parlement, où il réussissait fort bien, au lieu qu'il était tout-à-fait neuf aux affaires du cabinet.

On avait cru que la réponse de la reine mettrait son altesse dans la nécessité de se sou-

mettre, ou tout-à-fait dans son tort, sa majesté ne lui demandant que des choses justes et le justifiant en quelque façon de son intelligence avec les ennemis de l'état, quoiqu'on sût fort bien ce qu'il en était, et qu'il continuait avec eux de prendre des mesures pour faire la guerre. Mais on dissimula sur ce point, afin de lui ôter toute sorte de prétextes; et comme M. le Prince continuait d'insister sur sa justification, et que M. le duc d'Orléans fut pour le même sujet au parlement, sa majesté se résolut d'envoyer enfin en même temps une déclaration d'innocence pour son altesse, et celle qu'on demandait depuis si long-temps contre le cardinal Mazarin : après quoi tout le monde crut les affaires finies, et que M. le Prince ne ferait plus aucune difficulté de retourner au Palais-Royal.

Mais ceux qui voyaient les choses de plus près, et qui savaient les intrigues du Prince pour gagner le parlement et le peuple, jugèrent bien qu'il ne ferait pas cette démarche. En effet, quand il vit qu'il n'avait plus de bonnes raisons à dire, et que le terme de la majorité du roi approchait, il prit le parti de se retirer à Bordeaux, après avoir écrit une lettre au roi pour s'excuser.

Il est certain que le Prince eut assez de peine à prendre cette résolution, dont il voyait bien que les suites pourraient être fâcheuses pour lui. D'ailleurs, il avait de la répugnance à quitter sa belle maison de Chantilly, et à s'éloigner de madame de Châtillon, dont il était fort amoureux. Mais madame de Longueville, M. le duc de la Rochefoucault, et une infinité d'officiers et de gens de guerre, dont il était continuellement obsédé, qui ne demandaient que les occasions d'une meilleure fortune, le déterminèrent enfin à prendre le métier de la guerre. Madame de Longueville et le duc de la Rochefoucault, qui avaient commencé les négociations de M. le Prince avec le cardinal, et qui voyaient que le dernier s'était moqué d'eux, cherchaient les moyens de se venger.

Ils s'étaient figuré que la seule apparence de guerre étourdirait le cardinal, et ils disaient sans cesse à son altesse qu'elle n'irait pas jusqu'à Bourges sans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Madame de Longueville avait de plus un intérêt particulier et secret de souhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importait beaucoup d'être éloignée de M. son mari, qui la pressait fort de retourner avec lui. Pour s'en dispenser avec quelque bienséance, elle

avait besoin d'une raison aussi spécieuse que celle de suivre son frère dans une querelle où tout le monde savait qu'elle avait autant et plus de part que personne.

Ainsi M. le Prince se laissa emporter presque malgré lui aux sollicitations et aux passions de ceux qui l'environnaient, dont les vues intéressées ne lui étaient pas inconnues, et l'obligèrent de leur déclarer que, si une fois ils lui faisaient mettre l'épée hors du fourreau, il ne la remettrait pas peut-être sitôt qu'ils voudraient, ni selon leurs caprices.

Le duc de Nemours eut beaucoup de part à la résolution de M. le Prince, et demeura jusqu'à la fin attaché à ses intérêts. Il n'en fut pas de même du duc de Longueville, qui se tint en repos dans son gouvernement de Normandie, fort mécontent de sa femme et peu satisfait de son altesse. Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur pût faire, quoique le duc, dans le commencement, l'eût fait espérer à M. le Prince, ayant eu pour cet effet plusieurs conférences avec M. le duc de la Rochefoucault. Enfin son altesse prit, avant son départ, quelques mesures avec M. le duc d'Orléans, qui demeura cependant à Paris

pour être spectateur de la tragédie qui allait commencer.

Le roi étant entré dans sa quatorzième année, le 7 septembre 1651, sa majesté fut au parlement le même jour, pour s'y faire déclarer majeur, selon les lois du royaume. Pour cet effet, ce jeune prince partit du Palais-Royal, monté sur un fort beau cheval, accompagné des officiers de la couronne et d'un grand nombre de seigneurs avec des habits magnifiques et des chevaux richement harnachés.

Cependant, au travers de cette pompe, et malgré la foule extraordinaire dont les rues étaient remplies, on ne laissait pas d'entrevoir des signes de la malheureuse disposition des esprits, par un silence triste qui régnait presque partout, au lieu des cris ordinaires de *vive le roi!* qui auraient dû être redoublés à tous momens dans cette occasion, et qui ne se faisaient entendre qu'assez rarement et faiblement. La marche de cette cavalcade fut par les rues Saint-Honoré, des Lombards, des Arcis, et ensuite par le pont Notre-Dame, où le roi étant proche de Saint-Denis-de-la-Chartre, et quelques-uns lui ayant fait remarquer le coadjuteur à une fenêtre, sa majesté lui fit l'honneur de le saluer. Le reste de la marche continua jusqu'au Palais

avec beaucoup d'ordre, où la déclaration de majorité se fit dans les formes; et le roi, étant assis sur son lit de justice, remercia la reine des soins qu'elle avait pris de sa personne et de son éducation, compliment que la reine ne méritait point. Elle et le cardinal s'étaient mis peu en peine d'instruire le roi, et de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvaient dès lors dans sa majesté, afin de le retenir plus long-temps dans leur dépendance, et de demeurer maîtres des affaires. Ensuite on publia un édit contre les duels, et un contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, avec une déclaration d'innocence en faveur de M. le Prince. Cela se faisait pour lui ôter toute sorte de prétextes, et pour mieux colorer ce qu'on avait dessein d'exécuter contre lui.

Cette déclaration n'empêcha pourtant pas M. le Prince de continuer son voyage; à quoi ne contribuait pas peu l'équivoque d'un courrier que lui envoya le maréchal de Grammont, pour l'avertir de ne se pas éloigner davantage, et il lui expliquait par une lettre, qu'il y avait encore espérance d'accommodement. M. le Prince était allé à Augerville, maison de plaisance du président Perrault. Le courrier, confondant Augerville avec Angerville, prit le

chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cause que son altesse M. le Prince ne reçut la dépêche qu'au moment qu'il allait partir d'Augerville. M. le Prince, après l'avoir lue, dit à ceux qui étaient auprès de lui, que si elle était arrivée un peu plus tôt, elle l'aurait arrêté ; mais que, puisqu'il avait le cul sur la selle, il n'en descendrait pas pour des espérances incertaines. De sorte que, sans autre délibération, il marcha vers Bordeaux, avec le peu de personnes dont il était accompagné ; mais il fut bientôt suivi de M. le prince de Conti, qui avait voulu assister à la cérémonie de la majorité, des ducs de Nemours, de la Rochefoucault, et de la plupart des gens de qualité qui s'étaient déclarés pour lui pendant sa prison, à la réserve du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne. Le comte d'Ognon, gouverneur de Brouage, augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conférer avec lui à Bordeaux, où ce Prince avait été reçu avec de grandes acclamations du peuple, et du consentement du parlement, qui donna aussitôt plusieurs arrêts pour saisir les deniers du roi, et pour faire tout ce que son altesse voudrait et pourrait désirer.

Après cela M. le Prince donna ses ordres pour lever des gens de guerre de tous côtés, et

délivra des commissions aux officiers qui l'avaient suivi ; de sorte qu'il se vit bientôt avec un corps de dix à douze mille hommes de troupes réglées, et en état d'entrer en action. Mais comme il était important de faire connaître au public qu'il n'en venait à cette extrémité que pour sa défense, et par pure nécessité, un des premiers soins de son altesse fut d'écrire à M. le duc d'Orléans une lettre en forme de manifeste, qui contenait le récit de tout ce qui s'était passé à la cour depuis sa liberté, et, sur toutes choses, l'établissement dans le conseil des sieurs de Châteauneuf et de la Vieuville, créatures du cardinal Mazarin, et beaucoup plus attachés à lui que les sieurs Servien, le Tellier et de Lionne, qui n'avaient été congédiés que pour le surprendre, et pour mettre en leurs places ses ennemis déclarés. Il tâchait aussi d'insinuer qu'il n'avait rien fait que de concert avec son altesse royale, qui n'avait pas approuvé ce changement plus que lui, finissant par des protestations générales de contribuer, autant qu'il pourrait, à tout ce que son altesse royale et le parlement jugeraient le plus à propos pour remédier aux désordres de l'état.

La cour, informée de ce qui se passait à Bor-

deaux, résolut de partir pour Fontainebleau le 26 septembre, et de là pour Poitiers, afin d'être à portée de s'opposer aux desseins et aux progrès de M. le Prince, laissant à Paris le sieur de Châteauneuf, le marquis de la Vieuville, et surtout le coadjuteur, qui devaient avec M. le premier président prendre soin des affaires ; et le dernier devait s'attacher et agir auprès de M. le duc d'Orléans dans le parlement et dans la ville, pour ménager les esprits et traverser les cabales des amis de M. le Prince. Ce n'est pas que la reine et le cardinal se confiassent entièrement au coadjuteur ; mais ils avaient si bien reconnu son crédit dans tout ce qui s'était passé, qu'ils comprirent que c'était pour eux une espèce de nécessité de se servir de lui pour empêcher une révolution générale, qui serait infailliblement arrivée, si ce prélat avait changé de parti. Ses confidens surent si bien faire valoir cela à la cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au cardinalat, qui lui avait été promise depuis long-temps. Madame de Chevreuse aida beaucoup à y déterminer la reine et le cardinal, en leur représentant que la mésintelligence passée ne venait que de ce qu'on ne lui avait pas tenu parole, et que, dans cette conjoncture, si on négli-

geait de récompenser ses services, dont la cour avait marqué tant de contentement, il y avait lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentiment et de conduite.

Ces mêmes considérations étaient aussi fortement représentées par la princesse Palatine, dont le crédit était plus grand que celui de madame de Chevreuse. Il est certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, et qui en eut tout l'honneur, le cardinal Mazarin ayant trouvé par plusieurs expériences que cette princesse avait beaucoup plus de pouvoir sur l'esprit du coadjuteur, qu'elle savait mieux ménager que madame de Chevreuse.

Quoi qu'il en soit il est certain que madame et mademoiselle de Chevreuse, et le marquis de Laigues, étaient dans ce temps-là les dupes du coadjuteur; qu'il allait presque toutes les nuits chez la princesse Palatine avec madame de Rhodes dans le carrosse de Joli, qui de là le menait à l'hôtel de Chevreuse, où il entrait comme s'il fût venu de chez lui, sans rien dire de son commerce; et, pour le mieux entretenir pendant l'absence de la cour, il donna un chiffre à cette princesse, qui en fit usage très-régulièrement et de fort bonne foi, donnant

au coadjuteur les avis les plus sincères, jusqu'à lui mander souvent des choses qui semblaient être assez contre les intérêts de la cour. De son côté, le coadjuteur n'oubliait rien dans le détail de ses lettres de tout ce qui pouvait augmenter la considération où elle était auprès de la reine, et faire connaître à sa majesté que la plupart des services essentiels qu'il rendait alors dans toutes les occasions, étaient une suite des conseils de la princesse Palatine : car on ne peut pas nier que ce prélat ne s'employât alors de bonne foi et très-utilement pour la cour, afin d'appuyer ses desseins et ses intérêts, soit dans le parlement, soit auprès de M. le duc d'Orléans, dont souvent il était fort malaisé de venir à bout, à cause des grands égards qu'il affectait d'avoir pour les amis de M. le Prince, dont il était continuellement obsédé. Cette conduite de son altesse royale, qui éloignait toujours avec soin ce qu'on pouvait faire contre M. le Prince, sous prétexte d'un accommodement auquel il disait qu'il voulait travailler, n'empêcha pas que, le 7 octobre 1651, le parlement ne donnât un arrêt, sur la requête du procureur-général, portant défenses à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre dans le royaume, sinon en vertu de

lettres patentes du roi, signées d'un secrétaire d'état, et scellées du grand sceau, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté, avec ordre aux gouverneurs des provinces et des places de se saisir des contrevenans. Cet arrêt était assurément contre M. le Prince, quoiqu'il n'y fût pas nommé ; et il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisaient en son nom de tous côtés : la cour n'ayant sollicité cet arrêt que pour retenir les peuples et les officiers dans leur devoir et dans le respect, et les empêcher de prendre les armes en faveur de son altesse. Ce fut encore dans la même vue, et pour mettre M. le Prince tout-à-fait dans son tort, que le roi écrivit à Bourges une lettre en forme de réponse à celle de son altesse royale, pour déclarer que sa majesté était prête à écouter toutes les propositions qui lui pourraient être faites pour rétablir la tranquillité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires à M. le duc d'Orléans, assisté du maréchal de l'Hospital, des sieurs d'Aligre et de la Marguerie, conseillers d'état, et des sieurs de Mesmes, Menardeau, Champrésé et de Cumont, conseillers au parlement, pour traiter avec M. le Prince, en tel lieu qu'ils jugeraient à propos. Mais cette proposition ayant

été refusée par son altesse, sous des prétextes assez frivoles, sa majesté envoya une déclaration au parlement, qui déclarait criminels de lèse-majesté MM. les princes de Condé et de Conti, madame la Princesse et madame la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de la Rochefoucault, et tous ceux qui les assisteraient, si dans un mois ils ne reconnaissaient leur faute, et ne rentraient dans leur devoir. M. le duc d'Orléans empêcha pendant quinze jours que cette déclaration ne fût vérifiée, sous différens prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de M. le Prince, qui formaient tous les jours de nouveaux incidens. Mais à la fin, le parti de la cour et les amis du coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la délibération, où son altesse royale ne voulut pas se trouver, et suivant laquelle il fut ordonné, le 4 septembre 1651, que la déclaration serait lue, publiée et enregistrée pour être exécutée selon sa forme et teneur; que cependant M. le duc d'Orléans serait prié de continuer ses soins pour l'accommodement, et qu'après le mois expiré, on ne pourrait faire aucune procédure contre MM. les princes et autres privilégiés, qu'au parlement, et toutes les chambres assemblées, suivant les lois de l'état. Cet arrêt donna autant

de joie à la cour, que de déplaisir aux partisans des princes, qui n'avaient pas cru que la chose dût aller si vite, et qui soupçonnèrent M. le duc d'Orléans de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait pu faire pour l'empêcher. La vérité est que le coadjuteur avait refroidi son altesse royale, qui commença peu à peu à ne plus agir que par bienséance pour les intérêts de M. le Prince. Après tout, quand il se serait donné plus de mouvement, et qu'il aurait assisté à la délibération, il n'aurait pas empêché la vérification, M. le Prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la flotte espagnole dans la Garonne, et assiégé des places, entre autres Cognac, dont il fut obligé de lever le siége, un de ses quartiers ayant été forcé par le comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissait pas de négocier en faveur de son altesse à Poitiers, où était la cour, et auprès du cardinal Mazarin, à qui le sieur de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces différens voyages servirent à M. le Prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondans, et pour en recevoir, outre qu'ils donnèrent lieu à Gourville de former une entreprise sur la personne du coadjuteur, dont il n'était pas assurément le premier auteur.

Quoi qu'il en soit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois d'octobre, il y assembla quarante ou cinquante personnes de la dépendance de M. le Prince, avec quelques officiers cavaliers de la garnison de Damvilliers, que le major nommé Rochecorbon avait amenés avec lui. Une partie de ces gens furent postés un soir dans la petite rue où est Saint-Thomas-du-Louvre, et l'autre sous l'arcade d'un petit pont qui est sur le bord de la rivière au bout de la rue des Poulies, proche le Petit-Bourbon, à dessein d'attaquer le coadjuteur dans son carrosse, au retour de l'hôtel de Chevreuse, d'où il revenait ordinairement tous les soirs par le quai des galeries du Louvre. L'entreprise était fort bien imaginée, et il était difficile qu'elle manquât, le carrosse devant être attaqué par devant et par derrière, sur le bord de l'eau, et dans un lieu éloigné de secours. Mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluie, qui ayant empêché les gens de madame de Rhodes de la venir prendre avec son carrosse qui était drapé, elle pria le coadjuteur de la ramener chez elle : ce qu'il fit, prenant ainsi, contre son ordinaire, le chemin de la rue Saint-Honoré, pour remettre cette dame à l'hôtel de Brissac, où elle demeurait, au coin

de la rue d'Orléans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le coadjuteur; mais le lendemain il en arriva encore un autre plus surprenant. Un des cavaliers de Damvilliers, ayant ouï dire à quelques-uns de la troupe qu'on en voulait au coadjuteur, et s'étant imaginé que ce prélat pouvait être des amis de M. Talon, intendant des places frontières, avec lequel il avait quelque habitude, alla le trouver pour lui déclarer tout le dessein avec les noms de ceux qui conduisaient l'entreprise, qu'il dit s'être retirés le soir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le sieur Talon, qui croyait le coadjuteur fort bien à la cour, à cause de sa nomination toute récente au cardinalat, alla aussitôt lui donner cet avis, marquant le lieu où la Rochecorbon était logé, et celui où se retiraient les cavaliers, avec offre de lui représenter son auteur; de sorte que le coadjuteur, qui par un autre hasard avait pris médecine ce jour-là, et ne sortit point du logis, eut le temps de s'informer sous main des circonstances qui lui avaient été rapportées par le sieur Talon, et qui se trouvèrent vraies. Cependant cela ne l'empêcha pas, le lendemain, d'aller chez madame la présidente Bommereul, son ancienne amie, et pour la-

quelle il avait une forte inclination. Il est vrai qu'avant de sortir, il promit à Joli, qu'il avait employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit : mais son plaisir l'ayant fait rester plus qu'il ne pensait, peu s'en fallut qu'il ne lui coutât cher, et qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de Gourville et de la Rochecorbon. Le cavalier qui avait donné le premier avis au sieur Talon retourna lui dire qu'on les avait fait monter encore à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avaient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure.

Cette nouvelle circonstance frappa un peu plus le coadjuteur, et le soin qu'il vit qu'on avait d'observer toutes ses démarches, l'obligea de penser un peu plus à sa conservation : c'est pourquoi il se fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'hôtel de Chevreuse, d'où il ne retournait chez lui que par la rue Saint-Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étaient découverts. Le cavalier donna encore avis de tout ce détail, et dit qu'ils avaient ordre de retourner à leur garnison, Gourville ayant déjà pris le chemin de Bordeaux, et la Rochecorbon étant résolu de partir incessamment. Cela fut cause que le coadjuteur demanda

raille, où il fit un trou, en quoi il fut apparemment autorisé par la connivence de Louviers, fils du sieur de Broussel, gouverneur de la Bastille, qui était dans ce temps-là plus attaché aux intérêts de M. le Prince, qu'à ceux du coadjuteur. Gourville continua donc ses voyages et ses négociations, sans qu'on se mît en peine de le traverser, et il allait librement à Paris, et au lieu de la résidence du cardinal, sans que cependant il parût être envoyé par M. le Prince, dont il n'avait point en effet de pouvoir; mais il en avait un précis de madame de Longueville et de M. le duc de la Rochefoucault, qui faisaient à peu près la même chose; détour que M. le Prince avait imaginé pour ne paraître pas ouvertement dans les négociations, et pour se réserver le droit de désavouer les propositions que faisait Gourville par son consentement au retour du cardinal Mazarin. Ce n'est pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, et qu'il ne souhaitât fort d'engager le cardinal dans cette démarche, dans l'espérance qu'il se tirerait d'affaire par un accommodement avantageux, et que du moins son parti prendrait de nouvelles forces par le retour de ce ministre, dont la seule présence rendrait sa cause plus favorable, et ferait que sa querelle deviendrait

celle du public. Dans la vérité, les affaires de S. A. commençaient à devenir si mauvaises de tous côtés, qu'il aurait été bientôt contraint de se soumettre, si le retour trop précipité du cardinal n'avait changé la face de toutes choses. Les troupes du roi avaient presque battu partout les siennes en Guienne, et ce prince, quoique très-brave et très-grand capitaine, avait été obligé et forcé de céder en plusieurs rencontres à l'étoile du comte d'Harcourt, qui n'en savait pas assurément autant que lui. Outre la levée du siége de Cognac, il avait été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise bicoque où était enfermé le régiment de Champagne, lequel, quoique manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, et donna le temps au comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela, M. le Prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'était retiré, les bourgeois de cette ville s'étant soulevés et barricadés contre lui, à l'approche des troupes du roi. Ainsi M. le Prince était comme renfermé dans les murailles de Bordeaux, sans argent et sans secours. A Paris, ses affaires n'étaient pas en meilleur état; tous les bons bourgeois étaient las de la guerre, et le prétexte du cardinal Mazarin ne faisait plus

d'impression que sur le menu peuple. Les émissaires de son altesse avaient beau jeter des billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la canaille dans les rues ; tout cela ne produisait rien. Le parlement donnait des arrêts contre lui, qui étaient exécutés, non-seulement par les officiers de justice, mais encore par les bourgeois, qui souvent même les prévenaient. Il est donc certain que le parti de M. le Prince était dans le dernier abattement, et qu'il aurait été bientôt ruiné sans ressource, si le cardinal ne se fût entêté de revenir par un contre-temps qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plupart de ses amis ne le lui conseillaient pas, et le coadjuteur écrivait souvent ce qu'il en pensait à la princesse Palatine, quoiqu'il fût bien assuré que ses conseils seraient mal reçus et mal interprétés par le cardinal Mazarin, et qu'ils pourraient même nuire à la poursuite qu'il faisait à Rome du chapeau qu'il lui avait accordé. Mais ces considérations ne l'empêchèrent point de déclarer librement sa pensée, ni le cardinal d'exécuter sa résolution, fortement persuadé que les conseils qu'on lui donnait pour l'en détourner, étaient tous intéressés : en quoi, pour dire les choses comme elles sont, il pouvait bien ne se pas tromper ; car la vérité

est qu'il se formait à la cour une intelligence depuis quelque temps plus étroite entre ceux du conseil pour se passer du cardinal, que la reine ne paraissait plus si touchée de son absence, et qu'elle commençait à s'accoutumer à ceux qui étaient auprès d'elle, jusque-là que la nouvelle étant venue de la maladie du pape, sa majesté fit écrire au cardinal par M. le comte de Brienne, secrétaire d'état, qu'il ne pouvait mieux employer le temps de son absence qu'en allant à Rome servir ce roi dans un conclave, si le pape venait à mourir, et que cela pourrait servir à faciliter son retour. Mais il était trop rusé pour donner dans le panneau, et pour ne pas voir les conséquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter son retour, dans l'appréhension que la reine, sous ce prétexte, ne consentît à des choses auxquelles il n'y aurait plus de remède, et que par un changement assez naturel aux personnes de son sexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets présens, en oubliant les absens.

C'est pourquoi il se résolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un corps de sept à huit mille hommes, qu'il avait levés à ses dépens, s'imaginant qu'il lui serait aisé d'accabler le parti de M. le Prince en les joignant aux troupes

du roi. Ayant disposé toutes choses pour cela, il donna le commandement de ses troupes au maréchal d'Hocquincourt, qui en avait levé la plus grande partie, et leur avait donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévu causa un bruit, lequel ne fut pas plutôt répandu dans le monde, qu'il produisit tous les effets qu'on avait appréhendés, et beaucoup d'autres auxquels on ne s'était pas attendu, qui rejetèrent toutes choses dans la confusion et dans le désordre. Le premier et le principal de ces effets fut le changement de M. le duc d'Orléans, qui avait commencé à se dégager des intérêts de M. le Prince, et n'assistait plus aux assemblées du parlement, comme il faisait auparavant, pour adoucir les choses. Ce prince, ne pouvant souffrir qu'on eût consenti et osé penser au retour du cardinal Mazarin, sans lui en parler, après tant de déclarations solennelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement se dispenser de se joindre à ceux qui voulaient s'y opposer, et il agit dans la suite avec une fermeté dont on ne l'avait pas cru capable, faisant même quelquefois des choses à l'avantage de M. le Prince, que ses partisans les plus échauffés n'avaient pas osé se promettre de lui. Cela parut principalement

lors de l'entrée des troupes espagnoles, que le duc de Nemours amena en France, son altesse royale ayant empêché que le parlement ne s'y opposât, et n'obéît aux ordres réitérés de sa majesté sur ce sujet, soutenant toujours qu'elles n'étaient pas espagnoles, quoiqu'elles vinssent des Pays-Bas, par les ordres de l'archiduc, et que ce n'étaient que des Allemands, des Liégeois et autres étrangers, dont M. le Prince avait plus de droit de se servir pour sa défense, que le cardinal de celles qu'il avait amenées au préjudice de tant de déclarations du roi et des arrêts du parlement. Ainsi, quoi que la cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaitait.

M. le duc d'Orléans n'en demeura pas là; il assembla un autre corps de troupes sous son nom, et sous celui de M. de Valois son fils, dont il donna le commandement au duc de Beaufort, à l'occasion d'un arrêt du parlement, par lequel il était prié de s'opposer au retour du cardinal, auquel arrêt le coadjuteur et ses amis auraient inutilement entrepris de s'opposer, vu le déchaînement et l'animosité des esprits, qui étaient plus échauffés que jamais contre le cardinal Mazarin. Le parlement recommença donc de donner des arrêts pour em-

pêcher son retour; un du 13, et l'autre du 21 décembre 1651, portant que le roi serait averti par un président et quelques conseillers, qui seraient députés à cet effet, de ce qui se passait sur la frontière, et qu'il serait très-humblement supplié de vouloir donner sa parole royale pour l'exécution de sa déclaration vérifiée le 6 septembre dernier, avec défenses à toutes sortes de personnes de donner passage au cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter son retour, sous les peines portées par les arrêts, et d'être déchus de toutes sortes de dignités. Ces arrêts n'empêchèrent pas le cardinal d'entrer dans le royaume par Sédan. Il était accompagné de MM. les maréchaux de la Ferté, d'Hocquincourt, et de plusieurs personnes de qualité, qui le suivirent jusqu'à Poitiers, sachant bien que c'était la meilleure manière de faire leur cour à la reine, qui n'osa ou ne voulut plus écouter d'autres conseils que les siens, depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea M. de Châteauneuf de se retirer, jugeant bien que sa présence ne plairait pas au cardinal, et qu'il ne pourrait plus faire qu'une mauvaise figure à la cour.

Cependant le parlement ayant été informé de sa marche, donna un autre arrêt pour faire

partir incessamment le président de Bellièvre et les autres députés, déclarant le cardinal Mazarin et tous ceux qui avaient favorisé son passage, criminels de lèse-majesté, perturbateurs du repos public, et déchus de toutes leurs charges et des priviléges de noblesse, avec ordre aux communes de courir sus au cardinal et à ses adhérens ; que ses meubles et sa bibliothèque seraient vendus, et ses bénéfices saisis : sur quoi il serait pris une somme de quinze mille livres pour ceux qui le représenteraient en justice mort ou vif, et que M. le duc d'Orléans serait prié d'employer toute son autorité pour l'exécution de l'arrêt.

Cet arrêt fit un grand bruit dans le monde, et surtout parmi le clergé, qui se scandalisa fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un cardinal. Le cardinal de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, qui avait apostasié, donna aussi beaucoup d'inquiétude au cardinal Mazarin, qui savait que, dans son pays, un arrêt de cette nature n'aurait pas été longtemps sans être exécuté. Mais ce qui lui en donna davantage, fut un petit ouvrage de Marigny, qui contenait un tarif ou répartition de cette somme de quinze mille livres en faveur de ceux qui trouveraient le moyen de se défaire

de lui ou de le mutiler; l'auteur ayant plaisamment imaginé plus de cent manières différentes d'attenter sur la personne du cardinal, qui pouvaient tenter ses domestiques et ceux qui approchaient de lui, sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auraient voulu l'entreprendre, et cela était assaisonné d'une espèce de plaisanterie, qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus sérieuses. Ce Marigny était d'un talent merveilleux pour ces sortes d'ouvrages, et il avait déjà régalé le public de plusieurs chansons, vaudevilles, ballades et autres gentillesses de cette nature, pendant la prison de M. le Prince, qui n'avaient pas peu contribué à lui rendre le parti des frondeurs favorables. En conséquence du dernier arrêt, le parlement envoya les sieurs Bitaud et Coudray-de-Giviers pour faire rompre les ponts sur la route du cardinal; et ces deux conseillers étant arrivés à Pont-sur-Yonne, à peu près dans le même temps que le maréchal d'Hocquincourt, le sieur de Giviers se sauva, après avoir été poursuivi long-temps par les coureurs du maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue délibération du parlement, auquel on rapporta que le dernier avait été tué; mais ce bruit s'étant trouvé faux, les

conclusions furent modérées, et on se contenta de donner des arrêts pour la liberté du sieur Bitaud, à laquelle on priait même les autres parlemens de s'intéresser, comme si c'eût été une affaire importante. On n'en jugea pas de même à la cour, qui donna ordre que le sieur Bitaud fût élargi presque aussitôt après sa détention.

Enfin le cardinal Mazarin ayant surmonté tous les obstacles arriva à Poitiers; et la reine, bien informée de sa marche, engagea le roi d'aller au-devant de lui jusqu'à une grande lieue, où, l'ayant rencontré, sa majesté le conduisit à cheval chez la reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les députés du parlement, qui arrivèrent presqu'en même temps, ne furent pas reçus si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une manière assez honnête, disant qu'on était persuadé des bonnes intentions de la compagnie, et qu'elle n'aurait pas fait cette démarche, si elle avait su que le cardinal n'était entré en France que par ordre de sa majesté, qui lui avait commandé de lever des troupes, et de les lui amener, afin de soumettre plus promptement les rebelles; que l'arrêt qu'ils avaient

donné contre lui était extraordinaire et sans exemple ; que le cardinal voulait se justifier, et que sa majesté ne pouvait le lui refuser. Cependant M. le Prince dépêcha le sieur de la Sale au parlement avec une lettre, et fit présenter une requête, par laquelle il demandait une surséance de la déclaration qui avait été donnée contre lui jusqu'à l'entière exécution des arrêts contre le cardinal ; ce qui lui fut accordé par un arrêt du 12 janvier 1652. Mais on n'en demeura pas là ; car, en délibérant sur la réponse faite aux députés, il fut arrêté, le 25 du même mois, que très-humbles remontrances seraient faites au roi pour l'éloignement du cardinal, et cependant que les arrêts donnés contre lui seraient exécutés, et les autres parlemens priés d'en donner de semblables : ce que quelques-uns firent dans la suite.

Pendant que tout cela se passait à Paris, les troupes espagnoles s'avancèrent sous le commandement du duc de Nemours jusque sur la Loire, sans aucun obstacle ; et le duc de Rohan-Chabot se saisit de la ville d'Angers, ce qui obligea le roi d'aller à Saumur pour assiéger cette place, que ce duc ne défendit pas longtemps, s'étant rendu à la veille du secours qui lui avait été envoyé sous les ordres du duc de

Beaufort. Cela n'empêcha pas que son altesse royale ne le prît sous sa protection, sans laquelle il n'aurait pas certainement obtenu la vérification de ses lettres de duc et pair ; tout le monde étant persuadé que ce seigneur, qui de tout temps avait été attaché aux intérêts du cardinal, n'avait excité ce désordre que pour se rendre le parlement favorable. Quoi qu'il en soit il fut blâmé des deux partis, celui de la cour l'accusant d'ingratitude et d'infidélité, et M. le Prince de lâcheté, pour avoir rendu une place dont le secours était assuré.

Il arriva dans le même temps une affaire qui aurait pu avoir de grandes suites, si elle eût été bien ménagée. Ce fut la diversion des rentes de l'hôtel de ville, que sa majesté fit arrêter dans toutes les recettes, pour s'en servir aux nécessités de la guerre. Le parlement prit feu d'abord là-dessus, et la chose fut poussée jusqu'à une assemblée de toutes les compagnies souveraines dans la chambre de Saint-Louis, où il y eut plusieurs conférences, dans lesquelles les partisans de M. le Prince firent plusieurs tentatives pour engager, sous prétexte de l'intérêt public, les compagnies souveraines et le corps de ville dans une union semblable à celle de 1648. Mais ils n'y purent réussir, la

plupart des députés ayant déclaré qu'ils n'avaient ordre de conférer que sur l'affaire des rentes, et qu'on leur parlait d'autre chose. Ainsi l'affaire, tirant en longueur, fut dissipée peu à peu par quelques arrêts du conseil, qui semblaient mettre à couvert les intérêts des particuliers (1).

Le parlement ayant beaucoup ralenti de sa première chaleur sur cette affaire, se radoucit peu à peu sur les autres, de manière qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union tant désirée, quoique le maréchal d'Etampes eût proposé pour cela un nouvel expédient, qui d'abord fut approuvé par plusieurs personnes, mais combattu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de M. le Prince ne se rebutèrent point, et les troupes du roi s'étant approchées de Paris après la réduction d'Angers, il se servit de ce prétexte pour animer le parlement,

(1) On fit en cette occasion bien des chansons. Nous nous contenterons de rapporter le couplet suivant :

> Si des rentes, pour nos péchés,
> Les quartiers nous sont retranchés,
> Pourquoi nous échauffer la bile ?
> Nous ne changerons que de lieu.
> Nous allions à l'hôtel de ville,
> Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

sous ombre qu'il avait autrefois donné des arrêts qui défendaient les approches de Paris aux troupes, dix lieues à la ronde. Mais le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de sa majesté, de les faire éloigner, pourvu que celles de son altesse royale et du duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition, quoique spécieuse, n'eut point de suite. Le maréchal de l'Hospital était un homme ferme, qui avait été choisi comme tel pour être gouverneur de cette grande ville, dans ces temps difficiles, et aussi en considération de la princesse Palatine, qui lui avait ménagé ce poste à la prière de madame de Rhodes, sa bonne amie, belle-fille du maréchal. Ce furent aussi ces deux dames qui formèrent une étroite liaison entre le coadjuteur et ce maréchal, lesquels, agissant de concert contre les desseins de M. le Prince, trouvaient aisément les moyens de rompre ses mesures dans la ville et dans le parlement. Car, quoique le coadjuteur eût reçu dans ce temps-là le chapeau de cardinal, et que par cette raison il fût exclus du parlement, ses amis ne laissaient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragés par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondaient des

espérances chimériques pour lui d'une fortune et d'une autorité plus considérables qu'il n'en avait eu jusque-là. Ces pensées entrèrent si bien dans la tête de quelques-uns de ces messieurs, que, quoiqu'il n'eût aucun bien, ils ne laissèrent pas d'aller lui offrir leurs bourses, entre autres les sieurs Dorat, le Fèvre, de la Barre et Pinon du Matrai; de sorte que le coadjuteur se trouva pendant un peu de temps avec cinquante mille écus d'argent comptant et autant de billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'abbé Charrier, qu'il avait envoyé pour solliciter le chapeau, et pour quelques présens de bijoux à la princesse de Rossane, qui avait épousé le neveu du pape Innocent X. Car le pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualités, et si peu persuadé de celles du cardinal Mazarin, que la négociation du chapeau n'éprouva aucune difficulté auprès de sa Sainteté, qui s'imagina que le coadjuteur allait aussitôt remplir la place du cardinal, qu'il aurait peut-être plus d'égards pour lui et pour le saint-siége, que son prédécesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut

qu'elle ne devait pas être seule, et qu'il en fallait en même temps pour les autres couronnes ; et de plus, les oppositions secrètes du bailli de Valencey, ambassadeur à Rome, qui fut depuis grand-prieur de France, qui le traversait sourdement par les ordres du cardinal Mazarin, n'osant le faire ouvertement, parce que ses instructions n'étaient pas précises, mais ambiguës, à cause des mesures que ce ministre était alors obligé de garder avec le coadjuteur, dont les services lui étaient utiles et nécessaires. Ainsi on se contenta d'insinuer adroitement à la cour de Rome que ce prélat était janséniste ; et il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réussît, attendu que, dans ce temps-là, le seul nom de janséniste était du moins aussi odieux à Rome que celui de Mazarin en France ; et monsignor Chigi, secrétaire des brefs, prit une si forte alarme sur ce soupçon, qu'il obligea le pape à demander au coadjuteur un écrit, par lequel il renonçait au jansénisme. En son particulier, le pape ne s'en mettait pas fort en peine ; mais monsignor Chigi, qui se gouvernait par les jésuites, n'entendait pas raison làdessus : de sorte que l'abbé Charrier fut obligé de dépêcher un courrier exprès au coadjuteur pour lui demander une abjuration formelle du

jansénisme ; mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fût ni janséniste, ni moliniste, et qu'il s'embarrassât fort peu des disputes du temps. Peu s'en fallut même qu'il ne fît le contraire, ayant commencé une lettre latine, qu'il n'a jamais achevée, pour s'excuser et prouver par plusieurs raisons qu'on ne devait pas exiger cela de lui, et qu'il n'était point obligé de donner l'écrit qu'on lui demandait. Il fit voir ce commencement de lettre à tous ses amis un peu familiers; mais la chose en demeura là, et il arriva heureusement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui se répandirent du retour du cardinal Mazarin, l'abbé Charrier sut bien profiter de cette conjoncture, et représenter au pape que ses bonnes intentions pour le coadjuteur allaient devenir inutiles, si le cardinal rentrait une fois à la cour, où il serait le maître plus que jamais, et en état de le perdre, à moins que sa Sainteté ne prévînt son retour, et ne le mît en état de se soutenir par lui-même, ajoutant qu'il avait avis certain que la révocation de sa nomination était en chemin : ce qui était vrai. De sorte que le pape se résolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'abbé Charrier, par lequel il s'en-

gageait d'en tirer un du coadjuteur, tel qu'il le désirait. Cette résolution, quoique fort secrète, ne laissa pas de pénétrer aux oreilles du bailli de Valencey, qui, ayant ordre de révoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussitôt demander audience le dimanche au soir pour le lundi matin. L'audience lui ayant été accordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avait encore rien à craindre. Cependant le pape, qui se doutait bien de son dessein, envoya intimer le consistoire à petit bruit, le lundi matin 18 février 1652, de fort bonne heure; et l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'ambassadeur, qui envoya s'excuser, voyant que le coup était manqué. Cela dut le toucher d'autant plus sensiblement que le dimanche au soir il avait reçu par un courrier exprès, non-seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur. Du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le courrier du grand-duc, qui devança celui de l'abbé Charrier, le coadjuteur, qui prit aussitôt le titre de cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignèrent une joie extrême, à la réserve de madame et de mademoiselle de

Chevreuse, qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avaient enfin découvert les intrigues de ce prélat avec la princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, et d'y être fort assidu. Aussi s'acquittèrent-elles fort exactement à son égard de toutes les démonstrations extérieures usitées dans des occasions de cette nature ; mais on voyait bien que leur joie n'était pas naturelle ni sincère, surtout celle de mademoiselle de Chevreuse, qui ne jouait pas si bien son jeu que madame sa mère, et qui pouvait avoir d'autres sujets de mécontentement que celui de la jalousie des affaires, et le commerce avec la princesse Palatine. Le cardinal de Retz, de son côté, avait trouvé mauvais que madame de Chevreuse eût fait l'abbé Fouquet son principal agent à la cour ; de sorte que de part et d'autre il y avait des sujets de refroidissement, qui cependant ne furent connus que de peu de personnes, les marques extérieures de bonne intelligence ayant duré jusqu'à la mort de mademoiselle de Chevreuse, qui arriva peu de mois après.

Cette mort surprit tout le monde, mademoiselle de Chevreuse n'ayant été malade que trois ou quatre jours, sans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup. On re-

marqua que son visage et son corps devinrent tout noirs, aussi-bien que l'argenterie qui était dans sa chambre ; de sorte que le bruit courut que c'était un effet du poison qu'elle avait pris elle-même, ou que madame sa mère lui avait donné pour des raisons secrètes. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence, que cela fit de la peine à ceux qui savaient la manière dont il avait vécu avec elle.

Si la promotion du cardinal de Retz fit plaisir à ses partisans, elle déplut beaucoup à ceux de M. le Prince, et même aux personnes neutres, qui demeurèrent convaincues que dans toutes les affaires passées il n'avait eu en vue que ses intérêts particuliers, et que dans la suite il suivrait aveuglément le parti de la cour : ce qui était de dangereuse conséquence pour lui, d'autant plus qu'on tâcha d'inspirer ce sentiment à son altesse royale ; mais ce fut inutilement, et ce prince fut un de ceux qui lui marquèrent la plus véritable joie de sa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui ; et, quoiqu'il continuât de favoriser le parti de M. le Prince, il ne laissa pas d'écouter toujours et de suivre souvent les avis du nouveau cardinal.

Aussi se donnait-il de garde d'épouser en sa présence les intérêts du cardinal Mazarin; mais en récompense il ne manquait pas de lui représenter dans les occasions, qu'il n'était pas de son intérêt de contribuer à l'augmentation du crédit et de l'autorité de M. le Prince. C'était là l'endroit sensible de M. le duc d'Orléans et par où il était susceptible de toutes sortes d'impressions : ce que le cardinal de Retz savait mieux que personne, et il sut bien se prévaloir en plusieurs rencontres de cette jalousie, pour l'empêcher de faire bien des choses pour son altesse royale. Ce fut par-là qu'il le détourna du voyage d'Orléans, où les amis de M. le Prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du roi qui s'avançait de ce côté-là : ce qui lui aurait été aisé, cette ville étant la capitale de son domaine. Mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui, ils l'obtinrent de mademoiselle sa fille, qui se laissa persuader de s'aller jeter dans cette place, où elle fut introduite par une brèche qui fut faite par des bateliers; après quoi, la cour ne pensa plus, à la vérité, au dessein qu'elle avait formé de s'établir à Orléans. Mais si son altesse royale y eût été elle-même, sa présence aurait produit un tout autre effet, et aurait

sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi, quoique les amis de M. le Prince eussent fait ce qu'ils désiraient de ce côté-là, ils jugèrent que ce n'était pas assez, et qu'il fallait trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de son altesse royale, qui leur échappait en bien des occasions. C'est pourquoi ils écrivirent à M. le Prince, qui était encore à Bordeaux, qu'il fallait absolument venir à Paris, attendu que le cardinal de Retz devenait de jour en jour plus puissant auprès de M. le duc d'Orléans, et que son parti, appuyé de celui de la cour, se fortifiait dans la ville, de manière qu'ils n'y pourraient pas résister si l'armée du roi s'en approchait. Sur ces avis M. le Prince se résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'allaient pas bien en Guyenne, et que les troupes espagnoles avaient besoin d'un autre chef que M. le duc de Nemours. Il espérait aussi que les négociations du duc de la Rochefoucault et de Gourville avec le cardinal Mazarin, deviendraient plus vives par sa présence, et qu'il lui serait plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant, dès que le bruit de son retour fut répandu dans la ville, le maréchal de l'Hos-

pital, le prevôt des marchands et les échevins, assistés de plusieurs bons bourgeois, allèrent chez son altesse royale pour lui représenter qu'on ne devait pas le recevoir qu'il ne se fût auparavant justifié des faits contenus en la déclaration donnée contre lui : à quoi M. le duc d'Orléans se contenta de répondre que le Prince ne venait point pour causer aucun trouble, mais seulement pour conférer avec lui, et qu'il ne séjournerait à Paris que vingt-quatre heures. Cela n'empêcha pas que ses partisans n'affichassent des placards pour faire soulever le peuple, et n'envoyassent leurs émissaires pour crier dans les rues : *Vive le roi! vivent les princes! point de Mazarin!* en quoi ils réussissaient si bien que son altesse royale fut obligée d'envoyer ses gardes, et de faire armer les bourgeois pour dissiper une troupe de canaille qui voulait piller l'hôtel de Nevers, appartenant au sieur Guénégaud, secrétaire d'état, et dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du Pont-Neuf. Dans cette disposition, M. le Prince aurait peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avait eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'armée du roi, sous la conduite du maréchal d'Hocquincourt, sur la Loire. La nouvelle de

cet échec retint tout le monde, et personne n'osa s'opposer à son entrée.

M. le Prince arriva à Paris le 11 avril 1652, suivi du duc de la Rochefoucault et de quelques autres seigneurs en petit nombre, ayant été obligé de se servir du passe-port du marquis de Levy, pour faire son voyage avec moins de risque, et de se mettre à sa suite en qualité de cornette, sous la conduite d'un gentilhomme, nommé Saint-Hippolyte, qui connaissait parfaitement les chemins. Un soir, qu'ils étaient à souper chez un vieux gentilhomme, il arriva qu'en buvant, le maître, qui ne connaissait pas les principaux de ses hôtes, se mit à dire plusieurs vérités-anecdotes de la maison de son altesse, qui les ignorait sans doute, et qui l'embarrassèrent assez, aussi-bien que le duc de la Rochefoucault qui y avait bonne part. Le marquis de Levy eut beau faire pour empêcher ce gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas possible de retenir sa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il savait. Cependant ces histoires, quoique vraies et très-offensantes, ne troublèrent point la fête. M. le Prince fit bonne contenance, et fit semblant d'en rire comme les autres; et le lendemain, comme si de rien n'eût été, ils continuèrent leur voyage, son altesse

raillant les uns et les autres sur leurs aventures. On remarqua, entre autres choses, qu'étant près de joindre son armée, il dit à Chavagnac qu'il avait déjà changé de maître, et qu'il pourrait bien encore en changer ; à quoi ce gentilhomme repartit brusquement qu'il était vrai, et qu'il en changerait jusqu'à ce qu'il en eût trouvé un bon : ce qui arriva effectivement peu de temps après. M. le duc d'Orléans fut au-devant de M. le Prince, une lieue hors de la ville, et le mena le lendemain au parlement, où ils protestèrent tous deux que ce qu'ils avaient fait était pour le service du roi, le bien public et le repos du royaume ; après quoi M. le Prince, prenant la parole, dit qu'il venait remercier le parlement de la surséance qu'il avait accordée de la déclaration publiée au nom du roi contre lui ; qu'il priait la compagnie d'être persuadée que son intention n'était point de troubler l'état; qu'il n'en aurait jamais d'autre que d'employer sa vie au service du roi, comme il avait déjà fait, et qu'il était prêt à mettre les armes bas, dès que le cardinal Mazarin serait hors du royaume, et que les arrêts donnés contre lui auraient été exécutés ; priant que sa déclaration fût enregistrée, et qu'on lui en donnât acte. Ce discours spécieux fut fort applaudi, et fit des impres-

sions avantageuses dans la plupart des esprits pour lui, d'autant plus que, dans le même temps, la cour soutenait ouvertement le cardinal Mazarin, et que sa majesté n'avait jamais voulu souffrir la lecture des remontrances du parlement, malgré les instances des députés, s'étant contentée d'y répondre par une lettre de cachet, avec une déclaration qui portait que toutes les procédures, informations et arrêts contre le cardinal Mazarin, seraient envoyés au garde des sceaux, pour y être pourvu, ainsi que le roi aviserait bon, et que cependant l'exécution des arrêts et de la déclaration donnée contre lui le 6 septembre serait sursise. Le parlement s'étant assemblé pour délibérer sur tout cela, les avis se trouvèrent partagés pendant plusieurs jours; mais enfin il fut arrêté que les mêmes députés retourneraient à la cour, et feraient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remontrances en présence de sa majesté, et pour en avoir réponse; que la déclaration de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince serait aussi portée à sa majesté, et envoyée aux autres parlemens et compagnies souveraines, qui seraient priés d'envoyer aussi leurs députés à la cour; qu'enfin il serait fait une assemblée générale en la maison de ville,

où son altesse royale et M. le Prince seraient priés de faire une déclaration semblable à celle qu'ils avaient faite au parlement, et l'assemblée de ville conviée d'envoyer aussi des députés, pour demander tous ensemble l'éloignement du cardinal Mazarin. Tout cela fut exécuté. M. le duc d'Orléans et M. le Prince ayant été réitérer leur déclaration à la chambre des comptes, à la cour des aides et à la maison de ville, on y prit des résolutions conformes à l'arrêt du parlement, mais d'une manière qui fit juger qu'ils ne prenaient ce parti qu'avec peine, et par pure complaisance pour les princes. Le sieur de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, dit même à son altesse royale que ses remontrances seraient inutiles, et qu'elle ferait mieux de s'entremettre pour un bon accommodement : à quoi quelques maîtres des comptes ajoutèrent que le mieux serait de défendre toute levée de gens de guerre sans permission du roi. Le sieur Amelot, premier président de la cour des aides, prit même la liberté de dire en face à M. le Prince, qu'il s'étonnait fort qu'après avoir triomphé si glorieusement des ennemis de l'état, il eût voulu se liguer avec eux contre sa majesté, et que, non content de cela, il vînt

encore en triompher devant la compagnie.

La députation générale, qui se différait de jour en jour, découvrait encore mieux la véritable disposition des esprits, chaque corps cherchant des prétextes pour reculer, particulièrement celui de la ville, qui porta ses plaintes au parlement, de ce que les ponts de Charenton, de Saint-Cloud et de Neuilly, avaient été rompus par ordre des princes : ce qui empêchait de faire venir des vivres à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui cependant fut apaisé, quand on sut que les troupes du roi étaient à Melun et à Corbeil.

Cependant messieurs les princes voyant que les députés ne partaient pas, envoyèrent à la cour messieurs de Rohan, de Chavigny et de Goulas, pour y faire les mêmes déclarations et pour conférer des moyens de parvenir à la paix, mais avec ordre de ne point voir le cardinal Mazarin. La reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette résolution, dans une visite qu'elle rendit à son altesse, à qui elle dit que le roi de la Grande-Bretagne, son fils (1), étant allé saluer le roi à Corbeil, avait de lui-même proposé une conférence que

(1) Charles II, réfugié en France, rétabli dans ses états après la mort de l'usurpateur Cromwel.

sa majesté accepta, pourvu que les princes en fussent d'accord : ce qui les obligea de faire cette démarche, pour faire connaître qu'il ne tenait pas à eux que la paix ne se fît, quoiqu'ils jugeassent bien que cette proposition était un artifice de la cour, afin d'arrêter le cours des affaires présentes. En effet, ces messieurs s'étant rendus à Saint-Germain, où la cour était arrivée, y firent leurs déclarations; mais on n'y eut aucun égard, et ils revinrent sans rien faire, quoiqu'ils eussent vu le cardinal : ce qui devait rendre les affaires plus faciles. Mais ce ministre ne cherchait qu'à engager des négociations inutiles et sans fin, pendant lesquelles il espérait de fatiguer ses ennemis et de venir à bout de ses desseins. Ainsi les princes ne pensèrent plus qu'à presser l'exécution du dernier arrêt. Le procureur-général fut envoyé à Saint-Germain demander un jour pour l'audience des députés : ce qui lui fut enfin accordé après plusieurs remises. Toutes les compagnies allèrent donc à Saint-Germain l'une après l'autre. La chambre des comptes, ni la cour des aides, n'y furent pas bien reçues, malgré ce que leurs premiers présidens avaient dit aux princes. Le corps de ville fut le mieux traité, la cour sachant que la plupart de ceux qui le compo-

saient étaient entièrement dans ses intérêts. A l'égard du parlement, sa majesté consentit, après quelques difficultés, à entendre la lecture de leurs remontrances contre le cardinal Mazarin, feignant d'accorder cette grâce aux prières de la reine : après quoi on dit aux députés que le roi y ferait réponse dans quelques jours, quand il en aurait communiqué avec son conseil; et, à l'égard de l'éloignement des troupes, on dit que le roi avait mandé le maréchal de l'Hospital, et envoyé un passe-port à son altesse royale, pour telle personne qu'il lui plairait d'envoyer, afin de conférer des moyens les plus propres pour cela.

Ce procédé n'était qu'une véritable feinte, et une affectation assez marquée de tirer les choses en longueur, afin de profiter du bénéfice du temps, sur lequel le cardinal faisait toujours un grand fond. Mais ce temps ne fut pas si long qu'il l'aurait souhaité, à cause des instances des princes, qui ne lui donnaient point de relâche; car, dès que les députés furent de retour, on délibéra aussitôt sur ce qui s'était passé à Saint-Germain, et il fut arrêté que les mêmes députés retourneraient pour presser une réponse plus positive, qui fut que sa majesté nommerait des commissaires pour con-

férer avec eux, ou avec ceux que le parlement voudrait nommer, des moyens de rétablir la tranquillité publique et l'autorité du roi. Cette réponse fut rendue le 4 juin à Melun, où le roi était allé, sur l'avis qu'on eut de l'entrée du duc de Lorraine en France avec sept ou huit mille hommes, sans quoi la cour ne se serait peut-être pas relâchée jusque-là. Ce n'est pas qu'il ne se fût passé bien des choses pendant le séjour de Saint-Germain, qui pouvaient donner de l'inquiétude au cardinal; mais il en était arrivé aussi beaucoup qui entretenaient ses espérances. Il ne se passait guère de jours que le même peuple ne donnât des marques de son zèle pour les princes, et de sa fureur contre le cardinal Mazarin. Le prevôt des marchands et tout le corps de ville en furent attaqués en plusieurs rencontres, particulièrement une fois en sortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de se réfugier dans quelques maisons au bout de la rue de Tournon, et d'abandonner leurs carrosses, qui furent mis en pièces par cette canaille. Cela serait aussi arrivé à leurs personnes, s'ils ne s'étaient heureusement mis à couvert de leurs insultes. Le cardinal de Retz n'était pas plus épargné que les autres, quand il était obligé

d'aller dans ce quartier-là ; et comme les partisans de M. le Prince l'avaient principalement en butte, il aurait couru plus de risque que personne, et il n'en aurait pas été quitte pour des injures qu'il essuyait souvent, s'il n'avait eu à sa suite des gens en état de le défendre.

Cependant la plupart des bourgeois savaient fort bien qu'il n'avait pas dans le cœur pour le cardinal Mazarin tous les sentimens dont il était accusé. Ces emportemens du peuple donnaient au cardinal Mazarin de violentes inquiétudes et des appréhensions, dont il était naturellement assez susceptible. De plus, on affichait tous les jours de nouveaux placards, et on imprimait de nouveaux libelles contre lui et contre la cour ; et, bien que le cardinal de Retz y fît répondre, et y répondît souvent lui-même d'une manière beaucoup meilleure que celle des attaquans, il restait toujours tant de chaleur et d'animosité dans le menu peuple, qu'il y avait lieu de craindre qu'on n'en vînt enfin aux dernières extrémités.

Il est vrai que les partisans de la cour, appuyés des bons bourgeois et de la plus grande partie des honnêtes gens, faisaient ce qu'ils pouvaient pour rabattre les coups, et pour disposer les esprits à un accommodement : ce qui

parut assez sensiblement, lorsque M. le duc d'Orléans proposa de faire garder les portes de la ville par les bourgeois, sous prétexte d'empêcher les désordres; car le gouverneur, le prevôt des marchands et les échevins s'y opposèrent d'abord très-fortement; mais enfin ils y consentirent sur un ordre du roi qui fut donné de concert avec les principaux chefs de la ville, qui promirent de si bien prendre leurs mesures que la cour, bien loin d'en souffrir, en pourrait tirer de grands avantages. M. le duc d'Orléans fit une autre tentative pour se rendre maître de la ville, qui ne fut pas mieux reçue, sous prétexte de veiller à la sûreté du parlement, qui se trouvait exposé comme les autres aux insultes de la canaille, en proposant de se reposer de ce soin sur son altesse royale. Mais on jugea que ce nouveau pouvoir était d'une trop grande conséquence, et qu'il allait à déposséder les magistrats et à changer le cours ordinaire du gouvernement. M. le Prince tâcha aussi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux bourgeois, à l'occasion de l'attaque de Saint-Cloud par M. de Turenne. Il monta aussitôt à cheval et courut par les rues, pour exciter le peuple à le suivre, pour aller au secours de cette place; mais il ne put

débaucher que quelques volontaires de la ville, avec lesquels, au lieu de tourner du côté de Saint-Cloud, il tourna du côté de Saint-Denis, dont il se rendit maître sans beaucoup de peine : entreprise qui fut aussitôt désavouée par la ville, laquelle écrivit au roi que cette sortie s'était faite sans ordre. D'ailleurs, cette ville fut reprise dès le lendemain par les troupes de sa majesté, qui l'abandonnèrent ensuite, témoignant se mettre peu en peine de ce poste.

Après ce désaveu de la ville, qui faisait assez connaître la disposition des esprits, le parlement fit une autre démarche qui n'était pas moins considérable, en s'opposant avec beaucoup de fermeté au dessein que son altesse royale avait formé de conduire solennellement M. le duc de Lorraine au Palais, et de le faire entrer au parlement, ce que la compagnie ne voulut jamais souffrir : de sorte qu'il fut obligé de s'en désister. Ces divers incidens tenaient les esprits en suspens de part et d'autre ; et pendant que MM. les princes faisaient tous leurs efforts pour se rendre maîtres du parlement et de la ville, les partisans de la cour tâchaient de disposer les choses à la paix, et au retour du roi. Ce fut dans cette vue que le prevôt des

marchands et les échevins proposèrent au parlement de faire une procession générale pour la paix, avec la châsse de Sainte-Geneviève, patronne de Paris; attendu que ces actions extérieures de religion font souvent de grands effets sur les esprits des peuples, dans des conjonctures douteuses et embarrassantes. Cette cérémonie se fit avec toute la pompe et toutes les cérémonies imaginables, le parlement, toutes les cours souveraines, le corps de ville, et généralement tous les corps ecclésiastiques et séculiers y ayant assisté : ce qui ne servit pas peu à inspirer des désirs de paix à tout le monde. Le parlement commença à tourner ses délibérations de ce côté-là, et à disposer les esprits à la conférence que la cour désirait, et que les princes éloignaient toujours autant qu'il leur était possible, dans l'espérance que l'armée du duc de Lorraine, qui était vers Brie-Comte-Robert, les mettrait bientôt en état de donner la loi. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'ils apprirent que ce duc s'était retiré à la première nouvelle de l'approche du vicomte de Turenne, qui, ayant fait passer en diligence l'armée du roi sur le pont de Corbeil, après avoir levé le siége d'Etampes, s'était mis en état de l'attaquer, avant que l'armée des princes pût le

joindre. De manière que le duc de Lorraine, se trouvant pressé, donna les mains à un accommodement avec la cour, dont le roi d'Angleterre fut médiateur, sans autres conditions que de le laisser retourner d'où il était venu, sans le poursuivre, quoique le bruit courût qu'il s'était laissé gagner par une somme d'argent assez médiocre. Mais la vérité est que la nécessité le réduisit à prendre ce parti, se sentant beaucoup plus faible que M. de Turenne, et sachant bien que le dessein des Espagnols n'était pas de donner des batailles en faveur de M. le Prince. Ainsi, son altesse, qui s'était avancée à son secours, fut obligée de retourner sur ses pas promptement, et de mener ses troupes à Saint-Cloud. Cependant les députés du parlement ayant suivi la cour à Melun, en rapportèrent une nouvelle réponse du roi, par laquelle sa majesté commença de déclarer que son intention était de consentir à l'éloignement du cardinal, quoiqu'elle fût persuadée que les princes ne se servaient de son nom que pour colorer leurs mauvais desseins. C'est pourquoi sa majesté demandait si, en congédiant le cardinal, les princes renonceraient à toutes sortes d'intrigues, sachant bien que le traité avec les Espagnols était général, et ne les assujettissait

19.

point à mettre bas les armes, en cas de l'éloignement du cardinal. Le roi demandait aussi si les princes n'exigeraient point autre chose de lui, s'ils rentreraient dans leur devoir aussitôt après, eux et leurs partisans, et s'ils s'engageraient de congédier incessamment toutes leurs troupes, soit françaises, soit étrangères, et de soumettre à son obéissance toutes les places dont ils étaient les maîtres, et les villes rebelles, comme Bordeaux, etc. Les princes firent ce qu'ils purent pour se dispenser de répondre précisément à toutes ces questions, insinuant que c'étaient des artifices du cardinal Mazarin. Mais enfin, après plusieurs délibérations, ils furent obligés de se conformer aux désirs du peuple, et de promettre qu'ils exécuteraient de bonne foi ces articles, dès que sa majesté aurait éloigné le cardinal, sachant bien que s'ils ne l'avaient pas fait, on aurait passé outre, et que la maison de ville aurait pris des mesures avec le gouverneur pour arrêter la populace insolente, et pourvoir à la sûreté du parlement et de la ville.

M. le Prince remarquait aussi que son altesse royale commençait à se rebuter de ces désordres continuels, et jugeait que si la cour prenait la résolution de lui accorder quelque

satisfaction apparente sur le fait du cardinal Mazarin, il ne lui serait pas possible de le tenir davantage, non plus que la plupart de ses partisans, qui ne cherchaient que des prétextes pour se tirer d'intrigue, sans se mettre en peine d'être trompés. Aussi la déclaration des princes ayant été dressée, le parlement ordonna qu'elle serait incessamment portée au roi par des députés qui feraient entendre à sa majesté que la compagnie était entièrement disposée à faire de leur part tout ce qui serait nécessaire pour acheminer les choses à un bon accommodement. Cet arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le Prince, et fit extraordinairement crier ses émissaires, qui firent, ce jour-là et les suivans, beaucoup plus de bruit à la sortie du Palais, qu'ils n'en avaient encore fait. Cependant il n'arriva point de désordre, parce que le prevôt des marchands et les échevins faisaient tous les jours monter des compagnies bourgeoises à la garde de toutes les avenues du Palais, pour la sûreté du parlement; précaution à laquelle on eut assez de peine, dans les commencemens, à s'accoutumer, et qui coûta la vie à près de quarante personnes sur le quai des Orfévres, par l'insolence de quelques bourgeois du quartier, qui se mi-

rent à crier *au mazarin!* sur une compagnie de la colonelle du sieur Menardeau-Champré, conseiller de la grand'chambre, qui marchait du côté de la petite porte du Palais, vis-à-vis le logis du premier président. Il est vrai que tout le monde connaissait ce colonel pour être fort attaché aux intérêts du cardinal, et dans des sentimens tout-à-fait opposés à ceux du peuple. Cependant les cris redoublés de *mazarin* ayant été suivis d'une décharge que fit sur eux la compagnie qui gardait la chaîne devant le cheval de bronze, ils y répondirent de manière que les auteurs de l'insulte eurent lieu de s'en repentir. Cette garde bourgeoise ayant été bien rétablie rassura les partisans de la cour et ceux qui désiraient la paix, qui commencèrent à se déclarer si ouvertement et en si grand nombre, que ceux de M. le Prince avec tous leurs mouvemens ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite sous les murs de cette grande ville, quoiqu'il se présentât successivement à celles de la Conférence, de Saint-Honoré, de Saint-Denis, de Saint-Martin, jusqu'à celle de Saint-Antoine. Celle-ci lui fut enfin ouverte par les sollicitations de Mademoiselle, et de son au-

torité, après qu'elle eut obligé les troupes du roi à se retirer, en faisant tirer le canon de la Bastille sur elles : ce qui fut le salut de M. le Prince, et de toute son armée. Sans cela, elle aurait été entièrement défaite sous les yeux de la plupart des bourgeois de Paris, qui ne faisaient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses troupes, et quelques-uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le duc d'Orléans ne s'en émut pas beaucoup davantage, et ceux qui l'environnaient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les rues pendant la bataille, pour marquer qu'il y prenait intérêt. Après cette action, le prevôt des marchands et les échevins, encouragés par le succès des armes du roi, prirent cette occasion pour convoquer l'assemblée générale qui avait été ordonnée par le parlement, où ils invitèrent ceux de tous les corps qu'ils savaient le mieux intentionnés pour la paix, dans la résolution de leur proposer le retour du roi pur et simple, sans aucune condition : ce qui aurait été certainement arrêté, si MM. les princes, avertis de leur dessein, ne s'étaient rendus à cette assemblée pour s'y opposer. L'entreprise était difficile : c'est pourquoi M. le Prince, qui connaissait la dispo-

sition des esprits, ayant jugé qu'il tenterait inutilement de les faire entrer dans ses sentimens par les voies ordinaires, résolut d'emporter leurs suffrages par force, en les intimidant.

Dans cette vue il fit entrer dans la ville un grand nombre d'officiers et de soldats déguisés, lesquels s'étant répandus aux environs de l'hôtel de ville, se mêlèrent avec le menu peuple et les émissaires ordinaires de son altesse, mettant ensuite de la paille à leurs chapeaux, comme ils avaient fait le jour de la bataille de Saint-Antoine. Ils forcèrent peu à peu tous ceux qui passaient de prendre la même marque : ce qui devint si commun et si nécessaire pendant quelques jours, que personne n'osait paraître sans en avoir. Ce prélude assez manifeste de sédition n'empêcha pas que le maréchal de l'Hospital, le prevôt des marchands, les échevins, et la plupart de ceux qui avaient été invités, ne se trouvassent à l'hôtel de ville à deux heures après midi ; mais ce ne fut que pour remettre la partie, en vertu d'une lettre de cachet de sa majesté, dont le maréchal était porteur : ce qui ayant été approuvé de la plus grande partie des députés, MM. les princes furent obligés de se retirer, après avoir remercié la ville du passage qu'on avait accordé à leurs troupes, et leur

avoir fait des offres de service. M. le Prince ayant dit tout haut en sortant qu'il n'y avait dans l'assemblée que des mazarins qui ne cherchaient qu'à prolonger les affaires, ses partisans, qui n'attendaïent que le moindre signal de sa part, se mirent à crier qu'il fallait les assommer tous, et en même temps ils coururent en foule à la porte de l'hôtel de ville pour y entrer de force ; mais ils en furent heureusement empêchés par les archers, qui trouvèrent le moyen de la fermer.

Cet obstacle, bien loin d'arrêter la fureur des séditieux, ne fit que les animer davantage, et pendant qu'une partie d'entre eux tiraient dans les fenêtres de la maison de ville, les autres apportèrent du bois pour brûler la porte ; de sorte que les archers et les gardes du maréchal ayant été obligés de se retirer, ceux de l'assemblée se cachèrent ou tâchèrent de se sauver comme ils purent au travers de la foule, déguisés en différentes manières : ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eût plusieurs de massacrés, entre autres les sieurs le Gras, maître des requêtes ; Ferrand, de Savari et le Févre, conseillers au parlement ; et Miron, maître des comptes, tôus ennemis déclarés du cardinal Mazarin. Enfin l'animosité du peuple était de-

venue si grande, que le curé de Saint-Jean s'étant avisé de porter le Saint-Sacrement dans la Grève, pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacèrent de le tuer lui-même, s'il ne se retirait promptement.

Après tout, cette rage ne fut pas si universelle, que plusieurs des mutins qui paraissaient les plus échauffés ne s'employassent eux-mêmes à sauver ceux des députés qui étaient de leur connaissance. Le prevôt des marchands et le sieur de la Barre, son fils, furent sauvés de cette sorte par des bateliers qui rendirent service à plusieurs autres pour de l'argent. Le maréchal de l'Hospital, que le danger menaçait plus que personne, fut obligé de se déguiser pour se dérober à la fureur du peuple. Mais il ne put faire si bien qu'il ne fût reconnu par le sieur Dauvilliers, le même qui avait garanti le coadjuteur à la journée du Palais contre une main armée d'un poignard, et ce Dauvilliers fut peut-être la cause de son salut; car ce gentilhomme, avec l'aide d'un valet de chambre d'un de ses amis, qu'il remarqua entre les séditieux l'épée à la main, l'ayant tiré heureusement de l'hôtel de ville, le mena chez un bourgeois de sa connaissance, d'où ils le conduisirent chez lui pendant la nuit, avec un nou-

veau risque, auquel ils ne s'étaient pas attendus, le maréchal, quoique déguisé, ayant été reconnu par un cabaretier de la cabale de M. le Prince, proche la Croix-du-Trahoir, qui se mit aussitôt à crier pour donner l'alarme au quartier. Dauvilliers, qui le connaissait, s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il se méprenait, et passant vite leur chemin, ils arrivèrent heureusement à l'hôtel de l'Hospital.

Pendant tout ce tumulte, le duc de Beaufort et le marquis de la Boulaye étaient dans une maison à la Grève, d'où ils regardaient froidement ce qui se passait, sans secourir personne, jusqu'à dix heures du soir, que son altesse royale envoya Mademoiselle pour sauver quelques-uns de ses amis. Ils suivirent cette princesse à la maison de ville, et firent retirer les séditieux assez à propos pour eux, attendu que plusieurs compagnies bourgeoises, qui avaient eu le temps de se reconnaître, commençaient à marcher de ce côté-là pour délivrer ceux qui étaient enfermés, dans le dessein de faire main-basse sur les rebelles : en quoi ils auraient apparemment été secondés de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avait donné de l'horreur.

Quelques jours après, son altesse royale fut

au parlement pour tâcher d'excuser cette violence, mais inutilement. La plupart des conseillers demeurèrent dans leurs maisons, aussibien que les gens du roi, qui désertèrent le parquet. Le maréchal de l'Hospital et le prevôt, de leur côté, firent déclarer à la ville qu'ils n'y retourneraient plus, tant que les choses demeureraient dans l'état où elles étaient : de sorte que ce tumulte, suscité par M. le Prince, nuisit beaucoup à ses affaires, et lui aliéna généralement tous les cœurs des habitans. Cependant, dès ce temps-là, bien des gens crurent que le cardinal Mazarin avait eu beaucoup de part à ce désordre, et que par une personne gagnée il l'avait proposé à son altesse comme une action capable d'intimider la cour, et de lui faire connaître ce qu'il pouvait dans Paris, ayant envoyé en même temps des ordres secrets à ses amis, pour augmenter le désordre et porter la confusion jusqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine sur M. le Prince, et de le ruiner entièrement dans l'esprit des Parisiens : en quoi il réussit parfaitement bien. On a su depuis que ces ordres avaient été expédiés par le sieur Ariste, commis du comte de Brienne, secrétaire d'état.

D'un autre côté, le cardinal de Retz et ses

amis, sans rien savoir de ces ordres secrets, ne négligèrent rien pour exciter la haine publique contre M. le Prince, par les bruits qu'ils faisaient courir de ses négociations avec la cour, avec plusieurs particularités qui furent toutes rassemblées dans un écrit intitulé *les Intrigues de la Paix*, dont il fut débité plus de cinq mille exemplaires en fort peu de jours.

M. le Prince en aurait bien pu dire autant du cardinal de Retz et de ses amis, qui avaient tous leur commerce particulier à la cour. Madame de Chevreuse avait des relations avec l'abbé Fouquet, l'abbé Charrier avec le grand-prevôt et l'abbé de Sourches son frère. Madame de Rhodes, qui mourut dans ce temps-là, faisait elle-même ses voyages à la cour en habits déguisés, aussi-bien que Berthet, et le baron de Pennecors, parent du cardinal de Retz, qui tâchaient tous les deux de se rendre nécessaires et de s'intriguer dans les négociations. Mais comme M. le Prince n'était pas si bien informé des menées du cardinal de Retz qu'il l'était des siennes, il ne lui était pas si aisé de lui dire ses vérités, ni d'en tirer les avantages qu'on prenait plus facilement contre son altesse royale.

La seule ressource de M. le Prince était donc dans la violence, dont il aurait encore bien voulu

se servir contre le cardinal de Retz : ce que la plupart de ses amis appréhendant, ils convinrent qu'il devait prendre le parti de la retraite, aussi-bien que le maréchal de l'Hospital et le prevôt des marchands, et qu'il allât à Mézières ou à Charleville, dont le marquis de Noirmoutier et le vicomte de Bussi-Lamet, parent du cardinal, étaient gouverneurs. C'était le sentiment de l'évêque de Châlons, du duc de Brissac, du comte de Montresor, du marquis de Laigues, l'abbé Charrier et du sieur d'Argenteuil. Mais aussitôt que Joli, qui n'approuvait pas cette conclusion, eut vu le sieur de Caumartin, ils résolurent d'exhorter le cardinal à tenir ferme, persuadés qu'il perdrait toute sa considération et son crédit auprès de la cour et du peuple, dès qu'il serait hors de Paris, et qu'il suffisait de le mettre en état de résister à une insulte, en cas qu'on le voulût attaquer. C'est pourquoi le sieur de Caumartin lui offrit aussitôt une somme de dix mille livres pour s'assurer d'une bonne garde, qu'il composa de cent ou cent vingt Anglais de la suite du roi d'Angleterre, que ce prince voulut bien lui prêter : sans parler de plus de cent gentilshommes, dont une partie couchaient dans le petit archevêché, et les autres dans le cloître.

On s'assura aussi de la plupart des bourgeois des environs, dont les capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même des quartiers éloignés, qui donnèrent leur parole, entre autres le sieur Houx, capitaine des bouchers, au bout du pont Notre-Dame. On donna ordre aussi aux curés de faire sonner le tocsin en cas d'alarme, et d'exciter le peuple au secours de leur archevêque. Outre ces précautions, on prit aussi celle d'ouvrir secrètement des vitres de l'église Notre-Dame, qui répondaient au petit archevêché, afin qu'en cas de besoin, le cardinal de Retz pût se sauver dans les tours de l'église, où l'on fit provision de mousquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours. Tout cela se fit dans un grand secret, et par le soin d'un bon prêtre, nommé Carré, qui avait soin des cloches; mais le reste était public. Les soldats faisaient la garde régulièrement dans l'archevêché, sous les ordres du vicomte de Lamet et du marquis de Château-Renaud.

Tous ces préparatifs retinrent les factieux dans le respect, et les empêchèrent de s'approcher, comme ils le faisaient auparavant, du quartier Notre-Dame, et d'y continuer leurs insolences. Il y a bien de l'apparence qu'ils

produisirent le même effet à l'égard de M. le Prince, et que, quelque envie qu'il eût de chasser le cardinal de Retz de la ville, il rompait toutes ses mesures, voyant qu'il ne pouvait entreprendre de le forcer sans s'exposer à de grands risques. Il jugea plus à propos de n'en rien faire, d'autant plus qu'il appréhendait d'offenser son altesse royale, qui continuait de l'aimer et de le protéger.

Cependant on amusait à la cour les députés du parlement, sans leur rendre réponse, dans l'espérance que les bourgeois, irrités des violences de M. le Prince, se déclareraient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'était rendu maître de l'hôtel de ville par l'absence du maréchal de l'Hospital et du prevôt des marchands, auxquels ils avaient substitué le duc de Beaufort et le sieur de Broussel, il fallut enfin leur répondre : ce que sa majesté fit en leur déclarant qu'elle voulait bien consentir à l'éloignement du cardinal Mazarin, quoiqu'elle vît bien que ce n'était qu'un prétexte, à condition que les princes enverraient des députés pour traiter d'une bonne paix. Mais M. le duc d'Orléans ayant représenté que cette réponse était captieuse, et que c'était un artifice du cardinal, pour les engager à une conférence qui n'était

point nécessaire, puisqu'ils persistaient dans la résolution de mettre les armes bas sans aucune condition, dès qu'il serait retiré, le parlement ordonna que S. M. serait remerciée très-humblement; que les députés insisteraient toujours à l'exécution de cette promesse, et que MM. les princes seraient priés de leur écrire pour les assurer qu'ils s'en tenaient à leur dernière déclaration, et pour les prier de recevoir pour eux les ordres du roi, de ce qu'ils avaient à faire, après que le cardinal Mazarin se serait retiré.

Les termes de ces arrêts ne satisfirent aucun des deux partis. Ainsi, de part et d'autre, on continua les voies de fait, et la cour, ayant fait casser par un arrêt du conseil la nomination du sieur de Broussel à la charge de prevôt des marchands, les princes n'oublièrent rien pour soutenir ce qu'ils avaient fait, et pour porter les choses encore plus avant: ce qui ne leur fut pas difficile, la plupart des conseillers du parlement se tenant enfermés dans leurs maisons, et ne voulant plus se trouver aux assemblées. De sorte que les députés étant revenus de Saint-Denis, malgré les ordres de la cour de la suivre à Pontoise, et ayant fait leur rapport, le parlement, après plusieurs délibérations, donna un arrêt

par lequel il fut déclaré que sa majesté n'étant pas en liberté, son altesse royale emploîrait toute son autorité pour la tirer d'entre les mains du cardinal Mazarin, et permission pour cela de prendre la qualité de lieutenant-général du royaume, avec ordre à tous les sujets de sa majesté de le reconnaître pour tel, tant que le cardinal demeurerait en France; que M. le Prince serait aussi prié d'accepter le commandement des armées sous l'autorité de son altesse royale; que tous les officiers du roi, capitaines de ses gardes, etc., en demeureraient responsables avec leur postérité; qu'il serait écrit au roi pour excuser le retour des députés, et pour le supplier de vouloir bien éloigner le cardinal Mazarin; ajoutant que l'arrêt serait envoyé aux autres parlemens, qui seraient invités d'en donner de semblables.

La cour cassa cet arrêt; mais cela n'empêcha pas le parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnait l'exécution de celui qui mettait la tête du cardinal à prix; que sa bibliothèque serait vendue et ses meubles; que les fermiers de ses bénéfices seraient contraints de payer entre les mains de certains banquiers, pour assurer le paiement de ceux qui trouveraient moyen de se défaire du cardinal; et le

second imposait une nouvelle taxe sur les bourgeois pour le paiement des troupes, qui fut fixé à la somme de huit cent mille livres pour la maison de ville, et répartie sur toutes les maisons, à raison de soixante-quinze livres par porte cochère, et les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut payée que par quelques-uns des partisans des princes, et ne servit qu'à indisposer davantage contre eux l'esprit des bourgeois, qui se dispensèrent de payer, en disant que l'arrêt avait été cassé par le conseil.

Cependant son altesse royale et M. le Prince acceptèrent les qualités qui leur avaient été données par le parlement; ils dépêchèrent des lettres circulaires à tous les gouverneurs de provinces; et M. le duc d'Orléans établit un conseil au Luxembourg, où il appela deux officiers du parlement, le président de Nesmond et le sieur de Longueil, et même M. le chancelier, qui aurait pu et dû se dispenser d'y assister. La cour, voyant que le parlement n'osait plus s'opposer aux volontés des princes, prit le parti de le transférer à Pontoise où elle s'était rendue, et ayant ramassé vingt ou trente maîtres des requêtes, présidens et conseillers, elle en composa une espèce de parlement, pour opposer à celui de Paris. Ces officiers, quoiqu'en

petit nombre, ne laissèrent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur, et, pour s'attirer plus de considération, ils firent de concert avec la cour, des remontrances pour l'éloignement du cardinal, qui leur fut aussitôt accordé et exécuté, après quoi le roi fut à Compiègne, laissant le maréchal de la Ferté à Pontoise avec une partie de ses troupes, pendant que le vicomte de Turenne était allé se poster à Villeneuve-Saint-George, pour tenir tête au duc de Lorraine qui était rentré en France, et s'était avancé vers Brie-Comte-Robert.

Ce mouvement ayant obligé M. le Prince à décamper de la plaine d'Ivri pour passer à Charenton, sur un pont de bateaux qu'il fit dresser sur la Seine, au Port-à-l'Anglais, M. de Turenne se trouva comme enfermé entre l'armée du duc de Lorraine, et celle de M. le Prince (embarras qui dura quelques jours, mais dont il se tira heureusement une nuit que ces deux princes étaient à Paris, et que M. le Prince était indisposé, pour s'être trop approché d'une comédienne); M. de Turenne ayant pris si bien son temps, que ses ennemis ne s'aperçurent de son éloignement que quand il fut en état de ne plus les appréhender. Cette retraite imprévue les déconcerta d'autant plus,

qu'ils remarquèrent dans le parlement un fort grand changement à leur égard, depuis le départ du cardinal Mazarin : ce qui obligea les princes à penser sérieusement à la paix, et à déclarer qu'ils étaient prêts à se soumettre sans autre condition que celle d'une amnistie générale pour eux et pour tous leurs partisans. En conséquence de cela, le parlement donna un arrêt par lequel il fut ordonné que sa majesté serait très-humblement remerciée de l'éloignement du cardinal, et suppliée de vouloir bien revenir à Paris pour recevoir toutes les marques qu'il pouvait désirer de leur obéissance et de leur respect ; que MM. les princes seraient aussi remerciés et priés de continuer leurs bons offices pour la paix, et que cependant leur déclaration serait enregistrée. Cet arrêt ne satisfit pas la cour, qui prétendait que les princes, conformément à leur déclaration, devaient mettre bas les armes, sans aucune capitulation ; de sorte que son altesse royale ayant écrit au duc d'Anville, qui était à la cour, d'obtenir des passe-ports pour quelques personnes qu'il voulait envoyer, le duc lui fit réponse qu'il n'avait pu obtenir les passe-ports, parce que sa majesté voulait qu'avant toutes choses, M. le Prince mît bas les armes, suivant ses promesses.

Pour satisfaire en quelque façon à la demande des princes, la cour envoya une amnistie au parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien, à cause de la manière dont elle était dressée, qui condamnait trop ouvertement la conduite des princes, et parce que le canal du parlement de Pontoise ne plaisait pas à celui de Paris : ce qui donna lieu à de nouvelles délibérations, dont le résultat fut que le roi serait très-humblement remercié et supplié de revenir à Paris, d'accorder des passe-ports aux envoyés des princes, et une amnistie générale en bonne forme, pour être publiée dans tous les parlemens du royaume, et que toutes les compagnies souveraines seraient invitées de députer vers sa majesté pour le même sujet. Cet arrêt faisait voir la disposition où l'on était de se rendre à la première démarche que la cour voulait faire, sans se mettre fort en peine des intérêts particuliers des princes; et comme tous les corps étaient invités de députer au roi pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empressa d'exécuter cet article de l'arrêt, sans s'embarrasser du reste. Les ecclésiastiques, comme de raison, commencèrent à donner l'exemple; et le doyen de Notre-Dame ayant proposé au chapitre d'envoyer des députés sans

en parler au cardinal de Retz, Joli, après en avoir été informé, fit entendre au cardinal qu'il lui était avantageux de se mettre à la tête de cette députation, et que ce serait une occasion fort naturelle de recevoir de la main de sa majesté le bonnet que le pape lui avait envoyé par un courrier : ce que le cardinal souhaitait avec le dernier empressement, ayant employé toutes sortes de moyens pour que le roi donnât cette commission à son altesse royale ou à quelque autre. C'est pour cela qu'après s'être assuré de l'agrément de la cour, par le moyen de la princesse Palatine, il prit ses mesures avec le chapitre et avec le reste du clergé, dont les différens corps joignirent leurs députés à ceux du chapitre, et il partit à leur tête dans un appareil assez solennel et tranquille pour le temps, n'y ayant eu que quelques menues canailles qui crièrent à l'ordinaire après eux *aux mazarins!* sans trouver aucun embarras ni obstacle sur la route (quoique les troupes de M. le Prince fussent répandues dans toutes les campagnes), à cause de la protection de son altesse royale, qui avait donné un détachement de ses gardes au cardinal de Retz, pour l'escorter jusqu'à Compiègne. Leur voyage fut de huit jours, dont le cardinal en

passa trois à la cour, où il fut fort bien reçu. Sa harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçue en des termes parfaitement accommodés à la disposition des esprits. Il y eut plusieurs conférences pour concerter les moyens du retour du roi, et d'une réunion sincère entre les deux cardinaux, qui ne put être terminée, parce qu'il fut obligé de retourner à Paris; mais on convint de se donner des nouvelles de part et d'autre.

Cependant les partisans de M. le Prince ayant fait imprimer une fausse harangue du cardinal de Retz au roi, pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la véritable, qui fut tellement goûtée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde sortait des maisons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *Vive le roi! vive la paix!*

Cet exemple du clergé fut bientôt suivi par toutes les compagnies souveraines, par le corps de ville, par le corps des marchands, par les colonels et les capitaines de la bourgeoisie, dont les derniers furent ménagés, principalement par le cardinal de Retz, qui avait toutes les nuits des conférences avec quelques-uns d'entre eux, et particulièrement avec le sieur de Sève, maître des requêtes et colonel du

faubourg Saint-Germain. L'abbé Fouquet, qui s'était érigé en agent du cardinal, voulut aussi se faire de la fête, et se donner le mérite du retour du roi. Pour cet effet, sur des ordres qu'il s'était fait adresser de la cour, il assembla dans le Palais-Royal un grand nombre de bourgeois bien intentionnés, sous la direction du sieur le Prévôt, conseiller de la grand'chambre. Celui-ci, après un discours étudié pour leur faire sentir les douceurs de la paix et les avantages qu'ils devaient se promettre du retour du roi, qui était désiré de tous les gens de bien, et traversé par un petit nombre de factieux, conclut, en les exhortant à se saisir des principaux quartiers de la ville, à mettre tous du papier à leurs chapeaux, suivant l'usage des armées du roi, et à crier en sortant : *Vive le roi!* avec assurance qu'ils seraient suivis de tous les bons bourgeois. Mais peu s'en fallut que cette belle équipée n'eût un effet tout contraire. Ceux qui voulurent se signaler en sortant de cette assemblée furent aussitôt chargés et dissipés par les bourgeois : de sorte que cette tentative mal concertée pensa tout gâter, et ne fit que retarder les desseins qui avaient été le mieux digérés par le cardinal de Retz.

Cependant, comme dans le fond les esprits

étaient favorablement disposés, ce prélat, pour satisfaire à sa promesse, envoya secrètement à la cour le sieur Joli, afin de prendre des mesures pour le retour du roi avec la princesse Palatine. Mais il arriva qu'en revenant, il fut arrêté par quelques cavaliers de l'armée de M. le Prince, qui le menèrent à Charenton, où ils le gardèrent bien caché pendant deux jours, en attendant quatre cents écus qu'il leur avait promis pour sa rançon, et qu'il envoya chercher à Paris : après quoi ces cavaliers le mirent en liberté de si bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ses poches, où ils auraient trouvé les dépêches de la princesse Palatine. Ce fut un grand bonheur que M. le Prince n'eût aucune connaissance de sa capture : son altesse sachant quelle part il avait dans les secrets du cardinal de Retz, Joli aurait sans doute couru risque, s'il eût été à la discrétion de ce prince. Mais où son bonheur parut davantage, ce fut sur le chemin de Charenton à Paris, un moment après avoir été relâché. Car il rencontra M. le Prince presque tête à tête, de manière que, pour l'éviter, il fut obligé de pousser son cheval à travers les champs : ce qui aurait dû naturellement le rendre suspect, et le faire arrêter. Cependant il sortit heureusement de tous

ces dangers, et il alla rendre compte de ses aventures et de ses négociations au cardinal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de sa détention, et qui fut ravi de le voir et d'apprendre de lui que, dès que leurs majestés eurent reçu de ses nouvelles, elles résolurent aussitôt de se rendre à Saint-Germain, où les députés furent entendus. Il y eut quelque difficulté sur ceux de la ville, parce que le duc de Beaufort et le sieur de Broussel s'étaient trouvés à leur nomination; mais elle fut levée quand on sut qu'ils s'étaient démis l'un et l'autre de leurs emplois, et le roi leur accorda une audience très-favorable, aussi-bien qu'aux autres. Mais ceux qui furent reçus le plus agréablement, furent les officiers de la bourgeoisie, dont la cour avait plus de besoin que de tous les autres pour assurer le retour du roi, et une réception honorable dans Paris. M. le Prince, voyant que tout se disposait de ce côté-là, se retira vers la Flandre avec ses troupes, à l'exemple du duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement plusieurs moyens de s'accommoder avec la cour, par le ministère de Gourville, du duc de Bouillon, de l'abbé Fouquet, de madame de Châtillon, et en dernier lieu du duc de la Rochefoucault : soit que le cardinal n'eût pas envie de traiter avec

lui, ou que les prétentions de son altesse fussent excessives et exorbitantes. 1° Il demandait que le cardinal Mazarin sortît du royaume, et que le roi donnât à son altesse royale et à lui le pouvoir de faire la paix générale; 2° qu'on fît un conseil composé de personnes non suspectes, et qu'on ôtât le surintendant; 3° que tous ceux qui avaient suivi les princes fussent rétablis dans leurs biens, charges et gouvernemens; 4° que M. le duc d'Orléans aurait une pleine satisfaction pour lui et pour ses amis; 5° que l'on accorderait à la ville de Bordeaux les immunités et priviléges qu'elle demandait; 6° que M. le prince de Conti aurait permission de traiter du gouvernement de Provence avec le duc d'Angoulême; que le duc de Nemours aurait celui d'Auvergne, et le duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois et de Saintonge, ou une somme de trois cent cinquante mille livres pour traiter de tel autre qu'il voudrait; que le prince de Turenne serait dédommagé du rasement de Taillebourg; que les comtes du Dognon et de Marsin seraient faits maréchaux de France, et le sieur Viole, secrétaire d'état ou président à mortier: qu'on donnerait des lettres de duc au marquis de Montespan; qu'on rendrait le gouvernement d'Anjou au duc de

Rohan, avec celui du Pont-de-Cé et de Saumur; que le marquis de la Force aurait le gouvernement de Bergerac et de Sainte-Foi, et qu'on donnerait cent cinquante mille livres à M. de Silleri, pour acheter un gouvernement, avec promesse de le faire chevalier de l'ordre à la première promotion. A ces conditions M. le Prince promettait de mettre bas les armes, et de consentir au retour du cardinal dans trois mois, ou après la conclusion de la paix générale. Ces prétentions outrées rendirent toutes les négociations inutiles, quoiqu'elles fussent devenues moins difficiles par la mort du duc de Nemours, qui fut tué en duel par le duc de Beaufort, son beau-frère, d'un coup de pistolet, pour des démêlés secrets qui duraient depuis long-temps entre eux, et qui se réveillèrent au sujet du gouvernement de Paris, qui avait été donné au duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultés, on ne conclut rien. Il n'y eut que madame de Châtillon qui profita de ces négociations, par le don que lui fit M. le Prince de la terre de Merlou, où il pouvait cependant entrer d'autres considérations : ainsi toutes les conférences ne produisirent rien, et il s'engagea tout-à-fait avec les Espagnols, résolu à la continuation de la guerre,

entraîné par madame de Longueville, qui était jalouse de madame de Châtillon, et qui craignait toujours d'être obligée de retourner vers son mari. D'ailleurs il faisait un fort grand fond sur la haine publique contre le cardinal Mazarin, d'où il espérait tirer de grands avantages; mais, faute d'un chef de confidence, cette haine s'étouffa peu à peu, et chacun ne songea qu'à se soumettre dans la crainte de se perdre.

La cour ne laissa pas de profiter de cette consternation, et d'en tirer avantage. Le roi revint à Paris sans amnistie générale, et sans avoir rien accordé à M. le duc d'Orléans. Au contraire, sa majesté lui ayant dépêché un exprès du bois de Boulogne, avec ordre de l'aller trouver ou de se retirer, il eut peur d'être arrêté, et il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le roi, continuant d'agir avec autorité, envoya, le 21 octobre 1652, une lettre de cachet au parlement, pour lui ordonner de se rendre au Louvre : ce qui étonna un peu la compagnie. Mais comme il n'était plus temps de faire des difficultés, elle obéit sans raisonner et alla au Louvre, où le roi tint son lit de justice ; et, après une amnistie qui paraissait générale, sa majesté fit publier une déclaration pour en ex-

cepter les ducs de Beaufort et de la Rochefoucault, les sieurs de Broussel, Viole, de Thou, Portail, Betaul, de Croissy, Coulon, Machault, Fleury, Martineau, Genoux, le marquis de la Boulaye, Fontrailles, et Denis, trésorier de France, avec défense au parlement de prendre à l'avenir connaissance des affaires d'état et de la direction des finances.

Cette hauteur surprit tout le monde, sans en excepter ceux qui s'étaient employés avec le plus de chaleur pour le retour de sa majesté. Cependant les disgraciés furent obligés de disparaître et de se cacher en différens endroits, où quelques-uns sont morts exilés, entre autres le sieur de Broussel.

Cette subite révolution donna une grande réputation au cardinal Mazarin dans les pays étrangers, où, ordinairement, on ne juge des choses que par l'événement. La vérité est qu'il n'y avait pas toute la part qu'on pourrait s'imaginer, la plupart de ces changemens s'étant faits par hasard et sans son consentement. Mais quand même tous ces heureux succès auraient été un effet de son génie, il n'en mériterait pas plus de gloire ; puisqu'il est toujours aisé à celui qui a l'autorité du prince, de s'en prévaloir et même d'en abuser en donnant de belles

espérances et en manquant impunément à sa parole. Certainement cela ne justifie pas son altesse royale, ni M. le Prince, ni le coadjuteur, qui devaient le mieux connaître. Une meilleure intelligence aurait pu prévenir ce malheur et tous les autres qui leur sont arrivés dans la suite, qu'ils ne devaient attribuer qu'à leurs passions et au désir qu'ils avaient, chacun en particulier, de se venger de leurs ennemis, c'est-à-dire de ceux dont ils croyaient avoir été offensés.

La manière dont le roi rentra dans Paris devait surprendre le cardinal de Retz plus que personne, parce qu'ayant contribué autant qu'il avait fait au retour du roi, il semble qu'on ne devait pas oublier de si bonne heure les paroles qu'on lui avait données, de ne rien faire que de concert avec lui. Cependant il ne fit presque aucune réflexion sur cette conduite, non plus que sur le secret du message à M. le duc d'Orléans, qu'il n'apprit qu'au Louvre, où il se rendit d'assez bonne heure pour attendre leurs majestés, et cela par un hasard, le prevôt de l'île l'ayant dit à Joli comme une nouvelle publique.

Il lui arriva dans le même lieu une autre chose qui devait encore l'étonner davantage :

c'est qu'il reçut, un moment après, un billet de la princesse Palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'appartement qu'on lui avait préparé au Louvre, et de lui envoyer seulement Joli, qu'elle instruirait de toutes choses. Cela fut exécuté comme elle le désirait, et cette princesse, en abordant Joli, commença par lui demander si le cardinal de Retz avait perdu l'esprit, pourquoi il avait fait revenir le roi sitôt à Paris, ajoutant qu'elle ne croyait pas que cela fût de son intérêt, ni qu'il en dût espérer une grande satisfaction. Ce discours, rapporté au cardinal, ne fit pas grande impression sur son esprit, si enthousiasmé des caresses de la reine, qu'il n'écoutait presque rien de tout ce qu'on lui représentait. Sa majesté lui avait dit, entre autres choses, que le retour du roi était son ouvrage, et qu'il venait de lui rendre un service dont elle voulait le faire souvenir toute sa vie.

Cependant, quoiqu'il fût pénétré des flatteries de la reine, il ne laissa pas, au sortir du Louvre, de faire encore une démarche qui sentait bien l'esprit de la fronde. Il alla chez M. le duc d'Orléans pour lui conseiller de demeurer à Paris, et de ne point obéir à l'ordre qui lui avait été envoyé. Mais, à dire le vrai, ce con-

seil n'était plus qu'une espèce de bienséance dont son altesse royale ne fit pas grand cas, ce prince étant parti le lendemain matin peu satisfait du cardinal de Retz, qui ne lui offrit point de le suivre. Il découvrit même qu'il avait négocié beaucoup de choses avec la cour sans sa participation, quoiqu'il lui eût protesté cent et cent fois qu'il ne voulait dépendre que de lui. La reine fut aussi peu contente du conseil qu'il avait donné à son altesse royale; mais elle ne lui en témoigna rien, et ne laissa pas de le caresser à son ordinaire quand il allait au Louvre, ce qu'il continua de faire pendant quelque temps, si prévenu de l'importance de ses services, qu'on ne lui pouvait faire écouter les avis qui lui venaient tous les jours du péril dont il était menacé. Il s'imaginait vainement que la pourpre romaine le mettait à couvert de toute entreprise, et que le peuple ne manquerait pas, dans le besoin, d'accourir à son secours, en quoi il se trompait fort. La plupart du monde, et particulièrement les personnes de qualité qui avaient le plus de part aux intrigues, avaient changé en haine l'affection qu'ils avaient eue pour lui, parce qu'on voyait manifestement qu'il était l'unique auteur de la révolution dernière; à quoi il n'y avait plus de remède.

Cependant la princesse Palatine ne cessait de faire avertir le cardinal de Retz de prendre garde à lui ; et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui-même, et savoir d'elle ce qu'il avait à craindre, ce qu'il jugeait plus facile, parce qu'elle avait quitté son appartement du Louvre, et qu'elle était logée chez elle à l'hôtel de Luynes, il chargea Joli, son entremetteur ordinaire, de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle sûrement et secrètement. Mais cette princesse répondit qu'elle ne voulait en aucune façon du monde que le cardinal mît les pieds chez elle, parce que ce serait trop l'exposer, et que tout ce qu'elle pouvait faire pour lui était de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joli, où ce prélat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui répéta fort au long tous les avis qu'elle lui avait fait donner ; et le cardinal lui ayant enfin demandé où pouvait donc aller ce qu'il avait à craindre, elle lui répondit brusquement en se levant : *A tout, jusqu'à la mort.*

Cette déclaration l'étourdit tellement, que, passant d'une extrémité à l'autre, il cessa tout d'un coup d'aller au Louvre, et il affecta de se faire suivre partout où il allait de huit ou dix personnes armées ; rodomontades fort inutiles

qui l'exposaient plutôt que de l'assurer. S'il eût été capable d'écouter de bons conseils, le seul parti qu'il avait à prendre était de se retirer dans un lieu sûr, d'où il pût entretenir les inquiétudes du cardinal Mazarin. Mais il se piqua de suivre une conduite toute contraire, en déclarant fièrement qu'il ne quitterait pas le pavé de Paris. Sotte vanité, qui pouvait toute seule être la cause de sa perte, puisque c'était donner à entendre à la cour qu'il lui restait encore des moyens de renouveler les désordres passés. La vérité est pourtant qu'il ne cherchait qu'à s'accommoder avec le cardinal Mazarin, et qu'il s'imaginait que le meilleur moyen était de lui faire peur, en affectant une fierté qui certainement n'était plus de saison, et qui n'était plus soutenue des moyens réels ni d'aucune ressource essentielle. C'est ce que le cardinal Mazarin savait fort bien, quoiqu'il feignît de l'ignorer, traitant toujours avec le cardinal de Retz, comme s'il eût été en état de lui nuire, et lui faisant témoigner beaucoup de disposition à le satisfaire. Mais il savait bien faire naître des difficultés pour se dispenser de conclure, se plaignant, entre autres choses, de ce que le cardinal de Retz se servait de trop de gens pour négocier avec lui. Cette diversité de

personnes, et même souvent de propositions, ne lui permettait pas de se déterminer à rien; et, en cela, il faut convenir que le cardinal Mazarin avait raison; car la facilité du cardinal de Retz était si grande, qu'il ne refusait aucun de ceux qui lui offraient leur médiation, quoique ses meilleurs amis lui représentassent souvent les dangereuses conséquences de cette conduite; mais il était environné de gens qui trouvaient leur compte à cette confusion, et qui, plus occupés de leurs intérêts que des siens, tâchaient de s'intriguer dans ses négociations pour faire leurs affaires à ses dépens.

La princesse Palatine avait toujours eu plus de part que personne à sa confiance; et malgré les traverses des autres, elle avait l'adresse de réduire la négociation en des propositions moins vagues et plus précises de part et d'autre, le cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires au cardinal de Retz, s'il voulait aller à Rome, et de lui procurer des abbayes, des pensions, et tout ce qui serait nécessaire pour soutenir la dignité de son caractère dans cette cour. Mais il ne se contentait pas de cela, et comme il avait plusieurs personnes considérables qui s'étaient attachées à lui, il demandait trois gouvernemens de places

importantes, pour le duc de Brissac, pour le marquis de Fosseuse, et pour le sieur d'Argenteuil; une abbaye de vingt mille livres de rente pour l'abbé Charrier; une charge de secrétaire d'état pour le sieur de Caumartin; et une somme d'argent pour le sieur Joli, ou l'emploi de secrétaire des commandemens de M. le duc d'Anjou. Dans le commencement, la princesse Palatine s'était chargée de faire accepter toutes ces conditions; mais, quand elle vit le roi de retour à Paris, et que les craintes du cardinal Mazarin n'étaient plus si pressantes, elle changea bientôt de sentiment, et dit nettement au cardinal de Retz, que, puisqu'il avait fait la faute de laisser revenir le roi, il n'était plus question de marchander, et qu'il fallait absolument se contenter de ce qu'on lui offrait, sans penser à ses amis, dont on se souviendrait en temps et lieu.

De tous les amis du cardinal de Retz, il n'y eut que Joli qui appuyât ce sentiment. Il lui représentait sans cesse le péril où il s'exposait, s'il en usait autrement, et que, ne pouvant espérer d'obtenir les grâces qu'il souhaitait pour un petit nombre de ses partisans, il ne devait pas trop s'y opiniâtrer, quand ce ne serait que pour ne pas décourager les autres, qui auraient

lieu de se plaindre de cette préférence. Le cardinal de Retz était assez disposé à suivre ce conseil, et si le sieur de Caumartin eût été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui et Joli l'auraient déterminé, se mettant peu en peine l'un et l'autre de leurs intérêts particuliers. Mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joli ne se trouva pas assez fort pour tenir tête au duc de Brissac, à l'abbé Charrier, et à d'autres gens intéressés, dont il était continuellement obsédé. Au commencement, le duc de Brissac n'avait eu que très-peu de part aux affaires du cardinal de Retz; mais il s'était, depuis quelque temps, si bien mis avec lui par des voies si agréables, en lui ménageant des parties de plaisir, qu'il était fort difficile de faire prendre d'autres résolutions au cardinal, que celles qui lui étaient inspirées par le duc. La principale de ces parties de divertissement vint du commerce que le duc de Brissac avait avec mademoiselle de la Vergne, belle-fille du chancelier de Chiverni, parent du cardinal. Cette demoiselle, qui était fort bien faite, avait pour voisines mesdemoiselles de la Loupe, dont l'aînée était une des plus belles personnes de France; et comme il y avait une porte de communication d'une maison à l'autre,

mademoiselle de la Loupe était à tous momens chez mademoiselle de la Vergne, où le cardinal et le duc allaient souvent la nuit entretenir ces deux demoiselles. Le cardinal de Retz s'était fait faire, pour ces visites nocturnes, des habits fort riches et fort galans, suivant son humeur vaine, qui le portait à se tenir ordinairement, le jour aussi-bien que la nuit, paré d'habits extraordinairement magnifiques, dont on se moquait dans le monde. Outre ces rendez-vous de galanterie, le duc engageait souvent le cardinal dans des parties de promenade ou de chasse, dans lesquelles ce prélat s'ouvrait à lui de ses affaires les plus secrètes, jusqu'à lui découvrir son commerce avec la princesse Palatine, que le duc trouva bientôt le moyen de lui rendre suspecte, en lui représentant que ses frayeurs étaient purement politiques et affectées, pour le faire venir au but du cardinal Mazarin, et lui faire sa cour à ses dépens. Le duc ajoutait que cette princesse n'avait plus de crédit, et qu'il ferait bien mieux de traiter directement avec la reine, qui ne se rendrait pas si difficile sur les conditions, ou avec Servien, qui avait été rappelé depuis peu, et qui avait alors toute la confiance de sa majesté. Cette pensée de traiter avec Servien venait de madame la duchesse de Lesdi-

guières, amie du duc de Brissac, qui cherchait depuis long-temps un prétexte pour entrer dans les affaires du cardinal de Retz, son cousin, et qui crut en avoir trouvé un admirable. Servien alla remercier le cardinal de la manière obligeante dont il avait été reçu dans sa maison de Beaupreau, pendant son exil; mais en effet pour insinuer par ce moyen à ce cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faisant entendre qu'un léger compliment à la reine mettrait les choses en état d'être terminées dans un moment. La duchesse de Lesdiguières donna dans ce panneau, et y fit tomber aisément le duc de Brissac, parce que les discours de Servien s'accommodaient à leurs desseins et à leurs intérêts. Ils ne savaient pas l'un et l'autre que Servien et l'abbé Fouquet ne s'étaient raccommodés que dans le dessein de perdre le cardinal de Retz, et d'empêcher sa réconciliation avec le cardinal Mazarin, prévoyant bien que, si elle se faisait une fois, ils ne seraient plus que des serviteurs inutiles et sans considération. Dans ce dessein, ces deux messieurs avaient prévenu l'esprit de la reine, en lui faisant entendre qu'elle ne parviendrait jamais à faire revenir le cardinal Mazarin, si elle ne s'assurait auparavant du cardinal de Retz, dont ils empoison-

naient la conduite, en faisant remarquer à sa majesté qu'il n'allait plus au Louvre, et qu'il affectait de se promener tous les jours dans les rues de Paris, et de se vanter publiquement qu'il n'en quitterait pas le pavé. Ces discours ne manquèrent pas de produire leur effet dans l'esprit de la reine, qui, dans le fond, haïssait toujours le cardinal de Retz, quoiqu'elle n'ignorait pas les services qu'il lui avait rendus; et les choses furent poussées si avant, qu'elle donna son consentement pour l'arrêter, au sieur de Pradelle, capitaine aux gardes, soit mort ou vif, et de l'attaquer dans les rues, s'il refusait d'aller rendre ses respects à leurs majestés. L'abbé Fouquet se chargea du soin de disposer toutes choses pour cette exécution violente, pendant que Servien tâcherait d'engager le cardinal d'aller au Louvre par le moyen de madame de Lesdiguières et du duc de Brissac, qui lui donnèrent tant d'ombrage contre la princesse Palatine, qu'elle lui devint suspecte, et qu'il entra lui-même en commerce avec Servien. Cependant Joli, qui voyait toutes choses, ne cessait de représenter au cardinal les inconvéniens qui pouvaient en arriver, suivant les avis de la princesse Palatine; mais, comme le comte de Montresor et Argenteuil

appuyaient les visions du duc de Brissac, le premier dit hautement qu'il tenait en toutes rencontres pour des *Schelmes*, ceux qui conseillaient au cardinal de négliger les intérêts de ses amis. Joli ne fut point écouté, la princesse Palatine devint suspecte, et le cardinal de Retz n'eut pas la force de résister au comte de Montresor, ni à ses autres amis de la même cabale, dans la crainte de les perdre.

L'abbé Charrier n'était pas moins vif que le duc de Brissac, étant fortifié dans les mêmes sentimens par les raisonnemens du maréchal de Villeroi, du grand-prevôt de l'hôtel et de l'abbé de Sourches son frère, avec lesquels il avait toujours entretenu un commerce particulier, de manière qu'il concourait presque avec eux sans savoir ce qu'il faisait, l'envie qu'il avait de sortir promptement d'affaire à son avantage, lui faisant écouter trop aisément ce qui pouvait flatter ses désirs. Ainsi, le duc de Brissac et lui s'étant trouvés de même humeur et de même opinion, ils gouvernaient entièrement le cardinal de Retz, avec d'autant plus d'empire, qu'ils entraient l'un et l'autre dans ses plaintes secrètes, où l'abbé s'était intrigué de tout temps, ne le perdant presque point de vue, et l'engageant

presque tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'était ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'abbé Fouquet s'étant chargé de faire prendre le cardinal de Retz mort ou vif, et ayant été informé de ses parties de promenade, commença de concerter des mesures pour l'exécution de son dessein, qui aurait assurément été fort aisée, en l'attaquant dans une de ces occasions. Ce dessein allait à le faire périr en secret par assassinat et en trahison; mais il en fut détourné par deux raisons. La première fut un reste de répugnance et de honte dans l'esprit de la reine pour une action si étrange. Sa majesté questionnant cet abbé pour savoir comment il s'y prendrait pour en dérober la connaissance au public, il lui répondit qu'elle s'en reposât sur lui, et qu'il le ferait expédier en lieu et de sorte que rien ne serait découvert, après quoi il le ferait saler. Ces paroles, comme l'on voit, dénotent une méchanceté si noire, qu'on aura peine à les croire; mais elles sont pourtant très-vraies. L'autre raison qui empêcha la reine de presser l'exécution de cette entreprise vint des négociations de Servien, qui donnèrent lieu d'espérer que le cardinal se laisserait persuader d'aller au Louvre, où il

serait plus aisé de s'assurer de sa personne, sans en venir à ces fâcheuses extrémités. D'ailleurs, le cardinal Mazarin ayant été consulté sur ce projet, ne l'avait pas approuvé, dans la crainte sans doute de s'attirer de nouveaux embarras, et des obstacles insurmontables à son retour, par le moyen des parens et des amis du cardinal de Retz, qui n'auraient apparemment pas manqué de se joindre au parti de M. le Prince, pour le traverser.

La cour de Rome donnait aussi de l'inquiétude au cardinal Mazarin, qui savait bien que le pape n'était pas de ses amis, et que le sacré collége n'approuverait pas un attentat de cette nature sur un de leurs confrères. Ces considérations garantirent pour un temps le cardinal de Retz de l'abbé Fouquet, qui ne laissa pourtant pas d'entretenir ses pratiques pour observer ses démarches, faisant suivre son carrosse tout le long du jour, et tâchant de corrompre ses domestiques, pour découvrir l'heure où il sortait, et les lieux où il allait pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux auxquels il s'adressa était fils d'un bourgeois de Paris, qui, ayant obligation au cardinal de Retz, découvrit ses menées, ajoutant qu'un nommé du Fai, homme d'affaires, demeurant près de

Saint-Paul, tâchait de corrompre l'argentier de ce cardinal, nommé Pean. Sur cet avis, Joli ayant été chez Pean pour l'interroger, il répondit, sans se troubler, qu'il était vrai qu'il avait vu plusieurs fois ce Fai chez son frère l'orfévre, et qu'il lui avait demandé des nouvelles de son éminence, à quoi il n'avait pas fait d'attention, mais qu'il ne lui avait jamais rien donné ni offert pour le séduire. Sur cela, Joli l'ayant assuré qu'on ne doutait point de sa fidélité, lui ordonna de feindre d'écouter cet homme, pour tâcher de tirer de lui le secret de ce complot. Cela fut commencé, mais mal suivi de la part du cardinal de Retz, qui se contenta d'informer le duc de Brissac, le comte de Montresor et l'abbé Charrier, des avis qu'il avait reçus, comme aussi d'une lettre du P. Thomas, que celui-ci avait écrite au P. de Gondi, pour l'avertir du danger dont son fils était menacé. Mais il plut à ces MM. de traiter tous ces avis de terreur panique, et de dire que c'étaient des artifices de la princesse Palatine, pour empêcher le cardinal d'aller au Louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec la reine sans sa participation, et afin de prolonger les négociations, qui lui attireraient de la considération et du mérite. Dans le fond, le cardinal de Retz n'était

pas du même avis, mais il n'osait pas les contredire. Joli remarqua cela, et lui proposa d'aller à Mézières ou à Charleville, chez le duc de Noirmoutier, ou chez le vicomte de Bussy-Lamet, d'où il pourrait lui-même traiter avec le cardinal Mazarin, sans la médiation de la princesse Palatine, ni de personne. Il lui représenta que c'était le moyen le plus sûr pour sortir promptement d'affaire, et pour obtenir plus facilement les conditions qu'il demandait, par la crainte que le cardinal Mazarin aurait de le voir dans un lieu qu'il pourrait livrer à M. le Prince, en s'accommodant avec lui. Cette ouverture plut fort au cardinal de Retz, qui l'aurait sans doute suivie, s'il avait été encore le maître de lui-même. Mais les nouveaux confidens n'avaient garde d'y consentir; ils voulaient absolument demeurer les maîtres de son accommodement, dont ils espéraient tirer de grands avantages. C'est pourquoi ils faisaient parler Servien en des termes qui représentaient les choses si prêtes à exécuter, qu'il semblait que tout devait être conclu dans un quart d'heure d'entretien avec la reine.

La proposition de Joli ayant donc été éludée par leurs artifices, le cardinal de Retz résolut enfin d'aller au Louvre. Cependant il écouta

encore un nouvel expédient imaginé par le même Joli, pour rompre, ou du moins différer cette visite. Ce fut d'écrire à M. l'évêque de Châlons son ami, pour le prier de faire savoir au cardinal Mazarin les dispositions où il était de l'aller trouver en tel lieu qu'il voudrait pour traiter lui-même avec lui et convenir ensemble de leurs faits.

Cette lettre fut écrite du consentement de tout le monde, et M. de Châlons l'ayant reçue, s'acquitta aussitôt de sa commission auprès du cardinal Mazarin. Mais le duc de Brissac et ses associés n'eurent pas la patience d'en attendre la réponse; et comme Servien les pressait extraordinairement, ils firent tant par leurs importunités, qu'ils l'engagèrent enfin à leur donner sa parole pour le jeudi 18 décembre 1652. Dans l'incertitude de ce qui pouvait arriver, le cardinal eut la précaution de brûler lui-même tous ses papiers et de remettre sa cassette entre les mains de Joli, où il ne restait que ses chiffres. Il ne garda dans ses poches qu'une lettre du roi d'Angleterre et la moitié d'un sermon qu'il devait prêcher à Notre-Dame le dernier dimanche de l'avent, comme il avait déjà fait le premier. Il arriva cependant un petit incident qui pensa rompre encore une

fois cette résolution. Ce fut le retour du sieur de Caumartin, qui revint enfin sur les instances réitérées de Joli, la veille de cette fatale visite. Il descendit chez Joli. Après une conférence sommaire sur l'état des choses, ils allèrent ensemble chez le cardinal, auquel Caumartin ayant dit d'abord qu'il le croyait perdu sur ce qu'il venait d'entendre, le prélat n'en voulut pas demeurer d'accord : et, après avoir exposé ses raisons, il conclut que la cour pouvait bien prendre la résolution de le faire assassiner, ce dont il ne la croyait pas capable, mais qu'elle n'oserait le faire arrêter, la chose étant sans exemple, et d'une périlleuse conséquence dans la conjoncture des affaires présentes. Dans toute cette conversation il prit un grand soin de cacher à Caumartin sa grande liaison avec le duc de Brissac et ses nouveaux confidens, qui avaient tous une grande jalousie contre lui. Tout ce que put dire Caumartin pour détruire ses raisons ne servit de rien ; et dans la vérité, il ne s'y opposa pas avec la vigueur et la fermeté que Joli s'en était promises : soit qu'il ne fût pas suffisamment instruit de l'air du bureau, et peut-être par déférence aux volontés du cardinal qui avait pris sa résolution, et qu'il n'osa pas combattre ouvertement. Il demeura donc

ferme, quoique la princesse Palatine, trois heures avant qu'il sortît, lui envoyât dire encore une fois par le baron de Pennacors, qu'elle le conjurait de ne rien précipiter, et de demeurer chez lui pendant quelques jours en attendant la réponse du cardinal Mazarin, qui leverait toutes les difficultés. Joli eut beau insister là-dessus, et y joindre les remontrances, cela fut inutile et ne servit qu'à augmenter les emportemens de l'abbé Charrier, qui s'était rendu au petit archevêché, dès sept heures du matin, et qui persécutait, à tout moment, le cardinal de monter en carrosse. C'est ce qu'il fit enfin sur les neuf heures, avec quelques autres personnes qui l'accompagnèrent jusqu'au Louvre. Etant arrivés ils montèrent d'abord à l'appartement du maréchal de Villeroi, d'où l'on envoya savoir ce que le roi faisait : et comme on rapporta que sa majesté sortait de sa chambre pour aller chez la reine, le cardinal partit, et, au bas de l'escalier, il rencontra le roi, qui lui dit en passant : *Ah! vous voilà donc, M. le cardinal; je vous souhaite le bonjour.* Le roi entra ensuite dans la chambre de la reine, qui voyant paraître le cardinal de Retz, lui dit assez brusquement : *M. le cardinal, on m'a dit que vous avez été malade; on le voit bien à votre visage,*

mais il paraît pourtant assez bon pour juger que le mal n'a pas été grand. La conversation finit là, sans que sa majesté lui dît un seul mot pendant le reste du temps qu'il fut en sa présence. Cette espèce d'indifférence l'obligea de sortir un peu plus tôt qu'il n'avait dessein de faire. Mais à peine fut-il hors de la porte, qu'il fut joint par M. de Villequier, qui, l'ayant tiré vers une fenêtre de l'autre chambre, lui dit qu'il l'arrêtait de la part du roi; et, marchant à son côté, il lui fit prendre le chemin de sa chambre. Etant près d'y entrer, le cardinal se tourna vers ceux qui l'avaient suivi, et leur dit qu'ils n'avaient qu'à se retirer, et qu'il était arrêté. Cela se passa sur les onze heures du matin, après quoi il fut conduit au bois de Vincennes sur les trois heures après midi. Cette nouvelle s'étant répandue aussitôt dans le Louvre, la reine dit qu'elle louait Dieu de ce qu'il n'y avait point eu de sang répandu : ce qui fait bien voir que les ordres étaient donnés de la manière qu'il a été dit. Sa majesté demanda aussi au sieur le Tellier si Joli était arrêté : à quoi il répondit que non, parce qu'il n'était pas venu au Louvre. La reine répliqua qu'il fallait donc aller chez lui pour le prendre; mais le sieur le Tellier lui représenta que cela pourrait être dangereux, attendu qu'il

demeurait dans le cloître, proche l'archevêché, où il pourrait arriver du désordre (1).

Joli eut donc le temps de se mettre en lieu de sûreté, après avoir hasardé d'aller chez le sieur Caumartin. Tous deux allèrent, par différens chemins, chez le comte de Montresor, qui leur conseilla de se retirer, disant que sa maison serait plus observée qu'aucune autre. Après cela, Joli retourna au cloître, où il demeura deux ou trois heures, tâchant d'exciter le chapitre à entreprendre quelque chose de vigoureux en faveur du cardinal. Cela était fort imprudent, puisque s'il eût été pris, et qu'on lui eût fait son procès, comme on n'y aurait pas manqué, le cardinal de Retz était perdu sans ressource, Joli étant dépositaire des secrets les plus délicats et les plus importans. Enfin, s'étant laissé persuader par les remontrances du marquis de Château-Renaud, de l'abbé d'Hacqueville, et du sieur Daurat, conseiller au parlement, il monta dans le carrosse du dernier,

(1) Le cardinal de Retz se précipita par la même présomption qui perdit le duc de Guise à Blois. Ils s'imaginaient l'un et l'autre qu'on n'oserait attenter à leur personne, sans réfléchir que le plus dangereux état pour un sujet c'est de se rendre redoutable à son souverain.

qui le mena dans une maison particulière, où il passa la nuit à écrire aux amis du cardinal de Retz.

La Providence seule conserva Joli dans cette occasion, le cardinal de Retz l'ayant pressé, autant qu'il le put, d'aller avec lui au Louvre, jusqu'à lui reprocher qu'il avait peur, pour le piquer d'honneur. Cela pensa déterminer Joli à le suivre : mais enfin, ayant fait réflexion au risque qu'il y avait pour le cardinal lui-même, il prit congé de lui, et lui dit en le quittant, que puisqu'il voulait se perdre, il fallait qu'il se perdît tout seul, et que peut-être il serait assez heureux pour aider à le tirer un jour de l'abîme où il allait se précipiter : ce qui est effectivement arrivé, comme on le verra dans la suite de ces mémoires.

Il est étonnant combien peu de gens s'intéressèrent à la prison du cardinal de Retz, et combien il y en eut qui s'en réjouirent, même entre les frondeurs. On disait hautement : « Il n'a que ce qu'il mérite, pour avoir abandonné M. le Prince, et s'être employé, comme il a fait, au retour du roi. » Il n'y eut que le chapitre de Notre-Dame et les curés de Paris qui en témoignèrent du ressentiment. Aux premières nouvelles que les chanoines en eurent, ils s'assem-

blèrent extraordinairement, et résolurent de prier M. l'archevêque de Paris de se joindre à eux pour aller demander sa liberté. Plusieurs curés qui se trouvèrent dans le même temps à l'archevêché firent les mêmes instances, et le nonce du pape, qui s'y rencontra pour le même sujet, les exhorta tous à faire leur devoir, les assurant qu'ils seraient soutenus avec vigueur du côté de Rome, et par lui-même, en tout ce qui dépendrait de son pouvoir. Mais M. l'archevêque s'excusa sous prétexte d'indisposition, et remit la partie au lendemain, quoiqu'il fût fortement sollicité d'y aller sur-le-champ, par le P. Gondy son frère, et père du cardinal de Retz, et par la duchesse de Lesdiguières sa nièce, qui s'avisait un peu trop tard de chercher du remède au mal dont elle était la cause.

Cette nonchalance de l'archevêque ralentit un peu les bonnes intentions du clergé : mais le chapitre alla son chemin, et ordonna des prières de quarante heures pour la liberté du cardinal, avec l'exposition du Saint-Sacrement, qui dura trois jours entiers, quoique le sieur le Tellier leur eût porté un ordre du roi pour faire cesser cette dévotion, où il se trouvait beaucoup de monde. Les chanoines refusèrent d'obéir, et quelques-uns même parlèrent en

des termes si forts, que la cour vit bien qu'il ne fallait pas presser cette affaire; de sorte que, si l'archevêque avait marqué un peu plus de résolution, et menacé des censures ecclésiastiques, il y a bien de l'apparence que la cour aurait été obligée de le relâcher. Car le chapitre et les curés étaient résolus de fermer Notre-Dame et toutes les églises, si l'archevêque les eût voulu appuyer : ce qui aurait causé un étrange désordre, d'autant plus que le parti de M. le Prince était devenu beaucoup plus considérable.

Mais l'archevêque était bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par sa faiblesse naturelle, qui était connue de tout le monde, que par une jalousie ridicule qu'il avait conçue de son neveu, depuis sa promotion au cardinalat. Ainsi, quoiqu'à la fin il fût obligé d'aller faire au roi les remontrances dont il avait été chargé par tout le clergé, il s'en acquitta si mal, que la reine lui ayant reproché les prières de quarante heures, il répondit qu'elles ne s'étaient pas faites par son ordre, mais par celui du chapitre. Après cela sa majesté l'ayant tiré à part, et lui ayant dit quelques petits mots de douceur, avec des assurances que son neveu n'aurait aucun mal, il s'en contenta, et crut avoir beaucoup

fait pour lui, laissant tous les ecclésiastiques peu satisfaits de sa conduite, qui leur liait en quelque façon les mains, et ne leur permettait pas de rien entreprendre davantage. Cependant le chapitre ne laissa pas de nommer des députés pour examiner les moyens de secourir le cardinal de Retz, et ordonna que l'on dirait tous les jours, à la fin de l'office, un psaume en chant lugubre, avec une oraison pour sa liberté. Mais on en demeura là, par la lâcheté de l'archevêque et de la plupart des parens ou amis du prisonnier, qui le négligèrent tellement, qu'on n'aurait pas seulement eu de ses nouvelles, sans la présidente de Pommereul, qui pratiqua, dès les premiers jours, deux commerces différens, par le moyen desquels le cardinal écrivait et recevait des lettres assez souvent.

Cette dame était depuis long-temps amie du cardinal de Retz, et il est certain qu'il avait plus d'inclination et d'estime pour elle que pour toutes celles auprès desquelles il s'était attaché. Aussi peut-on dire qu'elle méritait cette distinction, l'ayant toujours obligé sans intérêt, et sans avoir voulu prendre la moindre part dans les affaires, pour en profiter comme les autres. Elle en usa même si généreusement dans cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux

et ses pierreries pour le service du cardinal, pendant que ses parens refusaient de faire la moindre dépense ou démarche pour le soulager.

La duchesse de Lesdiguières fit aussi une chose à bonne intention, et qui pouvait lui être utile, mais qui pensa le perdre : car s'étant imaginé qu'il pourrait avoir besoin de contre-poison, elle en donna deux petites boîtes au marquis de Villequier, qui l'avait arrêté, pour les lui faire tenir. Mais le marquis les ayant aussitôt remises entre les mains de la reine, sa majesté proposa la chose au conseil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contre-poison, et d'y mettre du poison véritable pour être ensuite rendu au prisonnier. Lâche conseil ! Mais le sieur le Tellier opina au contraire, et dit qu'il n'y avait qu'à jeter les boîtes et n'en plus parler. La reine suivit cet avis, fort irritée contre la duchesse, de ce qu'elle l'avait prise pour une empoisonneuse. Dans la suite cependant sa colère s'apaisa, madame de Lesdiguières s'étant chargée de porter le cardinal de Retz à faire tout ce que la cour souhaiterait de lui.

Le sieur de Caumartin servit aussi le cardinal en véritable ami : et comme la cour l'avait laissé libre, pendant que Joli était obligé de se tenir caché, ils se virent plusieurs fois la nuit,

pour concerter ensemble la manière dont il fallait conduire ses affaires. Mais comme ils ne pouvaient rien faire seuls, et qu'il fallait engager le plus de monde qu'il se pourrait, ils jugèrent à propos de faire bonne mine au duc de Brissac et à la duchesse de Lesdiguières, au comte de Montresor, à l'abbé Charrier et au sieur d'Argenteuil, laissant là les éclaircissemens pour une autre saison. Ainsi, ayant proposé à la duchesse de Lesdiguières, chez qui le duc de Brissac se tenait caché, de recevoir chez elle les amis du cardinal, pour prendre des mesures ensemble, ils se trouvèrent deux ou trois fois avec Argenteuil, qui faisait aussi pour le comte de Montresor. Ce dernier n'osa paraître ni se compromettre, à cause de quelques mauvaises affaires.

Ces conférences auraient pu produire quelque chose de bon, si l'on avait exécuté ce qui y fut résolu : savoir, que l'abbé Charrier irait incessamment à Rome, pour agir auprès du pape (à quoi il ne se résolut qu'avec bien de la peine, après qu'on lui eut assuré un fonds pour sa subsistance); que Joli irait en Bretagne trouver le duc de Retz, pour l'exhorter de se joindre au prince de Conti et au comte du Dognon, qui tenaient encore dans Bordeaux et

dans Brouage pour M. le Prince. Le duc de Brissac promit de se rendre dans ces quartiers-là, pour appuyer les propositions de Joli. On résolut aussi que l'abbé de Lamet serait prié d'aller à Mézières et à Charleville, pour engager le vicomte de Bussy et le marquis de Noirmoutier, gouverneurs de ces deux places, à se déclarer en faveur du cardinal de Retz, en traitant avec M. le Prince, et, dans un besoin, avec les Espagnols. Si tous ces projets avaient réussi, le cardinal Mazarin se serait trouvé embarrassé plus que jamais. Cependant il arriva de tous côtés le contraire de ce qu'on avait espéré. Il n'y eut que le duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, et qui parut être dans la résolution de se déclarer : ce qu'il aurait fait apparemment, s'il avait été mieux ménagé, et si Joli avait pu aller de ce côté-là, comme il en avait grande envie, pour le faire souvenir de la parole qu'il lui avait plusieurs fois donnée, de tirer le canon en faveur du cardinal de Retz, s'il lui arrivait jamais de tomber dans la disgrâce de la cour, quoiqu'il n'eût pas grand sujet d'être content de lui. Cela est d'autant plus vraisemblable que madame de Noirmoutier, deux heures après que le cardinal fut arrêté, avait envoyé chez Joli, pour le prier de

se retirer chez elle, et pour lui offrir de le faire passer à Charleville, où était alors M. de Noirmoutier, qui lui avait donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faisait. Joli représenta tout cela au duc de Brissac et à la duchesse de Lesdiguières; mais le duc ne voulut jamais consentir au voyage, disant qu'il était bien plus important d'agir auprès du duc de Retz, qui devait commencer, et qui était bien plus en état de former un parti que personne, étant maître de Belle-Isle, et à portée de se joindre à M. le prince de Conti, et au comte du Dognon; après quoi, le duc de Noirmoutier ne manquerait pas de faire ce qu'on souhaiterait de lui. Cette raison était plausible, et Caumartin s'y rendit: mais dans le fond, le duc de Brissac avait ses vues particulières, et craignait que le duc de Noirmoutier venant à se déclarer chef du parti, il ne lui fît perdre toute la considération qu'il pouvait y prétendre. Ainsi Joli fut obligé de partir pour le pays de Retz, où le duc de Brissac avait promis de le suivre incessamment. Cependant il ne lui tint pas parole. Il laissa passer six semaines entières sous différens prétextes, mais, dans la vérité, pour consoler un peu plus long-temps la duchesse de Lesdiguières, et peut-être aussi ma-

dame de la Vergne. Enfin pourtant ce duc étant arrivé à Machecoul, où étaient le duc et la duchesse de Retz, avec le vieux duc son père, il commença, dans son style ordinaire, à parler en homme qui souhaitait de faire quelque chose, et qui avait les meilleures intentions du monde. Mais Joli s'aperçut bien qu'il n'y avait pas grand fond à faire sur lui, ayant découvert que lorsqu'il était seul avec les ducs et la duchesse de Retz, qui n'étaient pas plus échauffés que lui, il leur parlait d'une manière toute différente. La différence qu'il y avait entre ces messieurs, était que le vieux duc disait franchement qu'il n'y avait rien à faire, et qu'il fallait se tenir en repos : au lieu que les ducs de Brissac et de Retz avec la duchesse affectaient de dire, à tout propos, qu'ils étaient dans la résolution de se remuer et d'agir tout de bon. Mais tous leurs beaux discours se terminèrent dans une partie de chasse, où il se trouva près de cent gentilshommes du Poitou, qui buvaient fort bien, et qui, le verre à la main, disaient devoir faire des régimens, dont on ne parla plus le lendemain qu'ils retournèrent chez eux.

Les ducs de Retz et de Brissac crurent aussi faire beaucoup, en écrivant une lettre au roi

sur la détention du cardinal de Retz, s'imaginant que cette épître produirait un grand effet. Cependant ils avaient si grand'peur qu'elle ne leur fît des affaires à la cour, qu'ils passèrent trois ou quatre jours à en examiner les syllabes, les points et les virgules. Joli eut bien de la peine à trouver des termes et des expressions assez faibles pour s'accommoder à leur goût. Voilà tout ce qui se fit au voyage de Machecoul, hors que le duc de Brissac prit quelques mesures avec la duchesse pour se donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paraître vouloir faire ce que, dans le fond, ils ne voulaient point. Après cela le duc de Brissac s'en retourna chez lui, et toutes les belles espérances qu'il avait données s'évanouirent. Il excusa sa faiblesse par celle des autres, et tâcha de rejeter toute la faute sur les ducs de Retz, principalement sur son beau-père, dont il disait n'oser combattre les sentimens : conduite qu'il tint toujours pendant la prison du cardinal de Retz, et dans des occasions même fort pressantes, où le duc de Retz affecta de le consulter, pour avoir sa revanche et pouvoir s'excuser à son tour sur lui. La première occasion fut l'arrivée d'un gentilhomme de M. le prince de Conti, nommé Mazerolle,

dépêché par son maître pour offrir au duc de Retz des troupes, de l'argent, et tout ce qui dépendait de lui pour se déclarer. La seconde fut un message de la même nature, de la part de M. le Prince, qui offrit encore des choses plus positives par le canal d'un gentilhomme, nommé Saint-Marc, qui fut présenté au duc de Retz par le marquis de Château-Renaud, son parent, fort brave homme, qui mourait d'envie de faire quelque chose d'important pour le cardinal de Retz. Mais le duc de Retz répondit aux deux envoyés d'une manière si ambiguë, et le duc de Brissac, ayant été consulté, fut si longtemps à former son avis, et le donna ensuite d'une manière si froide et si peu décisive, qu'il était aisé de voir qu'ils n'avaient ni l'un ni l'autre envie de rien faire. Ce fut aussi ce que le marquis de Château-Renaud dit en parlant à Joli, qui ne l'avait déjà que trop remarqué, en lui conseillant de ne pas perdre davantage de temps avec lui, et d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier. Joli en avait toujours grande envie, et il pensa partir brusquement; mais il en fut empêché encore une fois par Caumartin, qui lui écrivit si fortement là-dessus, qu'il fut obligé de demeurer à Machecoul, quoiqu'il sût fort bien qu'il n'y avait rien à espérer de ce

côté-là : il ne laissait pourtant pas de presser ces messieurs ; mais ils éludèrent toujours ses poursuites, sous différens prétextes. L'accommodement de M. le prince de Conti et de Bordeaux leur en fournit un, dont ils étaient ravis dans l'âme, sans se soucier de ce qu'on pouvait dire du peu de soin qu'ils avaient eu de faire ce qui dépendait d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux princes. Le duc de Noirmoutier en fournit un autre, l'abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avait pas trouvé disposé à faire ce qu'on souhaitait de lui, ce que les ducs de Retz et de Brissac ne laissèrent pas tomber à terre, disant pourtant qu'il ne tenait pas à eux, et qu'ils auraient été prêts à tout faire si le duc de Noirmoutier avait voulu se déclarer, pendant que lui, de son côté, avec un peu plus de fondement, prétendait et soutenait que c'était au duc de Retz à donner l'exemple et le mouvement à tous les amis de son frère le cardinal.

C'est ainsi que ces messieurs, s'excusant les uns sur les autres, éludèrent tour à tour les propositions qui leur furent faites ; tout le temps se perdant en voyages inutiles de Mâchecoul à Mézières et à Charleville, la duchesse de Retz traversant sous main tout ce que Joli

pouvait faire, quoique d'ailleurs elle lui fît fort bonne mine, et qu'en parlant à lui elle affectât de blâmer son mari et le duc de Brissac de leur peu de vigueur. Elle faisait même bien pis; car elle écrivait à un nommé Vincent, créature du sieur Servien; la plupart des choses qui se passaient à Machecoul : ce qui alla si loin que Malclerc ayant fait un voyage auprès du duc de Retz, dont il semblait qu'il remportât quelque chose de plus positif qu'à l'ordinaire, et qui pouvait engager le duc de Noirmoutier à se déclarer, la duchesse fit partir en même temps en poste un nommé Dolot, dont la femme, sœur de celle de Vincent, était sa confidente depuis long-temps, pour informer Vincent de tout ce qui se passait. Cela pensa être cause que Malclerc fût arrêté à Paris; mais il se conduisit si bien, et il était tellement sur ses gardes, qu'il évita le piége.

Ce Vincent, sa femme, et la Dolot, étaient des gens de rien, vraie canaille, qui s'étaient introduits auprès de la duchesse de Retz en qualité de musiciens, et qui étaient ensuite entrés peu à peu dans sa confidence, en ménageant ses intrigues avec Servien, pendant son exil, dont elle lui avait fait passer une bonne partie du temps dans Beaupreau et dans les autres

terres du duc de Retz. Cela donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y passerait pendant la prison du cardinal de Retz, et pour faire en sorte que la duchesse, qui gouvernait absolument son père et son mari, les empêchât de rien faire. Mais il n'était pas besoin de tant de précautions contre des gens qui ne pensaient à rien moins qu'à secourir leur frère, particulièrement auprès de la duchesse, qui craignait extrêmement de troubler son repos et les plaisirs dont elle jouissait alors dans son domestique.

D'un autre côté, la duchesse de Chevreuse et le marquis de Laigues, qui pouvaient tout sur l'esprit du duc de Noirmoutier, agissaient à peu près de la même façon, faisant bonne mine à Caumartin et aux autres amis du cardinal de Retz, pendant qu'ils écrivaient sous main au duc de Noirmoutier de ne point se déclarer, parce que s'il l'eût fait, le marquis de Laigues n'aurait pu avec honneur se dispenser de se retirer à Charleville, et de quitter madame de Chevreuse : ce qui lui aurait fait perdre sa charge de capitaine des gardes du duc d'Anjou, et les occasions d'augmenter considérablement sa fortune. La duchesse de Chevreuse craignait

aussi pour elle-même, si Laigues se fût déclaré, parce que le cardinal Mazarin, qui était revenu six semaines après la prison du cardinal de Retz, l'avait chargée d'agir auprès du duc de Noirmoutier, dont elle s'était en quelque façon rendue responsable. Ainsi, il était comme impossible que le prisonnier reçût aucun secours de ses parens ou amis.

Cependant le duc de Noirmoutier, qui n'avait peut-être pas meilleure intention que les autres, continua à faire bonne mine, et à témoigner qu'il ne tenait pas à lui qu'il ne se déclarât; ce qu'il n'aurait pas manqué de faire, si le cardinal Mazarin eût continué de faire approcher l'armée du roi de sa place, le duc ayant dans ce même temps fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir, s'il eût été pressé un peu davantage. Il avait aussi déjà donné plusieurs ombrages au cardinal de son raccommodement avec M. le Prince; et il lui avait écrit plusieurs fois, et envoyé des gentilshommes conjointement avec le vicomte de Bussy-Lamet au sujet de la prison du cardinal de Retz. D'ailleurs il disait toujours à l'abbé de Lamet, qu'il ne pouvait se déclarer, à moins que le cardinal de Retz n'exigeât cela de lui expressément, parce qu'il savait que la

plupart de ses amis disaient que si l'on faisait quelque chose pour lui, cela pourrait porter le cardinal Mazarin aux dernières extrémités, peut-être jusqu'à le faire empoisonner. A cela l'abbé de Lamet répliquait qu'il n'était pas si aisé d'avoir des lettres du cardinal de Retz, et que, quand on pourrait en avoir, il n'était pas juste de l'exposer à se perdre lui-même sans ressource, si elles étaient surprises. Le duc de Noirmoutier répondit qu'il savait bien qu'on recevait tous les jours de ses lettres, et que, s'il avait de la peine à lui écrire si précisément, il se contentait qu'il écrivît à lui abbé de Lamet une simple lettre de créance, pour l'autoriser à lui dire positivement de sa part qu'il le priait de se déclarer, après quoi il promettait de le faire. L'affaire paraissait de cette sorte en assez bon état, et le duc de Noirmoutier aurait eu de la peine à s'en dispenser, si le cardinal de Retz eût voulu parler un peu plus clairement. Mais n'ayant pu s'y résoudre, il donna un beau champ au duc pour se disculper devant le monde, outre que dans la vérité plusieurs de ses amis doutaient si l'on devait hasarder la chose, dans la crainte du poison. Tous ceux qui appréhendaient de s'exposer, se servaient de ce prétexte, particulièrement la duchesse de

Lesdiguières, qui nuisait autant au cardinal par ses frayeurs hors de saison, qu'elle lui avait porté préjudice par ses folles espérances. Le P. de Gondi, quoique retiré du monde, avait d'autres sentimens ; et il faut dire à sa louange, qu'on ne lui proposait jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au-devant, quoique les duchesses de Lesdiguières et de Retz tâchassent de l'adoucir autant qu'elles pouvaient. Mais ce bon homme était si persuadé du préjudice que la prison de son fils portait à l'église, qu'il ne pouvait goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il voulait hasarder toutes les fortunes de sa famille dans une occasion si juste et si sainte.

Le plus grand obstacle à tout cela fut l'irrésolution du cardinal de Retz, dans laquelle on le voyait toujours. Il ne répondait jamais précisément, par la crainte de s'exposer aux résolutions violentes de la cour, dont les intentions ne lui étaient pas inconnues, après les ordres qu'il savait qu'on avait donnés à Pradelle, en le chargeant de l'arrêter. Cette appréhension avait, dans la vérité, tellement saisi son esprit, qu'elle paraissait, quelque soin qu'il prît de la cacher, dans toutes ses actions. Une des premières fautes fut celle qu'il fit de négliger de se sauver dans une occasion que la présidente

de Pommereul et Caumartin avaient ménagée pour sa liberté, en corrompant du Croisat, exempt des gardes, qui commandait dans le donjon de Vincennes, et qui avait promis de le mettre en liberté, moyennant une somme de 150,000 liv., qui devait être consignée entre les mains d'une personne sûre. Cette affaire fut poussée fort loin, et le succès en paraissait infaillible; mais le cardinal de Retz la rompit, en écrivant qu'il ne fallait pas se fier à du Croisat, dont il se plaignait beaucoup, et qu'il disait être de concert avec la cour pour le faire périr dans l'exécution du dessein. Mais ce soupçon n'était fondé que sur la timidité du cardinal, et la suite fit connaître clairement que du Croisat agissait de bonne foi. Cette intrigue se ménageait avec une femme que du Croisat entretenait depuis long-temps, et qui offrait de se mettre en otage en tel lieu qu'on voudrait, en attendant l'exécution; mais il arriva, lorsqu'on y pensait le moins, que du Croisat fut mis hors de Vincennes, sur l'avis qu'il alla donner à Servien des offres qu'on lui faisait. Il fit cela par une grande précaution, pour assurer la cour de sa fidélité, si par hasard l'avis lui en était donné d'ailleurs : ce qui n'eut pas l'effet qu'il s'était promis, la cour n'ayant pas

jugé à propos de laisser un homme sans biens, comme lui, plus long-temps exposé à une tentation de cette nature. De là, il est aisé de juger qu'elle n'avait pas assez de confiance en lui, pour avoir concerté avec lui la perte du cardinal par une intrigue aussi délicate que celle-là.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas dans cette seule occasion que le cardinal de Retz donna des marques de sa faiblesse et de son chagrin, qui ne paraissaient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivait à ses amis, sans parler de ce qu'il prenait soin de leur cacher, comme la proposition qui lui fut faite par Pradelle, de concert avec la cour, de se démettre de son archevêché : ce qu'il écouta long-temps fort sérieusement sans leur en rien dire.

Pradelle était la créature de Servien, qui lui fit donner exprès la commission de garder le cardinal de Retz à Vincennes, pour se servir de lui, afin de ménager l'esprit du prisonnier, et lui inspirer les sentimens qu'il souhaiterait sur l'article de la démission : à quoi la duchesse de Lesdiguières aidait autant qu'il lui était possible, ayant pour cet effet, et sous prétexte de le soulager dans la prison, fait entrer le sieur de Bragelonne, son ancien domestique, et chanoine de Notre-Dame, homme fort ti-

mide et fort faible. Cet homme avait ordre de le porter à se démettre ; de lui dire que c'étaient les sentimens du P. de Gondi, et c'est ce qui n'était pas vrai, et de l'assurer que par ce moyen il serait bientôt mis en liberté, avec des conditions avantageuses. Mais Caumartin et madame de Pommereul ayant été informés de cette intrigue sourde, avertirent si bien le cardinal de Retz de prendre garde à ce que lui dirait Bragelonne, qu'au lieu d'écouter ses conseils, il s'en éloigna si ouvertement, que ce pauvre chanoine tomba dans une fièvre chaude, et se coupa lui-même la gorge avec un rasoir.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas d'écouter toujours les propositions de Pradelle, quoiqu'il ne se fiât pas à lui, et qu'il fût bien résolu à ne rien conclure par son moyen. Mais, dans le fond, il avait formé déjà le dessein d'exécuter la chose, comme il fit peu de temps après, n'attendant pour cela que des ouvertures plus favorables du côté de la cour, et le consentement de ses amis qui y étaient entièrement opposés, particulièrement Caumartin et plusieurs autres. Les choses étant en cet état, le cardinal Mazarin crut qu'il était temps de faire publiquement propôser au cardinal de Retz de se démettre de son archevêché, afin

de se disculper auprès du pape et de quantité de personnes, qui ne s'étonnèrent pas que le roi souhaitât de le voir hors de ce poste, après tout ce qui s'était passé.

Ce prétexte était assurément le plus spécieux qu'on pût donner, pour faire entendre raison à sa Sainteté, qui avait fait faire plusieurs instances, et qui avait envoyé un nonce exprès, pour solliciter la liberté du cardinal (1). Et comme on n'avait pas jugé à propos de recevoir ce nouveau nonce, il était en quelque façon nécessaire de se justifier, dans la crainte que la cour de Rome ne portât les choses plus loin, et ne prît des résolutions fâcheuses contre le cardinal Mazarin; car, suivant les bruits qui couraient, le pape voulait le citer à Rome, et lui faire ôter son chapeau. Dans la vérité, si les amis du cardinal de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le pape les aurait appuyés, sa Sainteté ayant dit plusieurs fois à l'abbé Charrier, que si l'on pouvait mettre seulement deux mille hommes en armes en sa faveur, il enverrait aussitôt un lé-

(1) Le nonce eut ordre de s'arrêter à Lyon, et le pape ne poussa pas plus loin cette affaire, dans la crainte de commettre son autorité.

gat pour se mettre à leur tête, et agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la cour n'avait presque plus lieu de rien craindre du côté des partisans du cardinal de Retz, ni de ses parens ; mais elle devait toujours appréhender leur jonction à ceux de M. le Prince : aussi avait-elle des espions de tous côtés pour prévenir cet inconvénient, et afin d'observer les démarches des uns et des autres. Ayant été informée par l'un d'eux que le nommé Breteval, marchand de dentelles dans la rue des Bourdonnais, entretenait commerce avec M. le Prince, elle donna ordre au lieutenant-civil de l'arrêter et de le conduire au bois de Vincennes, après avoir fait une perquisition exacte de tout ce qui était dans sa maison. Si cet officier s'était bien acquitté de sa commission, il aurait fait une capture importante en arrêtant le sieur de Marigny, agent de M. le Prince, qui y était logé, et qui était encore au lit quand Breteval fut arrêté. Mais ayant entendu le bruit qui se faisait dans la maison, il se leva tout nu en chemise, et gagna le haut de la maison, sans que personne s'en aperçût. De là, grimpant sur les tuiles, il se coula par une lucarne chez le sieur Fardouel, secrétaire du roi et avocat au con-

seil, et ne se croyant pas en sûreté dans le grenier, il descendit jusque dans la cave. La fraîcheur du lieu et de la saison ne lui aurait pas permis d'y faire un long séjour sans s'incommoder, si, heureusement pour lui, une servante n'y fût descendue peu de temps après pour tirer du vin. Cette fille, surprise, comme on peut le penser, de voir là un homme en cet état, fit un cri qui fit plus de peur à Marigny qu'elle n'en avait elle-même. Dans la crainte que ce cri ne le fît découvrir, après l'avoir priée de ne point faire de bruit, il lui dit, pour la rassurer, qu'il était un pauvre marchand de Rouen, ami de Breteval, poursuivi par ses créanciers, qui le ruineraient s'il était découvert. Après cela, il la pria d'avertir le sieur Dalancé, maître chirurgien, qui demeurait à deux maisons de là, que son ami de chez Breteval s'était réfugié chez M. Fardouel pendant le désordre du matin, et qu'il souhaitait de lui parler. Dalancé, qui était en peine de lui, reçut ce message avec joie, et ayant bien recommandé le secret à cette fille et d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir, et qu'il irait lui-même le tirer de son cachot. La servante, trouvant Marigny tremblant de froid,

lui porta la couverture de son lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit, qui étant venue, Dalancé lui fit porter des habits, et le conduisit chez un de ses amis : le tout à l'insçu du sieur Fardouel, qui n'apprit l'aventure de Marigny, et les soins de sa servante, que long-temps après.

Cependant le nonce du pape, qui résidait à Paris, ayant souhaité de voir le cardinal de Retz pour savoir de ses nouvelles, et le traitement qu'on lui faisait, le cardinal Mazarin le lui permit, et le fit accompagner par le sieur de Lionne, neveu de Servien, pour observer ce qui se passerait, et s'il parlerait de sa démission, conformément aux discours qu'il tenait à Pradelle. Mais il tint un tout autre langage, ayant récité d'un ton ferme et d'un air assuré en leur présence un discours qui lui avait été donné et envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la conclusion était qu'il refusait sa liberté, si elle ne se pouvait obtenir que par sa démission. Ce refus donna beaucoup de réputation au cardinal de Retz, qui fut fort loué de sa fermeté apparente ; mais cette belle résolution ne venant pas de lui, elle ne dura pas long-temps, et il ne put s'empêcher, quelque temps après, de s'ouvrir plus naturellement à

Duflos-d'Avanton, jeune officier des gardes-du-corps, à qui la cour avait depuis peu confié la garde de sa personne, et de lui laisser connaître la disposition où il était de donner sa démission, pourvu qu'on lui laissât les moyens de sauver son honneur dans le monde, et la liberté d'en conférer avec Caumartin, ou avec le premier président de Bellièvre, auxquels il voulait, avant toutes choses, faire approuver sa résolution. Ces propos furent même dans la suite répétés si souvent, et d'une manière si forte, que d'Avanton vit fort bien qu'il serait aisé de le pousser plus avant, et d'obtenir sa démission pure et simple, même sans sauver les apparences. Mais ce nouveau confident en usa en honnête homme, et sans abuser de la confiance que le cardinal de Retz avait en lui. Il se contenta de faire entendre au comte de Noailles, capitaine des gardes, la disposition où était son prisonnier de traiter sérieusement de sa démission avec la cour : ce que d'Avanton fit peut-être autant par prudence que par honnêteté, pour ne se pas exposer à être désavoué du cardinal, qui l'en menaçait tous les jours, s'il passait les bornes de sa commission, et pour s'assurer par sa discrétion la négociation de cette importante affaire. Il craignait que le cardinal ne se remît

entre les mains de Pradelle, avec lequel il gardait toujours quelques mesures, quoiqu'il ne le fît que pour l'amuser. Ce qui attira à d'Avanton la confiance du cardinal de Retz, fut sa complaisance et la manière honnête dont il en usait avec lui dans tout ce qui ne regardait point le service essentiel de sa charge, et que d'ailleurs cet officier, avec un peu d'étude et un esprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de sa profession, lui aidait à passer avec quelque douceur des heures qui semblent toujours bien longues et bien ennuyantes à un prisonnier.

Cependant il y avait encore des jours où le cardinal de Retz paraissait fort irrésolu, et avait oublié toutes les paroles qu'il avait données. Cette manière bizarre embarrassa fort l'entremetteur dans les commencemens; mais quand il eut mieux connu son esprit naturellement léger, et qu'il eut pénétré le désir extrême qu'il avait de se voir en liberté, il se fit bientôt à ce manége de variations continuelles, qui durèrent depuis le 15 janvier 1652 jusqu'à la mort de l'archevêque de Paris, qui arriva le 21 mars 1654.

Cet événement changea un peu la face des affaires, Caumartin ayant eu l'adresse, dès

que ce prélat eut les yeux fermés, de faire prendre possession de l'archevêché de Paris au nom du cardinal de Retz, sur une procuration signée de lui dans le château de Vincennes, quoiqu'elle parût avoir été passée avant la détention. Cette procuration portait en substance, que le cardinal ayant le dessein d'aller à Rouen, donnait charge au sieur de Labour, son aumônier, de prendre pour lui possession de l'archevêché en cas de la mort de M. son oncle. Elle avait été dressée par les sieurs Roger, notaire apostolique, et de Paris, docteur de Sorbonne. Le chapitre, ayant été averti, s'assembla dès sept heures du matin, trois heures après la mort de l'archevêque, et les mesures furent si bien prises, que le doyen, qui avait été jusque-là toujours assez contraire au cardinal de Retz, lui fut tout-à-fait favorable en cette occasion, disant qu'il ne fallait pas douter que le cardinal de Retz ne fût leur véritable archevêque, quoiqu'il n'eût pas prêté le serment de fidélité; formalité séculière à laquelle l'église ne s'arrêtait pas. Ainsi, la chose ayant été mise en délibération, le chapitre arrêta tout d'une voix que sur-le-champ le sieur de Labour, son procureur, qui était à la porte, serait introduit et mis en possession avec toutes les cérémonies

et solennités requises : ce qui fut exécuté. Après cela le chapitre envoya des députés à M. le chancelier pour le prier de leur ménager une audience du roi, afin de supplier sa majesté de vouloir mettre en liberté le cardinal de Retz, leur archevêque, pour faire les fonctions de sa charge dans la semaine sainte, qui approchait. Tout cela se fit sans qu'il parût personne du côté de la cour pour s'y opposer, jusque vers les dix heures du matin que le sieur le Tellier alla de la part du roi chez le doyen, pour faire assembler le chapitre, et l'obliger de prendre le gouvernement spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale, parce que le cardinal de Retz n'avait pas fait le serment de fidélité. Mais l'affaire était déjà consommée; il fut obligé de s'en retourner sans rien faire. Le soir du même jour le chapitre alla au Louvre, pour faire leurs remontrances et supplications à sa majesté ; mais le chancelier, sans leur donner le temps de parler, leur dit d'abord qu'ils avaient été bien vite ; qu'ils avaient fait tort aux droits du roi ; que S. M. ne reconnaissait point le cardinal de Retz pour archevêque de Paris ; qu'elle leur enjoignait de nommer un grand-vicaire pour le gouvernement spirituel de l'archevêché, laissant au roi le soin de nom-

mer des économes pour le temporel; après quoi le chancelier mit entre les mains du doyen un arrêt du conseil, qui portait tout ce qui vient d'être dit. Le doyen ayant voulu prendre la parole, la reine fit signe au roi de s'en tenir là, et le chapitre fut obligé de se retirer.

Ce procédé surprit tout le monde. On l'imputa à l'aigreur et à la fierté de la reine. Plusieurs murmuraient hautement, disant que c'était mettre la main à l'encensoir, et que cette manière d'agir ressemblait fort à celle de Henri VIII, roi d'Angleterre. L'arrêt du conseil ayant été rapporté trois jours après au chapitre, on n'y eut point d'égard, et il fut résolu de s'en tenir à ce qui avait été arrêté, et de reconnaître les sieurs Chevalier et Lavocat pour grands-vicaires, sur les lettres qu'ils présentèrent signées du cardinal de Retz, qui avaient été fabriquées par les auteurs de la procuration (1); de sorte que ces deux ecclésiastiques commencèrent à gouverner le diocèse, en ordonnant des prières publiques avec l'exposition du Saint-Sacrement par toutes les églises de

(1) Le principal d'un collége, nommé le Houx, demanda à voir de l'écriture du cardinal, et la contrefit si bien, que tout ce que l'on a cru écrit par le cardinal était de la main de le Houx.

Paris, quatre à la fois, pour demander à Dieu la liberté de leur archevêque. Ces prières furent commencées par le chapitre de Notre-Dame : les curés de la ville entrèrent dans le même esprit, se soumirent aux grands-vicaires, et laissèrent entendre qu'ils obéiraient en toutes choses, jusqu'à fermer les églises (1), en cas qu'on en vînt à l'interdit. Cela serait certainement arrivé, toutes les mesures ayant été prises pour cela, si le cardinal de Retz eût tenu bon. Le peuple, qui ne s'était point d'abord ému de sa prison, commençait à murmurer et à prendre feu sur la religion ; et les amis de M. le Prince faisaient ce qu'ils pouvaient pour l'animer. Le nonce avait aussi promis d'appuyer fortement le chapitre, les grands-vicaires et les curés ; et le premier président de Bellièvre avait donné lieu de croire que le parlement ne leur serait pas contraire. Ainsi Caumartin, qui avait ménagé toute cette intrigue, ne doutait point qu'elle ne réussît, et que le cardinal de Retz ne fût incessamment élargi, se reposant sur les lettres qu'il recevait de lui tous les jours, remplies de protestations très-expresses de ne donner jamais sa démission pour quoi que ce

(1) Les curés auraient fermé leurs églises ; mais on sut que les moines n'imiteraient pas les curés.

pût être. Cependant les choses qui se passaient dans son esprit étaient bien différentes de celles qui paraissaient dans ses lettres : l'impatience, l'ennui, le chagrin, et par-dessus tout la crainte des entreprises violentes qu'on pouvait faire sur sa personne, l'engagèrent à détruire tout ce que ses amis avaient fait en sa faveur, lorsqu'on y pensait le moins.

A bien examiner les choses, il est difficile de le condamner entièrement, quoiqu'il ne fût question que d'attendre peut-être sept à huit jours davantage : car il y a bien de la différence du raisonnement d'un homme qui se voit à la discrétion de son ennemi, et qui souffre depuis long-temps dans une prison, d'avec celui de gens qui, étant en liberté, s'imaginent que rien n'est plus aisé que d'attendre tranquillement les effets de leurs sollicitations, ou des révolutions favorables. Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin, qui avait aussi ses inquiétudes et ses raisons pour faire finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le comte de Noailles, capitaine des gardes, pour conclure la négociation du sieur d'Avanton, sur les avis qu'il avait donnés que le cardinal de Retz y était entièrement déterminé.

Ce comte s'y rendit de grand matin et fut in-

troduit dans la chambre du cardinal qui était encore au lit. Il commença par lui faire un grand sermon sur l'autorité du roi, sur l'obéissance absolue qui lui était due, et sur les disgrâces auxquelles s'exposeraient ceux qui prétendraient s'en dispenser. Ce discours ne fut pas bien reçu du cardinal; et, quoiqu'il fût effectivement résolu à se soumettre aux volontés de la cour, il rejeta cependant fort loin les premières propositions du comte, et se tint fortement sur la négative. Ainsi cette première conférence se passa toute entière en contestations extrêmement vives de part et d'autre, quoiqu'elle eût bien duré deux heures. D'Avanton s'étant ensuite approché du comte de Noailles, pendant qu'il mangeait un morceau, et qu'il se chauffait auprès du feu, l'avertit qu'il n'obtiendrait rien du cardinal par hauteur et en le contrariant, mais que, s'il voulait se radoucir un peu, et lui accorder la liberté qu'il avait toujours demandée de conférer avec un de ses amis, il en obtiendrait tout ce qu'il voudrait. Alors le comte changea de ton; et, ayant donné les mains à cette conférence, ils rentrèrent en matière, et se trouvèrent bientôt d'accord, le cardinal de Retz ayant promis positivement de donner sa démission sous certaines

conditions. Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le comte de Noailles demandait une réponse par écrit, qui exprimât ce dont ils étaient demeurés d'accord ; mais le cardinal ne voulut rien faire, disant qu'il devait se contenter de sa parole jusqu'à l'exécution ; que s'il voulait absolument une réponse par écrit, il lui en donnerait une semblable à celle qu'il avait donnée au nonce, c'est-à-dire un refus absolu : parce qu'autrement il se ruinerait d'honneur auprès de ses amis, et que d'ailleurs il ne voulait point s'exposer au hasard des avantages que le cardinal Mazarin pourrait en tirer contre lui, sans être assuré de la récompense qu'on lui promettait pour son archevêché. Enfin le comte de Noailles fut obligé de se contenter de la parole du cardinal, et d'une réponse par écrit, pour en imposer au public, dans laquelle le cardinal de Retz, après des protestations de son obéissance, remerciait le roi de la bonté qu'il avait de penser à sa liberté ; mais il déclarait ne pouvoir l'accepter aux conditions qui lui étaient proposées de renoncer à l'archevêché de Paris, en prenant plusieurs bénéfices d'un revenu équivalent, persuadé qu'elles étaient contraires à sa conscience, à son honneur, et à ce qu'il devait à l'église.

Ainsi le comte de Noailles sortit de Vincennes fort satisfait de sa négociation, après avoir fait bien des amitiés et des caresses à d'Avanton, et l'avoir assuré de bonne sorte de la reconnaissance du cardinal Mazarin, qui était intéressé plus que personne dans cette affaire. Il avait ses raisons pour lui parler de la sorte : car, étant créature du cardinal Mazarin, et des plus dévoués, il était de son intérêt de ne rien négliger pour terminer cette affaire à son avantage et suivant ses désirs. La fortune du comte dépendait absolument de celle du cardinal. Aussi n'oublia-t-il rien pour tâcher de découvrir à fond les véritables dispositions du cardinal de Retz, et il emmena exprès d'Avanton hors de Vincennes, pour le questionner sur ce sujet plus librement. Mais cet officier, soit par honneur, soit par discrétion, et pour mieux assurer le succès de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le comte de Noailles, lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le cardinal de Retz avait en lui, ne put s'empêcher de lui reprocher obligeamment, et en redoublant ses caresses, qu'il voyait bien qu'il ne lui disait pas tout ce qu'il savait. Cela était plus vrai qu'il ne pensait : car si d'Avanton avait voulu trahir le secret et la fidé-

lité qu'il avait promise au cardinal de Retz, il est certain que la cour aurait obtenu sa démission beaucoup plus aisément, et peut-être sans aucune condition.

Caumartin et les autres amis du cardinal de Retz ne surent rien du secret de cette conférence, et ils s'en tinrent comme les autres à la réponse par écrit, qui fut rendue publique le jour même, le prisonnier s'étant contenté de leur faire savoir qu'il avait demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis, pour délibérer avec lui de l'état de ses affaires, et qu'il espérait qu'enfin on la lui accorderait. On a déjà dit que la raison qui l'obligeait d'insister sur cette entrevue était pour couvrir son honneur, et pour faire croire au monde qu'on lui avait conseillé de donner sa démission ; jugeant que, s'il ne pouvait pas faire entrer son ami dans son sentiment, il n'oserait au moins s'y opposer directement, ni laisser entendre à la cour qu'il l'en aurait détourné.

Quoi qu'il en soit, Caumartin, qui jugeait de sa résolution par ses lettres, continua de presser les mesures qu'il avait prises avec le clergé, pour la liberté du cardinal de Retz; et ayant su que le premier président de Bellièvre avait été nommé par la cour pour cette conférence,

il l'alla voir pour le prier de fortifier le cardinal de Retz dans la résolution où il le croyait de ne point donner sa démission. Mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le mystère et le succès de la négociation de d'Avanton, dont le cardinal Mazarin avait informé le premier président, pour lui faire connaître les dispositions où il trouverait le cardinal de Retz, avec ordre de lui dire qu'aussitôt qu'il aurait donné sa démission, il pouvait être assuré qu'on le mettrait entre les mains du maréchal de la Meilleraye, qui le menerait au château de Nantes, où il le garderait comme son ami jusqu'à ce que sa démission eût été acceptée en cour de Rome. Cependant cela ne désabusa point Caumartin. Prévenu par les protestations continuelles du cardinal de Retz, de refuser toute sorte de conditions, il tâcha de persuader au premier président, que le cardinal n'avait feint d'écouter d'Avanton que pour amuser la cour, et se faciliter le moyen de conférer avec un de ses amis, pour l'instruire de ses véritables intentions, et convenir ensemble des mesures qu'il fallait prendre.

Le premier président, persuadé par les raisons de Caumartin, et par la lecture de plusieurs lettres toutes récentes du cardinal de

Retz, alla donc à Vincennes, dans l'espérance de le fortifier, et dans le dessein de le confirmer dans son refus. Cependant, suivant les ordres de la cour, il mena deux notaires avec lui pour recevoir la démission du cardinal, en cas de besoin ; mais, avant que de voir le cardinal, il voulut entretenir d'Avanton. Il lui représenta les trois dernières lettres qu'il avait écrites à la cour, par lesquelles il pressait extrêmement sur l'envoi d'un des amis du cardinal de Retz, pour consommer l'affaire qu'il assurait comme indubitable. Il le questionna de vingt manières différentes sur le fondement qu'il pouvait avoir de donner des affirmations si positives. Il lui déclara nettement qu'il n'en pouvait rien croire, et qu'il y avait bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'était laissé jouer par le cardinal de Retz, accoutumé aux intrigues et aux déguisemens. Mais cet officier ayant persisté à soutenir qu'il n'avait rien écrit dont il ne fût bien assuré, et qu'il en allait éprouver la vérité, ils passèrent dans l'appartement du cardinal, le président raillant toujours d'Avanton, et lui marquant par ses gestes et ses paroles qu'il n'en croyait rien. Cependant à peine furent-ils entrés en matière, qu'il vit que d'Avanton avait raison, ayant trouvé le cardinal en-

core plus déterminé à la démission, que d'Avanton ne lui avait dit, et que si la cour avait voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y serait soumis sans beaucoup de peine. Ainsi leur conversation particulière et secrète ne fut pas longue, et il ne fut plus question que de réduire en forme les articles dont ils étaient convenus ; savoir : 1° qu'on dresserait deux expéditions de la démission du cardinal de Retz, dont l'une demeurerait entre les mains du premier président, et l'autre serait envoyée en cour de Rome pour être agréée du pape, moyennant la récompense dont ils étaient convenus ; 2° que cependant le cardinal de Retz serait remis entre les mains de M. de la Meilleraye, son allié, qui le conduirait au château de Nantes, où il demeurerait en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y recevoir des visites de ses amis ; 3° que le maréchal de la Meilleraye s'obligerait en parole d'honneur et par écrit de ne point souffrir, et sous aucun prétexte, qu'il fût transféré ailleurs, et de le mettre en pleine liberté, aussitôt que la démission serait admise en cour de Rome, sans attendre de nouveaux ordres du roi.

Après cela, le premier président envoya chercher les deux notaires qui étaient demeurés ca-

chés dans un carrosse à la porte du château; mais Pradelle, enragé de voir finir cette affaire à sa barbe et sans lui, fit d'abord grande difficulté de les laisser entrer, sous prétexte que l'ordre ne portait point qu'on laisserait entrer personne après lui. Mais enfin le premier président lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, et à quoi il s'engageait, s'il en empêchait la conclusion par son chagrin, il laissa entrer le carrosse avec les deux notaires, qui furent conduits par d'Avanton dans la chambre du cardinal de Retz, où ils dressèrent deux minutes de sa démission qu'il signa, et qui furent remises entre les mains du premier président, comme dépositaire et garant des promesses respectives de part et d'autre.

L'affaire finie, le premier président alla en diligence porter cette nouvelle à la cour, où elle fut reçue avec une grande joie, même par plusieurs des amis du cardinal de Retz. Mais il y en eut d'autres qui en furent fort fâchés, particulièrement Caumartin, à qui le premier président dit pour le consoler, qu'il était la dupe du cardinal de Retz; qu'il lui avait jeté de lui-même sa démission à la tête, sans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les dispositions qu'il lui avait marquées.

Le chapitre et les curés, qui s'étaient donné bien des mouvemens inutiles en faveur du cardinal, furent aussi extrêmement étonnés de sa démission, et cela leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avaient eue jusque-là de sa constance et de sa fermeté. Enfin cette action lui fit un très-grand tort dans la suite des affaires. Le P. de Gondi fut celui de tous qui en fut le plus touché, ayant répondu à ceux qui lui annoncèrent cette nouvelle comme devant lui être agréable à cause de la liberté du cardinal son fils, qu'il aurait bien mieux aimé l'embrasser mort dans sa prison, que vivant en liberté à ces conditions, sans pouvoir rien ajouter autre chose à cause des larmes qu'il répandait en abondance.

La duchesse de Lesdiguières elle-même, qui avait fait son possible pour mettre les choses au point où elles étaient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étaient pas faites par son moyen, ni par celui de Servien et de Pradelle, qui étaient la même chose : tous ces gens-là s'étant imaginé devoir tirer de grands avantages de la cour par cette négociation, qui se termina pourtant sans eux, et dont ils n'apprirent la nouvelle que par le bruit général.

Il n'y eut donc, à dire le vrai, que le duc et la duchesse de Retz, les ducs de Brissac et de Noirmoutier, le marquis de Laigues et la duchesse de Chevreuse, qui furent bien aises de voir la fin de cette affaire, dont ils ne cherchaient qu'à se débarrasser, afin de couvrir la honte de n'avoir voulu rien faire pour leur frère, leur parent et leur ami. Mais celui de tous qui en fut le plus content fut le cardinal de Retz lui-même, qui, sans s'embarrasser de ce qu'en penseraient les autres, n'avait cherché qu'à se mettre en liberté, et à se délivrer des appréhensions continuelles où il avait été dans sa prison. Véritablement il est assez difficile d'en porter un jugement certain, et de dire s'il fit bien ou mal, vu les fâcheuses dispositions de la reine et du cardinal Mazarin à son égard, et les desseins qu'il savait qu'on avait formés contre sa personne. Mais, de quelque manière qu'on en juge, il faut convenir qu'il n'était ni nécessaire, ni même honnête, ayant le dessein qu'il avait, d'amuser, comme il fit jusqu'à la fin, Caumartin et ses autres amis.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin étant parvenu à ses fins, ne laissa pas traîner cette affaire. Il fit aussitôt expédier les ordres pour la translation du cardinal de Retz au château

de Nantes, le maréchal de la Meilleraye l'étant allé prendre à Vincennes conjointement avec le marquis de Villequier qui l'avait arrêté, suivant l'usage qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée. Après cela, ils lui donnèrent de parole et par écrit toutes les assurances spécifiées ci-dessus. Il le fit sortir du château, et le remit entre les mains de d'Avanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de chevaux de différentes brigades des gardes de la reine, des gendarmes et chevau-légers, et des gardes du cardinal Mazarin, et un détachement de mousquetaires tirés de deux compagnies du régiment des gardes, que Pradelle commandait à Vincennes. Cette sortie du cardinal de Retz se fit le 30 mars 1654. On peut dire qu'une escorte si nombreuse n'avait pas trop l'air de liberté, et ressemblait assez à un changement de prison. Aussi quand le cardinal de Retz fut averti par d'Avanton, la veille de son départ, des ordres qui avaient été donnés pour ces détachemens, il fut si effrayé, qu'il ne put retenir ses larmes, disant qu'on lui avait manqué de parole; qu'on lui avait promis de le mettre entre les mains de M. de la Meilleraye, comme entre les mains de son ami, qui avait bien voulu répondre de sa personne; que s'il

avait cru être traité de cette manière, il n'aurait jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquaient assez le trouble de son esprit, dont le sieur d'Avanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faisant entendre que la cour était obligée de prendre ces précautions dans la crainte que les ducs de Retz et de Brissac n'entreprissent de l'enlever sur sa route : mais ce n'était là qu'un prétexte; car il est bien certain que ces messieurs n'en avaient pas la moindre pensée, et qu'on leur faisait beaucoup plus d'honneur qu'ils ne méritaient, d'avoir une si bonne opinion d'eux.

Le changement d'état du cardinal de Retz avait été annoncé et prévu quelque temps auparavant par Góiset, avocat, qui avait comme prédit aussi l'évasion du duc de Beaufort. Ecrivant à un des amis du cardinal, il lui disait de se consoler et de prendre patience; que la prison du cardinal ne serait pas longue; qu'il y aurait plusieurs négociations pour sa liberté, dont il ressentirait les premiers effets au mois de mars 1654, mais qu'elle ne serait pleine que vers le 15 octobre de la même année : ce qui fut confirmé par l'événement. L'état où il se trouva dans le château de Nantes n'était en

effet qu'une ombre de liberté; car, quoique M. de la Meilleraye le traitât avec toute la douceur et toute l'honnêteté possible, il ne laissait pas de le faire garder aussi soigneusement qu'il l'avait été dans le château de Vincennes.

Le cardinal de Retz était logé au second étage, dans une chambre où il couchait, avec quatre soldats qui passaient toutes les nuits à la porte de sa chambre, et une sentinelle dans la cour, sous ses fenêtres. Il est vrai que, pendant le jour, il avait la liberté de se promener dans le château et dans une allée en terrasse qui avait vue sur la rivière, sur la Motte Saint-Pierre et sur le faubourg; mais il n'y allait jamais qu'il n'y fût suivi de deux gardes qui avaient ordre de l'observer, sans parler de deux sentinelles qui étaient toujours aux deux bouts de cette allée, éloignés l'un de l'autre environ de soixante pas. Ainsi le maréchal ne négligeait rien pour s'assurer de sa personne, dont il avait répondu à la cour; mais il faut aussi avouer qu'à cela près, il lui faisait tout le bon traitement qu'il pouvait désirer. Outre la bonne chère, qui était parfaite, il avait soin de faire venir au château toutes les meilleures compagnies d'hommes et de femmes de la ville et de la province. Il lui donnait souvent la comédie; il donnait à jouer

tous les jours, et jouait lui-même un fort gros jeu. Il laissait une entière liberté au cardinal de Retz de voir tous ses amis et tous ses domestiques, jusqu'à ce qu'il se retirât dans sa chambre, vers les onze heures du soir. Enfin il n'y a rien dont on puisse s'aviser pour divertir un ami dans un état de cette nature, que le maréchal ne fît en honnête homme et en grand seigneur, avec une galanterie et une complaisance parfaites. Cette manière d'agir consolait fort le cardinal de Retz. Dès le lendemain de son arrivée, il fut visité par les ducs de Retz et de Brissac, qui firent à d'Avanton toutes les caresses et toutes les amitiés possibles en présence de Pradelle, qu'ils avaient dessein de mortifier, parce que le cardinal n'était pas content de lui. Caumartin s'y rendit aussi peu de temps après; mais Joli, qui était à Machecoul, n'eut pas la liberté d'y aller sitôt, le cardinal de Retz lui ayant fait dire de ne se point presser, et qu'il fallait prendre sur son chapitre des mesures plus particulières avec le maréchal de la Meilleraye, à cause des affaires passées, dans lesquelles on savait qu'il avait eu plus de part que personne. La vérité est que le cardinal, dans le commencement, eut de la peine à se résoudre à voir Joli, se souvenant bien de ce qu'il lui avait

dit avant sa prison, pour lui faire éviter cette disgrâce. Il appréhendait qu'il ne lui reprochât cela aussi-bien que l'acte de sa démission. D'ailleurs, les ducs de Retz et de Brissac ne pressaient pas cette entrevue, sachant bien que Joli ne manquerait point d'informer le cardinal de tout ce qui s'était passé pendant sa prison. C'est pourquoi il y a bien de l'apparence que Joli ne l'aurait pas vu sitôt, sans les instances de Caumartin, qui le sollicitait à tout moment de l'appeler auprès de lui. Joli n'alla donc à Nantes que trois semaines après l'arrivée du cardinal de Retz. Il fut fort bien reçu de M. de la Meilleraye, qui lui fit assez connaître qu'il n'avait pas tenu à lui qu'il n'y fût allé plus tôt. Après cela le cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avait eue auparavant, et lui remit entre les mains tous les chiffres et toutes les affaires qu'il avait à Rome, à Paris et ailleurs, avec de nouvelles marques de considération et d'amitié plus fortes que jamais. Aussi Joli se donna-t-il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeait lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivait qu'on vînt à parler de sa prison, il se contentait de dire que l'intérêt de ses amis en avait été cause, et que cependant ils n'a-

vaient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il se fût sacrifié pour eux. Sur l'article de la démission, il disait que le cardinal n'avait peut-être pas mal fait de la donner pour se tirer du lieu et du péril où il était; mais qu'après cela il se persuadait, ajoutait-il, que ce que la cour avait fait en cette occasion, n'était que par nécessité, pour éviter la première chaleur du chapitre et du clergé, et qu'enfin le cardinal Mazarin ne manquerait pas de le tirer un jour des mains du maréchal de la Meilleraye, pour le mettre dans une prison plus rude que la première. Caumartin se conduisit à peu près de la même manière, sans lui rien reprocher qu'assez faiblement, s'attachant particulièrement à lui faire appréhender ce que la cour pouvait encore entreprendre contre lui. Cela fit tant d'impression sur l'esprit du cardinal de Retz, qu'il convint avec eux des moyens de se sauver du château de Nantes, quand ils jugeraient qu'il en serait temps, et si la cour entreprenait de le transférer ailleurs. Dès que cette résolution fut prise entre eux fort secrètement, Joli se chargea de l'exécution, et des mesures qu'il fallait prendre pour ce dessein. Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y tenir en haleine les

partisans du cardinal de Retz. Joli se chargea aussi de ménager l'esprit du cardinal, et de le confirmer dans ce dessein. C'est pourquoi il s'attacha particulièrement à cultiver les bonnes grâces de M. de la Meilleraye, qui lui étaient absolument nécessaires pour demeurer toujours à Nantes, afin d'y être à portée de disposer et de concerter la manière dont on s'y prendrait. De son côté le cardinal de Retz affectait de marquer au maréchal une confiance sans réserve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevait de Rome, dont Joli lui portait les originaux, après les avoir déchiffrés, et mis en interligne le véritable sens : ce qu'il continua pendant un assez longtemps, et jusqu'à ce qu'il arrivât des choses qui ne se pouvaient pas montrer.

Le maréchal fut si satisfait et si pénétré de cette manière d'agir, que, par un retour peut-être trop généreux, il montrait aussi assez souvent au cardinal de Retz les dépêches de la cour, pour lesquelles il lui arrivait plus d'une fois de s'emporter contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus injurieux et les plus outrageans, en présence du cardinal de Retz et de Joli, disant qu'il était plus grand frondeur qu'ils n'avaient jamais été, et qu'il haïssait le cardinal

Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyaient de cela que ce qu'il en fallait croire, sans s'amuser à des discours qui pouvaient bien partir du fond du cœur, mais qui ne disaient rien pour l'essentiel de sa conduite, à cause de sa dépendance de la cour, par des raisons d'intérêt et de fortune.

Cependant la cour et le cardinal de Retz agissaient de concert pour faire agréer la démission à la cour de Rome, où une des expéditions de la démission avait été envoyée. Le sieur de Gaumont fut nommé par le roi pour aller solliciter cette affaire ; mais ne s'étant pas pressé, le paquet arriva beaucoup plus tôt à Rome que lui, sous l'enveloppe de l'abbé Charrier, qui, sachant ce qu'il contenait, trouva le moyen de l'ouvrir adroitement et d'en tirer la démission : après quoi, il le rendit bien fermé à Gaumont, dès qu'il fut arrivé, sans qu'il parût avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la pièce en question, en écrivit au premier président : mais comme ce magistrat, qui dans le fond était ami du cardinal de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, cela ne fut point relevé. D'ailleurs le pape s'étant déclaré hautement contre cet acte involontaire, qui s'était fait en prison, il aurait été inutile de produire la démission :

ce qui fit que l'on ne s'embarrassa pas de ce qu'elle était devenue. Le petit tour d'adresse de l'abbé Charrier ne l'empêcha pourtant pas d'agir tout de bon ; et si sa Sainteté eût été aussi aisée à persuader que le cardinal de Retz le souhaitait, l'affaire aurait été bientôt conclue, et la démission se serait bientôt retrouvée, ce qu'avait fait l'abbé Charrier n'ayant été que pour se rendre maître de la chose, et pour se faire rechercher selon les différentes conjonctures qui pouvaient arriver. Cependant, quoique le cardinal de Retz n'eût aucune part ni directement ni indirectement au refus du pape, ses ennemis, et surtout l'abbé Fouquet, ne laissèrent pas d'en prendre occasion de faire entendre au cardinal Mazarin, qu'il faisait agir sous main l'abbé Charrier pour empêcher l'expédition de l'affaire, et qu'il n'avait pas intention d'exécuter ce qu'il avait promis, ajoutant qu'il avait des avis certains que le cardinal cherchait les moyens de se sauver, et qu'il le ferait si on n'y prenait garde. Les deux avis étaient pourtant très-faux dans ce temps-là, puisque l'abbé Charrier sollicitait sérieusement à Rome, et que le dessein de faire sortir le cardinal de Retz du château n'était encore qu'en idée, et ne devait s'exécuter qu'en cas que la cour changeât

de conduite à son égard. S'ils devinrent vrais dans la suite, ce fut l'abbé Fouquet qui en fut la cause, en inspirant à la cour et au cardinal Mazarin des soupçons qui l'obligèrent d'envoyer de nouveaux ordres pour observer le cardinal avec plus d'exactitude. La vérité est pourtant qu'il travaillait incessamment à se sauver, selon les sentimens de ses amis, sans s'arrêter à aucune considération. C'était aussi celui de sa Sainteté, qui pressait tous les jours l'abbé Charrier d'en écrire au cardinal de Retz, et de l'exhorter à venir à Rome, avec promesse de faire pour lui et contre le cardinal Mazarin, tout ce qu'il pouvait désirer. Mais comme l'abbé représentait à sa Sainteté les différentes difficultés et risques d'une entreprise de cette nature, et que cependant le retardement pouvait obliger la cour à transférer le cardinal dans une prison plus sûre et plus étroite, le pape répondit qu'il n'y pouvait que faire ; que, s'il était entre les mains des Turcs, il faudrait bien qu'il prît patience, et que, quoi qu'il en fût, il ne pouvait en conscience accepter la démission, qui était trop contraire aux lois de l'Eglise.

C'était aussi le sentiment du premier président de Bellièvre, que Caumartin était chargé

de pressentir ; et quoiqu'il ne s'expliquât pas d'abord assez ouvertement, parce que Caumartin de son côté biaisait un peu, il se faisait cependant assez entendre, en disant que le cardinal de Retz était trop habile homme pour se laisser prévenir, et que, puisque Joli était à Nantes, il ne doutait point qu'il ne prît son parti quand il en serait temps ; mais il alla plus avant dans la suite, car il dit nettement que le meilleur parti pour le cardinal de Retz était de venir droit à Paris au sortir de Nantes, de révoquer sa démission, de prendre possession en personne, et de faire le serment de fidélité au parlement : à quoi il promettait d'aider de tout son pouvoir, répondant presque de l'événement. Caumartin s'était aussi assuré du premier président de la chambre des comptes pour le serment de fidélité.

Enfin il n'y avait plus aucun des amis du cardinal de Retz qui ne lui conseillât de se sauver, même le duc de Brissac, l'abbé Charrier, et les autres qui avaient le plus été pour sa démission, et cela, parce qu'ils n'étaient pas contens de la manière dont elle avait été donnée, et qu'ils jugeaient bien que, si elle était admise, le cardinal de Retz demeurerait sans aucune considération, et ne pourrait plus rien

faire pour eux : au lieu que, s'il se sauvait du château de Nantes, on pourrait renouer de nouvelles négociations avec la cour, où les entremetteurs pourraient mieux trouver leur compte.

Cependant le cardinal de Retz résista jusqu'à l'extrémité aux sentimens de ses amis les plus intimes, et, quoiqu'il reçût tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions du cardinal Mazarin, et des sollicitations continuelles de l'abbé Fouquet pour le faire transférer à Brest, il eut bien de la peine à se résoudre, s'imaginant que les chagrins de la cour à son égard ne venaient que du refus de Rome, et de l'opinion qu'on y avait qu'il ne faisait pas tout ce qu'il pouvait pour faire admettre sa démission. Il était d'ailleurs entretenu dans cette pensée par le maréchal de la Meilleraye, qui lui conseilla, pour effacer tous les soupçons, d'écrire une nouvelle lettre au pape en termes très-pressans, pour le prier d'accepter sa démission, et de l'envoyer au premier président par Malclerc, son écuyer, qui pouvait aller jusqu'à Rome, si la cour le jugeait à propos, avec des ordres très-positifs pour l'abbé Charrier : ce qui fut exécuté.

Néanmoins le cardinal de Retz ne laissa pas,

dès ce temps-là, d'entrer dans quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le maréchal. Il ne lui laissait plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchiffrement supposé, que Joli prenait soin de composer de manière à ne lui laisser aucun ombrage, et à l'entretenir dans l'opinion où il était, qu'on travaillait sérieusement pour faire agréer la démission, le cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laisser connaître que le pape l'exhortait à chercher les moyens de se sauver.

Cependant la nouvelle démarche du cardinal de Retz du côté de Rome n'empêcha pas l'abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnait incessamment à la cour du dessein que le cardinal avait de se sauver; et voyant que ses lettres ne faisaient pas assez d'impression sur l'esprit du roi et du cardinal Mazarin, qui étaient alors en campagne occupés d'autres soins, il résolut de les aller trouver exprès, pour solliciter lui-même et faire expédier les ordres nécessaires pour le faire transférer à Brest. Le premier président, ayant su cela, en avertit Caumartin, et celui-ci le cardinal de Retz, lequel ayant su que le maréchal de la Meilleraye avait reçu dans le même temps des ordres plus pressans

de le resserrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conseillaient de penser à se tirer de la captivité. Mais comme il n'en voulait venir là que dans la dernière extrémité, il résolut, avant toutes choses, de faire sonder le maréchal pour savoir ce qu'il ferait s'il arrivait que la cour envoyât des ordres pour le transférer à Brest, ou que le roi vint exprès à Nantes, comme on en faisait courir le bruit.

Il jeta pour cela les yeux sur le duc de Brissac, beau-frère du maréchal, auquel il jugea qu'il était à propos et temps de communiquer son dessein, attendu qu'il avait besoin de son secours pour l'exécuter. Il lui écrivit à Beaupreau, pour le prier de le venir trouver. Le duc vint le trouver quelques jours après, et se chargea non-seulement de savoir ce qu'on pouvait se promettre du maréchal, mais aussi de lui fournir tous les secours qui seraient en sa disposition pour lui aider à se sauver, et pour le conduire ensuite à Paris, ou partout ailleurs où il voudrait se retirer. Ces offres réjouirent infiniment le cardinal, qui aimait le duc, et qui ne douta point de la sincérité de ses promesses; de sorte que, rempli de belles espérances, il fit aussitôt appeler Joli pour lui dire qu'il n'a-

vait qu'à prendre des mesures avec le duc de Brissac, qui était résolu de tout entreprendre pour lui. Joli ne fut pas si crédule, et ne put s'empêcher de lui en témoigner quelque chose, ajoutant cependant qu'il fallait se servir de lui, et en tirer ce qu'on pourrait. Pour cet effet il lui proposa différens moyens de le sauver, dont le principal dépendait absolument du duc, parce qu'étant logé dans la chambre sous la garde-robe du cardinal de Retz, on avait proposé qu'en faisant une ouverture au plancher qui les séparait, le cardinal pourrait descendre dans l'appartement du duc, et se mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, et qu'on chargerait à l'ordinaire sur un mulet qu'on ferait venir de grand matin.

L'invention plut d'abord au duc de Brissac, qui ordonna au sieur de la Rade, son écuyer, de conférer avec Joli pour la construction du coffre, et pour les autres préparatifs. Il parla ensuite au maréchal, pour savoir la manière dont il en userait, s'il recevait des ordres de la cour pour la translation du cardinal; et le maréchal, sans s'expliquer autrement, se contenta de lui dire qu'il n'était ni en humeur ni en état de faire la guerre au roi. Mais étant interrogé sur le même sujet par madame sa femme, sœur

du duc, et par madame de Chalusset, femme du lieutenant du roi, il leur répondit plus ouvertement, et elles dirent l'une et l'autre qu'il ne fallait pas s'y fier.

Sur cette réponse, le cardinal et le duc convinrent qu'il fallait disposer toutes choses pour l'exécution projetée; et, pour ne pas donner d'ombrage au maréchal, le duc, qui n'avait pas accoutumé de séjourner long-temps à Nantes, s'en retourna chez lui jusqu'à ce qu'on le mandât.

Cependant Joli qui connaissait assez le duc de Brissac, et qui jugea bien qu'il ne s'embarquerait pas plus avant dans cette affaire, imagina un autre moyen plus hardi pour sauver le cardinal, dans lequel le duc ne fut pas intéressé. Ce fut de le descendre en plein jour avec une corde sur une escarpolette du haut de la terrasse, où il avait la liberté de se promener, et qui répond sur le bord de la rivière auprès d'un abreuvoir. Quelques-uns de ses amis devaient s'y trouver avec des chevaux tout prêts, et le mener au travers du faubourg de Richebourg, à quatre ou cinq lieues au-dessus de Nantes, à un rendez-vous sur la Loire, où ils trouveraient des bateaux prêts pour passer la rivière, et de l'autre côté des chevaux frais pour gagner dif-

férens relais disposés d'espace en espace chez des gentilshommes, afin de se rendre à Paris en toute diligence. Cet expédient ne fut point communiqué au duc de Brissac, pour ne pas diminuer les bonnes intentions qu'il faisait toujours paraître. Mais Joli ne laissa pas de préparer ce qu'il jugea nécessaire pour cela, et d'écrire à Paris pour faire venir l'abbé Rousseau, frère de l'intendant du cardinal, homme fort affectionné, puissant de corps, et très-capable de bien exécuter ce à quoi on voulait l'employer.

Cet abbé, étant arrivé à Nantes, fit provision d'une corde pour l'exécution de ce dessein, avec un bon morceau de bois, nommé palonnier, où l'on attache les traits des chevaux de carrosse, pour l'attacher au bout de la corde, et sur lequel le cardinal devait être assis, et une sangle avec un bon ardillon pour attacher le cardinal à la corde par le milieu du corps, de peur d'accident.

Tous les préparatifs étant presque disposés pour l'exécution des deux projets, le cardinal de Retz, qui recevait tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions de la cour, et de la nécessité qu'il y avait de les prévenir le plus tôt qu'il pourrait, fit prier le duc de Brissac de revenir le plus promptement possible, en le

sommant de tenir la parole qu'il avait donnée. Le duc revint deux jours après, marquant toujours les meilleures intentions du monde ; et la Rade, son écuyer, ayant remis entre les mains de Joli le coffre qu'il avait fait faire, on y fit une ouverture pour la liberté de la respiration. Le coffre fut éprouvé par Joli et par Imbert, valet de chambre du cardinal, qui s'y mirent l'un après l'autre chacun plus d'une demi-heure, après quoi on convint d'exécuter l'entreprise le lundi matin, 3 août 1654. Mais le duc de Brissac stipula qu'auparavant il lui fût permis d'aller à Machecoul en avertir les deux ducs de Retz, seulement par bienséance, avec promesse de revenir le dimanche au soir sans faute, pour mettre la main à l'œuvre. Le dimanche vint et se passa sans qu'on eût aucune nouvelle de lui, et il ne vint que le lundi fort tard, s'excusant sur un débordement d'eau, qui avait rompu le pont d'une petite rivière qui est sur le chemin de Machecoul à Nantes : après quoi, il déclara nettement au cardinal de Retz, que les ducs n'étaient point du tout d'avis qu'il entrât dans un dessein de cette nature, étant beau-frère du maréchal et logé chez lui : de sorte qu'il se dégagea ainsi de toutes ses paroles et promesses si positives.

Le cardinal, feignant d'approuver ses raisons, ne le pressa pas davantage ; et l'ayant quitté pour un moment, il alla informer Joli de ce changement : sur quoi, ils résolurent à l'instant de tirer de lui au moins ce qu'on pourrait pour aider à l'autre dessein, qu'ils lui découvrirent alors, le priant d'envoyer, dès qu'il serait chez eux, son écuyer avec un cheval pour le cardinal de Retz, et de s'assurer de quelques bateaux pour passer la Loire au rendez-vous qui lui fut marqué, avec des chevaux de l'autre côté de la rivière, pour aller jusqu'à Brissac, et de là chez le marquis de Château-Renaud, chez le marquis de Vassé, chez le marquis de Fosseuse, où le cardinal était assuré de trouver les équipages nécessaires pour le mener en diligence à Paris, avec ceux de sa suite. Le duc de Brissac accepta cette proposition avec joie, parce qu'elle le dégageait de la première, qui aurait été non-seulement peu honnête à lui, par rapport au maréchal, mais encore fort dangereuse, puisque, suivant l'arrangement, il devait demeurer le dernier dans le château, et n'en sortir qu'après son bagage. C'est pourquoi, dans le fond, on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'exposer à ce risque ; mais on ne peut pas aussi l'excuser d'une grande

légèreté d'avoir promis aussi positivement qu'il l'avait fait, et de manquer à sa parole dans le temps de l'exécution. Il fallait, avant de s'engager, examiner la chose mûrement avec son conseil, et en prévoir les conséquences.

Quoi qu'il en soit ce duc retourna chez lui aussitôt, afin de donner ses ordres pour ce dont il s'était chargé. Cependant, comme l'expédient du coffre était plus du goût du cardinal que l'autre, Joli ayant su que la duchesse de Retz était en chemin pour le venir voir, et qu'elle devait loger dans l'appartement du duc de Brissac, proposa de tenter la chose par son moyen. L'ouverture plut fort au cardinal de Retz, et même à la duchesse, qui, étant brouillée avec le duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire un affront sensible, en marquant plus d'assurance et de générosité que lui, ajoutant que, s'il avait bien insisté, les deux ducs de Retz se seraient apparemment désistés de leurs oppositions, et qu'elle ne doutait pas qu'en envoyant Joli à Machecoul, il n'obtînt leur consentement. Ces assurances réitérées plusieurs fois avec chaleur, et accompagnées des anciennes marques de tendresse, engagèrent le cardinal de Retz à envoyer Joli à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui repré-

senta du peu d'apparence du succès, et du danger qu'il y avait de donner de l'ombrage au maréchal, qui ne manquerait pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la duchesse était mal avec son mari; que c'était là le sujet de son voyage à Nantes, et que le cardinal voulant les raccommoder, envoyait Joli à Machecoul, parce que le duc avait beaucoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au maréchal par le cardinal lui-même, qui le pria en même temps de ne vouloir pas révéler ce secret de famille, et de dire à ceux qui paraîtraient curieux sur le voyage de Joli, qu'il n'était fondé que sur la nouvelle qu'il avait reçue de la vacance d'un prieuré de six mille livres de rente à la nomination du duc de Retz. Le maréchal donna dans le panneau tout au travers, plaignant le malheur de la duchesse, pour laquelle il avait eu autrefois quelques sentimens; mais cela ne servit de rien. Joli trouva les deux ducs de Retz si éloignés, et si prévenus contre cette affaire, qu'il n'en put rien obtenir que des ordres très-pressans pour la duchesse de revenir incessamment, menaçant Joli de le rendre responsable des événemens; de sorte qu'il fut obligé de retourner sans rien faire.

Pendant son absence, la duchesse avait proposé au cardinal de le sauver dans son carrosse, avec les habits d'une de ses demoiselles, qui sortaient toujours masquées, aussi-bien qu'elle, sans qu'on les examinât jamais à la porte du château ; mais comme ce n'était que sous la même condition du consentement de son père et de son mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagemens par le retour de Joli, qui la fit partir aussitôt pour tirer les deux ducs d'inquiétude, le cardinal ayant dit au maréchal que le voyage de Joli avait réussi, et qu'il avait raccommodé toutes choses.

Cependant la Rade, écuyer du duc de Brissac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la duchesse, avec un cheval pour le cardinal, il envoya donner avis à Joli, qui l'alla trouver aussitôt dans une maison du faubourg de Richebourg, et qui lui apprit que le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné ne manqueraient pas de se trouver à six heures du soir au rendez-vous, sur la rivière, à quatre lieues de Nantes, dont le cardinal ayant été averti, il résolut de se sauver sur les cinq heures du soir, qui était le temps où il avait coutume de se promener sur la terrasse. De sorte que toutes choses ayant été disposées

pour cela, l'abbé Rousseau, qui s'était chargé de le descendre, se rendit au château avec la corde et la sangle, enveloppées dans son manteau, de manière à ne pouvoir être remarqué sans en être averti ; et, afin qu'il ne manquât ni de conseil, ni de courage, ni de secours, on lui donna pour adjoint le sieur Vacherot, médecin de la faculté de Paris, qui était attaché depuis long-temps à la personne du cardinal de Retz, homme résolu, de sang-froid, et capable de tempérer, par sa prudence et par sa sagesse, l'emportement et la vivacité de l'abbé Rousseau. Il fut aussi arrêté que Fromantin et Imbert, l'un chirurgien, et l'autre valet de chambre du cardinal, qui avaient coutume de le suivre à la promenade, auraient quelques bouteilles de vin pour faire boire la sentinelle et les deux gardes, qui seuls pouvaient voir ce qui se passait à l'endroit par où le cardinal devait se sauver.

Toutes ces mesures prises, le cardinal de Retz fit venir le sieur Salmonet, prêtre écossais, homme savant et de mérite, qui demeurait avec lui depuis long-temps, et le sieur de Montet, son frère, qui depuis a été tué en Alsace, lieutenant-colonel du régiment écossais de Douglas, le sieur de Boisguérin, gentil-

homme breton, attaché au cardinal, et le sieur de Beauchesne, ancien domestique de la maison, tous braves gens et fort résolus, auxquels il déclara le dessein qu'il avait de se sauver, les priant de faire tout ce que Joli leur dirait. Ils répondirent tous à cette proposition avec de grandes expressions de joie et d'approbation, à la réserve de Salmonet, qui, s'étant mis à pleurer, fit ce qu'il put pour détourner le cardinal de cette résolution, en lui représentant fortement les suites fâcheuses qui pourraient en arriver. Cela fit impression sur l'esprit de son frère de Montet, qui, quoique très-brave, se mit aussi à faire des réflexions. Mais le cardinal les ayant écoutés froidement sans s'émouvoir et sans changer de sentiment, ils sortirent enfin tous, trois à quatre heures après, pour s'aller botter, et se tenir prêts à monter à cheval, lorsque cinq heures sonneraient au château, pour se trouver avec la Rade, écuyer du duc de Brissac, au lieu du rendez-vous, qui était l'abreuvoir de tous les chevaux du quartier, et qui répondait au bout de la terrasse. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvrait point l'endroit par où devait descendre le cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la rivière, on chargea le sieur Paris,

ecclésiastique, de se tenir dans un pré de l'autre côté de l'eau, et de jeter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il verrait le cardinal prêt à descendre. Cela pensa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le signal, et n'ayant pensé qu'à se sauver. Mais ce qui embarrassa le plus Joli, et ceux qui attendaient avec lui, fut que le cardinal de Retz, intimidé, au moment de l'exécution, par Salmonet, qui était auprès de lui, ne se rendit sur la terrasse qu'un gros quart d'heure après que l'horloge eut sonné; et les remontrances de ce trembleur opérèrent si bien, que le cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joli de remettre la chose au lendemain. Mais Imbert lui répliqua franchement que cela ne pouvait plus se différer; que l'affaire était sue de trop de gens pour n'être pas découverte, si on temporisait davantage; que la seule présence de l'écuyer du duc de Brissac, avec le cheval de main, dont le maréchal ne manquerait pas d'être informé, suffisait pour cela; que le lendemain était un dimanche, jour auquel toute la ville avait coutume de se promener sur la motte qui était au pied de la terrasse; qu'après tout il irait avertir Joli de ce changement, s'il le lui commandait absolument; mais qu'après cela, il lui déclarait qu'il ne rentre-

rait pas au château, et qu'il ne croyait point que Joli fût assez fou pour demeurer à Nantes plus long-temps, attendu qu'il y allait de leur vie.

Enfin Imbert parla si bien et si à propos, que le cardinal de Retz résolut enfin de sortir de sa chambre, suivi du sieur Vacherot et de l'abbé Rousseau, qui portait sous sa soutane tous les ustensiles nécessaires ; Salmonet s'étant retiré au même temps, pour aller continuer ses lamentations dans sa chambre. Imbert et Fromantin suivirent aussi le cardinal. Etant arrivés, son éminence fit semblant d'avoir soif et dit à Imbert de lui aller chercher à boire : ce qu'il fit en diligence. Après que le cardinal eut bu, en se retournant il fit signe à Fromantin et à Imbert. Tous deux ensemble dirent aux gardes qu'il fallait vider la bouteille, et boire à la santé de son éminence; et, feignant de craindre qu'il ne le sût, ils les tirèrent derrière une tour, où ils se mirent à boire. Cependant le cardinal ayant quitté sa simarre rouge, la mit sur un bâton, entre deux créneaux, de manière à faire croire aux sentinelles, quand elles seraient retournées à leur faction, qu'il regardait à son ordinaire ceux qui se promenaient sur la Motte Saint-Pierre. S'étant ensuite placé

sur l'escarpolette, et fait lier à la corde avec la sangle, qui le prenait en écharpe de dessus une épaule par-dessous l'autre, assujettissant la corde le long de l'estomac, il monta en cet équipage sur un créneau, d'où l'abbé Rousseau et le sieur Vacherot le dévalèrent heureusement jusqu'au pied du mur. A l'aspect de cette manœuvre, le sieur Paris s'étant mis à fuir sans avoir fait son signal, donna belle peur à Joli et aux autres qui s'impatientaient à l'abreuvoir. Mais la Fontaine, valet de Joli, et celui de Rousseau, qui étaient aussi placés de manière à voir ce qui se passait, le rassurèrent aussitôt par leurs signes.

S'étant avancés pour recevoir le cardinal, et l'ayant dégagé de la sangle et de l'escarpolette, ils le menèrent, tout hors de lui, au lieu où il était attendu. Après quoi, Beauchesne et de la Rade l'ayant mis à cheval, Joli et de Montet prirent le devant pour s'assurer de la porte du faubourg par où il fallut passer. Dans ce moment le trouble du cardinal de Retz fut si grand, qu'il ne savait où il était, ni ce qu'il faisait; ce qui fit que son cheval, qui était trop vigoureux pour lui, et dont il ne tenait même pas la bride, s'étant cabré, s'abattit sur le pavé, dès qu'on commença de marcher, et le

cardinal s'étant trouvé engagé dessous, se démit l'épaule. Cela obligea ceux qui étaient auprès de lui de mettre pied à terre pour le remonter ; et cet accident ayant assemblé beaucoup de monde alentour de lui, Joli et de Montet qui virent cela de loin, accoururent le pistolet à la main, pour écarter le peuple ; mais cela n'était ni difficile ni nécessaire. La plupart des habitans étaient plutôt disposés à faciliter son évasion qu'à s'y opposer. Ils lui crièrent tout haut : *Dieu vous bénisse, monseigneur! sauvez-vous!*

Ainsi le cardinal fut remis à cheval assez promptement, mais sans revenir de son trouble (1), qui alla si loin, qu'en sortant du faubourg, il pensa se casser la tête à un endroit où son cheval l'emportait, si un de ses gens ne se fût mis entre deux. Il ne fut pas même possible de tirer un mot de lui pendant les quatre premières lieues, quoique tous ceux de sa suite fissent de leur mieux pour le mettre de meilleure humeur. Cela venait apparemment de la douleur de sa chute. Il ne commença d'ouvrir la bouche que quand il se vit dans le bateau où le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné l'attendaient, et où il prit des bottes en passant la

(1) Le cardinal dit que, pour s'empêcher de s'évanouir, il se tirait, de temps en temps, les cheveux de toute sa force.

rivière. Après avoir donné des ordres pour arrêter tous les bateaux, et pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudraient les suivre, et leur donner le change, on continua de courir pendant deux lieues sur des chevaux frais, sans que jusque-là le cardinal se fût plaint de rien; mais on fut étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, disant qu'il souffrait de si terribles douleurs, qu'il ne lui était pas possible d'aller plus loin; qu'il aimait mieux se laisser reprendre que de courir davantage : de sorte qu'il fallut le descendre de cheval à neuf heures du soir, et le coucher dans une pièce de terre à côté du grand chemin, où le duc de Brissac le quitta, sous prétexte d'aller assembler quelques-uns de ses amis pour le venir enlever avec plus de sûreté. Le chevalier de Sévigné alla chez un gentilhomme de ses parens, proche de là, pour lui ménager une retraite pendant la nuit; mais il fut refusé, et ne put obtenir qu'une chaise à bras avec une douzaine de paysans, pour porter le cardinal pendant la nuit jusqu'à Beaupreau, maison du duc de Brissac, et éloignée de là de trois ou quatre lieues : ce qui s'exécuta assez heureusement, sans qu'il parût être incommodé, les porteurs se relevant tour à tour.

Pendant que tout cela se passait, le maréchal de la Meilleraye, qui était fort incommodé de la goutte, ne manqua pas d'être averti de l'évasion du cardinal ; mais il ne le fut qu'une demi-heure après, les gardes et les sentinelles ayant été si bien amusés et trompés par Imbert et Fromantin, qu'ils ne s'aperçurent de rien. Imbert et Fromantin, feignant de rapporter la bouteille, eurent le temps de sortir du château après l'abbé Rousseau et le sieur Vacherot, qui s'étaient retirés aussitôt après le coup, laissant la simarre rouge sur le créneau, pour leur faire croire que le cardinal était toujours là. Dès que l'abbé Rousseau fut hors du château, il entra dans la première maison qu'il trouva ouverte, et, l'ayant fermée sur lui, il quitta son manteau et sa soutane, qu'il laissa derrière la porte, et parut aussitôt en habit gris avec une perruque dont il avait fait provision. En cet état il sortit de la ville, et s'alla cacher dans la première pièce de blé qu'il trouva, jusqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une maison d'ami, où il demeura plusieurs jours. Imbert fit un manége à peu près semblable, et ils se sauvèrent tous deux, malgré la perquisition exacte qui fut faite de leurs personnes par les ordres du maréchal. Le premier avis de l'évasion du cardinal fut

porté au château par un petit page de madame la maréchale, qui se baignait alors, et qui le voyant descendre, se mit à crier de toute sa force, pour avertir les sentinelles; mais comme dans le même temps un jacobin qui se baignait aussi fut en péril de se noyer, et que de tous côtés on criait pour appeler du secours, les sentinelles lui appliquèrent les cris du page, qu'ils n'entendaient que confusément : de sorte que le page fut obligé de courir tout nu au château, pour se faire entendre, et de prendre pour cela un assez grand tour par la porte de la ville, celle du château qui répond sur la Motte n'étant pas ouverte. Il arriva aussi que ceux à qui il tombait en charge d'avertir le maréchal, se regardèrent assez long-temps avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraités, connaissant son humeur violente. Mais enfin le grand-maître de l'artillerie, fils du maréchal, ayant su la chose, et l'ayant dit à son père, ils firent monter plusieurs personnes à cheval, mais plus d'une heure après la sortie du cardinal de Retz. Cependant le maréchal entra, devant tout le monde, dans des emportemens si étranges, qu'il paraissait hors de son bon sens : ce qui n'empêcha pas le public de croire qu'il avait favo-

risé tacitement l'évasion de son prisonnier. Mais ce jugement était très-faux ; et il est constant qu'avec toute la courtoisie qu'il avait pour lui, par ordre ou du moins par permission de la cour, il ne se relâchait en rien pour tout ce qui avait rapport à la sûreté de sa personne, et qu'il le faisait garder aussi étroitement qu'il l'était auparavant à Vincennes.

Quoi qu'il en soit, le grand-maître étant monté à cheval avec les gardes du maréchal et plusieurs autres volontaires, jusqu'au nombre de deux à trois cents, ils suivirent le cardinal à la piste. Mais comme tant de monde ne pouvait pas aller vite, ils n'arrivèrent au lieu où il avait passé la rivière, que trois heures après; et n'y ayant point trouvé de bateau, ceux qui avaient servi au passage ayant été percés et coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le grand-maître voulut tenter de passer à la nage avec dix ou douze gardes ; mais il en fut détourné par un gentilhomme qui avait été page dans la maison de Retz, qui lui représenta qu'il serait inutile et même dangereux de passer de l'autre côté, puisque le duc de Brissac se mêlait de l'affaire, et qu'il n'aurait pas manqué d'assembler ses amis : de sorte qu'il pourrait bien être pris lui-même en voulant prendre son prisonnier.

Ce raisonnement sauva le cardinal de Retz : car il est certain que si le grand-maître fût passé seulement avec six personnes, il l'aurait trouvé dans sa chaise, suivi seulement de Joli, de Montet et la Rade. Le duc de Brissac et le chevalier étaient allés chacun de son côté assembler leurs amis. Boisguérin et Beauchesne avaient pris le devant par différentes routes, pour aller porter cette nouvelle à Paris; mais le grand-maître, persuadé de ce qu'on lui disait, retourna sur ses pas avec sa troupe, à la réserve de quelques gardes qu'il envoya tout le long de la rivière, pour savoir si le cardinal avait effectivement passé la Loire au lieu où ils étaient arrêtés.

Ce qu'il y eut de plus heureux et de plus étonnant en tout cela, fut que le maréchal, outre le corps qui avait suivi le grand-maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la rivière, sur le chemin de Beaupreau, ceux-là, non plus que les autres, ne trouvèrent personne sur leur route, hors le sieur de Paris qu'ils gardèrent un jour entier, avec menaces de le ramener dans le château de Nantes. Mais ils furent enfin obligés de le relâcher, sur ce qu'il leur dit résolument qu'il ne demandait autre chose, et qu'il aurait le plaisir

de dire au maréchal qu'ils s'étaient amusés à prendre un pauvre prêtre dont ils n'avaient que faire, au lieu de courir après le cardinal qui n'était que deux lieues devant lui. Cela fit tant de peur à ces gardes, qui connaissaient l'humeur violente du maréchal, qu'ils ne jugèrent pas à propos de lui mener le témoin de leur négligence.

Les sieurs Vacherot et Salmonet furent aussi découverts et arrêtés à Nantes, mais inutilement : car, quoique le premier eût aidé à descendre le cardinal, il n'y avait aucune preuve contre lui. L'autre n'eut pas de peine à justifier son innocence, et à prouver qu'il s'était toujours fortement opposé à ce dessein. Mais les gens de Joli et de l'abbé Rousseau, qui furent arrêtés un peu après avoir reçu le cardinal de Retz au pied de la muraille, furent assez maltraités pendant quelque temps, quoique enfin on fut obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avaient rien su de l'affaire qu'au moment de l'exécution, où ils ne purent pas se dispenser d'obéir à Joli, contre qui le maréchal jurait et s'emportait à toute heure avec tant de fureur, qu'il s'arrachait la barbe et les cheveux, disant qu'il était enragé d'avoir été si long-temps sa dupe sur le chapitre des lettres, qu'il comprit

bien alors avoir été chiffrées par lui ou déchiffrées à plaisir.

Si le maréchal était embarrassé à Nantes, le cardinal de Retz ne l'était pas moins à Beaupreau. Y étant arrivé à quatre heures du matin, sans y trouver le duc de Brissac, qui était allé dans la maison d'un gentilhomme de ses voisins donner les ordres nécessaires pour assembler ses amis, il fut, sur les remontrances de madame la duchesse de Brissac, et pour la sûreté de sa personne, obligé de monter en carrosse avec le chevalier de Sévigné et sa compagnie ordinaire, pour aller à deux lieues de là se réfugier dans la maison d'un gentilhomme nommé M. de la Poise. Cette maison est entourée de bons fossés pleins d'eau. Il y arriva sur les huit heures du matin. Dès qu'il y fut, il dépêcha de Montet à Paris, pour y donner avis de l'état où sa chute l'avait mis, qui ne lui permettait pas de continuer son chemin. Les sieurs de Sévigné et de la Poise le quittèrent là pour aller aider au duc de Brissac à ramasser ses amis, après avoir donné ordre à tous les domestiques d'obéir en toutes choses au cardinal : de sorte que Joli demeura seul avec lui pendant cinq ou six heures qu'il passa dans son lit assez tranquillement; après quoi, le concierge de la

maison l'ayant averti qu'il avait vu quelques cavaliers avec des gardes du maréchal de la Meilleraye passer auprès de la maison, le cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût se dérober à leurs recherches. Le concierge les ayant conduits dans son appartement, les fit descendre au bas d'une tour, par une trappe qui ne paraissait point, étant couverte d'un grand coffre. Ils y descendirent avec une petite provision de pain et de vin. Le lieu était fort incommode, et on y enfonçait jusqu'à mi-jambe dans l'eau et dans les terres glaises. Pour remédier à cela, on descendit quelques chaises de paille, sur lesquelles le cardinal et Joli furent obligés de passer près de neuf heures de temps fort désagréablement, en attendant le retour du maître de la maison, qui ne revint qu'après dix heures du soir, pour exhorter le cardinal à prendre encore un peu de patience, disant que le duc de Brissac n'avait encore pu assembler que trente gentilshommes, et qu'il en voulait un plus grand nombre pour le venir dégager plus sûrement et plus honorablement.

Mais le cardinal, qui s'ennuyait dans son cachot, ne voulut pas y demeurer davantage, et ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupreau avec Joli, ils se mirent en chemin vers

les onze heures du soir sous la conduite du maître de la maison. Ils firent près d'une lieue assez légèrement; mais ensuite le cardinal se mit a faire de si grands cris, qu'il fallut le mettre à terre environ à minuit, pendant que le sieur de la Poise alla chercher quelque espèce d'équipage dans le voisinage, pour le transporter à Beaupreau qui n'était éloigné que d'une lieue; mais n'ayant pu rien trouver qui convînt., il revint au point du jour, et il proposa au cardinal de se traîner comme il pourrait dans une ferme voisine qui était à lui, où il pourrait demeurer assez sûrement jusqu'au soir, caché dans un tas de foin qui était dans la cour; après quoi il promit que le duc de Brissac viendrait le chercher à la tête de deux cents hommes, tous bons gentilshommes.

N'y ayant pas d'autre parti à prendre, il fallait bien se soumettre encore à cette nouvelle humiliation. S'étant donc rendus à la ferme, on y fit une petite loge dans le tas de foin, où le cardinal s'enferma avec Joli. On leur donna du pain, du vin et du salé, et ils demeurèrent dans cet état depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, le fermier allant de temps en temps officieusement leur donner des alarmes, dès qu'il voyait passer quelque cava-

lier. La chose alla même plus loin. Ils entendirent des gens à cheval entrer dans la cour, et faire plusieurs questions qui paraissaient imaginées exprès pour leur donner de l'inquiétude; et, soit que cela se fît par jeu ou sérieusement, ils en furent fort effrayés.

Quoi qu'il en soit, à l'entrée de la nuit le sieur de la Poise revint avec plusieurs chevaux les tirer de cette prison, et le cardinal s'étant mis en croupe derrière un gentilhomme, sur l'épaule duquel il appuyait son bras blessé, ils arrivèrent heureusement à Beaupreau, où ils trouvèrent le duc de Brissac avec plus de trois cents gentilshommes, un bon carrosse, où l'on avait mis deux matelas sur lesquels le cardinal se couchait à son aise, son bras appuyé sur la cuisse de Joli, après avoir pris un bouillon à Beaupreau. Le duc de Brissac fit fort bien les choses, et en grand seigneur.

Il se mit à la tête de toute la troupe, sans affectation, faisant des caresses à tout le monde. Tous les pages et domestiques avaient des flambeaux allumés pour éclairer la marche, qui se fit pendant la nuit, et il eut la précaution de faire porter du vin, pour en servir à ceux qui en auraient besoin. En cet équipage, on arriva vers la pointe du jour à un bourg appelé Mon-

taigu, où l'on trouva le duc de Retz, frère du cardinal, avec sept à huit cents chevaux : de sorte que les deux troupes étant jointes ensemble, il y avait plus de douze cents hommes à cheval, tant maîtres que valets, la plupart des gentilshommes de la province s'étant offerts de très-bonne grâce. On trouva aussi à Montaigu et sur toute la route les paysans sous les armes : de sorte que ces messieurs, voyant leur partie si bien faite, jugèrent à propos de se faire voir au maréchal de la Meilleraye en passant à la vue de Nantes, d'où ils continuèrent leur marche jusqu'à Machecoul, où ils arrivèrent le mardi 11 août, sur les cinq heures du soir, et où toute cette noblesse fut traitée magnifiquement pendant que le cardinal de Retz y demeura.

La première chose qu'on fit, dès qu'on fut arrivé, fut de panser le bras du cardinal ; et l'on vit bien alors qu'il ne se plaignait pas sans sujet, tout son bras, depuis l'épaule jusqu'au coude, étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux chirurgien du duc de Retz, fort considéré dans la maison, l'ayant bien examiné, dit que ce n'était rien. Cet ignorant ne s'aperçut pas que l'épaule était démise : ce qui fut cause que le cardinal, ayant été traité d'une toute autre

manière qu'il ne fallait, en ressentit de fort grandes douleurs, et demeura estropié pour toute sa vie. Cela ne serait pas arrivé sans doute, s'il avait été traité par un habile homme, qui lui eût remis l'épaule dans ce temps-là.

La seconde chose à laquelle on s'appliqua fut la révocation de la démission de l'archevêché, qui lui était conseillée par tous ses amis de Paris et d'ailleurs, et à laquelle il les avait déjà priés de travailler comme ils pourraient; mais comme tout ce qu'ils avaient pu faire sans lui ne suffisait pas pour annuller un fait de sa main, Joli fit dresser un acte de révocation en bonne forme, par les notaires de Machecoul, qui fut signé du cardinal, et envoyé à Paris en diligence, pour s'en servir dans le besoin. Cela ne se fit pas sans opposition, le vieux duc de Retz ayant fait représenter au cardinal, par sa fille la duchesse, plusieurs raisons considérables pour l'en détourner, et pour le porter au contraire à ratifier de bonne grâce ce qu'il avait fait en prison. Il lui faisait entendre que c'était l'unique moyen d'arrêter les persécutions de la cour, et de s'en attirer des grâces; mais le jeune duc de Retz et le duc de Brissac, qui n'envisageaient aucun avantage pour eux dans la démission, n'ayant appuyé que très-faiblement cet avis,

et Joli ayant au contraire soutenu avec chaleur la nécessité de la révocation, et fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris et du P. de Gondi, la chose passa sans peine, les raisons du vieux duc de Retz n'ayant peut-être pas été pesées assez sérieusement.

Après cela, il fut question de trouver au cardinal un autre asile que celui de Machecoul, parce qu'on eut avis que le maréchal de la Meilleraye faisait venir des troupes par ordre de la cour, et que le duc de Retz ne pouvait arrêter ni entretenir long-temps chez lui un aussi grand nombre de noblesse. Belle-Isle ayant été choisi pour cela, le duc de Brissac, le chevalier de Sévigné et Joli s'embarquèrent avec le cardinal et du Brocard, le chirurgien du duc de Retz, dans une chaloupe, et trente ou quarante gentilshommes dans deux autres chaloupes et un petit bâtiment appelé *Chatte*, au port de la Roche, qui n'est qu'à une lieue de Machecoul, où le cardinal fut porté dans une chaise, la nuit du vendredi 14 août, fort secrètement; personne n'en ayant rien su que ceux qui étaient de la partie, de peur que le maréchal, en étant informé, n'envoyât après eux des barques armées qui auraient pu les embarrasser.

Le premier jour de l'embarquement se passa assez bien, et la petite flotte arriva heureusement à la rade du Croissi, à la réserve de *la Chatte*, qui demeura derrière, faute de vent. Mais ayant été obligée d'y mouiller la nuit, elle y eut grande alarme au sujet de plusieurs petits bâtimens qui la vinrent reconnaître, toute la côte étant sur ses gardes, à cause de quelques vaisseaux biscaïens qui pirataient. Cette alarme fut légère en comparaison de celle qu'on eut le lendemain sur les deux heures du matin, deux des bâtimens biscaïens étant venus sur les chaloupes, et les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avait une église ruinée, nommée Saint-Jacques, où le cardinal se retira. Il se fit cacher dans un monceau d'ardoises, de peur d'être découvert par les gens du pays. Dans cette fâcheuse nécessité, Joli fut d'avis de faire un signal aux Biscaïens, et de les prier de les passer à Belle-Isle, ou même droit en Espagne, prévoyant bien qu'à la fin on serait obligé d'en venir là; mais le duc de Brissac, qui n'avait aucune envie de passer en Espagne, rejeta bien loin cette proposition. Ainsi le cardinal de Retz, qui n'osait rien décider sans lui, fut obligé de demeurer dans les ardoises depuis midi jusqu'à huit heures du soir, que

les Espagnols se retirèrent, après avoir tiré de temps en temps quelques coups de canon sur les chaloupes. Il semblait que ces coups de canon devaient naturellement faire venir du monde en cet endroit; cependant le cardinal fut assez heureux pour qu'il n'y vînt personne pendant tout le jour. Mais à peine fut-il remonté sur les chaloupes avec sa suite, qu'on aperçut une troupe de cavaliers courant sur la côte, qui étaient enfin apparemment venus au bruit, ou peut-être aussi pour apprendre des nouvelles du cardinal. Ce péril étant évité, le reste du voyage fut assez paisible. Les matelots firent force de rames toute la nuit, et, ayant été favorisés le lendemain d'un gros brouillard, les trois chaloupes arrivèrent heureusement à Belle-Isle, le 17 août 1654, sur les onze heures du matin, et *la Chatte* le lendemain; et quelques jours après, le duc de Retz, qui n'avait pu venir plus tôt, parce qu'il avait été obligé de demeurer à Machecoul, pour remercier la noblesse, et pour y donner les ordres nécessaires en pareille occasion.

Tous ceux qui arrivèrent à Belle-Isle étaient si fatigués, et ils avaient été dans une action si continuelle depuis la sortie de Nantes, qu'on

ne songea d'abord qu'à se reposer et à se divertir, se voyant dans un pays assez agréable, et en sûreté contre les entreprises du cardinal Mazarin : de sorte qu'on y passa dix ou douze jours sans autre inquiétude que celle de la blessure du cardinal. Mais comme son mal n'était pas encore bien connu, et que du Brocard qui le pansait n'en savait pas plus que le chirurgien de Machecoul, qui avait toujours soutenu que ce n'était qu'une contusion, on ne s'en mettait pas autant en peine que la chose le méritait : d'autant plus que le lit, le repos, et le moins d'inquiétude, donnaient plus de relâche au cardinal dans la conversation de ses amis.

Ainsi on attendait assez tranquillement des nouvelles de Paris pour se déterminer à passer, ou à Rome par l'Espagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laissait pas, par provision, de se mettre en état de se défendre autant qu'il était possible ; et le duc de Retz, ayant fait faire la revue à tous les habitans de l'île, qui se trouvèrent environ neuf cents hommes, il leur fit promettre de se jeter tous dans le fort au premier coup de canon, avec la garnison ordinaire qui était de cent cinquante hommes, et les quarante gentilshommes qui avaient suivi le cardinal, dont le nombre

s'augmenta considérablement dans la suite, plusieurs de ses amis lui étant venus faire offre de service.

Les premières nouvelles qu'on reçut furent apportées par Boisguérin, qui dit que si le cardinal de Retz avait pu aller droit à Paris, suivant le premier projet, il aurait été parfaitement bien reçu; que tout le peuple avait marqué une joie extraordinaire, en apprenant qu'il s'était mis en liberté; que le chancelier et l'abbé Fouquet se préparaient à sortir, sur le bruit qui se répandait de son arrivée prochaine; et que le premier président de Bellièvre n'attendait que cette occasion pour se déclarer contre le cardinal Mazarin et les Fouquets, avec qui il était brouillé. Il ajoutait que le clergé était fort bien disposé; que le chapitre de Notre-Dame avait fait chanter un *Te Deum*, où plus de six cents personnes avaient assisté; que les curés avaient aussi résolu d'en faire chanter un; que le chapitre avait enregistré la révocation du cardinal de Retz, qui avait été aussitôt portée à Rome par le sieur Chevalier, frère du grand-vicaire; que l'abbé Fouquet, ayant été informé de tout cela, était allé chez le premier président, pour lui demander le duplicata de la démission qui était entre ses mains; mais que le

premier président l'avait refusé, disant que c'était un dépôt dont il ne pouvait se dessaisir sans le consentement du cardinal de Retz ; que Caumartin avait fait deux lettres, l'une au roi, et l'autre à la reine, sur les blancs signés par son éminence, lesquelles lettres avaient été portées par le sieur de Villiers, un des gentilshommes de la princesse Palatine, qui avait promis de prendre son temps pour les rendre ; que cette princesse avait écrit à Caumartin, qu'elle ne désespérait pas de faire un nouveau traité avec le cardinal Mazarin, en conservant même l'archevêché, mais qu'il fallait attendre l'événement du siége d'Arras par les Espagnols (1) ; que le duc de

---

(1) Arras était une place très-importante pour les Espagnols. Un peu avant que les Français la prissent, on disait par dérision à Arras :

> Quand les Français prendront Arras,
> Les souris mangeront les chats.

Les Français l'ayant prise, on retrancha le *p* au quatrième mot du premier vers, et on dit :

> Quand les Français rendront Arras,
> Les souris mangeront les chats.

Les Espagnols étaient commandés par le prince de Condé ; et ils furent obligés de lever le siége, après avoir été forcés dans leurs retranchemens. Il en serait arrivé tout autrement si Fuensaldagne avait suivi le sentiment de M. le Prince, qui fit admirer son habileté dans sa retraite.

Noirmoutier avait écrit à Paris aux amis du cardinal de Retz pour leur déclarer qu'il était prêt à le recevoir dans Charleville, s'il voulait s'y retirer, et qu'il les conjurait de le lui faire savoir : ce qu'il lui avait fait déjà dire deux fois par deux gentilshommes, pendant qu'il était au château de Nantes, à l'occasion de quoi le cardinal avait donné, dès ce temps-là, une lettre de créance à Joli pour le duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin. Par cette lettre, il le priait de faire tout ce que Joli lui dirait. Boisguérin dit aussi que les partisans de M. le Prince pressaient de traiter avec ceux du cardinal de Retz; que son altesse avait su son évasion et qu'il s'acheminait à Paris. Il avait fait ce qu'il avait pu pour engager le comte de Fuensaldagne à lever le siége d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plupart des bourgeois disposés à le recevoir; mais ce général ne voulut point entendre à cette proposition, qui aurait été cependant, suivant les apparences, le salut de l'Espagne, de son altesse, du cardinal de Retz, et par conséquent la ruine infaillible du cardinal Mazarin.

Voilà tout ce qui fut rapporté par Boisguérin sur un billet de créance de Caumartin qui n'a-

vait pas osé rédiger tout ce détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fût arrêté par les gens du maréchal de la Meilleraye, qui s'étaient rendus maîtres de tous les passages. Mais comme le messager avait de l'esprit et beaucoup d'habitude en Bretagne, il passa heureusement, et vit même la duchesse de Retz, qui aurait pu se servir de lui pour envoyer au duc, son mari, l'argent qu'elle lui avait promis. Cependant elle n'en fit rien, non plus que la duchesse de Brissac, sa sœur, qui avait fait espérer la même chose au duc de Brissac, son époux. Ces deux dames se contentèrent de leur donner, au lieu d'argent, quantité de fausses alarmes; en leur faisant entendre que le maréchal faisait de grands amas de troupes pour les assiéger dans Belle-Isle. Cela donna tant d'inquiétudes feintes ou véritables à ces messieurs, que le cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyait bien qu'on ne voulait pas qu'il séjournât davantage. Le chevalier de Sévigné et les autres remarquaient tous les jours des barques longues, envoyées, selon eux, par le maréchal pour investir l'île; après quoi, il ne leur aurait plus été possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le cardinal se retirerait. Les ducs de Retz et de Brissac ne voulaient

point que ce fût à Charleville, parce qu'ils craignaient de s'engager dans des affaires qui pourraient avoir de longues suites, dont le duc de Noirmoutier ne manquerait pas de tirer tous les avantages, si l'on en venait à un accommodement. Joli soutenait de son côté qu'il n'y avait pas de meilleur parti à prendre que celui-là; que la présence du cardinal de Retz donnerait de l'inquiétude au cardinal Mazarin, lorsqu'il serait dans ces quartiers-là; qu'il y avait à la rade de Belle-Isle des vaisseaux hollandais dont on pourrait se servir pour passer en Flandre, et de là à Charleville ou à Mézières, et qu'enfin il valait mieux prendre ce chemin-là pour aller à Rome, si ce voyage était jugé nécessaire, que de passer par l'Espagne, quand ce ne serait que pour ôter au cardinal Mazarin les prétextes que ce passage lui fournirait pour rendre le cardinal de Retz odieux et suspect. Cependant les ducs de Retz et de Brissac l'emportèrent, et déterminèrent le cardinal à passer en Espagne sur une petite barque de vingt-cinq tonneaux, dont tout l'équipage était composé de quatre matelots et du maître, qui, selon eux, avait fait ce voyage plus de trente fois. Mais on avait tant d'envie de se défaire de lui, qu'on lui fit croire qu'il passerait plus sûrement sur cette

barque que sur les plus grands vaisseaux. Après cela, on affecta de prendre plusieurs vaines précautions pour donner le change aux barques longues du maréchal, qu'on supposait toujours autour de Belle-Isle, et qui ne subsistaient que dans l'imagination de ces messieurs. Pour cet effet, on fit semblant d'embarquer le cardinal dans un gros vaisseau hollandais, qui mit aussitôt à la voile; et cependant il coucha, cette nuit et la suivante, chez le curé de Berger dans l'île, avec Joli, Boisguérin et du Brocard, d'où ils partirent la troisième nuit, déguisés en soldats, pour s'embarquer sur la petite barque, sans que le cardinal emportât avec lui ni or ni argent. Il est vrai que le duc de Retz avait fait charger la barque de sardines, avec ordre au maître de les vendre, et d'en mettre le prix entre les mains du cardinal. Joli se trouva heureusement avoir cent vingt louis d'or, et Boisguérin soixante.

Le vent fut assez favorable les deux premiers jours, et on ne fit aucune mauvaise rencontre jusque vers les deux heures après midi, qu'on aperçut une grande frégate qui faisait force de voiles sur la petite barque. Elle continua de la poursuivre jusqu'à la nuit, et alors elle brouilla ses voiles, craignant apparemment d'approcher

trop près de la terre. La nuit fut assez fâcheuse, à cause d'un vent violent qui portait à terre ; cependant elle se passa sans accident, et on comptait d'arriver de bonne heure à Saint-Sébastien ; mais en approchant du cap, qui n'est qu'à deux lieues de ce port, le pilote qui devait se donner la terre à droite, la mit à gauche, courant du côté de Bilbao, et demeura égaré tout le jour sans en vouloir convenir, jusqu'aux approches de la nuit, qu'ayant vu un petit vaisseau qui prenait à l'est, il fit un signal, dans le dessein de demander la route. Celui-ci ne répondit qu'à coups de canon, de sorte qu'il fallut s'arrêter et passer la nuit sur une côte qu'on ne connaissait point. Pendant ce temps-là, le maître ayant reconnu son erreur, doubla le cap le lendemain, et ayant découvert une petite chaloupe, on lui fit signe de venir à bord. Elle fit quelque difficulté, voyant que la barque était française ; mais comme on lui demanda la route de Saint-Sébastien, et si elle voulait prendre quatre personnes pour les y porter en la payant bien, elle accepta ce parti, et mit le cardinal à terre avec ceux de sa suite, le 12 septembre 1654, la barque n'ayant pu arriver que le lendemain, à cause du calme.

Dès que le cardinal fut débarqué à Saint-

Sébastien, il dépêcha Joli vers le baron de Vatteville, gouverneur de la place, qui était à une lieue de là, au port appelé le Passage. Il n'en devait revenir que dans deux ou trois jours. Dès que le baron eut vu Joli habillé en soldat, il lui demanda s'il lui apportait des nouvelles du siége d'Arras : à quoi Joli répondit que non ; et lui ayant expliqué le sujet de son voyage, il commença à le traiter avec beaucoup de civilité, et lui témoignant beaucoup de joie d'avoir occasion de servir le cardinal de Retz, qui était estimé de tout le monde, et pour qui le roi son maître, et don Louis de Haro ne manqueraient pas de s'intéresser fortement ; que s'il croyait faire plaisir au cardinal, il retournerait incessamment à Saint-Sébastien ; mais que, pour ne point faire d'éclat, il jugeait plus à propos de n'y retourner que dans le temps qu'il avait marqué en partant ; qu'en attendant il allait dépêcher un courrier à Madrid, et que, dans deux jours, il ne manquerait pas de se rendre, à l'entrée de la nuit, à l'auberge de son éminence, pour la conduire avec ceux de sa suite dans un appartement de son palais, où il serait sans que personne de la ville en sût rien.

Tout cela fut exécuté ponctuellement dans le temps marqué, le gouverneur étant venu avec

quelques-uns de ses gens prendre son éminence. On le conduisit dans un appartement séparé, où don Juan de Vatteville, son frère, allait tous les jours dire la messe, et où le cardinal était servi très-proprement et très-délicatement, lui et les siens, pendant que le baron tenait sa table ailleurs, où il y avait quelques gens de M. le Prince, des réfugiés de Bordeaux, et plusieurs officiers de mer et de terre.

Le cardinal écrivit d'abord au roi d'Espagne et à don Louis de Haro, pour demander la liberté du passage jusqu'en Italie, et Boisguérin fut dépêché pour porter les lettres, sans aucune autre charge, le cardinal craignant de s'embarrasser, et tâchant d'éviter scrupuleusement les moindres occasions qui pouvaient le faire soupçonner de quelque engagement avec l'Espagne. Il eut seulement ordre de voir en particulier le comte de Fiesque, qui était à Madrid de la part de M. le Prince, et de lui faire beaucoup de complimens, qui dans le fond ne signifiaient rien. Le baron de Vatteville eût bien voulu que le cardinal se fût avancé un peu davantage. Il lui fit pour cela plusieurs ouvertures en homme sage, et avec beaucoup de discrétion; mais elles ne produisirent rien, et le cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait

vendre les sardines, dont il tira six cents écus, qui servirent à le faire habiller, et ceux qui étaient avec lui, qui en avaient fort grand besoin. Deux jours après le départ de Boisguérin, il arriva encore une barque de Belle-Isle, chargée de la même marchandise, dont on tira pareille somme. Beauchesne vint sur cette barque. Il avait été envoyé de Paris à Belle-Isle, et de là à Saint-Sébastien, pour apporter des nouvelles assez différentes de celles de Boisguérin, dont la plus importante était la levée du siége d'Arras, où l'on disait que M. le Prince avait fait des merveilles, et que s'il avait été secondé par le comte de Fuensaldagne, ils n'auraient pas été forcés comme ils le furent dans leurs retranchemens. Après cela, il dit que la cour avait envoyé ordre aux sieurs Granger, Biet et Joli, chanoines de Notre-Dame, au sieur Loisel, curé de Saint-Jean et chancelier de l'université, aux sieurs Chevalier et Lavocat, aussi chanoines et grands-vicaires du cardinal de Retz, d'aller trouver le roi à Péronne. Ils y reçurent de nouveaux ordres de se retirer en différens lieux, où ils furent relégués. On avait fait publier à Paris, à son de trompe, que les gens du cardinal de Retz eussent à se retirer et à sortir de la ville en vingt-quatre heures. Ceux

du dernier archevêque avaient été chassés de l'archevêché, où l'on avait établi Saint-Amour, exempt, avec quatre gardes. Ensuite on avait signifié au chapitre un arrêt du conseil qui leur ordonnait de prendre le gouvernement du spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale, faute d'avoir prêté le serment de fidélité, et de nommer incessamment des grands-vicaires. Une partie des chanoines avaient été d'avis, avant toutes choses, de faire des remontrances sur l'exil de leurs confrères; mais à la fin il avait passé à la pluralité des voix, de trois seulement, qu'ils prendraient l'administration du spirituel, non par vacance, mais à cause de l'absence et jusqu'au retour du cardinal de Retz et de ses grands-vicaires. A cet effet le chapitre avait nommé les sieurs Descontes, doyen, le Musle-Derroches, chantre, Charton, pénitencier, et Séguier, théologal, pour faire les fonctions de grands-vicaires, et ordonné qu'on ferait des remontrances et des prières à sa majesté en faveur des exilés.

Toutes ces choses étant une suite de la levée du siége d'Arras, dont le baron de Vatteville avait donné avis à Madrid, Boisguérin, qui en revint quelques jours après, dit au cardinal que cela n'avait servi qu'à fortifier don Louis de

Haro dans le dessein d'exhorter son éminence à ne point aller du côté de Rome, mais d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier, lui offrant pour cela l'escorte de toute leur armée navale, et une grosse somme d'argent, sans rien exiger de lui que ce qu'il jugerait à propos lui-même pour ses intérêts particuliers; que, s'il voulait absolument aller à Rome, il le pourrait faire aussi aisément de Charleville que de partout ailleurs, en passant par l'Allemagne; mais qu'il ne croyait pas qu'il dût prendre ce parti; qu'il ne trouverait pas son compte à Rome, comme il se l'imaginait; qu'on ne s'y gouvernait que suivant les événemens; qu'il y trouverait, après l'affaire d'Arras, plus de faiblesse qu'il ne pourrait croire; que cependant il ne refusait pas de le servir à sa mode, et que, s'il avait résolu de passer en Italie, il lui enverrait au premier jour un de ses secrétaires avec une litière du roi, pour le conduire dans un port du royaume de Valence, où il trouverait une galère toute prête, lui offrant sa bourse pour cela et tout le crédit du roi son maître.

Tout cela fut confirmé quelques jours après par don Christoval de Crassemberg, Allemand, et principal secrétaire de don Louis de Haro, qui amena une litière du roi d'Espagne, et qui

apporta tous les ordres nécessaires pour le passage du cardinal en Italie, avec une bourse de quatre mille pistoles et des lettres de crédit jusqu'à la somme de cinquante mille écus. Il lui en offrait beaucoup davantage, s'il voulait aller à Charleville ou à Mézières.

Joli, qui avait été de cet avis le premier, fit tout son possible pour engager le cardinal à le suivre, lui représentant que c'était l'unique moyen d'engager le cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faisant peur d'une nouvelle union avec M. le Prince; que Rome ne serait pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de considérable; que le cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y souhaitait depuis long-temps, puisqu'il le lui avait fait proposer plusieurs fois; que le pape était vieux et incapable d'agir avec vigueur; qu'après lui il en pourrait venir un autre moins favorable; qu'au pis aller il serait aisé au cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourrait se faire à Rome contre lui, en se couvrant de l'autorité du roi, des lois de l'état, des maximes des parlemens et des libertés de l'église gallicane; et qu'enfin il ne voyait rien de plus réel que les offres du duc de Noirmoutier, de le rendre maître d'une

bonne place frontière, d'où il lui serait aisé d'entretenir ses intelligences avec ses amis, de traiter avec M. le Prince, et, dans un besoin, avec les Espagnols. En tout cas, Joli conseillait fortement au cardinal de Retz d'accepter les quatre mille pistoles, qui lui étaient en quelque façon nécessaires dans l'état où il se trouvait, espérant que ce petit engagement le pourrait mener plus loin; que quand il ne les prendrait pas, on ne laisserait pas toujours de l'accuser d'en avoir pris; que les engagemens de cette nature ne gâtaient jamais le fond des affaires, et n'étaient regardés que comme des bagatelles quand on venait à un accommodement; qu'en allant à Rome, il ne pourrait subsister honorablement que sur la bourse et le crédit de ses amis, qui pourraient avec le temps manquer de pouvoir et de bonne volonté, et qu'enfin il devait éviter avec un grand soin de laisser connaître aux Espagnols qu'il ne voulait recevoir d'eux aucun secours; qu'autrement il pourrait arriver que non-seulement ils négligeraient entièrement ses intérêts à Rome, mais qu'ils le traverseraient et le sacrifieraient peut-être au cardinal Mazarin. Mais toutes ces raisons furent inutiles: le cardinal de Retz demeura ferme dans sa résolution d'aller à

Rome. Beauchesne et le sieur de Salles, récemment venus de Paris, lui firent entendre que c'était le sentiment des ducs de Retz et de Brissac, et de tous ses amis de Paris. Il refusa aussi les pistoles du roi d'Espagne, et il aima mieux en emprunter au baron de Vatteville, pour continuer son voyage; il les lui a fait rendre depuis. Il accepta cependant la litière du roi d'Espagne, et il laissa un chiffre à Christoval, dont il promit de se servir dans l'occasion, pour donner de ses nouvelles à don Louis de Haro. Il tira de lui parole de secourir les ducs de Retz et de Brissac, s'ils étaient attaqués dans Belle-Isle, comme on les en menaçait. C'est ce qu'il leur fit savoir par Beauchesne, qu'il leur envoya pour leur apprendre de ses nouvelles.

Après cela le cardinal se mit en chemin, le premier jour d'octobre, dans la litière du roi d'Espagne, avec Joli et Boisguérin, de Salles et du Brocard, qui le suivaient, montés sur des mulets, et le maître-d'hôtel du baron de Vatteville qui fit la dépense du voyage. Le premier jour, ils allèrent coucher à Tolozette, à quatre lieues de Saint-Sébastien, et le lendemain, à la dînée, ils rencontrèrent quelques marchands français qui reconnurent fort bien le cardinal

et Joli, quelque soin qu'on prît de se cacher d'eux. Le reste du voyage se passa assez agréablement, à la réserve des lits, qui sont rares en Espagne, même dans les hôtelleries, où il faut porter tout ce dont on a besoin. On passa près de Pampelune, et ensuite par une petite ville appelée Tudela, où le peuple s'était soulevé contre la noblesse, au sujet de la chasse : ce qui fut cause qu'on mit des gardes devant la maison du cardinal, les habitans s'étant imaginé qu'il venait pour châtier les séditieux, parce qu'il voyageait en équipage d'homme de guerre, sous le nom de marquis de Saint-Florent, Bourguignon : de sorte qu'il fut retenu dans cette ville pendant trois jours, et obligé, pour avoir la liberté d'en sortir, d'écrire au vice-roi de Navarre à Pampelune, qui lui fit sentir qu'il n'était pas content de n'avoir reçu aucun compliment de sa part en passant aux portes de sa capitale (1). De là on se rendit à Sarragosse, ville grande et belle, où il y a une église célèbre

(1) La vie du cardinal fut en fort grand danger à Tudela, quelques mutins ayant comploté d'entrer chez lui de force pour l'assassiner : ce qui lui faisait dire long-temps après, qu'il surpassait Henri IV en un point, puisque la vie de ce prince n'avait été en danger que onze fois, et que la sienne y avait été quinze.

par une image de la Vierge, appelée *N. Senora del Pilar*, renommée par les miracles. Le cardinal y étant allé au commencement de la nuit, pour faire ses prières, on lui ouvrit les portes de l'église qui étaient fermées, on ôta même les ornemens de l'image, pour la lui laisser voir : ce que les chanoines lui dirent qu'ils ne faisaient que pour les cardinaux ou les princes. C'en était assez pour lui faire connaître qu'ils savaient qui il était ; mais le cardinal ne voulait pas être désabusé là-dessus, prétendant voyager toujours *incognito*, et faisant de son mieux pour imiter les manières des cavaliers. Il s'imaginait toujours qu'on le poursuivait criminellement en France, sur son passage en Espagne ; et ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à Saint-Sébastien et ailleurs avec les Espagnols.

Enfin, après plusieurs mauvais gîtes, on arriva le 14 octobre à un bourg du royaume de Valence, sur le bord de la mer, nommé Vivaros. Le lendemain matin on y trouva une galère toute prête, dont le commandant don Fernand de Carrillo, chef d'escadre, jeune gentilhomme fort bien fait et fort sage, vint aussitôt saluer le cardinal de Retz et le suivit à l'église. Il communia à la fin de la messe en l'honneur

de la fête de sainte Thérèse, après quoi il se rendit sur la galère, dont il envoya la felouque vers les six heures du soir au cardinal, pour porter lui et son monde à bord. Il y fut reçu sans aucune cérémonie, tout le monde feignant de ne le point connaître, et le connaissant pourtant. La galère était fort bien équipée. Il y avait dessus cent vingt soldats, quatre-vingts matelots, et vingt-huit bancs de chaque côté, avec sept ou huit forçats à chaque rame.

Il était arrivé un peu auparavant à Vivaros un gentilhomme, parent de don Louis de Haro, appelé don Christoval, qui présenta, de la part de ce ministre au cardinal, deux grandes caisses pleines de gants et de peaux d'Espagne. On trouva dans une de ces caisses plusieurs bourses pleines d'or, que le cardinal refusa encore une fois, n'ayant voulu accepter que les gants et les senteurs, qu'on estimait plus de deux mille écus, qu'il donna ensuite à don Fernand de Carrillo, à la réserve de quelques paires de gants. Ce procédé parut noble et généreux, comme il l'était, aux Espagnols, qui se piquent de ces galanteries; mais, comme ils s'étaient promis autre chose de lui, cela ne fit pas tout l'effet qu'il s'était imaginé. Il fit aussi des largesses considérables, par rapport à ses finances,

au maître d'hôtel du baron de Vatteville, quoiqu'il lui eût fait assez mauvaise chère sur le chemin. Il en fit aussi à ceux qui conduisaient la litière.

Après cela on mit à la voile, et la galère ayant vogué tout le jour assez favorablement, mouilla, sur les cinq heures du soir, dans une petite anse, vis-à-vis de Majorque. Le lendemain, don Fernand ayant dit au cardinal qu'il pouvait descendre, s'il le trouvait bon, et se promener dans la ville, attendu que le vent était contraire, son éminence mit pied à terre et fut régalée pendant trois jours par le vice-roi, qui fit aussi semblant de ne le pas connaître et engagea sa femme à donner le bal, pour lui faire voir tout le beau monde du lieu. Majorque est une des plus agréables villes du monde, plus grande et plus peuplée qu'Orléans. Les femmes y sont fort belles : il n'en est pas de même des hommes, qui sont assez mal faits, mais fort braves et courageux sur la mer. On donna aussi des sérénades au cardinal dans des couvens de filles, et toutes sortes d'autres divertissemens; après quoi, le vent ayant changé, il remonta sur la galère, qui le mit en douze heures de temps au port de Mahon, dans l'île de Minorque, un des plus beaux havres de

l'Europe. L'entrée en est fort étroite, et il est difficile qu'il y passe plus de deux galères de front ; mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues, jusqu'à la ville de Minorque qui est sur une hauteur, au pied de laquelle le plus grand vaisseau s'amarre aisément. Les habitans, prévenus qu'il y avait la peste en Espagne, ne voulurent point donner pratique à la galère ; mais ils apportèrent des vivres et des rafraîchissemens sur le bord de la mer, et en reçurent le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer dans cet état, depuis le mardi jusqu'au dimanche matin, à cause du vent contraire. Le vent ayant ensuite changé, la galère sortit du port, afin de découvrir quelques vaisseaux qui avaient paru sur la côte ; mais n'ayant rien vu, elle fit le trajet du golfe de Lyon, gagna les côtes de l'île de Sardaigne, et le lundi au soir, elle fit ce qu'elle put pour aborder à Sassari, mais inutilement. Ce fut un grand bonheur pour le cardinal, l'armée navale de France, qui menait le duc de Guise à Naples, étant sur cette rade depuis quelques jours : de sorte que, le lendemain matin, la galère s'étant trouvée à l'embouchure du canal qui est entre la Sardaigne et l'île de Corse, elle continua sa route à Cagliari, comme on l'avait résolu ; et ayant

entendu deux coups de canon, tirés à balles l'un après l'autre avec un petit intervalle, don Fernand jugea que c'était un avis qu'on lui donnait de terre de la proximité de cette flotte, qu'il savait devoir être en mer : ce qui l'obligea de faire monter un matelot au haut du mât, pour voir s'il ne découvrait point de voile hors du canal dont on était près de sortir, afin de se retirer en cas de besoin à Capo-Bonifaccio. Le matelot ayant dit qu'il ne voyait que deux tartanes qui couraient le long de la terre, qu'il jugea être des corsaires de Barbarie, le commandant ordonna de leur donner la chasse. Les soldats et la chiourme marquèrent une grande joie de cela; mais le pilote ayant mal pris ses mesures, la galère échoua un moment après être sortie du canal, sur un fond de sable entre deux petits rochers. Heureusement elle ne se fit point de mal, parce que la mer était calme, et qu'il ne faisait presque point de vent; cependant les forçats ayant voulu rompre leurs chaînes, pour se sauver, don Fernand et tous les soldats mirent l'épée à la main, et les contraignirent de se rasseoir; après quoi, il fit mettre la felouque et l'esquif en mer, pour porter le cardinal et ses gens avec quelques autres passagers sur les rochers, pendant qu'on

travaillait à décharger la galère pour la remorquer : ce qui réussit au bout de trois heures, après beaucoup de fatigues et de peine.

Ensuite on alla mouiller à Porto-Vecchio, où l'on passa la nuit; et le lendemain, qui était la fête de saint Simon et saint Jude, le vent n'étant pas propre pour continuer le voyage, on mit pied à terre pour entendre la messe; mais, pendant qu'on la disait, quelques cavaliers étant venus avertir que l'armée navale de France était à Cagliari, don Fernand fit rembarquer tout le monde. Cependant la mer étant fort grosse, et le conseil s'étant assemblé, on ne jugea pas à propos de lever l'ancre, tous les officiers étant convenus qu'il était impossible aux vaisseaux de guerre de venir sur la galère, pendant que ce vent-là durerait; que, s'il changeait, elle aurait toujours beaucoup d'avance, et qu'il lui serait aisé de gagner un port. Malgré ces considérations et le mauvais temps qui continuait toujours, don Fernand ne laissa pas de mettre à la voile le lendemain de la fête, à quatre heures du matin, contre le sentiment des officiers subalternes, qui firent même leurs protestations par écrit. En effet, la tempête fut si violente depuis les cinq heures du matin jusqu'à cinq du soir, que

tout le monde se prépara à la mort par la confession, le naufrage paraissant inévitable. Cependant, comme le vent n'était pas contraire, on ne laissa pas d'avancer beaucoup, et la galère s'étant trouvée près d'une petite île, appelée la Rinara, vers le commencement de la nuit, tout l'équipage s'écria : *Terra! terra!* et voulut se jeter à la mer, dans la pensée que la galère allait se briser contre terre. Cela serait arrivé, si le commandant n'eût fait changer la manœuvre, pour gagner la pointe de l'île au-dessous du vent, où la mer s'étant trouvée moins agitée, tout l'équipage s'écria en signe de réjouissance : *Calma! calma!* Elle était pourtant encore assez agitée pour empêcher l'usage des rames, dont on entreprit inutilement de se servir pour se mettre plus à l'abri, la mer en ayant rompu plusieurs : de sorte que don Fernand fut obligé de faire jeter deux ancres, qui prirent heureusement toutes deux. Après cela il passa dans la chambre du cardinal, pour lui dire qu'il avait couru de fort grands dangers, mais qu'il en était dehors; qu'il fallait penser à se reposer, et que le lendemain il espérait gagner Porto-Longone. Ce gentilhomme avait plus besoin de repos que personne, s'étant extrêmement fatigué tout le

jour, et ayant veillé sur tout ce qui se passait, avec une attention extraordinaire, sans quitter le lieu d'où il donnait ses ordres, que pour aller rendre compte au cardinal de l'état des choses.

Le lendemain la mer étant beaucoup plus calme, on leva les ancres à quatre heures du matin, et on arriva sur les neuf heures à Porto-Longone, où tout le monde fut étonné de voir arriver une galère, après la tempête qu'il avait fait le jour précédent. Peu de temps après, le vent recommença d'une si grande force, qu'il ne fut pas possible de passer à Piombino, quoiqu'on le tentât par trois fois. Cela donna le loisir au cardinal d'aller voir Porto-Ferrajo, autre port de l'île d'Elbe, qui appartient au grand-duc de Toscane.

Enfin, le 3 novembre 1654, on prit terre à Piombino, où le cardinal de Retz se démasqua et se laissa connaître. En avançant dans les états du grand-duc de Toscane, on trouva dans la première ville où l'on coucha, des officiers de son altesse qui avaient ordre de traiter le cardinal aux dépens de leur maître : ce prince ayant eu la précaution d'en dépêcher plusieurs en différens endroits, pour le même sujet, sur l'avis qu'il avait eu de son passage en Italie.

A une demi-lieue de là, on rencontra le maître des cérémonies de son altesse, qui apporta des lettres de la part du grand-duc au cardinal de Retz, remplies d'offres et d'honnêtetés les plus obligeantes du monde, mais accompagnées de prières qu'il ne trouvât point mauvais si on lui faisait faire une espèce de quarantaine, à cause du mauvais air qu'on disait régner en Espagne, dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui est une maison presque seule dans les montagnes proche de Volterra, peu éloignée du champ de bataille où Catilina fut autrefois défait par l'armée de la république romaine. On y trouva un maître-d'hôtel, un officier, un sommelier, qui traitèrent splendidement le cardinal pendant le séjour qu'il y fit. Au reste, il y a bien de l'apparence que le grand-duc se servit du prétexte du mauvais air, pour se donner le temps d'écrire en France, et pour y faire trouver bon le passage qu'il donnait si honnêtement à son éminence.

Le premier soin du cardinal de Retz, dès qu'il fut en terre ferme, fut de dépêcher un courrier exprès à l'abbé Charrier, pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de quatre ou cinq jours, tellement persuadé que le cardinal devait donner sa démission, qu'ayant

rencontré en arrivant Joli et Boisguérin, qui se promenaient à deux cents pas de la maison, la première chose qu'il leur demanda, fut s'il n'y était pas disposé : à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyaient pas, il en partit chagrin, et dit que si cela était, il n'y avait rien à faire pour lui en Italie. Ensuite il fit son possible pour inspirer cette résolution au cardinal, qui de lui-même y était assez disposé; mais comme il reçut dans le même temps des lettres de ses amis de Paris, qui l'en détournaient toujours fortement, et qui lui offraient leurs bourses pour l'entretenir dans Rome honorablement, pourvu qu'il ne s'engageât point dans de trop grandes dépenses, les remontrances de l'abbé Charrier ne servirent de rien, quoiqu'il s'offrît d'aller à Paris pour convaincre ses amis de la nécessité de la démission, et pour disposer la cour à la recevoir favorablement. Ce projet fut remis jusqu'à ce qu'on fût à Rome, où l'on verrait de plus près ce qu'il y aurait à faire.

Cependant comme le cardinal manquait d'argent, ayant fait distribuer ce qui lui restait aux officiers et à l'équipage de la galère, il pria l'abbé Charrier, qui retournait à Rome pour lui préparer un logis, de passer par Flo-

rence et de demander une somme de quatre mille écus au bailli de Gondi, son parent, et secrétaire d'état du grand-duc, pour le conduire jusqu'à Rome : ce qu'il n'obtint pas sans difficulté. Après cela, son altesse lui envoya une litière pour le porter de Spedaletta, où il avait passé quinze jours, à l'Ambrogiano, maison de plaisance où il trouva le grand-duc, la grande-duchesse et le prince, qui le régalèrent parfaitement bien en toute manière pendant un jour et demi, quoiqu'il y fût *incognito*. Les conversations ne roulèrent que sur le sujet du voyage en général, sans entrer autrement dans le détail des affaires, à la réserve du conclave futur, qu'on jugeait fort prochain, à cause du grand âge et de la mauvaise santé du pape. Sur cela le duc s'ouvrit un peu des siennes avec le cardinal, et lui recommanda fort le cardinal Chigi, lui laissant entendre qu'il le trouverait plus favorable et mieux disposé que pas un autre à son égard.

De l'Ambrogiano on se rendit à Florence, où le cardinal Jean Carlo de Médicis traita magnifiquement le cardinal de Retz pendant trois jours dans le palais du grand-duc, mais toujours *incognito*. Il lui donna même le bal à la mode du pays, dans une maison particulière

où il avait assemblé les plus belles dames de la ville. Il fut reçu à Ficanes, avec la même magnificence, par le prince Léopold qui en était gouverneur, et dans tous les autres lieux des états du grand-duc, par où il passa jusqu'à Radicofani : après quoi le cardinal entra dans les états ecclésiastiques, toujours *incognito*, et dans la litière du grand-duc jusqu'à Rome, où il arriva le 28 novembre 1654.

Aussitôt que le cardinal de Retz fut arrivé, l'abbé Charrier en fut porter la nouvelle au cardinal Chigi, secrétaire d'état, pour en informer sa Sainteté, qui, dès le lendemain, lui accorda une audience secrète, où il lui donna beaucoup de marques d'estime et d'amitié, l'exhortant à prendre patience et à se faire traiter pour son mal d'épaule, avec promesse qu'on ne le laisserait manquer de rien. Le cardinal Chigi lui envoya ensuite faire des complimens et des excuses de ce qu'il ne le voyait point encore, disant que c'était pour ne point donner d'ombrage à la faction de France, et pour ne pas se mettre hors d'état de lui rendre service : raisons dont il se servit en plusieurs autres occasions dans la suite, pour se dispenser d'accorder au cardinal de Retz les grâces qu'il demandait. Ce fut sous ce prétexte qu'il fit re-

trancher beaucoup des libéralités et des honneurs que sa Sainteté avait intention de lui faire. Il fit réduire à quatre mille écus les vingt mille qu'il voulait lui donner, et il empêcha le pape de le loger auprès de lui, dans son palais de Monte-Cavallo, disant qu'il ferait mieux de se loger dans une maison religieuse, où, vivant dans un esprit de simplicité, de retraite et de modestie, il rendrait sa cause bien meilleure, et embarrasserait davantage ses ennemis.

Ces conseils avaient quelque chose de plausible, à la vérité, et pouvaient passer pour sages et pour sincères, du moins à l'égard du logement et de la conduite qu'il prescrivait au cardinal; quoique peut-être une marque plus grande d'une protection ouverte aurait fait plus d'honneur au pape, et aurait été plus avantageuse aux affaires du cardinal de Retz. Mais certainement il ne devait rien retrancher du secours d'argent dont il savait que le cardinal de Retz avait un extrême besoin; et ce secours pouvait se donner, suivant l'Évangile, sans faire sonner la trompette.

Il y eut encore une autre affaire dans laquelle le cardinal de Chigi marqua peu d'inclination pour les intérêts du cardinal de Retz, quoiqu'il s'efforçât de persuader le contraire. Ce fut

au sujet d'une lettre fort bien écrite qu'il adressait à tous les évêques de France sur l'état des affaires, et dont messieurs de Port-Royal étaient les véritables auteurs. Le sieur de Verjus, qui depuis fut son secrétaire, la lui avait apportée à l'Ambrogiano avec d'autres dépêches du père de Gondi; et le cardinal de Retz ayant résolu de la faire imprimer pour l'envoyer à Paris, il en fit demander la permission au pape, dans la vue de donner à cette lettre plus de poids et plus d'autorité, par une approbation tacite de sa Sainteté. Mais le cardinal de Chigi qui voulait ménager la faction de France pour le conclave prochain, détourna la chose adroitement, après avoir enveloppé ce refus de plusieurs considérations qui avaient toutes, selon lui, rapport à l'avantage du cardinal de Retz, et qu'il fit trouver bonnes à l'abbé Charrier, et l'abbé au cardinal de Retz, qui s'était laissé si étrangement prévenir de l'affection sincère de cette éminence pour ses intérêts, que depuis il fut fort difficile de l'en désabuser. Cependant Joli, qui commença dès lors à ouvrir les yeux et à entrevoir la vérité, leur dit franchement ce qu'il en pensait, et les raisons qui devaient rendre sa conduite suspecte. Mais il ne lui fut pas possible de se faire

écouter : de sorte qu'il fut ensuite obligé de prendre le parti de se taire quand il était question du cardinal de Chigi, pour ne se commettre pas trop souvent avec le cardinal de Retz et l'abbé Charrier, qui ont été ses dupes presque jusqu'à la fin, et qui n'ont jamais été d'assez bonne foi pour en vouloir convenir nettement.

Cependant, pour se conformer au conseil du cardinal de Chigi, on ménagea un appartement au cardinal de Retz chez les pères de la Mission, et son monde fut logé dans un petit hôtel tout proche. Après cela on examina son épaule, que les chirurgiens trouvèrent être démise. Pour la lui remettre, on lui fit souffrir des douleurs extrêmes, sans qu'il se plaignît pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris dans ce temps-là donnèrent aussi beaucoup de peine au cardinal, principalement l'exil de M. son père, et des duchesses de Retz et de Brissac, qui ne dura pourtant guère, leurs époux s'étant accommodés peu après avec la cour. On apprit aussi qu'on avait envoyé chez le sieur Caumartin pour l'arrêter, mais qu'heureusement il s'était sauvé en se cachant dans un trou de muraille, derrière une tapisserie, quoique cin-

quante archers fussent occupés à le chercher par toute la maison pendant plus d'une heure. Ils ne seraient peut-être pas sitôt sortis, s'ils n'avaient remarqué dans le jardin une échelle dressée contre un mur, par-dessus laquelle ils se figuraient que Caumartin était sorti pour se sauver; mais tous les domestiques, qui ne savaient pas eux-mêmes où était leur maître, furent bien étonnés quand ils le virent sortir de son trou, une demi-heure après que les archers se furent retirés. Ensuite il se réfugia en Franche-Comté, où il demeura quelque temps avec madame sa mère, et depuis chez le baron de Languet, dont la maison était sur la frontière, et chez quelques autres personnes de ses amis; jusqu'à ce que le premier président de Bellièvre lui eut obtenu la permission de demeurer dans quelqu'une de ses maisons plus près de Paris. On sut aussi que le sieur Chevalier, frère du chanoine, grand-vicaire du cardinal de Retz, avait été arrêté en passant à Lyon au retour de Rome, et que le procureur-général avait présenté par ordre de la cour sa requête au parlement, pour informer du passage du cardinal de Retz en Espagne, sur la déposition des marchands qui l'avaient vu dans une hôtellerie proche de Saint-Sébastien. Sur cela le cardinal

Mazarin prétendait intenter un procès criminel à M. de Retz, comme s'il eût fait des traités avec les ennemis de l'état; mais comme le fait était faux, et qu'il n'en put fournir de preuve, l'affaire n'eut pas de suite. Cependant le roi, qui peu de temps auparavant avait envoyé le sieur de Lionne avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, lui envoya des ordres pressans de quitter toute chose pour aller à Rome et y traverser le cardinal de Retz. En attendant qu'il y fût, sa majesté fit défendre à tous les Français d'avoir aucune communication avec lui, et aux cardinaux de la nation ou même de la faction française, de faire arrêter leurs carrosses, suivant l'usage du pays, lorsqu'ils le rencontreraient. Mais le pape ayant été averti de cet ordre donné aux cardinaux, prit la chose avec tant de hauteur, qu'aucun n'osa y obéir, sa Sainteté ayant fait dire que si quelqu'un d'entre eux manquait, à l'égard du cardinal, aux civilités ordinaires, elle les ferait mettre au château Saint-Ange. D'ailleurs le cardinal de Retz s'était déjà mis sur un pied à se faire respecter. Plus de vingt gentilshommes de ses amis s'étaient rendus auprès de lui, et l'accompagnaient en toute occasion et mangeaient avec lui; sans parler de

plusieurs jeunes aventuriers français qui s'étaient logés dans son quartier, exprès pour être à portée de lui offrir leurs services dans le besoin. De plus, il avait reçu des secours très-considérables de France, qui l'avaient mis en état de se faire un équipage fort leste de trois carrosses à six chevaux, avec un grand nombre d'estafiers, la plupart jeunes Français, fort délibérés et prêts à tout faire, qui, joints avec les gentilshommes et leurs valets de chambre, composaient du moins un corps de cent personnes, sur qui le cardinal pouvait compter dans un besoin. Il n'y eut que sur la livrée qu'il affecta d'être modeste, n'ayant donné à tous ses gens que des habits gris sans galon : ce qui faisait appeler sa suite *la nuée grise.*

Les amis du cardinal de Retz, qui l'assistaient de leurs bourses, n'approuvaient pas autrement cette dépense excessive, qu'ils jugeaient assez inutile et hors de saison ; mais, outre que son inclination l'y portait, il disait aussi qu'il fallait vivre de cette manière à Rome, dont le peuple n'estime les étrangers qu'à proportion de leur dépense et de la figure qu'ils font ; que, paraissant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcherait sur le ventre, et que ses ennemis en tireraient de grands avantages contre lui.

Effectivement, cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le pape et la cour de Rome jugeant par-là qu'il n'était pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre qu'il leur tombât sur les bras.

On savait d'ailleurs qu'il avait pour sa personne une table de six couverts fort délicieuse et très bien servie, une de vingt pour ses gentilshommes, sans parler du commun qui était de plus de quarante : tout cela suivi de grandes aumônes, qui se faisaient régulièrement à la porte, donnait au cardinal de Retz une grande réputation parmi le peuple, et lui attirait une bienveillance presque générale, qui n'est pas à mépriser dans des rencontres de cette nature. Aussi n'eut-il pas de peine à faire, dans les commencemens, une partie de ce qu'il voulait, se voyant soutenu de l'approbation publique et de l'inclination du pape, à un point qui ne se peut presque pas imaginer. Il en aurait tiré sans doute des secours et des avantages considérables, sans les ménagemens, la faiblesse ou les artifices du cardinal de Chigi, qui rompit toutes ses mesures.

Cette inclination du pape parut visiblement en deux occasions, dont la première fut lorsqu'il donna le chapeau au cardinal de Retz,

suivant l'usage ; car on vit sans cesse et en abondance couler des larmes des yeux de ce bon vieillard, pendant toute la cérémonie, avec des manières et des expressions d'une tendresse toute particulière : ce qui fut remarqué de tout le monde. Le cardinal Antoine Barberin ne s'y trouva point, et les cardinaux d'Est et de Bichi se retirèrent dès le commencement du consistoire, ayant appris en entrant que cette cérémonie s'y devait faire. Ils agirent ainsi dans la vue de faire leur cour au cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excuser de s'y être présentés, disant qu'ils avaient été surpris, et que le pape avait tenu la chose si secrète, qu'ils n'en avaient rien su : ce qui était vrai.

La seconde fut lorsque l'évêque de Coutances, autorisé par les grands-vicaires du chapitre, donna les Ordres dans l'église de Notre-Dame ; car sa Sainteté, en ayant été informée, adressa aussitôt des commandemens très-exprès au nonce d'interdire l'évêque et les grands-vicaires : ce qui aurait produit un effet fort avantageux pour le cardinal de Retz, et aurait presque décidé l'affaire, si ces dépêches étaient arrivées un peu plus tôt à Paris. Mais un courrier extraordinaire y ayant apporté presque en même temps la nouvelle de la mort du pape,

cette action de justice qui marquait les intentions du chef demeura inutile, et ses ordres ne furent point exécutés.

Le saint-père, qui ne fut malade que trois ou quatre jours, s'étant aperçu de sa fin, fit appeler tous les cardinaux, auxquels il donna sa bénédiction avec beaucoup de marques d'affection et une grande liberté d'esprit, les exhortant à choisir un bon sujet pour remplir sa place, et leur recommandant particulièrement le cardinal de Chigi. Après cela, il mourut à Monte-Cavallo, le 7 janvier 1655. Ce pape méritait d'être plus regretté qu'il ne le fut. Il était ferme et vigoureux à soutenir les intérêts de l'église, assez pénétrant et bien instruit des affaires du monde, ayant d'ailleurs ses faiblesses et ses défauts qui éclatèrent un peu trop par sa complaisance excessive pour la signora Olimpia, sa belle-sœur, qui abusa long-temps de sa facilité, s'étant rendue maîtresse absolue de toutes les affaires.

Tout le monde témoigna donc plutôt de la joie que du déplaisir de sa mort, sans en excepter ses domestiques, qui l'abandonnèrent si parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongèrent les oreilles, personne n'étant resté près de son corps.

Après ses obsèques, qui se firent à l'ordinaire, les cardinaux entrèrent au conclave le 18 janvier, où ils demeurèrent près de trois mois enfermés. Le cardinal de Retz y entra comme les autres avec trois conclavistes, l'abbé Charrier, Joli, et Imbert son valet de chambe, quoique les cardinaux n'en aient ordinairement que deux, à la réserve de ceux qui sont princes ou incommodés : deux exceptions, qui lui donnaient un double droit à jouir de ce privilége, étant de maison ducale, ce qui est équivalent aux princes d'Italie, et d'ailleurs étant toujours incommodé de son épaule. Voici un détail assez exact de ce qui se passa dans le conclave. Joli en composa la relation dans ce temps-là, et en fit part à un de ses amis à Paris. Dans la suite il a retouché cette lettre en quelques endroits, pour lui donner plus de liaison avec l'histoire.

LETTRE

A M..... touchant ce qui s'est passé dans le conclave d'Alexandre VII.

Monsieur,

Si je ne vous avais pas mandé dès les premiers jours du conclave ce qui devait en arriver, je n'aurais pas maintenant la hardiesse de vous entretenir des biais et des moyens qui ont enfin porté cette grande assemblée à l'élection du cardinal de Chigi, que je vous avais prédite. Mais, voyant que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, j'avoue que j'ai quelque penchant à croire que les dispositions générales et particulières que j'ai tâché d'observer soigneusement dans tous les esprits, sont effectivement les principales raisons qui ont le plus contribué à la consommation de cet ouvrage. C'est ce qui fait, monsieur, que je me rends plus volontiers à la prière que vous m'avez faite de vous envoyer une relation de ce qui s'est passé dans cette assemblée, dont je ne puis garantir l'exactitude que pour les choses qui sont

venues à ma connaissance ; car il n'y a peut-être personne qui puisse se vanter de savoir toutes les intrigues, les cabales et les négociations secrètes qui se font dans ces rencontres. Je suppose d'abord que vous n'ignorez pas la manière dont se fait l'élection des papes, dont plusieurs personnes ont écrit. Vous observerez seulement que les billets où sont les vœux des cardinaux sont faits de manière qu'on n'en saurait découvrir les auteurs, n'y ayant que le nom du cardinal, à qui on donne sa voix, qui se présente d'abord. Ceux qui sont autorisés pour ouvrir ces billets sont obligés d'en demeurer là jusqu'à ce que l'élection soit faite ; car alors il est permis de les déplier entièrement, et par-là on découvre bien des mystères et des infidélités.

Il est bon aussi de savoir la différence entre le scrutin et l'accessit, qui sont deux actes séparés, mais qui n'en font proprement qu'un. A l'égard de l'élection, le scrutin se fait le premier par le moyen du billet, qui est conçu en ces termes : *Ego cardinalis*, etc.; cela ne se voit point qu'en rompant un cachet : *eligo in summum pontificem dominum N.....*; cela se voit ; et au bas : *Sic me sancta Dei Evangelia adjuvent.* A quoi on ajoute une sentence tirée de

l'Écriture, qu'on dispose chacun à sa discrétion, et qui est aussi pliée et cachetée comme le commencement sans qu'on la puisse lire.

Si, dans cette première action qui s'appelle scrutin, quelqu'un avait le nombre de voix suffisant il serait pape, et on en demeurerait là; mais cela n'arrive guère. Ordinairement on change et on corrige le scrutin, par ce qu'on appelle accessit en donnant sa voix à un autre sujet, avec cette seule différence qu'au lieu du terme *eligo*, on met celui d'*accedo domino N.*, ou bien *accedo nemini*, quand on s'en tient au premier. Après cela on joint la voix de l'accessit à celui du scrutin; et, s'il se trouve qu'un cardinal en ait les deux tiers et une au delà, l'affaire est faite, sinon c'est à recommencer: ce qui se fait deux fois le jour, matin et soir.

A l'égard de ce qui se fait dans l'intérieur du conclave, si vous voulez en avoir une connaissance parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en débite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent du mystère et du merveilleux où il n'y en a point, et d'autres qui ne remarquent pas assez les traits de la Providence, qui domine toujours et qui gouverne le caprice des hommes.

Ainsi, quoique la figure extérieure du con-

clave soit environnée de pompe et de majesté, autant que celle de quelque assemblée que ce puisse être, cette grandeur apparente n'établit pas une conséquence nécessaire d'une élévation extraordinaire dans les esprits qui la composent : les hommes y sont, comme partout ailleurs, sujets à leurs passions et à leurs faiblesses, remplis d'inégalité, de contradiction et de caprice. Ce n'est pas qu'une conduite sage et prudente n'ait là, comme ailleurs, un grand avantage sur les autres, et qu'un esprit supérieur ne trouve souvent là les moyens de manier adroitement les autres et de les amener à ses fins ; mais il faut aussi avouer qu'on y remarque souvent une puissance invisible qui remue les volontés, qui entraîne leurs consentemens d'une manière étonnante, et qui confond souvent les projets les mieux concertés, et les intrigues des plus habiles politiques. C'est ce qui a paru bien manifestement dans ce conclave, où l'on a vu les vieillards, contre leurs maximes ordinaires, concourir au choix d'un sujet dont l'âge doit éteindre toutes leurs espérances, et les jeunes solliciter pour un homme fort régulier, qui n'aura pas apparemment beaucoup d'indulgence pour les faiblesses de leur tempérament. On y a vu la

France revenir à un sujet qu'elle avait exclus ; l'Espagne désirer, contre ses maximes, un pape qui paraît ferme et vigoureux, et le cardinal Barberin sortir du nombre de ses partisans les créatures d'Urbain VIII son oncle, et se donner pour maître celui qu'il avait si longtemps rebuté. Les derniers jours de la vie du pape Innocent X ayant délié toutes les langues de la cour de Rome, on vit tout d'un coup cette ville changer de face dès les premiers momens de l'agonie d'Innocent. Il est vrai que c'est une chose assez ordinaire à la fin de chaque pontificat; mais dans celle-ci la révolution fut plus prompte et plus sensible, parce qu'il n'y avait point de neveu pour soutenir la mémoire du défunt, et que les esprits, vivement pénétrés des désordres et des scandales du dernier gouvernement, s'abandonnèrent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence et d'impétuosité.

Cet emportement dans son excès ne laissait pas d'être fondé en raison. On peut même dire qu'il fut la principale cause du choix qui se fit dans le conclave, en faisant connaître que tout le monde attendait et demandait un nouveau pontife, dont la conduite remédiât à ce qui avait déplu dans le gouvernement précédent.

L'attachement du dernier pape, et la complaisance outrée qu'il avait pour la signora Olimpia, étaient ce qui avait le plus offensé les esprits. Les électeurs s'attachèrent à choisir un sujet éloigné de ce défaut : après cela, l'intérêt de tout le monde chrétien entra en quelque considération ; et comme on était persuadé que l'inaction d'Innocent X lui avait trop fait éloigner et négliger la guerre contre les Turcs, qui donnaient de l'inquiétude à toute l'Europe, et que celle qui régnait entre les princes chrétiens avait besoin d'une médiation plus vigoureuse et plus efficace, on tâcha de trouver un successeur qui eût les qualités nécessaires pour remédier aux besoins publics.

Dans ces dispositions presque générales de tous les esprits, personne ne se présentait plus avantageusement pour remplir les souhaits des peuples, que le cardinal de Chigi, qui, dans l'opinion du public, passait pour rassembler en lui toutes les perfections requises pour rassurer les Romains contre la crainte des désordres passés, et pour faire concevoir à tout le monde chrétien l'espérance d'un avenir plus heureux.

Ce n'est pas que le cardinal Sachetti ne partageât les vœux et les sentimens, et que la

douceur et l'égalité de ses mœurs, jointes à une assez grande expérience dans les affaires, n'attirassent sur lui les yeux et les souhaits d'une bonne partie du monde, d'autant qu'il avait par-devers lui l'avantage de l'âge, qui n'était compensé dans le cardinal de Chigi que par des signes équivoques d'une santé assez incertaine et délicate. Cependant, comme le cardinal Sachetti laissait dans les esprits quelques sujets de défiance sur l'article de ses parens, et surtout d'une belle-sœur qui ne lui était pas indifférente, et que son concurrent paraissait plus éloigné des occasions de ce penchant, cette considération aida beaucoup à déterminer les cardinaux : sans parler de la réputation que le cardinal de Chigi s'était acquise à Munster, de l'autorité que lui avait attirée sa charge de secrétaire d'état, dont il avait rempli les fonctions d'une manière fort gracieuse ; et enfin de la recommandation du dernier pape au lit de la mort. Cette recommandation, pour venir d'un sujet peu recommandable, ne laissa pas de faire impression sur les esprits ; mais, outre ces deux sujets, il y en avait encore quelques-uns qui s'attiraient l'attention publique à certains égards, quoique assez faiblement. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils auraient été

plutôt approuvés que désirés, si ce n'est peut-être par quelques amis particuliers, et pour des intérêts personnels.

Le conclave était, comme il est toujours, partagé en plusieurs factions qui avaient rapport aux principales puissances de l'Europe, dont il est à propos de vous donner une idée générale. Celle de France était alors peu considérable par le nombre des voix, et n'était pas en état de former elle seule une conclusion; mais, quoi qu'en disent les Italiens, son nom et la réputation de ses armes ne laissaient pas de lui donner assez de considération pour imposer du respect aux électeurs, et pour les empêcher de nommer un pape contre qui cette couronne aurait témoigné une défiance et une aversion ouvertes. Je ne puis vous rien dire de ce qui se passait de secret dans le conseil de ce parti; les cardinaux qui le composaient, Barberin, Bichi, Grimaldi, Est, Ursin, ayant refusé le concours et la communication que le cardinal de Retz leur avait offerte. Ce qui en a paru au dehors, c'est que la France continuait, en faveur du cardinal Sachetti, les mêmes offices qu'elle lui avait rendus dans le conclave précédent, parce qu'il était ami intime du cardinal Mazarin; et qu'au contraire elle rejetait ouvertement le

cardinal Chigi, auquel elle avait donné même l'exclusion.

Mais cette déclaration si déterminée de la France pour le cardinal Sachetti fut avantageuse en toute manière au cardinal Chigi, parce qu'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, et qu'elle détacha du parti de la France tous les autres vieillards qui avaient quelques prétentions au pontificat. Il tira aussi un grand secours du cardinal de Bichi, son parent et son ami, qui ne laissait passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du roi.

(1) La faction d'Espagne était sans comparaison plus nombreuse, et pouvait, en demeurant unie, donner une exclusion certaine; mais tous les sujets dont elle était composée, n'étaient pas tous tellement dépendans et assurés, qu'on pût compter sur leurs voix, sans craindre de se tromper. La seule chose en quoi ils convenaient le plus, était leur opposition constante et unanime au cardinal Sachetti, qu'il n'y

(1) Carlo di Medicis, J. Carlo di Medicis, Trivulcio, Colonna, Caraffa, Cesi, Astalli, Brancaccio, Capponi, Durazzo, Costagalti, Filomarini, Harach, de Hesse, Ludovizio, de Lugo, Montalto, Maldachini, Rosseti, Raggi, S. Sforza, Savelli.

eut pas moyen de vaincre. Au contraire, leurs véritables inclinations se déclarèrent toujours en faveur du cardinal Chigi, à cause de l'exclusion que la France lui avait donnée, et de l'inimitié qu'il professait contre le cardinal Mazarin, et de la conduite qu'il avait tenue avec une grande fermeté sur l'affaire des évêchés vacans de Portugal, ayant toujours détourné le dernier pape de rien décider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce serait un nouvel obstacle à la paix générale. Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux cardinaux, étaient enveloppées d'une contenance et d'un secret si impénétrables, que bien des gens jugeaient que non-seulement cette cour ne désirait pas l'élection du cardinal Chigi, mais même qu'elle n'aurait consenti à l'exclusion du cardinal Sachetti, que par condescendance pour les cardinaux de Médicis, qui l'avaient soutenue dans le conclave précédent, fondés sur une espèce de mésintelligence qui parut entre les deux cardinaux de Médicis et l'ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se déclarer sur l'exclusion du cardinal Sachetti, affectant de la rejeter sur eux, pendant que de leur côté les Médicis laissaient échapper de temps en temps des paroles

qui ne paraissaient pas favorables au cardinal Chigi.

Mais il y a de l'apparence que ces feintes mésintelligences et ces contradictions étaient des manéges de politique, pour mieux couvrir leurs desseins et pour ménager les suffrages de quelques particuliers, qui auraient pu se détacher de la faction, s'ils s'étaient plus ouvertement déclarés contre l'un ou en faveur de l'autre : par exemple, celui du cardinal Rosseti, qui ne serait assurément pas demeuré un moment dans leur parti, s'il avait cru que leur dessein eût été d'élire le cardinal Chigi, pour lequel il avait une aversion et une antipathie naturelles, et ceux de plusieurs gens de bien qui estimaient trop le cardinal Sachetti pour lui donner une exclusion formelle.

(1) La faction des barberins avait un nombre de voix presque égal à celui d'Espagne, et par conséquent une exclusion peut-être autant et plus certaine, attendu qu'elle était composée de vieillards qui avaient tous chacun leurs pré-

---

(1) Barberin, Carlo Barberin, Bragadini, Cherubini, Carpegna, Cessa, Lecchini, Casarolli, Facquiretti, Franciotti, Gabriel, Ginetti Giorio, Gualtieri, Matulano, Palotta, Rapaccioli, Spada, Santa-Suzanna, Sachetti.

tentions au pontificat, et leurs raisons particulières pour en exclure ceux qui en approchaient le plus. Ils parurent assez long-temps fortement déterminés en faveur du cardinal Sachetti, au préjudice de tout autre; mais les personnes sensées jugèrent qu'ils ne lui prêtaient leurs voix, que parce qu'ils savaient bien qu'elles lui seraient inutiles, à cause de l'exclusion de l'Espagne; dans l'espérance qu'après l'avoir ballotté long-temps sans succès, on jetterait enfin les yeux sur quelqu'un d'entre eux qui déplairait moins à cette cour. Il y a même lieu de croire que ce fut en particulier la vue du cardinal Barberin, puisque, après avoir vu pendant plusieurs jours de suite trente-trois suffrages pour le cardinal Sachetti, il en parut tout d'un coup dans un scrutin trente-un pour le cardinal Barberin : ce qui donna une alarme violente aux autres factions, et les obligea d'observer avec plus d'attention ses démarches et les discours de ses conclavistes, ou autres partisans qui ne laissaient passer aucune occasion d'exalter ses bonnes qualités, et de s'accommoder au goût et à la disposition du conclave. Après tout, on demeura convaincu que la vue principale des barberins regarda toujours le cardinal Sachetti, comme celui de tous

qui leur convenait davantage, soit pour leur procurer la mainlevée des biens que l'Espagne leur avait fait saisir dans le royaume de Naples, soit pour assurer la fortune de leur maison et celle de la signora Olimpia, qui, après la mort du pape, s'était absolument remise entre leurs mains, en conséquence de l'alliance qu'elle avait contractée avec leur maison.

Ils n'avaient aucune inclination pour le cardinal Chigi. On peut même dire qu'il y avait une espèce d'antipathie entre lui et le cardinal Antoine Barberin. Non-seulement il évitait de s'expliquer sur son chapitre avec le cardinal de Retz, et rejetait les propos qu'il lui tenait en sa faveur, comme ne lui étant pas agréables, mais il tâchait aussi souvent de l'en dégoûter, par des endroits où il le croyait beaucoup plus sensible qu'il ne l'était en effet, comme sur le jansénisme. Il disait qu'il ferait bien, avant toutes choses, de s'assurer de ses sentimens sur la matière de la grâce. Le cardinal de Chigi, de son côté, n'était pas mieux disposé à l'égard du cardinal Barberin, et il ne manquait jamais d'avertir le cardinal de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, et il le lui présentait comme un esprit artificieux et malin. Il n'en était pas de même du jeune cardinal Carlo Bar-

berin, qui marquait en toute rencontre beaucoup d'affection et de considération au cardinal Chigi, aussi-bien que le cardinal Sachetti, et plusieurs autres du même parti.

(1) La faction de l'escadron volant (2), pour n'être pas si nombreuse, n'était peut-être pas moins considérable, ni moins puissante que les autres, étant composée de jeunes cardinaux, alertes, habiles, et toujours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachés dès le commencement au cardinal Sachetti, disant à tous propos : *Sachetti o Cataletto*. Mais, dans la vérité, une partie d'entre eux n'étaient occupés que du cardinal Chigi, et les autres lui donnaient au moins la seconde place : ce qui les fit déclarer sans peine en sa faveur, quand ils virent l'exclusion assurée de l'autre. Cette différence de sentimens dans les cardinaux de ce parti n'était connue que de peu de gens, et les amis secrets du cardinal Chigi ne se laissaient pas connaître au cardinal Barberin, en se joignant,

(1) Aquaviva, Albizzi, Azzolini, Boromeo, Chigi, Corrado, Homodei, Imperiale, Lomelino, Ottoboni, Pio, de Retz, Santacroce.

(2) On appelait cette faction l'escadron volant, parce qu'elle paraissait détachée des deux autres et comme voltiger entre elles.

comme ils firent, tous à lui en faveur du cardinal Sachetti. Mais ils n'eurent pas la même réserve pour le cardinal de Retz : car, quoiqu'il n'entrât pas dans leur conseil, comme ils savaient qu'il était entièrement porté pour le cardinal Chigi, il y avait toujours quelqu'un d'entre eux qui le joignait à l'entrée de la chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au cardinal Sachetti, quand ils sauraient qu'elle lui serait inutile, ou de ne la lui pas donner, quand ils auraient lieu de craindre ; et s'ils ne pouvaient eux-mêmes lui donner cet avis, ils le lui faisaient dire par monsignor Febei, maître des cérémonies. On ne sait pas bien si le cardinal de Chigi était informé de tout ce manége, mais il feignait toujours de l'ignorer ; et le cardinal de Retz, qui était assis auprès de lui dans la chapelle, assurait qu'il l'avait empêché de donner sa voix au cardinal Sachetti en plusieurs occasions où il ne lui manquait que fort peu de suffrages.

(1) La faction du petit escadron était composée de six cardinaux, que le prince Pamphile et la princesse de Rossane, sa femme, avaient

---

(1) Cibo, Aldobrandin, Odescalchi, Rondavivi, Vidman, Donghi.

unis si étroitement en faveur du cardinal Chigi, qu'ils regardaient ceux du grand escadron comme leurs ennemis déclarés, supposant qu'ils étaient tous fortement attachés au cardinal Sachetti. Cela les obligeait à concourir avec la faction d'Espagne, pour mieux assurer son exclusion. La princesse Rossane s'intéressait particulièrement au cardinal Chigi, parce qu'il avait toujours eu pour elle de grands égards sous le pontificat dernier, et qu'il avait pris plusieurs fois son parti contre la signora Olimpia, dans les démêlés qu'elles avaient souvent ensemble.

Outre ces factions, qui comprenaient toutes les voix du conclave, il y en avait une moins sensible qui se répandait dans toutes les autres. C'est celle des jésuites, qui ne peuvent pas, à la vérité, tout ce qu'on se figure dans ces sortes d'affaires, mais qui font pourtant une espèce de *conditio sine quâ non;* n'étant presque pas possible de faire son chemin à la cour de Rome, et de parvenir aux grandes dignités, sans avoir leur attache et leur agrément. Cette cabale invincible n'était pas opposée au cardinal Sachetti; mais elle était attachée véritablement à la personne du cardinal Chigi, et c'était principalement pour lui qu'elle travaillait au dehors par

les intrigues, et au dedans par le cardinal de Lugo et quelques autres, mais surtout d'une manière efficace et délicate par les sermons du père Quœchi, prédicateur du conclave, dans lesquels il y avait toujours quelque trait qui ne convenait qu'à la personne du cardinal de Chigi : ce père, décrivant adroitement ses manières et sa conduite, comme devant servir de modèles au conclave.

Les choses étant disposées de cette manière, toutes ces différentes factions commencèrent à resserrer leurs pratiques et à prendre leurs mesures, suivant leurs génies, pour parvenir à leurs fins. Les Espagnols, avec leur flegme ordinaire, et sans découvrir leurs véritables desseins, se contentèrent, dans les commencemens, de se tenir unis et serrés, pour assurer l'exclusion du cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à personne par la formule *accedo nemini.* Ils pratiquèrent cela constamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les scrutins vingt-deux ou vingt-trois billets, avec cette clause. Pendant que les cardinaux français avec les barberins et l'escadron faisaient des efforts inutiles en faveur du cardinal Sachetti, qui avait tous les jours trente-trois suffrages, et quelquefois trente-cinq, quoiqu'il aurait dû

en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avaient tous été sincèrement affectionnés pour lui. Mais, comme nous l'avons déjà dit, une partie de l'escadron le trahissait. Quoi qu'il en soit, cette observation uniforme et constante donna lieu à une plaisanterie du cardinal Cesi, qu'on appelait dans le conclave *la vecchia*, *la vieille*, parce qu'il avait la mine d'un châtré. Il dit un jour, en sortant de la chapelle, qu'il n'y aurait point de pape si le cardinal *Nemini* et le cardinal *Trenta-tre* ne s'accommodaient ensemble.

La trahison de l'escadron fut long-temps inconnue au cardinal Barberin, dont les soupçons tombaient plutôt sur les vieux cardinaux de sa faction, qu'il appelait ordinairement dans son chagrin *le mie bestie*, quand il voyait qu'il lui manquait presque toujours six suffrages de trente-neuf, sur lesquels il avait lieu de compter, et qui auraient apparemment conduit le cardinal Sachetti sur le trône, s'ils avaient tous répondu fidèlement à leurs démonstrations extérieures, puisque le nombre nécessaire pour rendre l'élection valide n'était que de quarante-une ou quarante-deux voix. Quand le nombre des suffrages approche si fort de celui qui est requis, il arrive souvent que les

partisans des autres cabales se détachent pour suivre le torrent, dans l'appréhension de se trouver dans la liste des contredisans sous un nouveau pontificat : ce qu'on tâche d'éviter avec grand soin.

D'ailleurs la manière ambiguë avec laquelle l'ambassadeur d'Espagne s'était expliqué sur le chapitre du cardinal Sachetti, et une espèce de mésintelligence qui se remarquait entre ce ministre et les cardinaux de Médicis, pouvaient lui donner lieu d'espérer avec assez de fondement un retour favorable de quelques sujets de leur parti qu'on savait n'y être attachés qu'assez faiblement; entre autres du cardinal Rosseti, qui n'aurait pas manqué de se joindre à eux s'il avait pu prévoir l'élection du cardinal Chigi, comme il le voulait faire après coup, lorsqu'il n'en était plus temps.

Enfin il y a bien de l'apparence que le cardinal Barberin ne s'attacha, pendant un si long temps et avec tant d'opiniâtreté au cardinal Sachetti (quoiqu'il le priât lui-même tous les jours d'abandonner cette poursuite, dont tout le monde connaissait à la fin l'inutilité), que pour tenir en échec le parti d'Espagne, et pour engager le roi à répondre favorablement à une lettre qu'il lui écrivit en entrant dans le

conclave. Il se plaignait dans cette lettre des traitemens injurieux de ses ministres, qui avaient fait saisir tous ses biens dans le royaume de Naples, offrant cependant de servir sa majesté catholique en tout ce qui dépendrait de lui.

Ce n'est pas que de temps en temps il ne se fît quelques autres pratiques en faveur de différens sujets qui se jetaient à la traverse, pour tâcher de succéder aux espérances mortes du cardinal Sachetti. Mais toutes ces vaines tentatives n'étaient qu'un véritable amusement : ce qui faisait dire au cardinal Cesi, qui se moquait de ces petites intrigues : *Per Dio! gli Sacchetano tutti.*

Le premier qui fut mis sur les rangs fut le cardinal Caraffe, qui, après les cardinaux Sachetti et Chigi, était assurément celui qui avait le plus de part dans l'estime publique ; et s'il n'était pas mort dès le commencement du conclave, on ne sait ce qui en serait arrivé ; quoique son incommodité, qui l'obligeait de demeurer toujours dans une chaise, dût l'exclure d'une dignité qui demande de l'action en bien des rencontres.

Le cardinal Rapaccioli fut aussi ballotté plus d'une fois, mais inutilement, à cause de l'ex-

clusion de la France, de l'opposition secrète de l'Espagne, qui le regardait comme une créature des barberins, et de l'inimitié ouverte du cardinal Spada.

On pourrait alléguer des raisons à peu près semblables de ceux qui s'opposèrent aux cardinaux Capponi, Ginetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Lecchini, Palotta, Durazzo, Brancaccio, Santa-Suzanna et Corrado, qui furent proposés les uns après les autres avec le même succès. Le cardinal San-Clemente, autrement Fiorenzola ou Matulano, attira un peu plus l'attention du conclave, étant appuyé fortement par les cardinaux Trivulce et Grimaldi, qui étaient l'un et l'autre assez capables de réunir les factions de France et d'Espagne, et de ménager même le concours du cardinal Barberin : mais l'inimitié irréconciliable des cardinaux Montalto, de Lugo et Albizzi, et pardessus cela l'opposition formelle des jésuites, qu'aucun des partis n'osait choquer directement, firent échouer ses espérances, qui autrement paraissaient assez bien fondées.

Enfin, après toutes ces tentatives, qui demeurèrent sans effet, les amis du cardinal Chigi, qui pendant toutes ces vaines intrigues n'avaient rien négligé pour lui ménager des suf-

frages, jugèrent qu'il était temps de se déclarer; voyant la patience de la plupart des cardinaux épuisée, et qu'ils étaient enfin venus à bout de faire lever l'exclusion de la France.

Car il faut savoir que le cardinal Bichi, après avoir fait sentir au cardinal Sachetti le peu d'apparence du succès de ses prétentions, l'avait disposé adroitement à écrire au cardinal Mazarin en faveur du cardinal Chigi, pour le faire revenir de l'éloignement qu'il avait pour lui, en se rendant caution de sa conduite future, tant à son égard qu'à celui de la France. En effet, cette éminence donna, dans ce conclave même, une marque très-convaincante de la droiture de ses intentions pour cette couronne, dans une occasion où l'on peut dire que les cardinaux de la faction de France oublièrent leur devoir. Car l'ambassadeur d'Espagne ayant donné à son maître la qualité de fils aîné de l'église dans un mémoire qu'il présenta au conclave, sans que ces messieurs s'y opposassent, le cardinal de Chigi, qui était assis auprès du cardinal de Retz, non-seulement l'engagea de réclamer contre cette innovation, mais il lui marqua aussi la manière dont il devait s'y prendre : après quoi le cardinal de Retz s'étant levé, dit que la qualité de fils de l'église

étant réservée à sa majesté très-chrétienne, il était trop bon Français et trop serviteur du roi, pour souffrir qu'on entreprît de la donner à un autre; que si les cardinaux attachés à ses intérêts manquaient à leur devoir, il ne voulait pas manquer au sien : que la rigueur avec laquelle on le traitait n'étoufferait jamais dans son cœur les sentimens qu'il avait toujours eus pour l'honneur et pour l'intérêt de son prince, et qu'il suppliait le sacré collége de ne point recevoir le mémoire dans cette forme, et de lui donner acte de ce qu'il s'y opposait pour le roi son maître.

Quoi qu'il en soit, la lettre du cardinal Sachetti produisit son effet auprès du cardinal Mazarin, qui envoya aussitôt les ordres nécessaires pour lever l'exclusion. Après cela, il ne restait plus que le cardinal Barberin à gagner. Il se rendit dans le commencement assez difficile, et résista long-temps aux sollicitations du cardinal Bichi et de ceux de l'escadron, qui se déclarèrent à la fin ouvertement pour le cardinal Chigi. Mais enfin la réponse du roi d'Espagne étant arrivée à peu près telle qu'il la souhaitait, avec des paroles précises de lui donner satisfaction sur la mainlevée de ses biens; et le cardinal Lugo l'ayant assuré de la protec-

tion du cardinal Chigi pour sa maison et pour celle de la signora Olimpia ; il donna une conférence avec les cardinaux de Médicis, où les principaux chefs de toutes les factions s'étant trouvés, ils convinrent tous de s'accorder le lendemain, 7 avril 1655, à l'élection du cardinal Chigi, qui se fit tout d'une voix, à la réserve de celle du cardinal Rosseti, qui, quoique de la faction d'Espagne, ne pouvant se résoudre à nommer le cardinal qu'il haïssait mortellement, donna la sienne au cardinal Sachetti, après l'avoir été offrir, avec quatre autres dont il était sûr, au cardinal Barberin, qui lui dit qu'il n'était plus temps, et qu'il était engagé.

Cette résolution fut si subite, et tenue si secrète jusqu'au moment de l'exécution, qu'elle étourdit tous ceux qui ne l'approuvaient pas intérieurement, et qui n'auraient pas manqué de se déclarer en faveur du cardinal Sachetti, s'ils avaient eu le temps de se reconnaître. Mais voyant courir tous leurs chefs à l'adoration, ils se laissèrent entraîner au torrent, de peur de se faire des affaires par une résistance inutile et hors de saison.

Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous dire du conclave. Dieu veuille que ce que Pas-

quin en a dit par allusion aux armes du pape et à la longueur du conclave, ne se trouve pas véritable, et que tout le monde ne dise pas après lui : *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Je suis, monsieur,

Votre, etc.

Le 15 avril 1655.

L'élection du cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII, fut d'abord reçue avec beaucoup de joie, tout le monde étant prévenu en sa faveur : l'allégresse publique dura même long-temps, parce que dans le commencement il ne fit point venir ses parens suivant l'usage, et qu'il en parlait de manière à faire croire qu'il n'y penserait jamais. Il affecta aussi plusieurs démonstrations extérieures de détachement du monde, ayant toujours son cercueil à la ruelle de son lit, pour témoigner qu'il avait toujours l'idée de la mort présente. Cela donnait au peuple une merveilleuse idée de lui. Après cela, le saint-père ne laissait pourtant pas de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout ce qui était du faste et de l'éclat, s'étant fait faire des habits, des meubles et des équipages magnifiques, avec des carrosses et des livrées plus superbes que tous ses prédécesseurs. Il n'é-

pargna rien pour satisfaire son luxe dans les plus petites choses, jusque-là que ses pantoufles lui revenaient à plus de cinquante écus. Ces badineries ne déplaisaient pas au peuple de Rome, qui aime le faste et la dépense ; mais les honnêtes gens surent bientôt en porter un jugement convenable, et ce jugement ne lui faisait pas honneur. On disait de lui qu'il était *minimus in maximis*, *et maximus in minimis*.

Le cardinal de Retz n'ouvrit pas sitôt les yeux que les autres sur le caractère de ce pape, et il demeura long-temps dans l'erreur, tellement persuadé de son amitié et de sa fermeté, qu'il fit écrire au duc de Noirmoutier qu'il pouvait s'accommoder avec la cour sans s'embarrasser de lui, se croyant assuré d'une si puissante protection du côté du pape, qu'elle devait suffire selon lui à terminer ses affaires, sans aucune difficulté, à son honneur et à son avantage. Il écrivit sur le même ton à ses amis, affectant de leur laisser entendre qu'il avait eu beaucoup de part à l'élection de sa Sainteté, et c'est ce que lui et l'abbé Charrier disaient aussi dans Rome assez inconsidérément à tous ceux qui voulaient bien les en croire, quoique dans le fond il n'en fût rien. Mais quand cela aurait été vrai, la chose n'était pas trop bonne

à dire, et pouvait lui nuire dans l'esprit du pape, comme il arriva dans la suite.

Ils croyaient l'un et l'autre leurs affaires en si bon état et si sûres, qu'ils s'emportaient contre ceux qui voulaient leur faire remarquer les froideurs et les remises de ce nouveau pontife. Ils déclamaient publiquement et sans aucune discrétion contre le sieur de Lionne, envoyé extraordinaire de France, afin de traverser ses négociations; et c'est ce qu'ils faisaient avec tant d'emportement et d'une manière si indigne, qu'ils en étaient blâmés par leurs meilleurs amis. Le sieur de Lionne en usait bien plus modérément, se contentant d'exécuter sans aucune passion les ordres du roi, dont il était chargé; et, pour marquer au cardinal de Retz que sa commission ne l'empêchait pas de l'honorer, et qu'il n'était pas trop dans le sentiment de ceux qui l'employaient, il lui fit offrir secrètement, par le sieur de Barillon de Châtillon, de le servir en France, et de ménager son accommodement sans qu'il donnât sa démission. Mais l'abbé Charrier l'empêcha d'écouter cette proposition, étant déjà engagé avec le sieur de Croissi-Fouquet (1), qui était

(1) Croissi-Fouquet n'était rien au surintendant, famille différente et ennemie.

arrivé à Rome presque dans le même temps que le sieur de Lionne, et dans le dessein de le traverser, les Fouquets craignant, sur toutes choses, que cette affaire ne se terminât par l'entremise du sieur de Lionne, contre lequel ils avaient une extrême jalousie. C'est pourquoi ils avaient engagé leur parent à faire ce voyage, pour les informer de tout ce qui se passerait; l'ayant jugé plus propre qu'un autre pour s'insinuer chez le cardinal de Retz, parce qu'il avait déjà traité avec lui pour la liberté de M. le Prince, et que depuis il avait été prisonnier avec lui au château de Vincennes. Ils y avaient eu ensemble un grand commerce de lettres par un trou de la cheminée et par le moyen d'une ficelle que Croissi laissait descendre de la fenêtre de sa chambre, qui était sur celle du cardinal. Ils attachaient des billets à cette ficelle, et se communiquaient l'un à l'autre par cette voie. Les Fouquets firent encore davantage pour être informés de tout exactement; car ils envoyèrent à Rome, avec le sieur de Lionne, leur jeune frère, qui était alors conseiller au parlement, et qui depuis fut fait évêque d'Agde, pour leur servir d'espion auprès de Lionne. C'est ce qu'il fit sans beaucoup de peine ni d'esprit, ce ministre

n'osant lui refuser la communication de la plupart de ses dépêches, à cause de la faveur de ses frères ; et madame de Lionne, dont le jeune conseiller possédait les bonnes grâces, ne lui laissant rien ignorer de tout ce qui se passait.

Avec cette intelligence secrète, l'abbé Charrier n'eut pas de peine à persuader au cardinal de Retz, qu'il lui était de la dernière importance de lier commerce avec ces messieurs, qui paraissaient en effet plus en état de le servir utilement que le sieur de Lionne, soit à Paris ou à Rome ; de manière qu'il ne balança pas à se déterminer de ce côté-là. Ainsi le sieur de Croissi fut introduit par l'abbé Charrier, qui visitait le cardinal régulièrement toutes les nuits, amenant quelquefois avec lui le petit Fouquet, pour autoriser ce qu'il avançait, et pour divertir le cardinal par le récit de ses aventures avec madame de Lionne, dont il rapportait toutes les circonstances, désignant les manières, les endroits de leurs rendez-vous, avec certaines portes secrètes faites exprès, les unes pour la commodité de la femme, et les autres pour celle du mari. Le mari, de son côté, faisait l'amour à une jolie demoiselle de sa femme, nommée Agathe. Ces petits détails de galanterie réjouissaient le cardinal de

Retz et l'engageaient avec ces gens-là, de manière qu'il n'y avait pas moyen de l'en détacher. D'ailleurs Croissi prenait un grand soin de l'informer exactement du contenu des dépêches que le sieur de Lionne recevait ou qu'il envoyait en France ; et, pour mieux justifier la fidélité et la justesse de ses avis, il fit intervenir dans cette intrigue une espèce de petit docteur en droit, nommé de Lot, qui s'alla offrir comme de lui-même au cardinal pour lui donner les copies des lettres que son maître écrivait à la cour, qui se trouvaient toujours très-conformes aux mémoires de Croissi.

Ce panneau était si grossier, qu'il aurait dû tout seul ouvrir les yeux au cardinal de Retz et à l'abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un rapport si exact et aussi uniforme entre des gens qui ne se seraient pas entendus. Cependant c'était ce qui les persuadait davantage, et l'abbé Charrier était si amoureux de son ouvrage et se savait si bon gré de cette importante liaison, qu'il ne pouvait souffrir que Joli ouvrît la bouche pour la rendre suspecte au cardinal, qui n'en était pas moins infatué que lui. Cependant Joli ne négligeait rien pour l'en dégoûter, parce qu'il savait que le dessein de Croissi n'était que de le porter à donner

sa démission, comme il l'avait déclaré au sieur Vacherot, son médecin, et à Verjus, son secrétaire.

Si les soins de Joli ne réussissaient pas entièrement selon ses souhaits, ils firent au moins que le cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de précaution et moins d'ouverture de cœur que dans le commencement; ses amis de Paris ayant appuyé les soupçons de Joli, en lui faisant entendre que les Fouquets le trahissaient; qu'ils informaient la cour de tout ce qu'il faisait, disait ou pensait, et que l'abbé Fouquet était toujours le promoteur et l'exécuteur le plus échauffé des résolutions que la cour prenait contre lui. Ils lui firent connaître que c'était par ses soins que la lettre aux évêques avait été brûlée par la main du bourreau, comme libelle séditieux, en vertu d'une sentence du Châtelet, qu'on avait publiée à son de trompe dans les carrefours de Paris, avec ordre, pour tous ceux qui étaient auprès de lui, sans exception de ses domestiques, de le quitter incessamment et de retourner en France. Ils lui firent connaître encore qu'il avait fait mettre dans les gazettes, que la protestation du cardinal de Retz dans le conclave contre l'écrit de l'ambassadeur d'Espagne était

un jeu joué de concert entre eux, et un effet de l'intelligence secrète qu'il entretenait avec ce ministre, comme s'il eût été possible ou vraisemblable que cet ambassadeur eût osé susciter une affaire de cette nature à son maître et à lui-même, pour donner au cardinal de Retz occasion de rendre à la France un service également glorieux et avantageux.

Toutes ces choses étaient avec justice imputées à l'abbé Fouquet, qu'on savait être le surintendant de la gazette, et le directeur de toutes les affiches de Paris, dont il savait se servir avec tant d'adresse, de malice et de fourberie, qu'il ne manquait jamais de moyens pour ses fins. Il se servait également de toutes sortes d'avis vrais ou faux. Il faisait lui-même afficher des placards, en cas de besoin, dans Paris, sous le nom de M. le Prince ou du cardinal de Retz; ensuite il les faisait arracher et les portait au cardinal Mazarin, comme une marque de ses soins et de sa vigilance.

On apprit en ce temps-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnemens. C'était le mariage d'une des nièces du cardinal Mazarin avec le duc de Modène, dont on crut que le principal dessein était de faire peur au pape, et de lui faire sentir que, par cette alliance, on

pourrait, dans un besoin, porter la guerre jusque dans les états de sa Sainteté, en cas qu'elle prît trop d'intérêt dans les affaires du cardinal de Retz. Mais cette alliance, au lieu de produire cet effet, en produisit un tout contraire dans l'esprit du pape, qui, bien loin de *mollir*, voulut faire connaître à ce ministre qu'il ne le craignait point. En effet, il accorda au cardinal de Retz le pallium de l'archevêché de Paris, qu'il lui refusait depuis long-temps. Quoique cette cérémonie ne signifie pas grand'chose en soi, elle ne laissait pas d'être importante en cette rencontre, puisque c'était une reconnaissance authentique de l'autorité archiépiscopale du cardinal, qui était alors contestée par la cour de France. La vérité est cependant que le pape eut assez de peine à faire cette démarche de vigueur, et qu'il ne l'aurait peut-être pas faite en toute autre occasion, s'il n'avait bien su que cette cérémonie n'était qu'une pure formalité qui ne l'engageait à rien.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas de faire sonner bien haut cette petite faveur en France, où la nouvelle en vint assez à propos pour rassurer les esprits de ses partisans, qui commençaient à croire qu'il avait été la dupe de l'élection du pape, et qu'il leur en avait

imposé là-dessus. La publication du jubilé, que tous les papes donnent à l'avénement de leur pontificat, lui fournit un prétexte assez favorable d'exercer son autorité. Cette bulle était adressée aux archevêques et évêques, à leurs grands-vicaires, et, en leur absence, à ceux qui ont la charge des âmes; et comme, par ces derniers mots, les chapitres paraissaient exclus, le cardinal de Retz en prit occasion d'adresser son mandement, pour en faire la publication dans son diocèse, aux sieurs Chevalier et Lavocat, aux grands-vicaires, ou en leur absence, aux curés de la Madeleine et de Saint-Severin, archiprêtres, qu'il nommait aussi pour ses grands-vicaires. Ces messieurs le firent aussitôt publier dans leurs paroisses, et commencèrent à en exercer les autres fonctions. Il arriva même que les curés de Paris, qui n'approuvaient pas que le chapitre se fût saisi de la juridiction, se prévalurent des termes de la bulle, pour l'exécuter chacun dans leurs paroisses sans les ordres du chapitre, en se soumettant à leurs archiprêtres revêtus de l'autorité du cardinal de Retz.

Le nonce fit aussi ce qu'il put pour mettre les choses sur ce pied-là, déclarant publiquement qu'il avait ordre précis de ne point laisser

agir le chapitre : de sorte que la division commença de se mettre dans le gouvernement du diocèse, d'autant plus que le cardinal de Retz écrivit en même temps au chapitre, pour leur déclarer que le pape lui ayant accordé le pallium, qui était la consommation de la puissance archiépiscopale, il leur enjoignait de ne se plus mêler du gouvernement de son diocèse, et de reconnaître les deux archiprêtres pour ses grands-vicaires.

Cette lettre ayant été portée au chapitre par un homme inconnu, qui dit qu'il venait de la cour, elle fut ouverte et lue sur-le-champ, après quelques légères difficultés que quelques-uns firent en voyant la signature du cardinal de Retz ; et l'affaire ayant été mise en délibération, ils convinrent tacitement, à la pluralité des voix, qu'il fallait obéir, quoique personne n'osât s'en expliquer nettement, à la réserve de M. Stuart d'Aubigni, parent du roi d'Angleterre, et qui prenait en toute occasion le parti du cardinal de Retz avec beaucoup de vigueur et de fermeté, appuyant sa conduite par de bonnes raisons. Le doyen avec quelques partisans de la cour voulurent s'y opposer, mais inutilement; et les grands-vicaires du chapitre cessèrent d'agir dès ce moment-là. Il fut seu-

lement ordonné qu'on porterait la lettre ouverte à la cour, qui se trouva un peu embarrassée de toutes ces nouvelles procédures. Pour en arrêter les suites, elle ne trouva pas d'autre expédient que de faire différer par le nonce la publication du jubilé, en lui faisant proposer de laisser nommer les grands-vicaires par le pape, chose qui n'avait jamais été en France, et qui est tout-à-fait contraire aux libertés de l'église gallicane. Mais le cardinal Mazarin se mettait fort peu en peine de ces libertés, pourvu qu'il empêchât l'exercice de l'autorité du cardinal de Retz. Il dépêcha donc un courrier à Rome pour cet effet, ne doutant point que cette proposition ne fût acceptée par la cour de Rome, qui ne manque jamais les occasions d'étendre son pouvoir : aussi fut-il secondé par le nonce, qui n'avait garde de laisser perdre une occasion aussi favorable pour le saint-siége. Par le même courrier, on envoya des ordres au sieur de Lionne pour demander des juges à sa Sainteté pour faire le procès au cardinal de Retz ; et cependant le cardinal Mazarin fit tous ses efforts pour obliger le chapitre de reprendre la juridiction. Mais n'ayant pu en venir à bout, il s'appliqua seulement à empêcher que les curés de la Madeleine et de

Saint-Severin ne fussent reconnus pour grands-vicaires, en attendant des nouvelles de Rome : résolu de se servir de la violence, s'ils ne déféraient point à sa volonté, c'est-à-dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet, ces deux messieurs furent mandés à la cour ; mais Caumartin et quelques autres amis du cardinal de Retz s'étant doutés du dessein de la cour, engagèrent le sieur Chassebras, curé de la Madeleine, en qui on se fiait le plus, de se cacher et de laisser aller seul le curé de Saint-Severin. Celui-ci se laissa intimider et eut la faiblesse de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on désirait de lui; mais le curé de la Madeleine, après avoir conféré avec le conseil du cardinal de Retz, fit imprimer et afficher aux portes des églises le mandement du cardinal, qui le nommait son grand-vicaire, avec une apostille signée de lui, dans laquelle il déclarait les raisons qui l'avaient engagé à se charger de cette commission dans un temps aussi difficile. Ces affiches surprirent la cour, et elle ne négligea rien pour en découvrir les auteurs. L'abbé Fouquet mit pour cet effet en campagne tous les archers et grisons de Paris, qui veillaient toutes les

nuits pour tâcher de surprendre quelques-uns de ceux qui mettaient ces affiches. Mais ces soins furent inutiles, et le sieur Amblard, domestique du cardinal de Retz, qui s'était chargé de ce soin, exécutait la chose si adroitement et avec tant de précautions, qu'il ne fut ni surpris ni soupçonné, quoique les affiches de cette nature se renouvelassent assez souvent. Un boucher, nommé le Houx, se mêlait aussi de ces sortes d'affaires, où il employait ordinairement ses garçons, parce que les gens de cet ordre vont à la ville de grand matin; et son frère, qui était principal du collége des Grassins, homme savant et de bon esprit, servait aussi le cardinal de Retz d'une autre manière assez délicate, en contrefaisant sa signature dans les besoins pressans : ce qu'il savait faire si parfaitement, qu'on n'y pouvait remarquer aucune différence.

On ne saurait dire combien tout le monde admirait et exaltait le curé de Sainte-Madeleine, et son secrétaire qui contre-signait Guillauteau. Ces deux hommes osaient bien, au milieu de Paris et sous une autorité qui ne trouvait point d'opposition, insulter impunément à la cour. Pour empêcher les suites de cette affaire, où le peuple paraissait prendre goût, les officiers

du Châtelet eurent ordre d'informer contre le sieur Chassebras, et de lui faire son procès, comme auteur de libelles et d'affiches séditieuses contraires à l'autorité du roi; à raison de quoi, on décerna un décret contre lui, et il fut contumacé et crié à son de trompe par les carrefours de Paris, suivant l'usage. Le grand-vicaire, de son côté, fit publier un monitoire qui fut affiché à l'ordinaire, dans lequel, après avoir représenté les entreprises qui se faisaient tous les jours contre la juridiction de l'archevêque, et les poursuites scandaleuses de la justice séculière contre lui, quoiqu'il exerçât les fonctions de grand-vicaire avec toute la modération possible et tout le respect dû au roi, il exhortait et conjurait ceux qui avaient fait cette injure à l'église d'en demander pardon à Dieu, et de reconnaître leur faute, afin que cette première monition ne leur fût pas inutile, et qu'il ne fût pas obligé de procéder à des suites plus rigoureuses, suivant les règles de la discipline ecclésiastique. Cela n'empêcha pas les officiers du Châtelet de donner une sentence contre lui, le 27 septembre 1655, par laquelle, pour les cas mentionnés au procès, et pour sa rébellion aux commandemens du roi, il était banni à perpétuité hors du royaume, ses biens

confisqués au roi, et ses bénéfices déclarés vacans et impétrables, avec défense à toutes personnes de le retirer, de le fréquenter, ou de lui donner confort, sous les peines portées par les ordonnances ; déclarant ses monitions scandaleuses, séditieuses, injurieuses au roi et aux droits du royaume, et ordonnant qu'elles seraient brûlées par la main de l'exécuteur de la haute justice. C'est ce qui fut fait le même jour. Le grand-vicaire répondit aussitôt à cette sentence par une seconde monition, dans laquelle il admonétait une seconde fois les auteurs des persécutions faites à l'église sous le nom de sa majesté, de cesser et de faire pénitence, de peur qu'en se rendant indignes par leur opiniâtreté, ils n'attirassent sur leurs têtes les foudres et les excommunications de l'église. Ces monitions étaient fort bien écrites, ayant été concertées par MM. de Port-Royal, et on ne doute point qu'elles n'eussent produit un grand effet, si on avait poussé la chose jusqu'à l'interdit, comme le grand-vicaire, Caumartin et d'Aubigny le voulaient avec plusieurs autres, vu qu'on était assuré de l'obéissance de la plupart des curés et du chapitre ; mais le cardinal de Retz ne put jamais s'y résoudre. L'abbé Charrier, Croissi, et le plus grand nombre de ses

amis, n'oubliaient rien pour l'en détourner, en lui représentant sans cesse que cette démarche extrême ne servirait qu'à irriter davantage la cour ; que le pape leverait aussitôt l'interdit, et qu'après cela il n'y aurait plus de ressource pour lui. Les autres disaient au contraire qu'il pourrait naître à Paris des choses si subites, et d'une si dangereuse conséquence , que la cour serait obligée d'accommoder les affaires sur-le-champ, et n'aurait pas le temps d'envoyer à Rome ; que d'ailleurs , quelque faible que fût le pape , il n'y avait pas d'apparence qu'il levât l'interdit, sans faire auparavant l'accommodement du cardinal de Retz, son honneur et son autorité y étant engagés, après lui avoir donné le pallium ; que les Espagnols avec tous les cardinaux de leur faction ne manqueraient pas d'appuyer cette affaire ; enfin , qu'il était dangereux de la laisser dans l'état où elle était, après l'avoir commencée avec tant de vigueur, et que la cour de Rome , venant à remarquer la faiblesse du cardinal et le peu de pouvoir de ses amis, s'opposerait plus aisément aux choses que la cour désirait de lui , et qui lui étaient fort avantageuses, en nommant des vicaires apostoliques ou un coadjuteur.

Ce n'est pas que le sieur de Lionne avançât

beaucoup sur ce sujet-là, non plus que sur les instances qu'il faisait pour obtenir des juges qu'ils fissent le procès au cardinal de Retz; sa Sainteté s'étant contentée d'établir une congrégation pour examiner ces affaires, afin de gagner du temps, et d'éluder ses poursuites plus aisément; et cette congrégation avait répondu qu'on ne pouvait donner des juges au cardinal de Retz, qu'il n'eût été entièrement rétabli, suivant la maxime : *Spoliatus antè omnia restituendus*. Après cela le cardinal de Retz ayant déclaré qu'il se voulait rendre dénonciateur contre le cardinal Mazarin, et le convaincre de plusieurs crimes et scandales, la congrégation paraissait inclinée à recevoir cette accusation : ce qui retenait les choses en suspens.

Mais le cardinal de Retz ayant remarqué un grand changement dans l'esprit et dans les discours du pape, il passa tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, d'une confiance parfaite qu'il avait eue jusque-là en sa protection, en une défiance extrême : c'est pourquoi, dans l'appréhension que sa Sainteté ne l'abandonnât entièrement, si le siége de Pavie réussissait, et ne l'obligeât à se conformer aux désirs de la cour, sans lui donner le temps de se reconnaître, il demanda permission à sa Sainteté d'aller aux

bains de Saint-Cassien dans les états du grand-duc. Ces bains lui étaient conseillés par les médecins pour son mal d'épaule. Il n'eut pas de peine à obtenir cela, sa présence et ses sollicitations commençant à importuner le pape.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

